



Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées

Lignes directrices pour la durabilité

Yu-Fai Leung, Anna Spenceley, Glen Hvenegaard, et Ralf Buckley, éditeurs du volume
Craig Groves, éditeur de la série



Développement des capacités pour une planète protégée

Lignes directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées No. 27



LA COLLECTION DES LIGNES DIRECTRICES DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LES AIRES PROTÉGÉES DE LA CMAP DE L'UICN

Les Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées de la CMAP de l'UICN sont une ressource faisant mondialement autorité auprès des gestionnaires d'aires protégées. Bénéficiant de la collaboration de professionnels spécialistes cherchant à encourager une meilleure mise en œuvre sur le terrain, elles diffusent un savoir et des conseils au-delà de l'UICN. Appliquées sur le terrain, elles renforcent les capacités institutionnelles et individuelles pour gérer les systèmes d'aires protégées efficacement, équitablement et durablement, et pour faire face à la multitude de défis présents dans la pratique. Elles aident également les gouvernements nationaux, les organismes de gestion des aires protégées, les organisations non-gouvernementales, les communautés et les partenaires du secteur privé à respecter leurs engagements et objectifs, et notamment le Programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur les aires protégées.

Un ensemble de lignes directrices est disponibles à l'adresse : www.iucn.org/pa_guidelines.

Des ressources complémentaires sont disponibles à l'adresse : www.cbd.int/protected/tools/

Contribuez au renforcement des capacités pour une planète protégée à l'adresse : www.protectedplanet.net/

DÉFINITION, CATÉGORIES DE GESTION ET TYPES DE GOUVERNANCE DES AIRES PROTÉGÉES PAR L'UICN

L'UICN définit une aire protégée comme :

« **Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés.** »

La définition est complétée de six catégories de gestion (dont une est subdivisée), résumées ci-dessous.

Ia Réserve naturelle intégrale : Intégralement protégées pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/ géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation.

Ib Zone de nature sauvage : Généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel.

II Parc national : Vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.

III Monument ou élément naturel : Aires sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien.

IV Aires de gestion des habitats ou des espèces : Aires visant à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de cette catégorie ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.

V Paysage terrestre ou marin protégé : Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.

VI Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles : Aires préservant des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

La catégorie doit être fondée sur le(s) objectif(s) premier(s) de la gestion de l'aire protégée, qui doit s'appliquer au moins aux trois-quarts de l'aire protégée – la « règle des 75 pour cent ».

Les catégories de gestion sont appliquées avec une typologie de types de gouvernance – la description de qui détient l'autorité et la responsabilité de la gestion de l'aire protégée. L'UICN définit quatre types de gouvernance.

Type A. Gouvernance par le gouvernement : Un organisme/ministère national ou fédéral détient l'autorité et la responsabilité ; un organisme/ministère sous-national détient l'autorité et la responsabilité (par ex. au niveau régional, provincial, municipal) ; ou une gestion déléguée par le gouvernement (par ex. à une ONG).

Type B. Gouvernance partagée : Gouvernance collaborative (par plusieurs moyens où divers acteurs et institutions travaillent ensemble) ; gouvernance conjointe (divers acteurs siègent dans un organe de gestion, ou autre organisme multipartite) ; gouvernance transfrontalière (accords formels et informels entre deux ou plusieurs pays).

Type C. Gouvernance privée : Aires conservées établies et gérées par un propriétaire individuel ; des organisations à but non-lucratif (par ex. ONG, universités, coopératives) et des organisations à fins lucratives (par ex. particuliers ou sociétés).

Type D. Gouvernance par des populations autochtones et des communautés locales : Aires et territoires conservés par des peuples autochtones ou des communautés locales – déclarées et gérées par ces peuples et communautés.

Pour plus d'informations sur la définition, les catégories et les types de gouvernance de l'UICN, voir : Dudley (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, disponible à l'adresse : www.iucn.org/pa_categories

Pour plus d'informations sur les types de gouvernance, voir Borini-Feyerabend et al. (2013). *Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action*, disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/44864>

Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées

Lignes directrices pour la durabilité

Yu-Fai Leung, Anna Spenceley, Glen Hvenegaard, et Ralf Buckley, éditeurs du volume
Craig Groves, éditeur de la série

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN, la Convention sur la diversité biologique, le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, le ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ), le Groupe de spécialistes de la CMAP de l'UICN sur le tourisme et les aires protégées, ou l'université de l'État de Caroline du Nord sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN, de la Convention sur la diversité biologique, du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ), du Groupe de spécialistes de la CMAP de l'UICN sur le tourisme et les aires protégées, ou de l'université de l'État de Caroline du Nord.

Cette publication a été rendue possible en partie grâce au financement ou aux contributions en nature significatives des organisations mentionnées ci-dessus.

L'UICN et les autres organisations concernées rejettent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale est en anglais. En cas de divergences, veuillez vous référer à l'édition originale : *Tourism and visitor management in protected areas: Guidelines for sustainability*. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 27, Gland, Switzerland: IUCN. DOI : <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2018.PAG.27.en>

Publié par :	UICN, Gland, Suisse
Droits d'auteur :	© 2019 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles. La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.
Citation :	Leung, Yu-Fai, Spenceley, Anna, Hvenegaard, Glen, et Buckley, Ralf (éds.) (2019). <i>Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées : Lignes directrices pour la durabilité</i> . Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées No. 27, Gland, Suisse : UICN. xii + 120 pp.
ISBN :	978-2-8317-1975-7 (PDF) 978-2-8317-1976-4 (publication imprimée)
Traduction :	Paula Salhot
Relecture :	Marine Deguignet
Photo de couverture :	Touristes sur une passerelle d'observation de chutes d'eau, Parc national des chutes d'Iguaçu, Brésil. © Yu-Fai Leung
Photo de dos de couverture :	Visiteurs sur le glacier en recul Sólheimajökull, dans le Géoparc mondial UNESCO Katla, Islande. © Yu-Fai Leung
Mise en page :	Thad Mermer
Imprimé par :	Joseph C. Woodard Printing Co.
Disponible auprès d :	UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) Programme mondial sur les aires protégées rue Mauverney 28 1196 Gland, Suisse Tél. +41 22 999 0000 Fax +41 22 999 0002 wcpa@iucn.org www.iucn.org/resources/publications

Ce livre est imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement, avec 10% de contenu recyclé après consommation et de fibres certifiées.



L'**IUCN, Union internationale pour la conservation de la nature**, offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1300 organisations Membres et les compétences de ses plus de 13 000 experts. L'IUCN offre un espace neutre où diverses parties prenantes – gouvernements, ONG, scientifiques, entreprises, communautés locales, groupes de populations autochtones, organisations caritatives et autres – peuvent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des solutions pour lutter contre les défis environnementaux et obtenir un développement durable.

www.iucn.org/fr



Le **partenariat entre la France et l'IUCN** vise à contribuer aux Objectifs de développement durable et à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le changement climatique. Il soutient des projets dans des pays ayant un intérêt particulier pour la France, dans les territoires de l'outre-mer européen et à l'échelle mondiale. Il offre une expertise technique, en mobilisant des organisations et des experts français et en secondant le personnel senior à l'IUCN. Le partenariat inclut les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Écologie et de la transition écologique, de l'Agriculture et de l'alimentation, et des territoires d'outre-mer, ainsi que l'Agence française de développement (AFD). Créé en 2005, le partenariat s'appuie sur les résultats atteints au fil du temps. Entre 2017 et 2020, il s'élèvera à presque 9 millions d'euros.

www.iucn.org/fr/partenariat-france-iucn



La **Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'IUCN**. La CMAP est le principal réseau mondial d'experts sur les aires protégées. Elle est soutenue par le Programme sur les aires protégées de l'IUCN et comprend plus de 1400 membres, répartis dans 140 pays. La CMAP de l'IUCN cherche à aider les gouvernements et autres acteurs à planifier des aires protégées et à les intégrer dans tous les secteurs ; à offrir des conseils stratégiques aux décideurs politiques ; à renforcer les capacités et les investissements dans les aires protégées ; et à réunir les diverses institutions des parties prenantes des aires protégées pour répondre aux principaux défis. Depuis plus de 50 ans, l'IUCN et la CMAP sont en première ligne de l'action mondiale sur les aires protégées.

www.iucn.org/wcpa



L'Allemagne s'est engagée dans une intense collaboration pour le développement avec la communauté internationale, afin de lutter contre la pauvreté, rendre la mondialisation plus équitable, préserver la paix, la liberté, la démocratie et les droits humains, et protéger l'environnement et les ressources naturelles. Le **ministère fédéral allemand pour la Coopération économique et le Développement (BMZ)** met au point des lignes directrices et des concepts pour la politique de développement allemande, détermine les stratégies à long terme pour la coopération avec les divers acteurs, et définit les règles de mise en œuvre. Le plus important pilier du travail de coopération au développement du gouvernement allemand implique une coopération bilatérale avec les gouvernements d'autres pays. Le BMZ met au point des projets et des programmes conjoints avec des pays partenaires de la coopération au développement allemand, qui complètent les stratégies de développement national. Les organismes d'exécution sont responsables de la mise en œuvre réelle des concepts et des stratégies de développement. En outre, le BMZ travaille avec des acteurs de la société civile, des églises, des fondations, le secteur privé, etc.

www.bmz.de



Convention sur la
diversité biologique

La **Convention sur la diversité biologique (CDB)**, entrée en vigueur en décembre 1993, est un traité international ayant pour objectif la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices liés aux ressources génétiques. Elle compte aujourd'hui 193 Parties, soit une ratification presque universelle. La Convention vise à lutter

contre toutes les menaces à la biodiversité et aux services écosystémiques par le biais d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, d'incitations et de processus, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et l'implication totale et active des parties prenantes concernées, y compris les communautés locales et autochtones, les jeunes, les ONG, les femmes et le monde des affaires.

La 10e réunion de la Conférence des Parties à la CDB, qui s'est tenue en 2010, a adopté la révision et la mise à jour d'un Plan stratégique pour la biodiversité pour 2011-2020, qui comprend 5 objectifs stratégiques et 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ce Plan est le cadre global sur la biodiversité, non seulement pour les conventions en rapport avec la biodiversité, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies.

www.cbd.int



TAPAS GROUP

Tourism and Protected Areas Specialist Group

Le **Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées (TAPAS) de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP)** de l'UICN est un réseau volontaire de plus de 500 personnes. La mission de ce Groupe est d'offrir une plateforme aux professionnels des aires protégées et autres permettant de partager l'expertise et les connaissances, renforcer la prise de conscience à la durabilité, faciliter la collaboration et le dialogue, renforcer le leadership, et encourager les solutions innovantes, afin de soutenir un tourisme durable dans les systèmes d'aires protégées.

www.iucn.org/theme/protected-areas/wcpa/what-we-do/tourism-tapas



Le **Département de la gestion des parcs, des activités récréatives et du tourisme (PRTM en anglais)** est l'un des trois départements du Collège des ressources naturelles de l'Université de l'État de Caroline du Nord. Sa mission est de faire avancer les travaux d'universitaires sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles et culturelles à des fins récréatives, de tourisme et de sport, par le biais d'une recherche en sciences sociales innovante, de l'enseignement et de l'implication du public. Le département aspire à être une communauté d'universitaires dédiés à la préparation des étudiants, pour qu'ils apprennent constamment et soient des leaders dans une société mondiale engagée dans le développement des parcs, du loisirs, du tourisme et des ressources sportives qui amélioreraient la qualité de vie et sont également durables d'un point de vue environnemental, social et économique.

cnr.ncsu.edu/prtm

Table des matières

Avant-propos	viii
Remerciements.....	ix
Résumé	xi

1. Tourisme et fréquentation dans les aires protégées : le défi de la durabilité 1

1.1 Œuvrer pour un tourisme durable dans les aires protégées	2
1.2 Le potentiel du tourisme durable dans les aires protégées.....	3
1.3 Le tourisme dans les aires protégées dans le contexte international.....	6
1.4 Les meilleures pratiques du tourisme dans les aires protégées : principales caractéristiques	7
1.5 Pourquoi le besoin de nouvelles Lignes directrices ?.....	8
1.6 Structure des présentes Lignes directrices.....	8

2. Impacts du tourisme dans les aires protégées 9

2.1 Évaluer les impacts positifs et négatifs	10
2.2 Avantages directs de la conservation	12
2.3 Avantages économiques qui soutiennent indirectement la conservation.....	16
2.4 Avantages sociaux qui soutiennent indirectement la conservation.....	17
2.5 Avantages du tourisme qui favorisent également le bien-être communautaire et individuel	19
2.6 Les revers du tourisme	22
2.7 Impacts négatifs sur l'environnement.....	22
2.8 Impacts sociaux et culturels négatifs.....	25
2.9 Meilleures pratiques.....	26

3. Aligner les objectifs de la gestion avec les impacts du tourisme 27

3.1 La gestion du tourisme : répondre aux incertitudes.....	28
3.2 Principe n°1 : Une gestion appropriée dépend des objectifs et des valeurs de l'aire protégée.....	28
3.3 Principe n°2 : Une planification proactive de la gestion du tourisme et des visiteurs améliore l'efficacité.....	28
3.4 Principe n°3 : Changer les conditions d'utilisation des visiteurs est inévitable et peut même être désirable	32
3.5 Principe n°4 : Les impacts sur les ressources et les conditions sociales sont des conséquences inévitables de l'utilisation humaine.....	34
3.6 Principe n°5 : La gestion vise à influencer le comportement humain et à minimiser les changements induits par le tourisme.....	35
3.7 Principe n°6 : Les impacts peuvent être influencés par de nombreux facteurs, aussi la limitation de l'utilisation n'est qu'une option de gestion parmi d'autres.	40
3.8 Meilleures pratiques.....	40

4. Gestion adaptative pour un tourisme durable..... 41

4.1 Principe n°7 : Le suivi est essentiel à une gestion professionnelle	42
4.2 Principe n° 8 : Le processus décisionnel doit séparer la description technique des jugements de valeur.....	50
4.3 Principe n° 9 : Les groupes affectés doivent être impliqués car le consensus et le partenariat sont nécessaires à la mise en œuvre	50
4.4 Principe n° 10 : La communication est essentielle pour améliorer les connaissances relatives à la durabilité et soutenir la durabilité	51
4.5 Certification	58
4.6 Un triple cadre de gestion du tourisme et des visiteurs	60
4.7 Meilleures pratiques.....	62

5. Renforcement des capacités pour la gestion d'un tourisme durable 63

5.1 Les composantes des capacités	64
5.2 Renforcement des capacités pour les gestionnaires	66
5.3 Renforcement des capacités pour les communautés locales	67
5.4 Le renforcement des capacités grâce au partenariat.....	68
5.5 Meilleures pratiques.....	71

6. Gérer les revenus et les coûts du tourisme pour obtenir des avantages en matière de conservation 73

6.1 Le déficit de financement de la conservation de la biodiversité.....	74
6.2 Générer des revenus touristiques à partir des droits d'entrée.....	74
6.3 Générer des revenus touristiques à partir des concessions.....	80
6.4 Générer des revenus touristiques à partir de la philanthropie.....	84
6.5 Initiatives pour faire des économies et améliorer l'efficacité	84
6.6 Avantages économiques au sens large et leur lien avec les résultats en matière de conservation.....	87
6.7 Meilleures pratiques.....	88

7. Le futur du tourisme dans les aires protégées..... 89

7.1 Le tourisme peut contribuer à atteindre des objectifs fondamentaux de conservation	90
7.2 Le tourisme durable amorce une ère nouvelle.....	90
7.3 Tendances futures	91
7.4 Conclusions.....	93

Glossaire	96
Auteurs contributeurs	102
Références.....	104

ENCADRÉS

Encadré 1.1	Définition des principaux termes	2
Encadré 2.1	Avantages multiples du tourisme autour du gorille de montagne dans le Parc national des volcans (Rwanda) ..	11
Encadré 2.2	Les aires protégées privées : Partenaires dans le tourisme et la conservation	13
Encadré 2.3	Les aires protégées gérées par des ONG : La Société royale pour la conservation de la nature (Jordanie)	13
Encadré 2.4	Lier biodiversité et les moyens de subsistance : Un partenariat durable aire protégée-communauté	14
Encadré 2.5	Développer des compétences économiques par le biais de partenariats	15
Encadré 2.6	Géoparcs mondiaux et tourisme dans les aires protégées (RAS de Hong Kong, Chine et Brésil).....	16
Encadré 2.7	Soutenir le tourisme durable dans les aires protégées dotées d'une politique : l'étude de cas du Botswana....	18
Encadré 2.8	Un tourisme durable pour protéger un monument naturel et un village local : les chutes de Sopotnica (Serbie)	19
Encadré 2.9	Créer des partenariats avec des acteurs de la santé : Parks Victoria, Medibank Australia, et la Fondation australienne pour le coeur (Australie).....	20
Encadré 2.10	Les impacts du tourisme au Machu Pichu (Pérou).....	21
Encadré 2.11	Impacts liés aux infrastructures	23
Encadré 3.1	Sujets à inclure dans un manuel de commercialisation pour une aire protégée.....	31
Encadré 3.2	Principes en faveur de la biodiversité pour l'implantation et la conception d'hôtels et de complexes hôteliers ..	31
Encadré 3.3	Une conception pour améliorer la protection et créer des expériences inspirantes pour les visiteurs : site du Patrimoine mondial Wadi El-Hitan — la vallée des baleines (Égypte)	33
Encadré 3.4	Un bref historique de la capacité de charge touristique	35
Encadré 3.5	Planification et zonage dans le Parc national du Grand canyon (États-Unis)	37
Encadré 4.1	Bénévoles dans les parcs, comme scientifiques et moniteurs citoyens	43
Encadré 4.2	Le suivi communautaire des ressources naturelles en Namibie : le système Event book	44
Encadré 4.3	Le suivi normalisé des visiteurs : un effort coordonné entre les pays nordiques et baltes	45
Encadré 4.4	Suivi de l'utilisation des visiteurs et des indicateurs d'impact au Parc national de Yosemite (États-Unis).....	46
Encadré 4.5	Suivi des visiteurs à l'aide de techniques multiples : Parc sauvage Willmore (Canada).....	48
Encadré 4.6	Suivi des modèles d'expériences des visiteurs au parc Průhonice (République tchèque).....	49
Encadré 4.7	Etude de cas du processus de planification : Parc national de Phong Nha-Ke Bang (Vietnam).....	51
Encadré 4.8	Rôle de la réserve naturelle d'Almaty pour changer la perception d'une aire protégée parmi une population locale du Kazakhstan.....	52
Encadré 4.9	Application des technologies de l'information dans le Parc national de la vallée de Jiuzhaigou (Chine)	53
Encadré 4.10	Communiquer le Patrimoine mondial aux visiteurs : le Parc national de Gunung Mulu (Malaisie).....	54

Encadré 4.11	Centres d'interprétation dans le réseau national d'aires protégées naturelles au Pérou	55
Encadré 4.12	Histoire participative : Engager les visiteurs grâce à une interprétation basée sur les connaissances et les compétences (Canada).....	56
Encadré 4.13	Utilisation des données issues des études de marché et de l'expérience marketing par Parks Canada.....	57
Encadré 4.14	Promouvoir les partenariats par le biais de la Charte européenne pour un tourisme durable.....	58
Encadré 4.15	Critères du Conseil mondial du tourisme durable	59
Encadré 5.1	La gestion communautaire du Programme de conservation des aires protégées (COMPACT).....	66
Encadré 5.2	Renforcement des capacités pour les communautés dans les zones tampons	68
Encadré 5.3	Tourisme et conservation communautaires dans l'aire conservée par la communauté de Thembang Bapu (Inde)	69
Encadré 5.4	Planification et gestion coopératives dans l'aire protégée de Ni'inlii Njik (Fishing Branch) (Yukon, Canada)	70
Encadré 5.5	Le renforcement des capacités de Resource Africa grâce aux partenariats	71
Encadré 5.6	Partenariats pour la gestion du tourisme : étude de cas du Service des Forêts des États-Unis	72
Encadré 6.1	Relier les dépenses du tourisme aux résultats de conservation	75
Encadré 6.2	Utiliser un événement récréatif pour promouvoir une aire protégée transfrontalière : Desert Knights (Namibie)..	76
Encadré 6.3	Utiliser le tourisme pour financer la gestion des aires protégées : le Parc national d'Hustai (Mongolie).....	77
Encadré 6.4	Variations des droits d'entrée en République unie de Tanzanie.....	79
Encadré 6.5	Taxes pour les activités d'observation des gorilles dans le Parc national des volcans (Rwanda)	80
Encadré 6.6	Contrats de concession touristique dans les Parcs nationaux d'Afrique du Sud	82
Encadré 6.7	Des contrats avec les opérateurs touristiques réussis : Le Centre de recherche de Tambopata et la Réserve nationale de Tambopata (Pérou).....	86
Encadré 6.8	Partage des avantages économiques à l'échelle de la communauté : Le camp Damaraland et Torra Conservancy (Namibie)	87
Encadré 6.9	Financer la gestion du tourisme dans le Parc national de Corbett (Inde).....	88
Encadré 7.1	Tourisme et changement climatique dans les aires naturelles protégées du Pérou : évaluation des impacts potentiels et lignes directrices pour l'adaptation.....	92

TABLEAUX

Tableau 1.1	Catégories de gestion des aires protégées de l'UICN et leur approche de gestion pour le tourisme et l'utilisation des visiteurs.....	4
Tableau 1.2	Opportunités et défis de la gestion du tourisme dans les aires protégées	5
Tableau 2.1	Résumé des avantages potentiels du tourisme dans les aires protégées	10
Tableau 2.2.	Sources de revenus potentielles associées aux dépenses touristiques dans les aires protégées	17
Tableau 2.3.	Effets environnementaux et écologiques négatifs potentiels des activités touristiques	24
Tableau 2.4.	Impacts négatifs potentiels sur les communautés hôtes des aires protégées : Sociaux, culturels et économiques	25
Tableau 3.1.	Dix principes de gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées.....	29
Tableau 3.2.	Types de systèmes de rationnement.....	38
Tableau 3.3.	Ejemplos de prácticas directas e indirectas de gestión	39
Tableau 4.1.	Résumé des approches communes de suivi relatives aux indicateurs d'impact des visiteurs	46
Tableau 4.2.	Types de participation communautaire dans la gestion du tourisme pour les aires protégées.....	52
Tableau 5.1.	Critères d'évaluation pour la participation communautaire aux efforts de renforcement des capacités	67
Tableau 6.1.	Mécanismes de financement pour les aires protégées	75
Tableau 6.2.	Types et valeurs des différents droits d'entrée touristiques pour les SANParks (Afrique du Sud).....	76
Tableau 6.3.	Comparaison des droits d'entrée dans les aires protégées	78
Tableau 6.4.	Type de concessions et processus en Nouvelle-Zélande.....	81
Tableau 6.5.	Exemples d'échelle et d'envergure de concessions dans cinq pays.....	83
Tableau 6.6.	Sources de revenus pour les Parcs nationaux d'Afrique du Sud en 2016.....	88
Tableau 7.1.	Résumé des exemples de meilleures pratiques dans les présentes Lignes directrices.....	94

SCHÉMAS

Schéma 3.1.	Exemple simplifié du spectre des possibilités récréatives	34
Schéma 3.2.	Stratégies pour gérer le tourisme et l'utilisation des visiteurs	36
Schéma 4.1.	Le cycle de gestion du projet	42
Schéma 4.2.	Interface utilisateur de l'Horizon du Patrimoine mondial sur le site Internet de l'UICN	50
Schéma 6.1.	Comblant le déficit de financement de la conservation.....	74
Schéma 6.2.	Sous-traiter ou faire en interne : les trois questions pour orienter la prise de décision	85

Avant-propos

Les gestionnaires d'aires protégées ont besoin d'un large éventail de compétences et d'expertise pour gérer les complexités des systèmes d'aires protégées. Les Lignes directrices pour de meilleures pratiques de l'UICN visent à répondre à ces besoins, notamment en partageant les expériences issues des bonnes pratiques dans le monde entier. De nombreuses aires protégées sont gérées pour le tourisme et la fréquentation considérés comme une composante pour atteindre leur objectif, et impliquent une vaste gamme de parties prenantes, y compris le secteur privé. La demande en forte croissance de développement touristique associée aux aires protégées souligne le besoin d'offrir des orientations claires qui contribueront à un tourisme durable et cohérent avec les principaux objectifs de conservation des aires protégées. Les contextes juridiques, politiques, économiques et sociaux du tourisme, dans et autour des aires protégées, varient grandement selon les pays. Cependant, les nombreux éléments communs et la diversité d'expériences peuvent enrichir la compréhension des parties impliquées.

Depuis de nombreuses années, la CMAP de l'UICN accueille un groupe actif de professionnels qui contribuent à la diffusion des meilleures pratiques, par le biais du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées. Le volume n°8 des Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées de la CMAP de l'UICN, par Paul Eagles, Stephen McCool et Christopher Haynes, a constitué une source d'informations pertinentes depuis 2002. Cependant, la situation a beaucoup changé ces quinze dernières années, d'où le besoin d'orientations nouvelles et supplémentaires. Ce volume cherche précisément à les offrir. Les conclusions et les exemples provenant de plus de 50 contributeurs dans le monde ont été ajoutés au présent volume, avec une importante consultation et examen par les pairs. La première version provisoire a été lancée lors du Congrès mondial des parcs de l'UICN en 2014 à Sydney, et les professionnels pouvaient faire des commentaires sur Internet. Cette version a ainsi bénéficié de plusieurs révisions et commentaires des experts de l'UICN.

Du point de vue de la conservation, le tourisme et la fréquentation présentent un ensemble complexe de défis. Il est attendu de la part des organismes nationaux de gestion des aires protégées à travers le monde de mettre une grande partie de ces aires disponibles aux visiteurs, tout en atteignant des objectifs de conservation. Les contextes juridique, politique et économique, ainsi que des considérations écologiques, déterminent le degré de flexibilité que les agences de gestion des aires protégées peuvent avoir pour encourager, restreindre, réglementer ou facturer l'entrée et les activités, et pour déterminer quelles infrastructures et services doivent être fournis par l'organisme lui-même, ou par les communautés, les prestataires bénévoles ou les entreprises commerciales.

Toutes les formes de tourisme créent des impacts environnementaux, mais avec une ampleur différente. A une extrémité de l'échelle se trouvent les voyageurs se déplaçant à pied ou utilisant les cours d'eau et qui ont un impact minimal sur la nature. Ceux-ci sont autorisés dans de nombreuses aires protégées dans le monde, et il existe un ensemble bien testé d'outils de gestion et de surveillance, résumé dans le présent ouvrage, pour offrir des avantages aux visiteurs sans compromettre les objectifs de conservation principaux.

À l'autre bout de l'échelle, on trouve les infrastructures, hébergements et installations de restauration à grande échelle, dont

certaines peuvent supporter plus de cent mille visiteurs par jour. Les aires protégées très fréquentées ont besoin de ces installations, mais la meilleure façon de les fournir reste un dilemme. Les entrepreneurs de développement du tourisme, les associations de l'industrie touristique, et les portefeuilles touristiques dans les gouvernements voient les installations fixes sur site à grande échelle comme une source d'opportunités profitables. Cependant, le développement du tourisme privé dans les aires protégées publiques n'a pas toujours été une réussite, et dans certains cas cela a même créé des problèmes écologiques, sociaux, financiers et juridiques importants pour les organismes de gestion des aires protégées. La gestion des attentes, de la conception et de l'exploitation des infrastructures dans et autour des aires protégées fortement fréquentées peut représenter un défi politique et technique significatif pour les organismes de gestion des aires protégées. Le présent ouvrage vise à offrir des conseils pratiques sur la façon de résoudre ces défis.

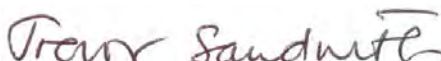
La fréquentation et le tourisme peuvent également créer des avantages économiques pour les aires protégées et les communautés avoisinantes, et favoriser le soutien envers la conservation. Dans de nombreux pays développés, le tourisme dans et autour des aires protégées peut encourager le soutien politique envers les aires protégées et justifier les affectations budgétaires du gouvernement. La valeur économique du tourisme et de la fréquentation, notamment les gains socio-économiques et de bien-être, ainsi que les droits d'entrée et les revenus directs perçus par les organismes de gestion des aires protégées, devient donc un outil de pression pour les organismes et les défenseurs de la conservation. Plus récemment, la valeur du tourisme et de la fréquentation s'est accrue avec l'inclusion des avantages pour la santé mentale humaine et le bien-être issu de l'exposition à la nature.

Dans de nombreux pays en développement, le tourisme commercial fait venir des clients internationaux et des devises qui peuvent fournir un soutien financier direct aux aires protégées publiques, municipales et privées. Pour que ce tourisme soit un succès, il demande une gestion experte, étroitement connectée et personnalisée en fonction des contextes culturels locaux et des conditions commerciales internationales. Lorsque possible, il doit également faciliter la croissance d'un marché domestique qui valorise les expériences dans la nature. Le tourisme commercial peut offrir des gains nets significatifs et démontrables pour la conservation d'aires protégées entières et d'espèces menacées individuelles, souvent lorsque le travail se fait en partenariat avec d'autres parties prenantes comme des donateurs, des fonds, des ONG et des communautés locales. La gestion de ces projets et programmes en vue d'une conservation réussie, dans le contexte de modes touristiques qui évoluent et de taux de change fluctuants, demande des compétences remarquables.

Alors que la planète cherche à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour des systèmes d'aires protégées plus efficaces, les gestionnaires de la conservation devront travailler plus efficacement avec les autres secteurs. À cet égard, le tourisme et la fréquentation peuvent être des outils essentiels, mais il faut pour cela des compétences et une expertise professionnelles pour gérer et préserver les valeurs écologiques et de conservation des sites fréquentés. Le présent ouvrage offre une introduction à ces compétences, pertinentes pour les organismes de gestion des aires protégées et les gestionnaires des aires de conservation dans le monde.



Dr Kathy MacKinnon
Présidente, Commission mondiale des aires protégées de l'UICN



Trevor Sandwith
Directeur, Programme mondial des aires protégées de l'UICN

Remerciements

La rédaction des présentes Lignes directrices a été parrainée par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN, le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) au nom du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ), et le ministère français des Affaires étrangères et du développement international. Leurs contributions généreuses ont soutenu la rédaction de ce document en anglais, ainsi que sa traduction en français, allemand et espagnol.

Ce projet est une initiative du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées de la CMAP de l'UICN. Ce Groupe est l'un des groupes de bénévoles réunis sous l'égide de la CMAP de l'UICN, et est constitué d'un réseau de plus de 500 bénévoles, qui s'engagent dans la promotion d'un tourisme durable dans les aires protégées, comme outil pour atteindre la conservation à long terme de la nature et de ses écosystèmes et valeurs culturelles associés. Le travail de ce Groupe de spécialistes inclut la diffusion des connaissances, des études de cas et des meilleures pratiques sur le tourisme et les aires protégées.

Il s'agit de la troisième édition sur le thème du tourisme dans la collection des Lignes directrices pour de meilleures pratiques de la CMAP, faisant suite aux lignes directrices publiées en 1992 (McNeely et al., 1992) et en 2002 (Eagles et al., 2002). Les éditeurs remercient les auteurs des lignes directrices précédentes, Jeffrey McNeely, James Thorsell, Héctor Ceballos-Lascuráin, Paul Eagles, Stephen McCool et Christopher Haynes, dont le travail a constitué une base solide pour l'édition actuelle.

Nous avons adopté une approche collaborative pour rédiger ces Lignes directrices, dans l'intention d'encourager une communauté de pratiques en engageant une vaste gamme de professionnels et d'universitaires à partager leurs connaissances et leur expérience. Pour mettre en œuvre cette approche, nous avons envoyé des appels de participation par le biais des sites des réseaux sociaux du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées et autres réseaux professionnels. Des ateliers ont été réalisés lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2012 à Jeju, République de Corée ; et lors de la conférence de la George Wright Society en 2013 à Denver, Colorado, États-Unis, afin de solliciter une contribution initiale sur l'organisation, le contenu et les études de cas potentielles des Lignes directrices. Plus de 32 participants originaires de 16 pays ont participé à ces deux événements. Nous avons été en mesure de recruter 58 contributeurs répartis dans différentes régions du monde, y compris des membres du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées, des experts techniques, et des professionnels du tourisme et des aires protégées, à qui les tâches suivantes ont été attribuées : coordonnateurs de chapitres, auteurs de section et/ou auteurs d'études

de cas. Leurs contributions spécifiques sont détaillées dans la liste page suivante. Un tableau présentant les auteurs contributeurs organisé alphabétiquement est également disponible à la fin de l'ouvrage.

Au cours de l'été 2014, la première version provisoire de l'ensemble du manuscrit a été terminée. Elle est ensuite passée par un processus de révision par des pairs, mandaté par l'UICN. Un autre cycle de commentaires a été organisé auprès des délégués du Congrès mondial des parcs de l'UICN 2014, organisé à Sydney, Australie, où la seconde version provisoire a été présentée. La qualité du document a été significativement améliorée grâce à l'apport précieux de ces réviseurs, notamment Rajiv Bhartari, Adonia Bintoor, Paul Eagles, Janet Mackay, Marcello Notarianni, Stephen McCool, Sibylle Riedmiller, Eick von Ruschkowski, Diego Sberna, John Senior, et Alessandra Vanzella. Les cycles de révisions ultérieures ont été menés sous l'égide de l'UICN et de la CMAP de l'UICN, et notamment de Craig Groves (Editeur de la collection des Lignes directrices des meilleures pratiques de l'UICN), Trevor Sandwith (Directeur du Programme mondial sur les aires protégées de l'UICN), Kathy MacKinnon (Présidente de la CMAP de l'UICN), et deux réviseurs supplémentaires nommés par la CMAP, Penelope Figgis et Robyn Bushell. Individuellement et collectivement, ces personnes ont fourni des commentaires précieux sur les dernières versions provisoires du manuscrit, et ont aidé les éditeurs à améliorer les objectifs et les messages du document.

Nous remercions chaleureusement David Harmon, qui a fourni un soutien éditorial et de révision afin de donner au manuscrit sa forme finale, et s'est notamment chargé de restructurer tout le manuscrit, une tâche assez pénible. Son énergie et ses compétences fantastiques dans le domaine de l'édition ont donné une énergie bien nécessaire pour faire avancer ce projet dans les dernières étapes de la révision et le processus d'approbation. Nous remercions également Thad Mermer pour ses efforts patients et méticuleux de designer professionnel, ainsi que son travail de révision sur une version provisoire antérieure du manuscrit.

L'éditeur en chef aimerait remercier particulièrement Chelsey Walden-Schreiner et Anna Miller, anciens étudiants en doctorat et assistants de projets à l'université de l'État de Caroline du Nord, qui ont fourni un soutien sans faille à de nombreux aspects de ce projet monumental ; ainsi que les anciens étudiants en doctorat de l'université de Caroline du Nord Shuangyu Xu, Wei-Lun Tsai et Ginger Deason ; d'autres collègues comme Pei-Ying Lee, Reda Neveu et Jessica Dittmer, qui ont également donné de leur temps pour traduire des documents source et organiser les références papiers et numériques.

Une communauté de meilleures pratiques

Nous espérons que ces Lignes directrices fourniront des informations précieuses, stimuleront de nouvelles idées et seront des sources d'inspiration pour les responsables d'aires protégées. Par le biais de cet ouvrage, nous espérons la formation d'une communauté de pratiques sur le tourisme dans les aires protégées, dans laquelle les meilleures pratiques sont partagées et diffusées dans le monde par le biais de diverses plateformes et médias. Pour faciliter le partage des connaissances dans cette communauté, un Inventaire des ressources en ligne est disponible en soutien à l'adresse <http://go.ncsu.edu/iucn-sustainable-tourism-bpg>. Il renvoie actuellement à un serveur prototype temporaire, mais à l'avenir il renverra à une localisation permanente hébergée par l'UICN. Les objectifs de cet Inventaire sont de : (i) Fournir des lectures en ligne et des informations détaillées supplémentaires ; et (ii) inviter à la soumission et au partage de nouvelles ressources, comme des lignes directrices, des manuels et des documentations de pratiques innovantes.

Nous présentons les présentes Lignes directrices et l'Inventaire des ressources en ligne comme une ressource dynamique et adaptative, pour soutenir les responsables d'aires protégées dans leurs efforts pour un tourisme durable.

Yu-Fai Leung, Anna Spenceley, Glen Hvenegaard, Ralf Buckley

Contributions spécifiques par chapitre

Chapitre 1 – Auteurs : Yu-Fai Leung, Anna Spenceley, Stephen McCool et Paul F. J. Eagles. Contributeur de l'encadré : E1.1 (Anna Spenceley). Coordinateur du chapitre : Yu-Fai Leung.

Chapitre 2 – Auteurs : Anna Spenceley, Glen Hvenegaard, Robyn Bushell, Yu-Fai Leung, Stephen McCool et Paul F. J. Eagles. Contributeur des encadrés : E2.1 (Anna Spenceley), E2.2 (Mohammad Rafiq, Sibylle Riedmiller et Delphine M. King), E2.3 (Donald Hawkins), E2.4 (Chih-Liang Chao, Dau-Jye Lu et Mei-Hui Chen), E2.5 (Giulia Carbone et Maria Ana Borges), E2.6 (David Newsome, Young Ng et Jasmine Cardozo Moreira), E2.7 (Chelsey Walden-Schreiner), E2.8 (Ivana Damjanović), E2.9 (Robyn Bushell), E2.10 (Lincoln Larson), E2.11 (Ralf Buckley). Coordinateur du chapitre : Anna Spenceley et Glen Hvenegaard.

Chapitre 3 – Auteurs : Elizabeth Halpenny, Therese Salenieks, Robert Manning, Yu-Fai Leung et Anna Spenceley. Contributeur des encadrés : E3.1 (Anna Spenceley), E3.2 (Giulia Carbone), E3.3 (Dan Paleczny), E3.4 (Robert Manning et Anna Spenceley), E3.5 (Robert Manning). Coordinateur du chapitre : Elizabeth Halpenny, Therese Salenieks et Yu-Fai Leung.

Chapitre 4 – Auteurs : Yu-Fai Leung, Elizabeth Halpenny, Therese Salenieks, Robert Manning, Ian Bride, Chelsey Walden-Schreiner et Ralf Buckley. Contributeur des encadrés : E4.1 (Therese Salenieks), E4.2 (Anna Miller), E4.3 (Chelsey Walden-Schreiner), E4.4 (Chelsey Walden-Schreiner, Anna

Miller et Yu-Fai Leung), E4.5 (Debbie Mucha), E4.6 (Luis Monteiro), E4.7 (Anna Hübner et Chelsey Walden-Schreiner), E4.8 (Dilya Woodward et Alexandra Vishnevskaya), E4.9 (Chengzhao Wu, Xiaoping Zhang et Jianghua Ran), E4.10 (Lisa King), E4.11 (Jorge Chávez), E4.12 (Jake Paleczny), E4.13 (Elizabeth Halpenny), E4.14 (Yu-Fai Leung, Anna Spenceley, Glen Hvenegaard et Ralf Buckley), E4.15 (Kelly Bricker, Chelsey Walden-Schreiner et Anna Spenceley). Coordinateur du chapitre : Yu-Fai Leung, Elizabeth Halpenny et Therese Salenieks.

Chapitre 5 – Auteurs : Anna Spenceley, Susan Snyman, Sandra de Urioste-Stone et Stephen McCool. Contributeur des encadrés : E5.1 (Chelsey Walden-Schreiner), E5.2 (Megan Epler Wood et Mark Milstein), E5.3 (Kamal Medhi et Rajiv Bhartari), E5.4 (Dan Paleczny et Erik Val), E5.5 (Susan Snyman et Dani Ndebele), E5.6 (Erin Seekamp et Lee Cervený). Coordinateur du chapitre : Anna Spenceley.

Chapitre 6 – Auteurs : Andrew Rylance, Anna Spenceley, Marcello Notarianni, Andy Thompson, Midori Paxton, James Barborak, Peter J. Massyn, Paul F. J. Eagles, Ralf Buckley, Susan Snyman et Chelsey Walden-Schreiner. Contributeur des encadrés : E6.1 (Andrew Rylance), E6.2 (Anna Spenceley), E6.3 (Chelsey Walden-Schreiner et Dashpurev Tserendeleg), E6.4 (Anna Spenceley), E6.5 (Anna Spenceley), E6.6 (Anna Spenceley), E6.7 (Jorge Chávez et Kurt Holle), E6.8 (Susan Snyman et Dani Ndebele), E6.9 (Rajiv Bhartari). Coordinateur du chapitre : Anna Spenceley.

Chapitre 7 – Auteurs : Glen Hvenegaard, Ralf Buckley, Anna Spenceley et Yu-Fai Leung. Contributeur de l'encadré : E7.1 (Chelsey Walden-Schreiner). Coordinateur du chapitre : Glen Hvenegaard.



Un chemin de randonnée dans une zone à forte biodiversité dans le Parc national des volcans d'Hawaii, États-Unis. © Yu-Fai Leung



Point de vue panoramique dans la vallée des geysers à Kronotsky Zapovednik, Russie. © Elena Nikolaeva

Résumé

Le tourisme en soutien des aires protégées

Les aires protégées sont une composante essentielle de toute stratégie mondiale en faveur de la conservation. Le tourisme offre une façon unique et cruciale d'encourager la connexion des visiteurs avec les valeurs associées aux aires protégées, ce qui en fait une force potentiellement positive pour la conservation. Les expériences des visiteurs peuvent transformer un individu, améliorer son bien-être, tout en diffusant un sens accru de gestion respectueuse et de soutien envers les valeurs associées aux aires protégées.

Les avantages économiques du tourisme dans les aires protégées - lequel dépend d'aires naturelles splendides, d'une vie sauvage et d'une nature en bonne santé et de cultures authentiques - peuvent également être un argument de poids en faveur de la conservation. Le tourisme dans les aires protégées est une partie essentielle de l'industrie touristique globale - une industrie dont l'échelle et les impacts sont énormes. Un tel volume de visiteurs implique certains besoins en infrastructures de base et des exigences d'emplois et de services, lesquels ont des ramifications pour l'économie, la société, la culture et l'environnement.

Lorsqu'il est pratiqué durablement, le tourisme peut contribuer directement aux objectifs des accords mondiaux tels que le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique, les Objectifs de développement durable des Nations Unies, et la Déclaration de Muscat sur le tourisme et la culture (OMT et UNESCO, 2017). Cependant, un tourisme inapproprié ou mal géré peut causer des impacts négatifs sur la biodiversité, les paysages et la base de ressources des aires protégées.

Le public ciblé par ces Lignes directrices est constitué de professionnels travaillant dans le tourisme dans les aires protégées, y compris des administrateurs, des responsables, des planificateurs, des organismes gouvernementaux, des organisations non-gouvernementales, des groupes communautaires, des propriétaires privés et des groupes autochtones. S'appuyant sur les deux précédentes éditions sur le sujet du tourisme dans la collection des Lignes directrices pour de meilleures pratiques de la CMAP de l'UICN, les présentes Lignes directrices offrent des orientations sur les principales problématiques afin d'aider les responsables à mettre en place un tourisme durable dans les aires protégées - approprié, bien géré et qui contribue aux objectifs de conservation.

Ces Lignes directrices introduisent des concepts essentiels dans le domaine de la gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées. Les éléments suivants du document sont particulièrement importants :

1. Une discussion des dix principes de la gestion du tourisme et des visiteurs ;
2. Les encadrés, qui offrent des exemples concrets de la façon dont un tourisme durable peut être réalisé dans divers contextes ;
3. Les Meilleures pratiques en lumière, qui offrent des connaissances spécifiques et transférables à partir d'études de cas, et sont nommées dans les Encadrés d'études de cas appropriés ; et
4. Des listes significatives de Meilleures pratiques recommandées, à la fin de chaque chapitre (listes qui incluent les Meilleures pratiques en lumière).

Aperçu et meilleures pratiques

Les responsables d'aires protégées sont sous une pression croissante pour fournir des expériences éducatives et ayant du sens aux visiteurs, ainsi que des revenus pour la gestion de la conservation - et ils doivent parallèlement veiller à ce que le tourisme ne compromette pas l'intégrité écologique et les valeurs de la conservation associées aux aires protégées. La gestion du tourisme dans les aires protégées est une tâche technique complexe qui demande des compétences et des connaissances de haut-niveau. Ces Lignes directrices présentent des exemples de meilleures pratiques du monde entier, et encouragent leur application au sens large. Ce document défend que seul un tourisme durable peut contribuer à la conservation de la nature sur le long terme, avec pour objectif de faire du tourisme dans les aires protégées une force positive importante pour la conservation, à l'échelle mondiale et locale.

Le chapitre 1 introduit les principaux concepts du tourisme durable dans les aires protégées, son potentiel pour la conservation mondiale et les défis en matière de gestion qui s'y rapportent. Les principales caractéristiques définissant les meilleures pratiques dans le tourisme dans les aires protégées sont exposées.

Le tourisme dans les aires protégées génère de nombreux impacts sur l'environnement, l'économie, les communautés locales et les visiteurs eux-mêmes. Le chapitre 2 résume les impacts négatifs et positifs du tourisme, qui peuvent être perçus différemment par les parties prenantes ayant des valeurs différentes. Les meilleures pratiques incluent :

- Encourager des politiques de tourisme nationales qui contribuent à la conservation de la nature et génèrent des bénéfices économiques aux autorités chargées des aires protégées mais aussi aux communautés locales.
- Soutenir des services touristiques basés sur les communautés et liés au marché.
- Renforcer la formation en développement commercial et compétences de gestion pour les services touristiques basés sur les communautés.
- Réimaginer des activités récréatives dans les aires protégées comme une façon de répondre aux besoins des communautés et à des objectifs sociétaux plus vastes.

Les enseignements tirés de la recherche et des expériences pratiques ont permis de produire dix principes pour la gestion du tourisme et des visiteurs qui, s'ils sont appliqués, améliorent l'efficacité et augmentent le soutien du public et des communautés. Le chapitre 3 expose les grandes lignes des Principes 1 à 6, en insistant sur l'alignement des objectifs de gestion des aires protégées avec les impacts positifs et négatifs du tourisme. Ce chapitre illustre les avantages d'une planification proactive, d'une gestion des infrastructures touristiques et du tourisme commercial, et d'une gestion de la fréquentation et de l'utilisation des visiteurs. Les meilleures pratiques dans ce domaine sont :

- Choisir des matériaux pour la conception et la construction du site basés sur des sources qui minimisent les dommages et présentent des propriétés comme la durabilité, la recyclabilité, la disponibilité et la durabilité.
- Appliquer des cadres de gestion basés sur des normes, inspirés par les valeurs des aires protégées, les objectifs de gestion et leurs indicateurs et normes associés.
- Utiliser des outils et des techniques de gestion de l'utilisation des visiteurs qui se renforcent et se complètent.

Le chapitre 4 étudie les Principes 7 à 10, qui abordent la gestion adaptative pour un tourisme durable. Ils sont axés sur les méthodes innovantes pour suivre l'utilisation, l'expérience et les impacts des visiteurs ; l'engagement des citoyens, les partenariats, l'éducation et la communication ; les technologies de l'information ; et la commercialisation. Les meilleures pratiques dans la gestion adaptative sont :

- Exploiter les compétences et l'enthousiasme des bénévoles par le biais de la science grand public.
- Coordonner et intégrer le suivi des impacts environnementaux et sociaux, avec les technologies appropriées et un financement suffisant.
- Comprendre quelles valeurs sont protégées, et le contexte opérationnel, avant de choisir un outil ou une pratique de gestion des visiteurs.
- Être stratégique sur les valeurs des aires protégées qui sont mises en avant dans les programmes d'éducation et d'interprétation environnementales.
- Utiliser les programmes d'éducation environnementale et d'interprétation pour impliquer émotionnellement les visiteurs, et les connecter avec les valeurs que l'aire protège.
- Donner aux touristes une vue d'ensemble sur les questions de gestion dans l'aire protégée, en les connectant à des problématiques similaires dans le monde.
- Avoir une forte compréhension des différentes composantes, grâce à la recherche et à l'analyse, avant de s'engager dans des stratégies marketing.
- Suivre des lignes directrices internationalement adoptées sur le tourisme et la biodiversité, qui offrent un cadre pour la politique, la planification, la gestion et la surveillance du tourisme et de ses impacts.

Le Chapitre 5 se focalise sur les questions essentielles de renforcement des capacités des responsables, des communautés et des autres parties prenantes pour gérer les visiteurs, les partenariats et les revenus générés grâce au tourisme. Des efforts efficaces de renforcement des capacités bénéficient d'une évaluation complète des compétences et des connaissances, d'objectifs et d'attentes de formation clairs parmi les parties prenantes, de partenariats créatifs et de l'inclusion d'une technologie appropriée. Les meilleures pratiques dans le domaine du renforcement des capacités incluent :

- Garantir que la planification du site pour le tourisme suit un processus systématique, établit des conditions de base, un modèle conceptuel et un système de suivi et d'évaluation pour renseigner la gestion des sites en conséquence.
- Rédiger des plans de gestion du tourisme, en collaboration avec les parties prenantes concernées.
- Évaluer la capacité des communautés locales pour fournir des services touristiques.
- Garantir que tout le travail lié aux partenariats est officiellement comptabilisé et reconnu.

Le Chapitre 6 présente des exemples d'aires protégées du monde entier qui sont financées durablement par le biais du tourisme, et en décrit les conditions de réalisation. Les éléments que l'on retrouve fréquemment incluent : une évaluation financière systématique ; une prise en compte de toute la gamme des droits d'entrée, concessions et licences ; et un mécanisme de partage des revenus transparent, juste et efficace. Les meilleures pratiques incluent :

- Réaliser une évaluation financière systématique de l'aire protégée (ou plus largement du système d'aires protégées) avant de fixer les droits d'entrée.
- Tester auprès des touristes et des tour-opérateurs combien ils sont prêts à payer pour chaque taxe aux usagers. Évaluer les taxes par rapport à celles d'autres aires protégées locales et régionales possédant des attractions similaires.
- Stipuler un soutien envers des pratiques durables et les objectifs de conservation de l'aire protégée, dans les contrats avec les opérateurs touristiques.
- Conclure des accords avec les concessionnaires pour employer un certain nombre de personnel local, dépenser localement lorsque possible, et engager des entreprises locales comme fournisseurs de services.

Le Chapitre 7 étudie comment des changements mondiaux comme la croissance démographique et le changement climatique façonnent la demande touristique, le type d'activité et les tendances de fréquentation dans les aires protégées, mettant ainsi au défi les responsables d'identifier des stratégies d'adaptation, d'atténuation et de communication appropriées.



Des iguanes marins (*Amblyrhynchus cristatus*) et des touristes partagent un chemin de randonnée en bord de plage sur les îles Galápagos, Equateur
© Yu-Fai Leung



Promenade automnale au Parc national des forêts Casentinesi, Italie
© Yu-Fai Leung

Tourisme et fréquentation dans les aires protégées : le défi de la durabilité

1



© Chelsey Walden-Schreiner

1.1 Œuvrer pour un tourisme durable dans les aires protégées

Le tourisme est et doit être un sujet essentiel en matière de conservation de la nature. Avec la croissance démographique mondiale et l'amélioration des transports permettant d'effectuer plus rapidement des trajets sur des vastes distances, le tourisme s'est développé, se concentrant de plus en plus sur les paysages terrestres et marins naturels et culturels restants, souvent au sein d'aires protégées. Le tourisme, à la différence de nombreuses industries extractives, a besoin d'aires naturelles splendides, d'une nature et d'une vie sauvage en bonne santé, et de cultures authentiques. La capacité du tourisme à générer des revenus nationaux et des emplois peut agir comme moteur pour conserver et gérer des aires naturelles intactes, plutôt que pour les modifier ou les détruire afin de produire d'autres biens.

Les présentes Lignes directrices sont destinées à aider les planificateurs et les décideurs politiques, ainsi que les responsables de parcs et autres professionnels de la conservation, à veiller à ce que le tourisme dans les aires protégées est approprié, bien géré et soutient les objectifs de conservation.

Il est important d'avoir de bonnes politiques en place en fonction du type de tourisme, et de savoir quoi éviter. De nombreux responsables d'aires protégées dans le monde sont sous pression pour atteindre des objectifs multiples et parfois contradictoires. On attend d'eux qu'ils fournissent des expériences qui ont du sens et éducatives, ainsi que des revenus pour la gestion de la conservation, mais aussi qu'ils évitent de compromettre l'intégrité environnementale des aires protégées avec la surfréquentation, le surdéveloppement ou la pollution parfois associés au tourisme, tout en veillant à ce que les communautés locales soient impliquées et en profitent. Ces Lignes directrices visent à offrir une sélection des meilleures pratiques actuelles, qui aideront les planificateurs et les responsables d'aires protégées à atteindre cet équilibre délicat. Le problème central est donc celui de la durabilité pour les responsables. Ce que nous cherchons à encourager dans les aires protégées n'est pas n'importe quel type de tourisme : c'est un tourisme durable, qui s'entend comme : « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins

des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. » (OMT & PNUE, 2005 : 11–12). Cette vaste acceptation tournée vers le futur des avantages et impacts négatifs potentiels du tourisme doit être basée sur un principe fondamental : Pour que le tourisme dans les aires protégées soit durable, il doit en premier lieu contribuer à la conservation de la nature sur le long terme, et pas seulement brièvement ou sporadiquement, et garantir que la conservation n'est pas compromise par une utilisation inappropriée ou mal gérée des visiteurs. Cela recoupe directement la définition basique d'une *aire protégée*, tel qu'énoncée par l'UICN :

« Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés. » (Dudley, 2008 : 7 ; voir encadré 1.1 pour des définitions supplémentaires des termes principaux).

En gardant ce principe fondamental à l'esprit, nous pouvons préciser que le tourisme durable dans les aires protégées doit, dans toutes ses phases depuis la volonté jusqu'à la planification et la gestion :

- Protéger les qualités environnementales et/ou culturelles qui attirent les touristes en préservant les processus écologiques essentiels et les qualités esthétiques et spirituelles, et en aidant à conserver le patrimoine naturel et la biodiversité ;
- Respecter les droits des populations autochtones et des communautés locales et leur authenticité socioculturelle, conserver leur patrimoine culturel construit et vivant et leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la compréhension et tolérance interculturelles ;
- Garantir des opérations économiques viables, à long terme, offrant des avantages socio-économiques distribués de façon équitable à tous les titulaires de droits et parties prenantes affectés par le tourisme, notamment un emploi stable, des opportunités de génération de revenus et des services sociaux pour accueillir les communautés et contribuer à l'atténuation de la pauvreté ;
- Fournir des opportunités appropriées pour favoriser, auprès des visiteurs, une expérience ayant du sens et de haute qualité, qui contribuera à un sentiment accru de gestion respectueuse de la nature et des aires protégées (adapté de OMT & PNUE, 2005).

Encadré 1.1

Définition des principaux termes

Voici les définitions des principaux termes que vous trouverez dans ces Lignes directrices. Les définitions ont été adaptées au contexte des aires protégées ; les définitions originales sont données dans le Glossaire à la fin de l'ouvrage. Le Glossaire contient également des définitions de nombreux autres termes utilisés dans les présentes Lignes directrices.

Communauté locale (ou hôte) : Groupe social de n'importe quelle taille dont les membres résident à proximité ou dans une aire protégée. Ce groupe partage un gouvernement, et peut avoir un patrimoine culturel et historique commun.

Visiteur : Dans le contexte des aires protégées, un visiteur est une personne qui visite les terres et les eaux d'une aire protégée selon des objectifs pour lesquels est l'AP est mandatée. Un visiteur n'est pas payé pour être dans l'aire protégée, et ne vit pas en permanence dans l'aire protégée. Les objectifs mandatés pour l'aire sont souvent récréatifs, éducatifs ou culturels.

Touriste : Un visiteur dont le voyage dans une aire protégée inclut une nuitée.

Utilisation du visiteur : Toute utilisation de l'aire protégée faite par un visiteur pendant son séjour.

Tourisme : Les activités de personnes voyageant et restant dans des lieux hors de leur environnement habituel (ici, l'aire protégée) pour une année consécutive au maximum.

Tourisme durable : Un tourisme dans une aire protégée qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés locales d'accueil.

Sources : Hornback & Eagles, 1999 ; OMT & PNUE, 2005 ; Spenceley et al., 2017b ; OMT, 2018

Toutes les parties impliquées dans le développement et la gestion du tourisme dans les aires protégées doivent viser ces objectifs basiques. Le tourisme qui ne répond pas à ces objectifs - qui n'est donc pas durable - ne devrait pas être autorisé dans les aires protégées.

Décider de ce qu'est un tourisme durable et approprié dans les aires protégées peut être problématique, car les questions sont compliquées. Par exemple :

- Est-ce que cette aire protégée et ses environs ou région ont la législation en matière de planification, les réglementations et les infrastructures en place pour gérer durablement les niveaux de fréquentation anticipée ?
- Est-ce que toutes les valeurs du site sont bien connues et renseignées, comme base pour la planification et le suivi des impacts ?
- Quelles sont les contraintes sur le développement du tourisme ou le flux des utilisateurs par rapport à la mission et aux objectifs de l'aire protégée ?
- Quel type et quelle échelle d'infrastructures est appropriée, et où les situer (par ex. l'hébergement) ?
- Quel niveau d'impacts biophysiques, le cas échéant, est acceptable au vu de la mission et des objectifs de l'aire protégée ?
- Quel segment commercial de visiteurs doit être ciblé par des campagnes promotionnelles ?
- Quelles opportunités d'expériences aux visiteurs la gestion cherche-t-elle à favoriser et lesquelles sont inappropriées pour le site ?
- Qui fournit les services touristiques ? Des entreprises à but lucratif ? Des organisations à but non-lucratif ? Le personnel des aires protégées ?
- Quel niveau d'impacts sur la biodiversité et l'environnement physique est acceptable au vu de la mission et des objectifs de l'aire protégée ?
- Quels types de services et d'engagement doivent être fournis par les communautés locales avoisinantes ?
- Comment les communautés au sein et autour des aires protégées peuvent-elles participer activement et bénéficier du développement issu du tourisme dans les aires protégées ?
- Comment les fonds générés par le tourisme et les visiteurs seront-ils sécurisés et distribués pour la gestion ? ... Pour la conservation ? ... Pour les communautés ?
- Comment les politiques peuvent-elles être influencées, au sein des secteurs de planification de la conservation et du tourisme, pour répondre à ces questions ?

- Comment la gestion peut-elle déterminer et planifier un niveau acceptable d'impacts et d'opportunités appropriées d'expériences ?
- Comment les actions de la gestion et leurs résultats devraient-ils être surveillés ?

Il convient de répondre à la plupart de ces questions bien avant qu'une aire protégée soit ouverte à l'utilisation touristique, et les réponses doivent être cohérentes avec les objectifs de conservation de l'aire protégée. Le tableau 1.1 présente les six Catégories d'aires protégées de l'UICN et comment les orientations de gestion de chacune d'elles sont liées au tourisme et aux types de visiteurs attendus dans chacune d'elles. Les présentes Lignes directrices sont destinées à aider les planificateurs et les gestionnaires à concevoir et à gérer un tourisme aligné avec les objectifs des aires protégées.

1.2 Le potentiel du tourisme durable dans les aires protégées

Souvent, dans la réalité, les gestionnaires se retrouvent face à des situations qui sont loin de l'idéal. Les aires protégées opèrent sous une vaste gamme de conditions politiques, sociales et économiques. Le plus souvent, les responsables n'ont pas les fonds, le personnel ou les ressources suffisantes, et n'ont presque jamais toutes les informations nécessaires pour une prise de décision optimale. Dans ce monde réel du compromis, il faut pour avoir un tourisme durable dans les aires protégées essayer de maximiser les bénéfices du tourisme tout en minimisant ses impacts négatifs, et s'adapter constamment aux conditions changeantes.

Le tourisme dans les aires protégées possède des caractéristiques uniques, qui en font une force potentiellement positive pour la conservation. Le tourisme, l'activité récréative et l'utilisation des visiteurs sont étroitement liés à de nombreuses aires protégées depuis leur création. Les visiteurs se connectent avec un patrimoine naturel et culturel, ont une expérience, apprennent des choses.

De telles expériences peuvent transformer un individu, améliorer son bien-être, tout en diffusant un sens accru de gestion respectueuse et de soutien au niveau local (Walker & Chapman, 2003). Le tourisme requiert l'apport de nombreux secteurs économiques pour opérer efficacement, et peut également générer des revenus qui soutiennent les économies nationales et locales. Ainsi, le tourisme peut influencer les politiques publiques qui ont un impact sur le futur des



Les activités touristiques dans les aires protégées revêtent de nombreuses formes. Randonnée dans le Parc national historique de Chesapeake et du canal Ohio, au bord de la rivière Potomac, près de Washington DC, États-Unis (gauche). © Yu-Fai Leung. Observation de la vie sauvage dans la réserve nationale de Maasai Mara, Kenya (droite). © Anna Spenceley

Tableau 1.1 Catégories de gestion des aires protégées de l'UICN et leur approche de gestion pour le tourisme et l'utilisation des visiteurs

UICN Catégorie d'aires protégées*	Principal objectif et valeur(s) protégée(s)	Approche pour le tourisme et l'utilisation des visiteurs	Types de visiteurs					
			Individus	Chercheurs	Utilisateurs commerciaux	Touristes et utilisateurs récréatifs	Utilisateurs spirituels et culturels	Utilisateurs com- mémoratifs**
Ia) Réserve naturelle intégrale	Protection de la biodiversité ou du géo-patrimoine (valeurs écologiques et scientifiques)	Accès public possible uniquement par le biais de programmes organisés à caractère scientifique, de science grand public ou de volontaires	✓	✓			✓	
Ib) Zone de nature sauvage	Protection du caractère naturel et des conditions intacts ou très peu modifiées des aires (valeurs sauvages et écologiques)	- Une utilisation par les visiteurs de faible densité, autonome, est souvent un objectif de gestion. - Accès restreint au public en termes d'utilisation, de taille du groupe, d'activité, etc. - Activités du tourisme limitées et très réglementées (par ex. par des permis d'utilisation spéciaux)	✓	✓				
II) Parc national	Protection d'un écosystème et de ses processus écologiques à grande échelle (valeurs écologi- ques, récréatives et communautaires)	- L'utilisation et l'expérience du visiteur sont souvent un objectif de gestion. - Une gamme d'opportunités récréatives est habituellement proposée par le biais du zonage, le développement d'installations et de services pour les visiteurs (les pays ont attitudes différentes face à l'hébergement des touristes au sein des aires protégées).	✓	✓	✓	✓	✓	✓
III) Monument naturel	Conservation d'un monument naturel spécifique (valeurs écologi- ques, récréatives et communautaires)	- L'utilisation et l'expérience du visiteur sont souvent un objectif de gestion. - Des opportunités récréatives sont généralement proposées pour faciliter la protection du monument et la compréhension du public	✓	✓	✓	✓	✓	✓
IV) Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation par des interventions de gestion (valeurs écologiques, communautaires et récréatives)	- La fréquentation récréative et le tourisme commercial sont habituellement les objectifs de gestion. - Une gamme d'opportunités récréatives est proposée avec les installations et les services associés. - Le tourisme commercial est fréquent pour l'observation de la vie sauvage	✓	✓	✓	✓	✓	✓
V) Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation du paysage terrestre ou marin (valeurs communautaires, écologiques et récréatives).	- Le tourisme est habituellement un objectif de gestion. - Une gamme d'opportunités récréatives est proposée avec les installations et les services associés. - Tourisme commercial fréquent	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VI) Aire pro- tégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Uso sostenible de ecosistemas natu- rales (valores comu- nitarios, recreativos y ecológicos)	- La fréquentation récréative et le tourisme commercial peuvent être des objectifs de gestion. - Une gamme d'opportunités récréatives est proposée avec les installations et les services associés. - Tourisme commercial fréquent	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* Adapté de Dudley (2008), Dudley et al. (2013), et Spenceley et al. (2015)

** Utilisateurs ayant accès aux aires protégées à des fins commémoratives, comme des visiteurs allant sur des sites d'importance culturelle au sein d'une aire protégée (Spenceley et al., 2015 : 720).

aires protégées. En bref, le tourisme dans les aires protégées présente des opportunités et des défis (tableau 1.2).

Alors que la croissance démographique et les demandes de ressources naturelles infligent une pression croissante aux aires protégées, les avantages économiques du tourisme basé sur la nature peuvent être un argument puissant pour la conservation. Le tourisme dans les aires protégées est une partie essentielle de l'industrie touristique globale - une industrie dont l'échelle et l'impact sont énormes.

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations Unies estime que les arrivées touristiques internationales ont excédé 1,33 milliard en 2017, ont généré plus de 1,34 trillion de dollars US de recettes liées au tourisme international, et ont donc contribué à 10% du PIB mondial (OMT, 2018). Selon l'OMT (2017), le tourisme international continuera à croître à un taux annuel de 3,3% jusqu'en 2030, et le tourisme domestique croîtra encore plus. Un tel volume élevé de visiteurs implique certains besoins en infrastructures de base et des exigences d'emplois et de services, lesquels ont des ramifications pour l'économie, la société, la culture et l'environnement. Les aires protégées sont affectées par toutes ces tendances.

Pratiqué durablement, le tourisme est bien placé pour être un bon exemple pour augmenter le nombre et la gestion efficace des aires protégées dans le monde. Le tourisme peut contribuer

directement à la réalisation du *Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020* de la Convention sur la diversité biologique, en aidant à promouvoir la conservation, le développement des communautés et la sensibilisation du public (McCool & Moisey, 2008 ; OMT, 2010 ; Buckley, 2012a ; Hvenegaard et al., 2012 ; CDB, 2015 ; CMSC-PNUE & UICN, 2016). En 2004, la CDB a adopté les Lignes directrices sur la biodiversité et le développement du tourisme (CDB, 2004), et continue encore aujourd'hui à promouvoir leur utilisation, par exemple en publiant en 2015 un manuel avec des exemples de meilleures pratiques sur leur application (CDB, 2015). Le tourisme peut également contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies - un ensemble de 17 objectifs destinés à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici à 2030. Les ODD sont la pierre angulaire du programme de développement durable des Nations Unies, et le tourisme apparaît dans l'Objectif 8 (une croissance économique durable), l'Objectif 12 (une consommation et une production durables) et l'Objectif 14 (conservation et utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines), et est sous-entendu dans l'Objectif 15 (protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, combattre la désertification, enrayer et inverser la dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>).

Tableau 1.2 Opportunités et défis de la gestion du tourisme dans les aires protégées

Opportunités	Défis
Développer une base de soutien pour la conservation de la nature et de la culture par le biais des aires protégées, en offrant des expériences remarquables et interprétées qui communiquent les nombreuses valeurs des aires protégées.	Les aires protégées deviennent un « bien » ou une ressource comme une autre, qu'exploite une industrie davantage intéressée par les profits, l'accès et l'offre de nouvelles expériences que par le soutien à la conservation.
Contribuer activement à la conservation en impliquant les visiteurs dans des tâches de gestion et des contributions de financement directes (par ex. droits d'entrée, redevances de concession, etc.) ou autre soutien en nature à la gestion.	Les intérêts du tourisme entravent activement la bonne gestion en mettant l'accent sur les utilisations, les avantages ou l'accès, qui portent préjudice à la conservation ou aux biens culturels de l'aire protégée.
Justifier un soutien politique et un meilleur financement pour la gestion, en reconnaissant l'importance du tourisme basé sur les aires protégées pour les économies locales et régionales.	L'importance du tourisme basé sur les aires protégées conduit à un soutien politique envers un développement excessif dans ou autour de l'aire protégée.
Améliorer les impacts du tourisme par le biais d'une planification sensible des infrastructures, de la réparation des dommages causés et des techniques d'atténuation d'impact des visiteurs (par ex. durcissement des pistes).	L'environnement subit des impacts négatifs, comme la pollution (par ex. élimination des déchets, émissions de carbone), l'utilisation non-durable des ressources (par ex. l'eau) et les dommages causés aux aires sensibles (par ex. à cause d'infrastructures mal conçues ou situées).
Améliorer les avantages sociaux et culturels des aires protégées en encourageant et conservant leurs attractions culturelles, en présentant la culture locale (par ex. histoires, artisanat, design, musique, alimentation) et en offrant des services interprétatifs et des opportunités éducatives appropriés.	Les populations locales subissent des impacts négatifs (par ex. transformation de la culture en « bien », perturbation des modes de vie traditionnels, criminalité, surpopulation, déplacement des communautés locales pour accueillir le développement du tourisme, perte de l'accès aux ressources traditionnelles, dommages ou désacralisation de lieux sacrés, pressions causées par la forte fréquentation) ; augmentation du coût de la vie et inflation liées au tourisme.
Offrir une incitation majeure, par le biais d'avantages financiers et sociaux directs, aux communautés dans ou autour des aires protégées pour protéger la vie sauvage et tolérer certains impacts négatifs sur les ressources naturelles.	Sans avantages, un grand nombre de populations défavorisées continuent à épuiser la vie sauvage pour leur protection, leur propriété ou leur profit.
Stimuler les liens avec l'économie locale par le biais de la propriété locale des biens touristiques, la gestion des entreprises touristiques, l'emploi, les moyens d'existence alternatifs et l'entrepreneuriat dans la chaîne d'offre du tourisme (par ex. services de guide, artisanat, restauration et boissons, transport, etc.)	Les liens économiques positifs n'arrivent pas à se matérialiser du fait d'un manque d'informations, d'opportunités, d'accès au financement, de politiques adéquates ou de régularité.

Chaque aire protégée possède des valeurs uniques auxquelles les visiteurs doivent être connectés, et que les visiteurs, les autres détenteurs de droits, les parties prenantes et plus globalement le public doivent pouvoir apprécier. Ces aires protégées ont des désignations internationales, comme les réserves de biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Géoparcs mondiaux de l'UNESCO, les zones humides Ramsar. Ces désignations sont nécessaires pour exprimer les valeurs supplémentaires qui représentent des exemples extraordinaires à l'échelle mondiale de patrimoine naturel et culturel. Le tourisme durable est l'une des façons les plus prometteuses d'accomplir cet important travail.

1.3 Le tourisme dans les aires protégées dans le contexte international

Pour gérer le tourisme avec succès, les gestionnaires doivent comprendre le contexte international plus vaste. La coopération et la coordination internationales dans la conservation des aires protégées est une tendance mondiale globale. Cette tendance s'exprime directement par la diversité des désignations et initiatives internationales sur les aires protégées qui ont vu le jour depuis les années 1970. Ces initiatives incluent des traités contraignants, comme la Convention sur le Patrimoine mondial, la Convention Ramsar et la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi que des efforts volontaires, comme le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère et son réseau international de réserves de biosphère, de réserves, et le Partenariat des Zones clés pour la biodiversité (UICN, 2017c), récemment créé. Elles comportent toutes des normes de conservation, ainsi que des exigences de surveillance et des mesures de remise en état lorsque nécessaire. Pour obtenir ces désignations internationales, les aires protégées candidates doivent répondre à ces normes et se conformer aux législations applicables à tous les niveaux. Toutes ces initiatives sont pertinentes dans le cas du tourisme.

Sites du Patrimoine mondial

La Convention sur le patrimoine mondial est le principal instrument mondial pour la reconnaissance et la protection des sites naturels, culturels et mixtes. Ce traité, dont 193 pays sont parties, est supervisé par un secrétariat hébergé par l'UNESCO et régi par le Comité du Patrimoine mondial. L'UICN est l'un des trois organes consultatifs mandatés auprès de la Convention sur le patrimoine mondial, et donne des conseils sur l'inscription des biens naturels. L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, le plus grand honneur pouvant être accordé à une aire protégée, est réservée aux sites exceptionnels ayant « une valeur universelle exceptionnelle ». Les pays font souvent la promotion de leurs sites du Patrimoine mondial qu'ils présentent comme leurs destinations touristiques les plus significatives ; cela n'est pas sans créer, dans un grand nombre de ces sites, des préoccupations sur la quantité et le type de tourisme en place. Parallèlement, le tourisme dans les sites du Patrimoine mondial est une occasion de faire connaître leur valeur exceptionnelle aux visiteurs (Encadré 4.10). L'UNESCO a créé une Malette sur le tourisme durable en ligne, destinée spécifiquement aux gestionnaires de sites du Patrimoine mondial, mais pouvant également être adaptée aux autres aires protégées. Cette Malette accompagne les gestionnaires pas à pas, depuis les fondations (stratégie, gouvernance) jusqu'à la réalisation centrale de meilleures pratiques dans les communications, les infrastructures, etc. (<http://whc.unesco.org/sustainabletourismtoolkit/how-use-guide>).

Les réserves de biosphère

Les réserves de biosphère sont des aires protégées faisant partie d'un réseau international qui, à l'instar du Patrimoine

mondial, est également supervisé par l'UNESCO. Chaque réserve promeut des solutions réconciliant la conservation de la biodiversité avec son utilisation durable, et met également l'accent sur les approches interdisciplinaires pour comprendre et gérer les changements et les interactions entre les systèmes écologiques et sociaux, notamment la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité. Le tourisme durable joue un rôle important en accomplissant les fonctions des réserves de biosphère, et dans plusieurs de ces sites tester des approches améliorées vis-à-vis du développement touristique fait partie de l'axe de travail des gestionnaires. (<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/>).

Géoparcs mondiaux

Les Géoparcs mondiaux sont encore un autre système de reconnaissance des aires protégées géré par l'UNESCO. Un Géoparc mondial est une « zone unique et unifiée dans laquelle les sites et les paysages d'importance géologique significative sur le plan international sont gérés pour atteindre simultanément leur protection, l'éducation et le développement durable. » (<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/earth-sciences/unesco-global-geoparks/>). En 2017, le réseau de Géoparcs mondiaux de l'UNESCO comprenait 140 géoparcs mondiaux dans 38 États membres (GGN, 2018). Il n'est pas surprenant que les Géoparcs mondiaux soient des pôles majeurs pour le « tourisme géologique », pouvant inclure des attractions aussi diverses que des reliefs impressionnants, des fossiles et minéraux, ainsi que des mines historiques ou encore des terroirs viticoles (Encadré 2.6)

Sites Ramsar

Les sites Ramsar sont des zones humides revêtant un caractère important à l'échelle mondiale et désignés par la Convention de Ramsar sur les zones humides. De nombreux sites Ramsar sont considérés comme des « zones humides de destination », et l'axe de la Convention est ici essentiel dans la définition du tourisme durable de l'OMT. Les zones humides proposent de nombreuses attractions pour les touristes, notamment pour les amateurs et observateurs d'oiseaux et de la vie sauvage. La Convention a rédigé des orientations et a adopté des politiques sur le tourisme relativement à la conservation des espèces et des habitats (Convention de Ramsar et OMT, 2012).

Réseaux régionaux d'aires protégées

Les réseaux régionaux d'aires protégées existent dans différents endroits du monde. Ils relient les aires protégées de pays voisins au sein d'une région géographique spécifique. Citons par exemple le système Natura 2000 dans l'Union européenne, ou le réseau des Parcs du patrimoine de l'ASEAN (Association des nations du sud-est asiatique). À ce niveau régional, des lignes directrices et protocoles pertinents pour le tourisme durable ont été rédigés par des groupes de pays. Citons comme exemple la Charte européenne pour un tourisme durable dans les aires protégées (Fédération EUROPARC, 2010) et les Lignes directrices pour le tourisme dans les parcs et les aires protégées d'Asie de l'Est (Eagles et al., 2001). Les zones de conservation de la connectivité à l'échelle des paysages, comme le paysage de l'arc du Terai, qui englobe plus d'une douzaine d'aires protégées en Inde et au Népal, sont une forme de réseau régional transnational autour duquel de plus en plus de tourisme s'organise. La conservation de la connectivité reconnaît que les habitats et les espèces fonctionnent au mieux lorsqu'ils font partie d'un vaste réseau interconnecté d'aires protégées et de paysages naturels et semi-naturels avoisinants (<https://www.protectedplanet.net/c/connectivity-conservation>).

Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique, un autre traité international, ne désigne pas directement des aires protégées mais représente l'une des influences les plus importantes sur la conservation mondiale basée sur les sites, grâce à son Programme de travail sur les aires protégées, qui « offre un cadre mondialement accepté pour créer des réseaux d'aires protégées nationaux et régionaux significatifs, efficacement gérés et durablement financés » dans le monde entier <https://www.cbd.int/protected/>. Les lignes directrices sur le tourisme de la CDB (CDB, 2004) ont été rédigées grâce à un processus vaste et international de rédaction et de consultation, et elles restent un pilier central de la contribution de la CDB pour lutter contre les nombreux impacts du tourisme sur la biodiversité.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est une plateforme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migratoires et de leurs habitats (CMS, 2018). Reconnaisant que ces espèces sont souvent de la plus haute importance pour les touristes récréatifs, la CMS a collaboré avec l'ONU environnement sur une étude majeure portant sur les bénéfices et les risques du tourisme pour ces espèces (PNUE & CMS, 2006).

Organisation mondiale du tourisme

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) est l'agence spécialisée des Nations Unies en charge de la promotion d'un tourisme durable et universellement accessible. L'OMT promeut le tourisme comme une façon d'atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). L'OMT parraine des initiatives pour un tourisme durable, comme la création d'un Conseil mondial pour un tourisme durable, qui établit les normes que les gouvernements nationaux, ainsi que les organismes de gestion des aires protégées, peuvent satisfaire pour obtenir la reconnaissance du marché des opérations de tourisme durable (Encadré 4.15, p. 59) ; et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP), qui contribue à l'Objectif 12 des ODD sur la consommation durable et la production (<http://sdt.unwto.org/about-10yfp-stp>).

1.4 Les meilleures pratiques du tourisme dans les aires protégées : principales caractéristiques

Pour aider les gestionnaires et autres décideurs à réaliser un tourisme durable dans les aires protégées, les présentes Lignes directrices proposent une série de meilleures pratiques. Celles-ci peuvent être envisagées comme des points de repère sur le chemin vers l'objectif du tourisme durable : plus l'on suit les points de repère, plus le parcours sera rapide et facile.

Pour comprendre pourquoi quelque chose est considéré comme une meilleure pratique, il est utile de comprendre certaines des caractéristiques que les meilleures pratiques partagent toutes. Une meilleure pratique dans le secteur du tourisme dans les aires protégées :

- **Répond à un « triple résultat ».** Il s'agit d'un terme utilisé au départ en comptabilité mais qui l'est aujourd'hui dans

de nombreux domaines et qui mesure le succès d'un effort donné, pas seulement en mesurant son rendement économique, mais aussi la valeur environnementale et sociale qu'il crée. Ici, l'approche du triple résultat signifie que le tourisme dans les aires protégées doit : (i) contribuer à la conservation de la nature (valeur environnementale) ; (ii) générer des bénéfices économiques pour les organismes de gestion des aires protégées et leurs propriétaires, afin de les aider à supporter les coûts de gestion, ainsi que de générer des opportunités de moyens d'existence durables dans les communautés locales (valeur économique) ; et (iii) contribuer à l'enrichissement de la société et de la culture (valeur sociale).

- **S'inscrit dans le contexte de l'aire protégée.** Les meilleures pratiques du tourisme sont personnalisées en fonction de la situation unique de chaque aire protégée. Une action spécifique considérée comme une meilleure pratique dans une aire protégée peut être simplement une bonne option dans une autre aire protégée. En d'autres mots, les meilleures pratiques détaillées dans ces Lignes directrices possèdent une certaine flexibilité ; les gestionnaires doivent procéder à des évaluations critiques et utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour adapter ces Lignes à leur situation particulière.
- **Reconnaît que les expériences de haute qualité sont importantes pour les visiteurs.** Pour que le tourisme soit un outil efficace de conservation et de développement communautaire, la qualité du « produit » du tourisme - l'expérience du visiteur - doit être préservée (McCool, 2006). L'expérience du visiteur se définit comme : « une interaction complexe entre des personnes et leurs états internes, l'activité qu'elles réalisent, et l'environnement naturel et social dans lequel elles se trouvent » (Borrie & Roggenbuck, 1998 : 115). Des expériences de qualité pour les visiteurs sont produites par l'épanouissement et la motivation pour participer à certaines opportunités récréatives, qui peuvent aller du défi physique à l'apprentissage du lien social (McCool, 2006).
- **Visé à construire une éthique de la conservation.** Le type d'expériences que les gestionnaires et les agents de voyages offrent dans les aires protégées doit être qualitativement différent de celles proposées dans d'autres destinations. Un objectif principal du tourisme durable dans les aires protégées n'est pas uniquement la satisfaction du consommateur, mais l'encouragement d'une éthique de la conservation chez les visiteurs. Les visiteurs doivent savoir comment et pourquoi la conservation a lieu dans l'aire protégée - connaissance qui, on l'espère, conduira à un soutien durable. Dans certaines situations, les touristes peuvent également être encouragés à soutenir activement la conservation de l'aire protégée dont ils profitent, par le biais de fondations caritatives ou d'autres moyens.
- **Tient compte des impacts négatifs ainsi que des avantages.** Chaque action de gestion dans une aire protégée, même celles issues des meilleures pratiques, a un coût. Une partie des bonnes pratiques est justement de reconnaître cela ouvertement, et de clarifier les coûts et les avantages. Les impacts sociaux et environnementaux des décisions liées au tourisme doivent être énoncés, analysés et surveillés.
- **Respecte les besoins particuliers des communautés locales.** Les avantages du tourisme dans les aires protégées doivent aller aux communautés locales ainsi qu'aux fournisseurs externes. Dans le même ordre d'idée, les impacts négatifs du tourisme ne doivent pas retomber de façon disproportionnée sur les communautés locales.

1.5 Pourquoi le besoin de nouvelles Lignes directrices ?

Les présentes Lignes directrices sont basées sur une riche base de connaissances qui a été construite au cours des années par des professionnels, des chercheurs universitaires, et des théoriciens, comme l'attestent les références répertoriées en fin d'ouvrage. Elles mettent notamment à jour deux ouvrages de lignes directrices sur le tourisme dans les aires protégées publiés précédemment. Le premier ouvrage, *Lignes directrices : développement des Parcs nationaux et des aires protégées pour le tourisme* (McNeely et al., 1992), publié conjointement par l'OMT et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, était un effort pionnier dans ce secteur. Le deuxième ouvrage, *Tourisme durable dans les aires protégées : Lignes directrices pour la planification et la gestion* (Eagles et al., 2002), était une contribution précédente dans la série de Lignes directrices pour de meilleures pratiques dans les aires protégées de l'UICN. Ces deux ouvrages restent d'actualité et sont des sources précieuses d'informations. Cependant, comme dans tous les domaines, la situation dans la gestion des aires protégées évolue rapidement, et de nombreux problèmes ont émergé ces 15 dernières années - ainsi que de nouvelles solutions pour y répondre. Deux publications récentes particulièrement importantes sont : le manuel de la CDB sur la biodiversité et le développement du tourisme (CDB, 2015), mentionné ci-dessus ; et le chapitre sur le tourisme dans le manuel global de l'UICN, *Gouvernance et gestion des aires protégées* (Worboys et al., 2015). Ces Lignes directrices s'appuient également sur ces publications, ainsi que sur d'autres sources de réflexions les plus actuelles sur la gestion des meilleures pratiques dans les aires protégées pour un tourisme durable, et présentent de nouvelles perspectives d'une façon accessible et utile.

1.6 Structure des présentes Lignes directrices

Le public cible de ces Lignes directrices sont les professionnels et autres parties prenantes (y compris des détenteurs de droits), qui travaillent dans le tourisme dans les aires protégées. Cela inclut les administrateurs, les gestionnaires et planificateurs, travaillant dans des organismes gouvernementaux, organisations non-gouvernementales, groupes communautaires, propriétaires privés ou autres entités. Pour simplifier la terminologie, nous appelons toutes ces personnes « gestionnaires d'aires protégées ». Nous avons pris des exemples de pays du monde entier, en cherchant à rendre ces Lignes directrices pertinentes pour les gestionnaires dans tous les types de situations, quel que soit l'état de leurs ressources.

Le reste des Lignes directrices explore le contexte plus large du tourisme durable dans les aires protégées, ainsi que les processus, outils et techniques spécifiques, comme suit :

- Le Chapitre 2 : « Impacts du tourisme dans les aires protégées » énonce les effets positifs et négatifs potentiels du tourisme dans les aires protégées. La discussion montre de quelle manière les avantages économiques, sociaux et sur la conservation du tourisme - ainsi que les inconvénients - sont imbriqués.
- Le Chapitre 3 : « Aligner les objectifs de la gestion avec les impacts du tourisme » présente dix principes de gestion des visiteurs et du tourisme et avance dans les six premiers avec une discussion sur les outils et techniques de gestion et de planification destinés à identifier les objectifs et valeurs des aires protégées puis les utilise afin de répondre aux impacts négatifs potentiels du tourisme.
- Le chapitre 4 : « Une gestion adaptative pour un tourisme durable » continue en parcourant les quatre derniers principes, qui incluent les éléments basiques d'un programme

de gestion intégrée du tourisme : suivi des ressources, auto-évaluation répétée, engagement public et activités de communication. Le chapitre se conclut par une discussion sur les programmes de certification et sur un triple cadre de gestion du tourisme et des visiteurs qui rassemblent les principaux aspects de cette approche adaptative pour gérer le tourisme dans les aires protégées dans une optique durable.

- Le chapitre 5 : « Renforcement des capacités pour la gestion d'un tourisme durable » explique les façons dont les gestionnaires d'aires protégées, leurs organisations et les communautés locales, peuvent acquérir les connaissances et les capacités dont ils ont besoin, ainsi que les ressources physiques et sociales, pour accomplir un programme de gestion d'un tourisme durable.
- Le chapitre 6 : « Gérer les revenus et les coûts du tourisme pour obtenir des avantages en matière de conservation » étudie comment les frais facturés pour les activités touristiques, les droits d'entrée dans les aires protégées et les concessions, peuvent potentiellement aider à financer les aires protégées et leur mission de conservation. La signature de contrats avec des concessionnaires et les nouvelles opportunités autour de la philanthropie touristique sont également étudiées.
- Le Chapitre 7 : « Le futur du tourisme dans les aires protégées » étudie brièvement la place du tourisme durable dans le monde économique aujourd'hui, spéculer sur certaines tendances futures essentielles auxquelles les gestionnaires d'aires protégées doivent se préparer, et offre des suggestions sur la façon dont les gestionnaires peuvent interpréter et mettre en œuvre les recommandations sur les meilleures pratiques contenues dans ces Lignes directrices.

Dans chaque chapitre, des encadrés présentent de courtes descriptions ou des études de cas d'aires protégées ou d'organismes de gestion d'aires protégées où un travail remarquable a lieu. À la fin de certains encadrés, une « Meilleure pratique en lumière » est mise en avant. Celles-ci sont résumées à la fin du chapitre, puis toutes récapitulées dans le chapitre 7. Ces Meilleures pratiques en lumière ne sont pas destinées à être exhaustives : ce sont plutôt des exemples de la gamme de meilleures pratiques possibles que l'on trouve aujourd'hui dans la gestion du tourisme dans les aires protégées. Elles s'ajoutent à un portefeuille mondial de meilleures pratiques, qui sont également enrichies par d'autres documents d'orientation.

Ces Lignes directrices sont accompagnées d'un Inventaire des ressources en ligne (<http://go.ncsu.edu/iucn-sustainable-tourism-bpg>), qui offre des ressources documentaires et un mécanisme de commentaires pour que les lecteurs puissent rapporter et partager les bonnes pratiques. Cela fournit ainsi un élément « vivant » aux Lignes directrices, et permet aux utilisateurs de collaborer et de générer un nouveau contenu, pertinent et engageant. D'autres exemples d'approches réussies sont renseignées par le biais de PANORAMA : Solutions pour une planète en bonne santé, un partenariat coordonné par l'UICN et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), afin d'analyser et de communiquer les meilleures pratiques (www.panorama.solutions).

La discussion présente dans tous les chapitres et la sélection des études de cas mettent l'accent sur les meilleures pratiques afin de garantir qu'un tourisme approprié ne compromet pas les objectifs de conservation de l'aire protégée. Les meilleures pratiques sont des manifestations de savoir-faire technique, ainsi que des attitudes, efforts et engagements des gestionnaires, d'organismes du secteur touristique, de communautés - et des touristes eux-mêmes - qui peuvent contribuer à utiliser le tourisme comme un moyen pour soutenir les objectifs de conservation des aires protégées.

Impacts du tourisme dans les aires protégées

2



2.1 Évaluer les impacts positifs et négatifs

Le tourisme dans les aires protégées peut avoir divers impacts positifs et négatifs. La gamme des types d'impacts est large, et ceux-ci affectent les ressources des aires protégées, les économies locales, les communautés locales et les touristes eux-mêmes. Ces Lignes directrices présentent de nombreuses meilleures pratiques dont l'objectif est de maximiser les impacts positifs du tourisme tout en minimisant ses impacts négatifs.

Cependant, l'équilibre est parfois difficile à trouver. Alors que de nouvelles infrastructures sont construites dans certaines aires protégées pour répondre à l'augmentation de la fréquentation, des préoccupations se font entendre quant à l'impact environnemental et social négatif des visiteurs et des installations nécessaires pour les accueillir. Dans le parc national de Yellowstone (États-Unis) par exemple, dans la zone populaire de Fishing Bridge, on admet désormais qu'une grande partie des infrastructures a été construite dans un habitat important pour l'ours grizzly (*Ursus arctos*). Ces infrastructures, en attirant les visiteurs, ont contribué à attiser les conflits croissants entre les touristes et les ours. Il s'agit d'un casse-tête classique pour les gestionnaires : comment évaluer un impact

positif (une expérience de visiteurs populaire) par rapport à un impact négatif (des empiètements sur l'habitat et des conflits humains-vie sauvage) ? Ce type de questionnement est fréquemment exprimé de nos jours, alors que les pays s'efforcent de concilier l'importance de protéger le patrimoine naturel dans les aires protégées et les demandes de la société qui veut les visiter, les observer et les apprécier, ainsi que l'opportunité qu'elles représentent comme sources de revenus et de devises.

Un scénario très fréquent se déroule lorsqu'une aire naturelle protégée est « découverte » ou communiquée auprès des touristes. Il est inévitable que les populations locales souhaitent en profiter. Cependant, sans une planification et une réglementation adéquates, l'hébergement est construit dans des endroits inadéquats, détruisant le milieu naturel et l'habitat sauvage ; les égouts, déchets solides et poubelles sont mal gérés ; et les sites populaires au sein de l'aire protégée deviennent surfréquentés, portant préjudice à l'environnement et à l'expérience du visiteur.

Les impacts du tourisme sur les aires protégées peuvent être regroupés en trois grandes catégories, qui se chevauchent souvent : *environnementale*, *économique* et *sociale*. (Le terme 'environnemental' inclut les impacts biophysiques ; alors que le terme 'social' inclut les impacts culturels, communautaires et

Tableau 2.1 Résumé des avantages potentiels du tourisme dans les aires protégées

Type d'avantages	Exemples d'avantages potentiels - les aires protégées peuvent :
Environnemental	- Fournir une éducation publique sur les problèmes et les besoins de la conservation ; - Transmettre une compréhension et une meilleure appréciation des valeurs et des ressources naturelles, grâce aux expériences, à l'éducation et à l'interprétation ; - Sensibiliser à la valeur des ressources naturelles et protéger les ressources qui ont très peu voire pas du tout de valeur aux yeux des résidents, ou sont considérées comme un coût plutôt que comme un avantage ; - Soutenir la recherche et le développement de bonnes pratiques environnementales et de bons systèmes de gestion, pour influencer le fonctionnement des secteurs du voyage et du tourisme ainsi que le comportement des visiteurs à destination ; - Soutenir le suivi environnemental et le suivi des espèces grâce à des bénévoles dans le domaine de la science grand public.
Économique	- Générer des avantages économiques à une nation, une région ou une communauté pour renforcer l'engagement à conserver la zone naturelle et sa vie sauvage ; - Développer les emplois et les revenus pour les résidents locaux ; - Stimuler de nouvelles entreprises dans le secteur du tourisme et diversifier l'économie locale ; - Améliorer les installations, les transports et les communications locales avec une meilleure durabilité ; - Encourager la fabrication, la vente de biens et la fourniture de services locaux ; - Accéder à de nouveaux marchés et à des devises ; - Générer des revenus fiscaux ; - Permettre aux employés d'acquérir de nouvelles compétences ; - Fournir un soutien financier aux aires protégées grâce au paiement de droits et taxes touristiques.
Social/ communautaire	- Améliorer les conditions de vie pour les populations locales ; - Encourager les personnes à valoriser et être fières de leur culture locale et de leurs aires protégées ; - Soutenir l'éducation environnementale des visiteurs et des populations locales, et encourager une meilleure compréhension des valeurs et des ressources du patrimoine culturel ; - Créer des environnements attractifs pour les destinations, pour les résidents comme pour les visiteurs, qui peuvent soutenir d'autres activités nouvelles compatibles (par ex. industries de services ou basées sur des produits) ; - Améliorer la compréhension interculturelle par le contact social ; - Encourager le développement et la conservation de la culture, de l'artisanat et des arts ; - Encourager les personnes à apprendre les langues et cultures des autres ; - Promouvoir l'esthétisme, la spiritualité, la santé et autres valeurs liées au bien-être ; - Améliorer la santé physique par le biais d'exercices récréatifs (par ex. marche, vélo) ; - Contribuer à la santé mentale en réduisant le stress et la fatigue ; - Mettre en valeur la conservation au niveau local, national et international ; - Interpréter les valeurs, les questions de conservation et les questions de gestion pour les visiteurs.

Sources : Eagles et al., 2002 ; CDB, 2004 ; Maller et al., 2009, UICN, 2010 ; Spenceley et al., 2015

Encadré 2.1

Avantages multiples du tourisme autour du gorille de montagne dans le Parc national des volcans (Rwanda)

Dans la zone de 160 km² du Parc national des volcans au Rwanda, le gorille des montagnes (*Gorilla beringei beringei*), espèce En danger, est la principale attraction touristique. Au Rwanda, le tourisme basé sur la nature, est soutenu de façon enthousiaste par le gouvernement et les conservationnistes, et joue un rôle crucial dans la conservation des gorilles de montagne. Cependant, le Rwanda possède l'une des densités démographiques les plus élevées d'Afrique, avec 820 habitants par km² dans certaines zones, et les habitants autour du Parc national sont des agriculteurs extrêmement pauvres. En conséquence, les gorilles de montagne sont grandement menacés par la transformation agricole et l'utilisation illégale des ressources (par ex. chasse avec des pièges). Il est donc essentiel pour la survie des gorilles de garantir des avantages tangibles aux membres de la communauté locale.

Certains avantages issus du tourisme autour du gorille des montagnes incluent :

- **Environnementaux** : Il existe de nombreux facteurs affectant les populations de gorilles des montagnes, néanmoins Fawcett (2009) suggère que la présence des touristes a eu un effet dissuasif sur les braconniers.
- **Économiques** : Des opportunités d'emplois sont offertes aux populations locales (y compris à les ex-braconniers) en tant que guides, pisteurs et gardes anti-braconnage.
- **Sociaux** : Entre 2005 et 2010, environ 428 000 dollars US ont été directement investis dans des projets communautaires rwandais, comme la construction d'écoles, des projets de protection environnementale (par ex. plantage d'arbres, contrôle de l'érosion des sols), l'installation de plus de 30 citernes d'eau desservant au moins 1250 personnes, et la mise en œuvre d'initiatives améliorant la sécurité alimentaire. Les projets ont été financés par un système de partage des revenus, où 5% des revenus touristiques issus des droits d'entrée du parc sont utilisés dans des projets communautaires autour de l'aire protégée.

L'encadré 6.5 (chapitre 6) approfondit la discussion sur les permis des visiteurs et les taxes pour l'activité d'observation dans ce Parc national. La Commission de survie des espèces de l'UICN (Macfie & Williamson, 2010) fournit davantage de détails sur les coûts et avantages potentiels, ainsi que des directives de gestion pour le tourisme des grands singes en général.

Sources : Plumptre, et al., 2004 ; Bush, et al., 2008 ; Fawcett, 2009 ; Uwingeli, 2009 ; Macfie & Williamson, 2010 ; Nielsen & Spenceley, 2011



Un tour guidé à proximité des gorilles de montagne dans le Parc national des volcans (haut). © Anna Spenceley. L'un des groupes sociaux de gorilles de montagne observé par des touristes (bas) © Mei Yee Yan

autres impacts liés au patrimoine). Ce chapitre expose ces impacts, les illustre avec des exemples, et débat des principes des meilleures pratiques pour aider les gestionnaires à décider comment maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs. Les outils et techniques spécifiques pour des meilleures pratiques sont abordés dans les chapitres suivants. Une partie de cette discussion concerne l'utilisation de la gestion adaptative et du suivi pour répondre aux impacts négatifs imprévus.

Positifs ou négatifs - Qui décide ? Qui en profite ?

Notez bien qu'« impacts » est un terme neutre par définition, car des impacts perçus comme positifs par une personne ou un groupe peuvent être perçus comme négatifs par un autre. Dans ce chapitre et dans l'ouvrage, il est essentiel de garder à l'esprit la question : « Qui décide si un impact est positif ou négatif ? »

Les touristes dépensent beaucoup d'argent dans les aires protégées ou dans les activités qui y sont associées : droits d'entrée, frais d'hébergement, activités (par ex. tours et

randonnées guidées), et achats de nourriture, de boissons, et d'artisanat. Cet argent peut être collecté par les gouvernements, les organismes de gestion des aires protégées, les agences de voyage, les tour-opérateurs, les fournisseurs d'hébergement, les vendeurs au détail, les fournisseurs de services et les membres des communautés locales. Comment ces bénéfices devraient-ils être alloués ? La réponse à cette question contribue à déterminer si le tourisme dans une aire protégée donnée est durable ou pas.

En gardant à l'esprit l'objectif global - le tourisme dans une aire protégée doit contribuer à la conservation de la nature et aux valeurs culturelles qui y sont associées - nous voyons que les avantages en termes de conservation du tourisme durable dans les aires protégées sont imbriqués avec divers avantages sociaux et économiques. Le tableau 2.1 offre un résumé des principaux types d'avantages. Notez à quel point les avantages environnementaux répertoriés en haut du tableau impliquent des avantages sociaux et économiques ; il en va de même pour les deux autres catégories : les trois avantages sont imbriqués. Souvent, on trouve les trois formes d'avantages dans une destination touristique (Encadré 2.1). Dans le cadre

d'un programme de tourisme durable basé sur les meilleures pratiques en matière de protection des aires protégées, les trois avantages se renforcent mutuellement dans chaque type de gouvernance (Borrini-Feyerabend et al., 2005). Dans cet esprit, nous regardons ensuite les avantages économiques, sociaux et de conservation du tourisme dans les aires protégées.

2.2 Avantages directs de la conservation

Le tourisme dans les aires protégées peut générer des impacts positifs importants liés à la conservation (Buckley, 2010a). Selon les circonstances, le tourisme dans les aires protégées peut être une composante petite ou importante des efforts en faveur de la conservation (Pegas & Stronza, 2008 ; Steven et al., 2013). Dans certains cas, les entreprises touristiques, notamment celles qui fonctionnent dans les aires protégées privées (Encadré 2.2) soutiennent directement la protection ou la réhabilitation de l'habitat de certaines espèces cibles. Sur l'île de Phillip (Australie), les droits payés pour l'observation des petits pingouins (*Eudyptula minor*) ont aidé à acheter des habitats critiques pour l'espèce (Harris, 2002). Dans d'autres cas, les activités touristiques (ou leurs revenus associés) peuvent aider à réduire le braconnage d'espèces rares ou promouvoir la collecte de données scientifiques pour le suivi de la vie sauvage. De nombreuses personnes participent à des programmes de « volontourisme » dans et autour des aires protégées, afin de collecter des données pour les scientifiques et de soutenir des projets de conservation dans les aires protégées. Par exemple, l'ONG Global Vision International organise des « expéditions de conservation » dans les Seychelles, qui travaillent sur des projets dans les parcs nationaux marins et autres aires protégées. Des volontaires contribuent à la recherche biologique et à la surveillance des récifs coralliens dans le Parc national de la baie de Ternay et le Parc national Curieuse. Des copies des données de recherche sont envoyées à l'organisme du Parc national des Seychelles deux fois par an (Spenceley, 2016). Parfois, la simple présence de touristes dans une aire protégée peut réduire les activités illégales et destructrices. En République centrafricaine, les gestionnaires du projet Dzanga-Sangha encouragent le tourisme autour de l'observation des gorilles (*Gorilla spp.*) afin de réduire le braconnage (Greer & Cipolletta, 2006). Dans les volcans Virunga au Rwanda, la densité des pièges et des circuits des braconniers traversant les zones de recherche et de tourisme autour des gorilles était 25-50% inférieure à celles des zones sans ces activités (McNeillage, 1996).

Au niveau national, les revenus du tourisme dans les aires protégées peuvent contribuer à gagner des devises et à améliorer la balance des paiements (Mathieson & Wall, 1982) - un argument qui peut être utilisé pour justifier les dépenses dans la conservation. Le tourisme peut également fournir des revenus directement aux organismes de gestion des aires protégées pour la conservation, inciter les populations locales à prendre soin des ressources naturelles, et encourager le secteur privé à conserver la biodiversité (Bushell & McCool, 2007 ; Buckley, 2010a ; Hvenegaard, 2011). Ces trois éléments sont exposés ci-dessous.

Revenus pour la gestion des aires protégées

Dans de nombreux cas impliquant des aires protégées gérées par les gouvernements, les fonds issus du tourisme vont directement au trésor public. Lorsque ce n'est pas le cas, les revenus tirés du tourisme peuvent contribuer directement à la gestion des aires protégées. Parmi les nombreux mécanismes, les droits d'entrées ou les taxes sur les utilisateurs sont les plus fréquents. De tels revenus peuvent également aider à gérer la fréquentation, fournir des opportunités d'apprentissage, et même financer d'autres unités dans un système

d'aires protégées (Lindberg, 1998). Les revenus du tourisme peuvent également être utilisés pour financer et maintenir directement des infrastructures durables (par ex. la production d'électricité solaire) au sein de l'aire protégée hôte et des communautés locales.

Le montant des revenus bruts tirés du tourisme allant directement aux organismes de gestion des aires protégées peut être très significatif, comme le montrent les exemples africains suivants :

- 58 millions de dollars US tirés des concessions liées à l'hébergement, aux pistes de canoë et aux bateaux habitables, ainsi que des loyers des boutiques et restaurants dans les parcs nationaux d'Afrique du Sud (2002-2012) (SANParks, 2012).
- 65 000 dollars US de revenus annuels pour la gestion de la réserve de Niassa au Mozambique, dérivés de 12 concessions dans la réserve (Rodrigues, 2012).
- 1,7 million de dollars US tirés de 45 concessions touristiques dans les aires de conservation et les aires protégées de Namibie (Thompson et al., 2014).

La gestion efficace de ces revenus est essentielle pour la conservation. Par exemple, pour certaines destinations, les profits d'exploitation des aires protégées peuvent être érodés par les coûts de fonctionnement du siège de l'aire protégée si celui-ci est de grande taille et géré de façon centrale (Aylward, 2004). En réponse à la diminution des financements gouvernementaux au Canada, et grâce à l'amélioration des structures organisationnelles, des comptes de dépenses spéciaux, de la prise de décision et des capacités juridiques à recevoir des dons, les parcs d'Ontario ont augmenté leurs revenus touristiques, passant de 14,7 millions de dollars US à 52,8 millions de dollars US (+257%) sur une période 15 ans, en augmentant les droits d'entrée en général, en établissant des niveaux de prix pour différents produits, et en générant des revenus à partir de produits et services touristiques supplémentaires (Eagles, 2014).

Cependant, étant donné que les revenus du tourisme varient considérablement, les gestionnaires et planificateurs au niveau du système doivent évaluer attentivement chaque aire protégée afin d'évaluer si cette source de revenus est une source fiable de financement pour le système dans son ensemble. De nombreux systèmes d'aires protégées contiennent des aires protégées individuelles qui ne génèrent simplement pas (et ne généreront probablement jamais) de revenus importants à partir du tourisme, et d'autres systèmes peuvent avoir tout ou une partie de leurs revenus touristiques gagnés par une poignée d'aires protégées très populaires. Cela peut conduire à des décisions difficiles sur la répartition des revenus afin qu'ils profitent à l'ensemble du système.

Avantages économiques pour les communautés locales qui encouragent les résidents à soutenir la conservation dans et autour des aires protégées

Un tourisme générant des avantages pour les résidents à proximité des AP peut encourager une gestion respectueuse et un soutien local de l'aire protégée (Pegas & Stronza, 2008 ; Biggs et al., 2011). Par exemple, lorsque le tourisme autour des gorilles dans les parcs d'Afrique centrale s'est développé, les résidents locaux ont eu une attitude plus favorable envers l'aire protégée et la conservation du gorille (Weber, 1987 ; Blom, 2000 ; Lepp, 2002) (voir aussi encadré 2.1). Prenons un autre exemple en Jordanie, où les aires protégées gérées par des ONG génèrent des bénéfices économiques par le biais du tourisme (voir résumé dans l'encadré 2.3). Des études récentes de cette relation suggèrent qu'il y a de nombreux autres

Encadré 2.2

Les aires protégées privées : Partenaires dans le tourisme et la conservation

Les aires protégées privées font depuis longtemps partie du mouvement de la conservation. En plus des propriétaires terriens privés, des fonds, fondations et autres organisations non-gouvernementales (comme Conservation International, The Nature Conservancy et le réseau Leadership pour la conservation en Afrique) ont acheté des zones à des fins de protection et de recherche.

Il existe dorénavant de nombreux modèles pour les entreprises privées, les propriétaires fonciers, les fonds et les fondations, les ONG et organisations municipales afin qu'elles possèdent ou gèrent des terres, en totalité ou en partie, à des fins de conservation, seuls ou en partenariat. Ces modèles diffèrent grandement selon les pays, à cause de facteurs comme l'histoire de l'utilisation des terres, le régime foncier, la législation et la culture.

La diversité et la connectivité des aires protégées et conservées dans un paysage, qu'elles soient privées ou publiques (y compris les aires conservées par les communautés), aboutissent à une conservation plus efficace. La conservation peut profiter de l'esprit d'entrepreneuriat, des compétences, de l'efficacité de la gestion, de l'efficacité, de l'innovation, de la prise de risque, ainsi que de la passion, du dévouement et de l'implication du mouvement privé de la conservation, comme nous avons pu le voir au Kenya et dans la République unie de Tanzanie. Les réserves privées peuvent également jouer un rôle complémentaire, en utilisant les fonds générés par le tourisme pour protéger certaines espèces menacées, comme le rhinocéros blanc et noir (*Diceros bicornis* ; *Ceratotherium simum*), le chien sauvage d'Afrique (*Lycaon pictus*), le guépard (*Acinonyx jubatus*) et l'oiseau-lunettes des Seychelles (*Zosterops modestus*).

En bref, le secteur privé peut être un partenaire solide de la conservation, en complément et non en substitut des aires protégées publiques. Il est fréquent que ces efforts rendent les bénéfices économiques de la conservation plus tangibles et explicites, donnant ainsi aux aires protégées la valeur qu'elles méritent. La dernière publication de la CMAP de l'UICN, *Le futur des aires protégées privées*, décrit un cadre préliminaire et donne des exemples de conseils de bonnes pratiques pour les aires protégées privées.

Sources : Spenceley, 2008 ; Buckley, 2010a, Buckley, 2010b ; Sheail, 2010 ; Buckley, 2012a ; TNC, 2013 ; Buckley, 2014 ; Leménager et al., 2014 ; Stolton et al., 2014 ; Mitchell et al., 2018.

Encadré 2.3

Les aires protégées gérées par des ONG : La Société royale pour la conservation de la nature (Jordanie)

Créé en 1996 sous le patronage du défunt roi Hussein, la Société royale pour la conservation de la nature est une organisation non-gouvernementale consacrée à la préservation des ressources naturelles de Jordanie. C'est l'une des rares organisations au Moyen-Orient à avoir ce type de mandat de service public pour gérer des terres publiques.

La Société royale a initié son approche innovante centrée sur les populations pour la gestion des aires protégées en 1994, dans la réserve de biosphère de Dana, près de Petra. Travaillant directement avec les villages locaux et les communautés de Bédouins, des projets générateurs de revenus et des opportunités d'emplois ont été créés, qui utilisent la beauté naturelle et la vie sauvage de la Réserve. Cela inclut par exemple des entreprises d'artisanat et diverses installations touristiques comme des campings, des maisons d'hôtes et un éco-gîte. De telles initiatives continuent de souligner l'importance de la conservation de la nature pour la vie des résidents de Dana, et créent un groupe de soutien local pour la Réserve. Une autre initiative innovante récente de la Société royale pour la conservation de la nature est l'accord de concession accordé pour gérer l'éco-gîte Feynan de 26 chambres, à l'extrémité ouest de la réserve de biosphère de Dana. Dana est une zone possédant une variété extraordinaire en termes d'espèces sauvages, de géologie, de paysages et d'observation des étoiles la nuit. En septembre 2009, EcoHotels, une entreprise commerciale, a obtenu une concession pour gérer et exploiter le gîte, offrant aux voyageurs une occasion de découvrir la vie sauvage de Jordanie, de rencontrer ses habitants et d'explorer son histoire ancienne, tout en minimisant leurs impacts sur l'environnement.

La mission de Jordanie sauvage, le département chargé du développement socio-économique et de l'écotourisme au sein de la Société royale pour la conservation de la nature, est de développer des entreprises viables basées sur la nature, au sein et autour des aires protégées de la Société royale, afin d'apporter des avantages économiques et sociaux tangibles aux communautés locales et de générer un soutien financier, politique et populaire envers la conservation de la nature dans tout le royaume de Jordanie. La Société royale pour la conservation de la nature et le département Jordanie sauvage gèrent plusieurs réserves, dont plusieurs ont des hébergements.

Sources : Feyna Ecolodge, 2017 ; RSCN, 2017.



Touristes devant un paysage désertique dans l'aire protégée de Wadi Rum, Jordanie. © Mei Yee Yan

Encadré 2.4

Lier biodiversité et les moyens de subsistance : Un partenariat durable aire protégée-communauté

Le Parc national de Kenting a été créé en 1982 et a été le premier parc national de Taiwan, province de Chine. C'est l'une des aires protégées les plus populaires de Taiwan. Elle accueille des millions de touristes, désireux de profiter des rivages du parc, des récifs coralliens, des zones humides et de sa biodiversité. Mais aujourd'hui, les environs du Parc national de Kenting sont menacés par le développement côtier important impulsé par le tourisme. Pour protéger les ressources naturelles précieuses tout en soutenant le développement des communautés locales, le Bureau chargé de l'administration du Parc national de Kenting a initié un programme d'écotourisme avec la communauté de Shirding, afin de promouvoir un tourisme vert basé sur les communautés. Un des principaux partenaires de ce projet écotouristique a été l'Association pour le développement culturel de Shirding, une organisation communautaire qui a organisé des activités écotouristiques avec des volontaires locaux.

La communauté de Shirding, installée au centre géographique du Parc national de Kenting, est l'un des lieux d'établissement du peuple autochtone Paiwan. Sa population permanente est d'environ 400 personnes, réparties dans 60 foyers. Dans le passé, cette population vivait d'une agriculture de subsistance, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture sur brûlis. Peu à peu, la communauté s'est tournée vers la vente de souvenirs et la restauration pour répondre aux besoins des visiteurs. Aujourd'hui, environ 70% des villageois ont dans un travail saisonnier rémunéré dans les secteurs forestiers et agricoles, ou dans la vente au détail pour les touristes. Certaines des activités traditionnelles persistantes ont créé des tensions entre l'administration du Parc et les communautés locales.

Depuis 2009, l'administration du Parc national de Kenting encourage et développe le modèle de Shirding dans tout le Parc, créant ainsi un réseau d'écotourisme. En 2010, environ 4000 visiteurs participaient aux activités écotouristiques de Shirding. Ils étaient 7000 en 2011 et plus de 10 000 en 2012. Parmi les aspects du projet ayant contribué à ce succès, citons :

- L'organisation de la communauté locale autour du développement de l'écotourisme par l'Association pour le développement culturel de Shirding ;
- Le soutien de la direction de l'Administration du Parc national de Kenting pour inclure activement les communautés locales, ce qui a permis d'instaurer une relation de confiance mutuelle ;
- Un engagement à long terme pour créer un consensus local autour du développement de l'écotourisme, et un soutien envers ce concept ;
- Conservation liée aux activités écotouristiques, notamment la collecte de données de suivi écologiques et un travail de lutte contre le braconnage ; et
- Important renforcement des capacités des populations locales : enquêtes, patrouilles, suivi, interprétation, organisation, communication et marketing.

Malgré ces avancées, le projet est toujours confronté à certains problèmes, il est donc nécessaire de continuer à réfléchir de façon critique afin de garantir que ce projet reste sur la voie d'un développement durable authentique.

Sources : Huang, 2011 ; Shih, 2011 ; Liu, 2013.



L'administration du Parc national de Kenting coopère avec les populations locales pour protéger les forêts et développer l'écotourisme à Shirding (Haut). Des volontaires locaux formés et authentifiés portent l'uniforme pour guider un groupe écotouristique à Shirding (Bas).
© Dau-Jye Lu et Chih-Liang Chao

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Soutenir des services touristiques basés sur les communautés et liés au marché. Envisager des partenariats entre les entreprises communautaires et le secteur privé pour améliorer les chances de succès commercial.

facteurs qui contribuent à accroître le soutien des résidents locaux (de Vasconcellos Pegas et al., 2013 ; Hayes et al., 2015). En général, établir un consensus au sein d'une communauté locale pour soutenir la conservation prend plusieurs années (Encadré 2.4).

Le soutien direct du secteur privé envers la conservation dans l'aire protégée et au-delà

Certains tour-opérateurs encouragent la conservation par le biais de donations (par ex. pour certaines opérations, les salaires des gardes du parc, ou l'équipement), de soutien en nature (par ex. tours gratuits, transport ou hébergement) ou le lobbying au nom de la conservation (Buckley, 2010a ; Bottema & Bush, 2012). Une étude sur le tourisme philanthropique par Goodwin et al., 2009, a identifié 159.4 millions £ de donations mobilisés par 29 initiatives d'agences de voyage. Cela inclut les donations à des initiatives de protection de la vie sauvage et des aires protégées d'entreprises comme And Beyond (451 000 £ en 2007), Friends of Conservation (158 152 £ en

2007–2008), Robin Pope Safaris (63 000 £ par an), et Tour Operations for Tigers (15 000 £ par an). Lindblad Expeditions par exemple a développé des stratégies de communication ciblées afin de solliciter auprès de ses clients aux îles Galapagos un soutien philanthropique à destination de la fondation Charles Darwin. Les efforts de Lindblad ont permis de quadrupler la philanthropie moyenne, qui est passée de 1800 dollars US à 6700 dollars US par voyage aux Galapagos. Sur dix ans, le programme de philanthropie touristique a permis de lever plus de 4,5 millions de dollars US pour soutenir les efforts de conservation locaux de la Station de recherche Charles Darwin et du Parc national des Galapagos (Ham, 2011).

Des organisations touristiques de volontaires comme Earthwatch contribuent également à la conservation, en reversant un pourcentage de chaque droit d'entrée des visiteurs. D'autres tour-opérateurs peuvent encourager leurs clients à donner à certaines causes de conservation ou à des programmes de compensation carbone.

Encadré 2.5

Développer des compétences économiques par le biais de partenariats

De nombreuses organisations de conservation considèrent le tourisme comme l'un des secteurs présentant le plus grand potentiel pour lier la conservation au développement économique des communautés locales. Cependant, étant donné que de nombreuses communautés locales ont une expérience commerciale limitée, leurs produits et services touristiques peuvent échouer à satisfaire la demande du marché et par la suite avoir un effet négatif sur les efforts en faveur de conservation. À l'inverse, il y a aussi une richesse de connaissances et d'expériences dans l'industrie du tourisme qui peut aider les organisations de conservation à concevoir des produits écotouristiques économiquement viables, et plusieurs partenariats ont évolué entre les différents acteurs afin de soutenir un transfert de compétences économiques liées au tourisme.

Le Programme Entreprises et biodiversité de l'UICN et le Comité de l'UICN pour les Pays-Bas ont organisé une session de formation pilote lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Barcelone en 2008, qui a abouti ultérieurement à l'organisation de quatre sessions régionales de formation au Cambodge (2010), au Kenya (2011), en République démocratique populaire Lao (2012) et en République de Corée (2012).

Les audiences cibles de ces sessions de formation étaient des organisations de conservation, des organisations communautaires et des gestionnaires d'aires protégées. Ces événements étaient destinés à offrir aux participants des bases solides dans le domaine économique, afin de leur permettre de créer et de gérer avec succès des entreprises touristiques. Cibler les gestionnaires d'aires protégées avait un objectif secondaire : garantir que le tourisme et les activités récréatives dans les aires protégées soient conçus et gérés d'une façon qui soit économiquement viable. Les sessions de formation étaient axées sur l'offre de compétences dans des domaines essentiels du développement et de la gestion économique, comme la compréhension du contexte du marché, la planification économique, la santé et la sécurité, les opérations durables, la commercialisation, les ventes et le service client.

Créé en 2011, le Programme Entreprises et biodiversité de l'UICN a organisé ces formations en partenariat avec Kuoni, l'un des principaux tour-opérateurs européens. Kuoni a fourni une aide dans la conception des formations, et a surtout fourni les ressources techniques pour organiser les sessions de formation. Des experts de Kuoni dans le domaine de la santé et de la sécurité, de la commercialisation et du développement de produits, entre autres, ont participé à la formation et ont partagé leur expérience professionnelle avec les participants. Cela a rendu les sessions plus vivantes avec des exemples concrets et une présence professionnelle. En guise de suivi concret après les formations, les partenaires locaux de Kuoni offrent aux participants la possibilité de faire un argumentaire officiel de leur produit touristique, pouvant être inclus dans les futures offres de Kuoni. Un aperçu de ce partenariat et des résumés de l'atelier de formation sont disponibles ici : <http://www.iucn.org/ecotourism>



Les compétences économiques pour le tourisme incluent le transport sécurisé des visiteurs. © Giulia Carbone

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Renforcer la formation en compétences de développement et gestion des entreprises, pour une offre de services touristiques basés sur les communautés, et inclure dans la formation des membres des communautés locales, des représentants d'ONG et des gestionnaires d'aires protégées.

Encadré 2.6**Géoparcs mondiaux et tourisme dans les aires protégées (RAS de Hong Kong, Chine et Brésil)**

Colonnes hexagonales géantes d'origine volcanique au Géoparc mondial de l'UNESCO de Hong Kong (gauche) © David Newsome. Géoproduits locaux faits à la main avec l'étiquette du Géoparc Araripe, Brésil (droite). © Jasmine C. Moreira

Les bénéfices pour l'économie et de conservation du tourisme sont reconnus dans le modèle des Géoparcs mondiaux de l'UNESCO, et ont été atteints dans plusieurs régions, même si dans certains sites populaires des problèmes liés à la gestion des visiteurs sont également apparus. Le Géoparc mondial de l'UNESCO de Hong Kong (RAS de Hong Kong, Chine) et le Géoparc mondial de l'UNESCO d'Araripe (Brésil) illustrent la façon dont des bénéfices pour l'économie et la conservation du géopatrimoine peuvent être réalisés par le biais d'un tourisme durable.

Le Géoparc mondial de l'UNESCO de Hong Kong est devenu un géoparc national en 2009, et a gagné le statut de Géoparc mondial de l'UNESCO en 2011. Les objectifs du Géoparc mondial sont de conserver un patrimoine géologique significatif, d'encourager l'intérêt géologique par le biais de l'éducation et de l'interprétation, et de promouvoir le développement d'un tourisme durable. Ils sont différents des géoparcs de la Chine continentale, lesquels sont davantage axés sur le développement du tourisme et l'amélioration des moyens d'existence. Le Géoparc mondial de l'UNESCO de Hong Kong est géré et protégé par l'Autorité des parcs terrestres et marins. Les activités causant des perturbations et des dommages aux actifs biologiques, géologiques et culturels sont interdites. La désignation comme Géoparc mondial de l'UNESCO a entraîné une augmentation annuelle d'environ 5% des visiteurs, qui sont désormais environ 1 million par an. Les boutiques locales, restaurants et taxis ont profité directement de cette augmentation de l'activité liée au tourisme, ce qui fait des opérateurs économiques locaux de fervents supporters de la protection du patrimoine géologique du territoire de Hong Kong.

Créé en 2006, le Géoparc mondial de l'UNESCO d'Araripe a été le premier Géoparc approuvé par l'UNESCO dans l'hémisphère sud, et est le seul au Brésil. Des infrastructures de base permettent à plus de 2,5 millions de visiteurs par an de se rendre dans la ville de Juazeiro do Norte. Les activités touristiques habituelles dans le Géoparc incluent : la randonnée, l'escalade dans les arbres, le vélo et la descente en rappel.

Le Géoparc mondial de l'UNESCO d'Araripe renferme plus de 59 géosites réputés pour leur valeur scientifique, éducative et touristique. La ville de Nova Olinda, qui abrite certaines des destinations du géosite les plus connues au Brésil, encourage les populations locales à gérer le tourisme. Nova Olinda abrite la Fondation Casa Grande, une ONG consacrée à l'éducation des jeunes pour gérer le patrimoine culturel. En 2006, le siège de l'ONG a reçu 28 000 visiteurs - trois fois la population de la ville.

Le Géoparc mondial de l'UNESCO d'Araripe est un outil important pour atteindre un développement durable dans la région sud de l'État du Ceara. En 2007, le ministère de la Culture a attribué à Araripe le prix culturel le plus prestigieux du Brésil, le prix Rodrigo Mello Franco de Andrade.

Sources : Géoparc d'Araripe, 2005 ; Cabral & Mota, 2010 ; McKeever, 2010 ; Moreira, 2011 ; Ng, 2011 ; Newsome et al., 2013 ; AFCD, 2017.

2.3 Avantages économiques qui soutiennent indirectement la conservation

Une part importante des bénéfices en matière de conservation d'une aire protégée peut dériver indirectement des impacts positifs du tourisme sur l'économie locale. Les dépenses des touristes peuvent profiter aux intermédiaires et aux communautés locales de nombreuses façons. Elles peuvent stimuler l'emploi et les activités entrepreneuriales, directement par le biais des emplois dans les activités touristiques et indirectement par des emplois dans les entreprises de soutien et secondaires. Citons par exemple les agences de voyage ou

les sites de réservation en ligne, qui sont payés pour organiser l'hébergement, les voyages et les activités ; les vendeurs au détail qui vendent aux touristes des articles fabriqués par les artisans locaux ou des aliments produits localement ; et les fournisseurs de produits et services qui soutiennent les entreprises de touristes, les vendeurs au détail et les touristes eux-mêmes. Cette croissance de l'emploi a des conséquences sur l'économie locale, ce qui entraîne également une hausse des dépenses de biens et services en général, ainsi qu'une augmentation des recettes fiscales. Les activités touristiques peuvent également permettre aux employés d'apprendre de nouvelles compétences qui sont transférables à d'autres industries (Encadré 2.5). La génération de ces bénéfices encourage généralement la bonne volonté des efforts de conservation

Tableau 2.2. Sources de revenus potentielles associées aux dépenses touristiques dans les aires protégées

Dépenses directes par les touristes	Dépenses indirectes par l'exploitant ou l'organisme de gestion de l'aire protégée
Frais de réservation pour l'hébergement et les activités	Fabrication des uniformes
Transport (par ex. bus, voiture, avion, bateau, parking)	Fournitures, matériels de construction
Droits d'entrée	Fabrication de meubles
Hébergement (exploité par l'organisme de gestion de l'aire protégée ou le secteur privé)	Artisanat local pour la décoration intérieure des chambres d'hôtels
Services de guide et frais d'éducation	Gestion des déchets (y compris le recyclage)
Restauration et boissons (restaurants et boutiques)	Redevances de concession payées par le secteur privé pour fournir des services aux visiteurs
Informations (livres-guides, films, livres, vidéos)	Droits issus de la vente de produits de marque
Taxes sur les services récréatifs, les événements spéciaux et les services spéciaux	Taxes
Location d'équipement	
Marchandises (par ex. équipement, vêtements, souvenirs, artisanat, produits communautaires culturels et liés la vie sauvage)	
Combustible (bois, charbon de bois)	
Donations volontaires, compensations carbone	

Sources : DFID, 1998 ; van Sickle & Eagles, 1998 ; Drumm, 2007 ; Eagles, 2014.

dans l'aire protégée, et un comportement positif dans la communauté, comme le montrent les deux exemples de Géoparcs au Brésil et dans la RAS de Hong Kong, Chine (Encadré 2.6 page suivante) Ce soutien communautaire se traduit ensuite souvent en soutien politique.

Variété et ampleur des dépenses touristiques directes et indirectes

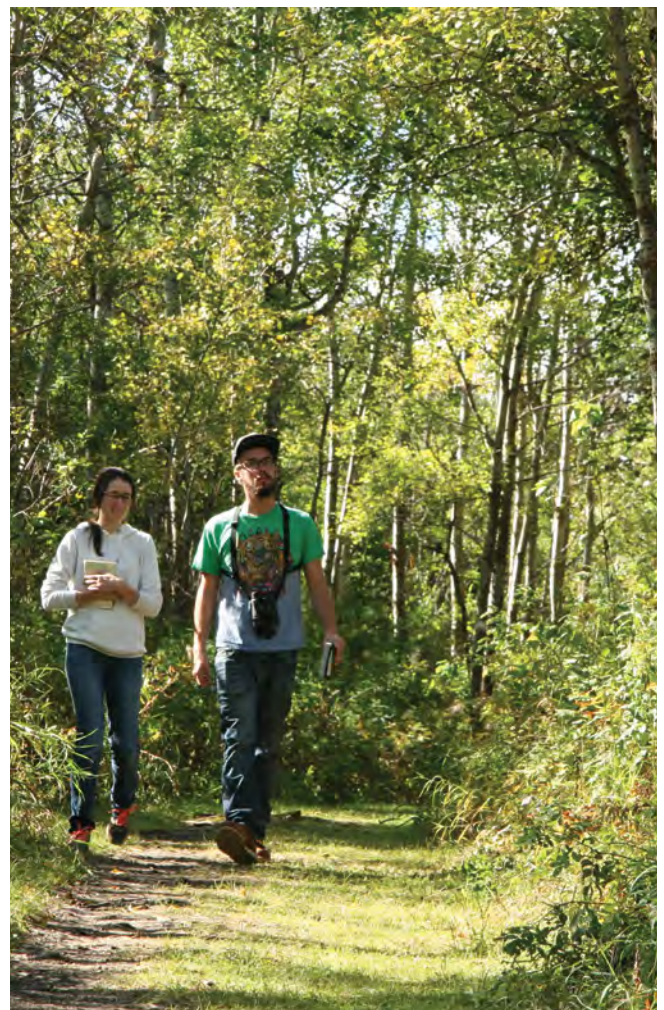
Le tableau 2.2 fournit un résumé des sources de revenus potentielles associées aux dépenses touristiques, directes et indirectes. En général, on considère comme bonne pratique de maximiser la quantité de ces revenus qui restent dans les communautés locales.

L'ampleur de l'impact économique du tourisme est liée à de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- La nature de l'aire protégée, ses installations, son accessibilité et son attractivité pour les touristes ;
- Le volume et l'intensité des dépenses touristiques dans la destination ;
- Le niveau de développement économique et la taille de la base économique de l'aire protégée ; et
- Le niveau auquel les dépenses touristiques continuent de circuler au sein de la destination (Mathieson & Wall, 1982).

2.4 Avantages sociaux qui soutiennent indirectement la conservation

Les impacts sociaux positifs du tourisme peuvent aussi indirectement bénéficier à la conservation. L'éducation autour des questions de conservation, dans et autour des aires protégées, à destination des visiteurs et des résidents locaux, peut accroître le soutien de ceux-ci envers la conservation (Beaumont, 2001 ; Zeppel & Muloin, 2008). Pour les visiteurs et les résidents, l'implication dans des activités touristiques peut améliorer la prise de conscience et les inquiétudes autour des menaces locales, des questions de conservation et des



Le Parc provincial du lac Miquelon (Canada) est une Zone importante pour les oiseaux au sein de la réserve de biosphère de Beaver Hills, qui offre également de multiples opportunités de connexions avec la nature. © Glen Hvenegaard

Encadré 2.7

Soutenir le tourisme durable dans les aires protégées dotées d'une politique : l'étude de cas du Botswana

Le tourisme au Botswana est majoritairement basé sur la nature, les touristes étant attirés par la diversité de la vie sauvage et des paysages impressionnants comme ceux du désert du Kgalagadi, et la beauté des pâturages, des savanes et du delta d'Okavango. Le tourisme est aujourd'hui le deuxième secteur économique du pays. Depuis les années 1970, les politiques du Botswana ont octroyé un statut de conservation à de grandes zones de terres, pour protéger la migration saisonnière des espèces sauvages, protéger la résilience écologique, encourager les marchés pour un tourisme durable basé sur les communautés, et soutenir les avantages pour les communautés locales.

La politique touristique du Botswana de 1990 vise à connecter les communautés locales avec les avantages liés au tourisme basé sur la vie sauvage, en créant notamment des opportunités d'emploi rural et en acquérant des concessions touristiques.

Les préoccupations concernant l'impact du tourisme sur les ressources naturelles, notamment les espèces sauvages, ont entraîné le vote de la Loi sur le tourisme de 1992 et le Règlement sur le tourisme de 1996. Ces deux politiques encouragent les entreprises touristiques misant sur un volume faible, mais avec une forte valeur ajoutée. Ces politiques sont particulièrement influentes pour le tourisme photographique, qui est associé à des groupes touristiques plus importants et à des niveaux d'infrastructures plus élevés. Dans le cadre de ces politiques, les entreprises touristiques reçoivent une catégorie, une licence et une note, selon les normes et protocoles de qualité définis dans la Loi sur la conservation de la vie sauvage et les Parcs nationaux de 1992. Cette approche a suscité certaines inquiétudes, notamment concernant le développement d'un tourisme enclavé et possédé par des étrangers, mais il est indéniable que cette politique a encouragé la conservation de la biodiversité.

Les contrats de concessions, attribués pour une durée moyenne de 15 ans, doivent aborder les impacts environnementaux (par ex. construction d'infrastructures, gestion des déchets) et sociaux (par ex. renforcement des capacités, emploi local, partage des revenus avec les communautés). Le processus d'attribution des contrats pour l'exploitation par des tiers et la gestion des campings publics dans certains parcs nationaux et réserves de chasse exigent également une évaluation d'impact environnemental par le postulant pendant les phases de développement et d'exploitation, ainsi que des garanties de performance monétaire à la signature de l'accord.

La participation des communautés et la protection des intérêts des communautés locales sont par ailleurs soutenues par le biais de la Stratégie nationale pour l'écotourisme de 2002 et la Politique de gestion des ressources naturelles basée sur les communautés de 2005. La Stratégie nationale pour l'écotourisme met l'accent sur la durabilité écologique et économique, et propose de récompenser les entreprises touristiques qui contribuent significativement à la conservation. La Politique de gestion des ressources naturelles basée sur les communautés fusionne les objectifs de conservation et de développement rural, et délègue la gestion, ce qui entraîne la formation de plusieurs fonds communautaires autorisés à louer les zones, signer des contrats avec le secteur privé, et recevoir des financements pour les communautés locales. Les études montrent que cette Politique contribue financièrement à soutenir les initiatives communautaires, améliore le capital social, et cogère efficacement les aires protégées.

Les défis associés à cette Politique incluent : la capacité des organisations de terrain en faveur de la conservation à concurrencer le privé (souvent des entreprises commerciales étrangères), la marginalisation de certains groupes, et la quantité de revenus générés pour la communauté.

Dans un effort pour protéger les populations d'espèces sauvages, le gouvernement a mis en place une interdiction de la chasse commerciale en 2014, les zones de chasse désignées étant converties en zones photographiques. Les concessions communautaires dans le delta d'Okavango ont été transformées pour le tourisme photographique et les droits de location ont augmenté pour compenser la perte des revenus de la chasse. Pour les communautés où les animaux sont moins nombreux, et où le tourisme photographique seul peut être moins viable économiquement, le gouvernement réfléchit à d'autres stratégies pour diversifier le marché (C. Brooks, communication personnelle), notamment avec la création du Système de certification de l'écotourisme du Botswana, géré par l'Organisation du tourisme du Botswana.

Sources : UICN Botswana, 2002 ; Hachileka, 2003 ; Mbaiwa, 2005 ; Thakadu, 2005 ; Blaikie, 2006 ; Magole & Magole, 2011 ; Mbaiwa & Stronza, 2011 ; Wyman et al., 2011 ; TIES, 2013.



Buffle africain (*Syncerus caffer*) dans une aire protégée du Botswana.
© Ralf Buckley

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Encourager des politiques de tourisme nationales qui répondent à un « triple résultat » : demander aux activités touristiques de l'aire protégée de contribuer explicitement à la conservation de la nature ; générer des bénéfices économiques pour les organismes de gestion de l'aire protégée et les communautés locales ; et assumer la responsabilité et minimiser les impacts sociaux négatifs.

solutions de gestion (Hill et al., 2010). Les opérateurs et les guides touristiques ont un rôle important à jouer pour offrir des expériences touristiques qui renforcent le soutien en faveur de la conservation (Powell et al., 2009 ; Curtin, 2010), en encourageant l'accroissement des connaissances, en exprimant des attitudes favorables aux questions de conservation, et en encourageant des comportements respectueux de l'environnement et un soutien philanthropique (Powell & Ham, 2008; Weaver, 2013).

L'association des avantages sociaux et économiques du tourisme peut encourager la désignation d'aires protégées supplémentaires, et l'agrandissement ou l'amélioration de la gestion des aires déjà existantes (Dabrowski, 1994). Ces effets ont été démontrés au Kenya (Sindiyo & Pertet, 1984), au Canada (Sewell et al., 1989), en Australie (Harris, 2002), et dans des réserves protégées privées en général (Moore, 1991).

2.5 Avantages du tourisme qui favorisent également le bien-être communautaire et individuel

Les impacts sociaux et économiques positifs ne renforcent pas seulement les arguments en faveur de la conservation et des aires protégées : ils offrent aussi d'autres avantages aux

visiteurs et aux résidents locaux. Cette section aborde deux thèmes principaux : les avantages pour les communautés locales et les avantages sur la santé.

Avantages pour les communautés locales

Le développement des communautés locales peut se produire de différentes façons, et notamment par le tourisme. Dans certains cas, comme le Botswana (Encadré 2.7) et la Serbie (Encadré 2.8), le tourisme dans les aires protégées peut être un moteur essentiel du développement des communautés locales (Eagles et al., 2002; Telfer & Sharpley, 2008; Mitchell & Ashley, 2010; Snyman, 2013). Avec une bonne planification et une bonne conception d'une opération touristique, les retours positifs peuvent être importants. Un tourisme durable dans les aires protégées peut aider à :

- Maintenir et améliorer les conditions et la qualité de vie des communautés locales. Cela peut être obtenu grâce à diverses initiatives, comme l'amélioration des infrastructures et des télécommunications, l'éducation, la formation et les soins de santé ;
- Garantir une croissance durable dans la communauté locale en mettant en avant la valeur des arts et de la culture locale, et l'importance des sites environnementaux et de la vie sauvage locale, qui contribuent tous aux qualités inhérentes et aux motivations qui génèrent du tourisme dans la zone ;

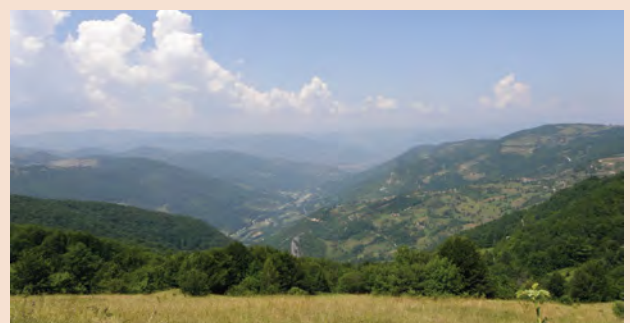
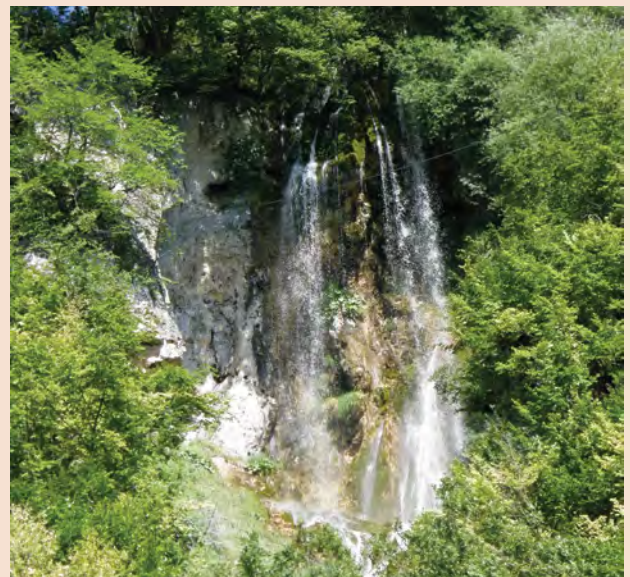
Encadré 2.8

Un tourisme durable pour protéger un monument naturel et un village local : les chutes de Sopotnica (Serbie)

Situées sur les pentes du mont Jadovnik, dans l'ouest de la Serbie, les magnifiques chutes de Sopotnica ont gardé leur caractère immaculé et sauvage car elles sont restées inconnues pendant longtemps. Pendant ce temps, le village voisin de Sopotnica, dépendant de l'agriculture, connaissait un chômage élevé qui a poussé de nombreux résidents à émigrer. En 2005, les chutes ont été désignées monument naturel (catégorie III de l'UICN) par un décret officiel, afin de protéger leur valeur naturelle, éducative, culturelle, touristique et récréative. La gestion a été confiée à l'ONG Mountaineering Club Kamena Gora. Outre les chutes d'eau, les touristes peuvent également faire du rafting sur la rivière Lim ; randonner pour explorer d'autres sites du patrimoine naturel (caves, gouffres, canyons, bois, sources d'eau) ; ou visiter le monastère de Mileševa, qui date du 13^e siècle.

Aujourd'hui, des gardes licenciés employés localement vivent et travaillent dans le village, ce qui contribue à des ressources durables et à la bonne gestion des visiteurs. Les visiteurs utilisent des éco-sacs étiquetés pour jeter leurs déchets, afin que le site reste vierge de toute poubelle et déchet. Des groupes organisés de passionnés de la nature et de scientifiques peuvent être hébergés dans un lodge dans la montagne, qui a été rénové à partir d'une vieille école qui tombait en ruines. La communauté locale a également été revitalisée grâce au tourisme, et davantage de résidents décident de rester voire reviennent dans leur ville natale. De nombreuses familles proposent des hébergements et des spécialités culinaires locales à leurs hôtes. Le patrimoine naturel et culturel protégé du village de Sopotnica est reconnu comme une composante essentielle dans la stratégie de développement durable locale, qui est menée par l'engagement de divers groupes de parties prenantes.

Sources : Miljkovic & Zivkovic, 2012 ; Filipović et al., 2017.



Chutes d'eau de Sopotnica et magnifiques paysages alentours, Serbie.
© Ivana Damjanović

- Soutenir et renforcer les communautés locales par le biais du renforcement des compétences et d'une meilleure gouvernance ; et
- Être le vecteur apportant des soins de santé basiques, des infrastructures sociales et autres améliorations aux communautés locales éloignées.

Pour que les communautés soient capable d'obtenir ces bénéfices socio-économiques, la destination touristique doit



Un touriste regardant des photos réalisées par d'autres visiteurs au Centre des visiteurs du Parc national de Tijuca, Brésil. © Yu-Fai Leung

être accessible (Spenceley, 2008) et avoir des infrastructures appropriées pour soutenir le niveau de tourisme recherché et la croissance de la population locale. Un approvisionnement en eau douce, des réseaux d'égouts et une gestion des déchets sont fondamentaux, ainsi que l'entretien et l'amélioration des routes, la promotion de moyens durables de transport de et vers l'aire protégée, et la construction de réseaux de communications de qualité, comme des lignes fixes de téléphone, des tours de téléphones portables et un accès Internet. Cela facilite les connexions virtuelles et physiques nécessaires aux touristes, aux communautés locales, à l'aire protégée et au monde externe.

Les entreprises touristiques s'associent souvent à des organisations à but non-lucratif existantes, ou en créent de nouvelles, afin de lever des fonds pour soutenir les projets des communautés locales, par ex. pour un meilleur accès à une eau propre, de meilleures pratiques agricoles, la construction de centres communautaires, ou la collecte de dons pour du matériel et des fournitures de base pour les écoles locales ou les enfants et familles dans le besoin (Wilderness Holdings, 2013). L'offre de ces services et ressources est un moyen direct pour le tourisme d'avoir un impact positif sur le développement communautaire.

Parfois, l'employeur touristique offre à ses employés des formations de base en langues, alphabétisation et calcul, qui améliorent le niveau éducatif de la communauté locale. Ces compétences transférables peuvent alors être appliquées dans la communauté au sens large, et utilisées dans des emplois futurs (Snyman, 2013).

Encadré 2.9

Créer des partenariats avec des acteurs de la santé : Parks Victoria, Medibank Australia, et la Fondation australienne pour le coeur (Australie)

L'inactivité physique est un problème crucial en Australie : plus de la moitié de la population adulte n'est pas suffisamment active physiquement pour bénéficier de ses bienfaits pour la santé et éviter l'obésité. Les coûts directs et indirects de l'obésité et des maladies liées à l'obésité entre 2008 et 2009 sont estimés à 37,7 milliards de dollars AUD. En outre, on estime que 7200 Australiens meurent chaque année du fait de l'obésité ou de maladies en rapport.

Pour lutter contre ce problème, Parks Victoria a organisé ses activités autour d'une mission d'amélioration de la santé humaine, en mettant en place un modèle Healthy Parks Healthy People (Parcs en bonne santé, populations en bonne santé), dont l'objectif est d'encourager davantage de personnes à visiter les parcs et aires protégées du pays. Pour accroître la portée de ce programme, Parks Victoria a signé un partenariat avec deux acteurs principaux du système de soins de santé en Australie : Medibank Australia et la Fondation australienne pour le coeur.

Ce partenariat était logique pour Medibank Australia et la Fondation australienne pour le coeur, car les parcs sont un moyen important d'améliorer et de préserver sa santé, aussi bien à l'échelle des individus que de la communauté. Ils sont un endroit où faire du sport et peuvent donc améliorer la santé physique et mentale des individus. Les espaces verts sont également des contributeurs importants de bien-être, la nature étant un tampon au stress et au développement de maladies mentales. Rob Grenfell, du programme australien « Parcs en bonne santé, populations en bonne santé », fait remarquer que grâce au soutien de Medibank, Parks Victoria peut encourager davantage de personnes à aller dehors et à faire du sport dans les aires protégées et les espaces de plein air d'Australie. Dr Lyn Roberts, PDG de la Fondation australienne pour le coeur, confirme que marcher 30 minutes par jour ou plus peut réduire le risque de maladies cardiovasculaires et d'AVC de moitié.

Dans le cadre de ce partenariat, le Fonds communautaire Medibank pilote un autre programme avec « Parcs en bonne santé, populations en bonne santé », afin de fournir aux professionnels de la santé des ressources et un soutien pour prescrire une activité physique dans les aires protégées, comme moyen de prévention proactive.

Source : HPHP, 2017.

Pour plus d'informations sur le rôle des aires protégées sur la santé et le bien-être humains, veuillez consulter : https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/natural_solutions_pas_health_and_well_being.pdf.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Réimaginer des activités récréatives dans les aires protégées comme une façon de répondre aux besoins des communautés et à des objectifs sociétaux plus vastes, comme ceux liés à la santé et au bien-être humains.

Avantages sur la santé pour les individus

Pour les individus, le tourisme dans les aires protégées est depuis longtemps lié à des résultats positifs en termes de santé et de bien-être. La santé humaine dépend de la nature qui lui offre une multitude de services écosystémiques, comme une eau et un air propres. Il est tout aussi important pour la santé de reconnaître que la nature nourrit et inspire nos besoins psychologiques, émotionnels, esthétiques et spirituels (par ex. les visiteurs dans les aires protégées recherchent des opportunités de bonheur, d'aventure, de répit, d'inspiration et de créativité, entre autres motivations). Ces éléments sont tous essentiels pour notre bien-être individuel (SHSD, 2008). Collectivement, certains de ces avantages sur la santé peuvent motiver la création de programmes sociaux qui cherchent à résoudre des

problèmes comme la dépression, l'établissement de nouveaux migrants, le rétablissement des réfugiés après des traumatismes, les mineurs à risque et les criminels récidivistes.

De nombreux domaines (écologie, biologie, psychologie environnementale, conception de paysages, psychiatrie et médecine) apportent désormais la preuve des avantages de la nature sur la santé (Maller et al., 2009). Certains de ces avantages concernent des questions de style de vie. Être dans la nature aide à réduire les risques d'obésité, de maladies cardiovasculaires et pulmonaires, de diabète, d'AVC, de cancer, de maladies musculosquelettiques, de dépression, d'ostéoporose, d'anxiété, de problèmes d'insomnie, de conditions comportementales et dégénératives (Sparkes & Woods, 2009 ; Lemieux et al., 2012 ; Romagosa et al., 2015). La fréquentation régulière

Encadré 2.10

Les impacts du tourisme au Machu Picchu (Pérou)



Le Machu Picchu est un site du Patrimoine mondial de l'UNESCO emblématique, et l'une des principales destinations touristiques du Pérou. © Brendali Carrillo Barrera

La célèbre cité ancienne inca du Machu Picchu au Pérou est classée sanctuaire historique national et site du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Malgré les avantages d'une industrie touristique florissante, les pressions issues du nombre croissant de visiteurs et les développements associés menacent de détruire l'intégrité écologique et l'authenticité culturelle de la zone. Les impacts sur la nature incluent :

- **Impacts sur la biodiversité.** Les évolutions touristiques actuelles et proposées dans la région menacent une partie des dernières zones restantes de forêts de nuages andine en Amérique du Sud. La fréquentation croissante sur le chemin de randonnée du Chemin inca historique (un point d'accès crucial) a entraîné une hausse des déchets d'origine anthropique et des dommages aux pâturages fragiles d'altitude páramo. Parmi les nombreux impacts négatifs sur la vie sauvage, la pollution contribue à la disparition du condor andin (Vultur gryphus) et l'infrastructure touristique menace les couloirs de migration et les habitats montagneux de l'ours à lunettes (*Tremarctos ornatus*), classé En danger.
- **Impacts sur la topographie.** La topographie unique et l'instabilité géologique du Machu Picchu sont particulièrement vulnérables aux pressions du tourisme. Certaines parties de la cité antique sont déjà en train de s'affaisser en aval, et la construction d'installations touristiques supplémentaires au sommet pourrait précipiter les glissements de terrain le long de la vallée de l'Urubamba.
- **Impacts sur les ruines archéologiques.** La cité, construite aux alentours de 1470 après J.-C., ne peut supporter les niveaux actuels de fréquentation. À l'époque Inca, au maximum 500 personnes occupaient le Machu Picchu, alors que la fréquentation actuelle dépasse souvent les 2000 visiteurs par jour. Malgré des réglementations et la supervision de guides, de nombreuses structures historiques ont été ébréchées, cassées ou abîmées.
- **Infrastructures et expériences des visiteurs.** Du fait des contraintes naturelles sur le développement des infrastructures et du nombre croissant de touristes, la surfréquentation et la congestion (réelle et perçue) sont les principales préoccupations sur le site du Machu Picchu. Pour minimiser les impacts et préserver la satisfaction des visiteurs, les autorités de gestion veulent créer et appliquer une capacité de charge touristique appropriée. Des permis et des quotas sont déjà appliqués dans les sites mitoyens comme le Chemin des Incas, mais la demande élevée force de nombreux randonneurs à attendre six mois ou plus pour avoir accès au site.

Ce résumé souligne les menaces que pose le tourisme sur la viabilité à long terme et la résilience du Machu Picchu. Il sera essentiel d'atteindre un équilibre entre la protection des ressources et l'accès touristique, afin de préserver les valeurs culturelles et naturelles à long terme du site du Machu Picchu.

Sources : LaFranchi, 2001 ; INC, 2005 ; Sassa, et al., 2005 ; Collyns, 2007 ; Larson & Poudyal, 2012.



Tour guidé sur l'île de Bartolomé, Parc national des Galapagos, Equateur. © Yu-Fai Leung

d'une aire protégée naturelle est aujourd'hui considérée comme de la médecine préventive. Ces dernières années, un mouvement mondial appelé Healthy Parks Healthy People (Parcs en bonne santé, populations en bonne santé) a surgi pour promouvoir la valeur des aires protégées en tant que ressource fondamentale pour la santé (HPPH, 2017 ; voir encadré 2.9).

2.6 Les revers du tourisme

Bien que le tourisme dans les aires protégées puisse apporter une multitude d'avantages, il peut également causer de nombreux impacts négatifs à l'environnement et aux communautés locales s'il n'est pas bien géré (Encadré 2.10). Le rôle des aires protégées est de protéger le milieu naturel, il est donc essentiel que les gestionnaires puissent identifier rapidement les impacts négatifs afin d'éviter, d'atténuer ou de minimiser les problèmes (CDB, 2015). Les activités touristiques dans les aires protégées peuvent également affecter négativement les communautés locales et les propriétaires locaux.



Nature immaculée dans le village de Sopotnica (Serbie). © Ivana Damjanović

Les gestionnaires d'AP et l'industrie touristique ont la responsabilité d'être de bons voisins et partenaires avec les communautés locales. Les gestionnaires doivent en permanence surveiller les impacts environnementaux et sociaux du tourisme au sein et autour de l'aire protégée. C'est un point essentiel pour identifier les problèmes potentiels, suivre l'évolution des conditions, prendre des actions d'atténuation lorsque nécessaire, et évaluer l'efficacité des réponses. Cette section expose les types d'impacts négatifs potentiels générés par le tourisme, examine comment ces impacts peuvent être évalués, et fournit des recommandations pour les traiter.

Des impacts négatifs inévitables

Il est essentiel de garder à l'esprit que même un tourisme bien géré peut créer des impacts négatifs assez importants. Par exemple, rien qu'en se rendant dans une aire protégée, les visiteurs laissent presque toujours une empreinte carbone. De même, l'utilisation des visiteurs à l'intérieur de l'aire devra être gérée pour éviter la dégradation des habitats fragiles.

2.7 Impacts négatifs sur l'environnement

Toutes les activités liées au tourisme peuvent potentiellement avoir des impacts négatifs sur les valeurs de conservation de l'aire protégée, qu'il s'agisse de projets d'infrastructures à grande échelle pour faciliter l'accès et l'hébergement, ou d'installations plus modestes comme des campements de petite taille ou des chemins de randonnée pour les visiteurs. Avant toute construction, les gestionnaires doivent réaliser une évaluation d'impact environnemental (voir ci-dessous) afin d'analyser et d'atténuer les impacts potentiels.

Impacts biophysiques

Les impacts biophysiques potentiels incluent des impacts au niveau du paysage, c'est à dire qui peuvent affecter l'ensemble de l'aire protégée (et au-delà), tels que la dégradation de l'air et de la qualité de l'eau, l'augmentation de la consommation d'eau, des changements permanents du relief à cause de la construction d'infrastructures étendues (Encadré 2.11), une consommation de minéraux et d'énergie, la perturbation ou la destruction de l'habitat d'espèces sauvages, l'accoutumance des animaux, l'introduction d'espèces exotiques

envahissantes, la pollution d'origine terrestre, des impacts esthétiques généraux sur les panoramas, la réduction du ciel nocturne et autres formes de pollution lumineuse, et la détérioration de paysages sonores naturels. Ces impacts peuvent également se produire au niveau du site (c.-à-d. dans des endroits particuliers de l'aire protégée, mais pas dans d'autres), avec une variation probable de leur intensité et de leur gravité entre les sites au cas où ils apparaissent plus d'une fois.

Impacts sur la flore, la faune et l'habitat

Les impacts potentiels sur la flore et la faune suivent les mêmes tendances : certains peuvent affecter l'ensemble de l'aire protégée alors que d'autres n'affecteront que des sites individuels. Les impacts négatifs sur la végétation peuvent inclure une introduction involontaire d'espèces exotiques envahissantes ou de pathogènes, le piétinement, la création de pistes non planifiées, et l'élimination intentionnelle d'espèces précieuses. Les impacts sur la vie sauvage peuvent être directs, comme par ex. la mortalité des animaux sauvages liée aux accidents avec des véhicules, la chasse et la pêche pour approvisionner les marchés touristiques, l'introduction de vecteurs pathogènes et l'abattage d'animaux accoutumés aux humains. Ce dernier point est un problème important dans certaines aires protégées, et est lié soit aux visiteurs qui nourrissent les animaux, soit aux animaux qui font les poubelles et mangent de la nourriture humaine jetée et pas assez bien rangée. Un autre problème en rapport est le harcèlement (souvent involontaire)



Accès restreint dû à des barrières et une rampe à San Marcos La Laguna, Guatemala © Sandra De Urioste-Stone.

Encadré 2.11

Impacts liés aux infrastructures

Les infrastructures des aires protégées impliquent la construction de sentiers de randonnée, de passages en bois, de ponts, de parcours sur les falaises et à la cime des arbres, d'observatoires et de signalétiques, de campements, de cabines et de centres pour les visiteurs. Certaines aires protégées incluent un hébergement touristique appartenant à l'organisme de gestion, tandis que d'autres AP peuvent avoir un hébergement ou des services de restauration et/ou des infrastructures pour les activités appartenant à des propriétaires privés. Il peut s'agir par exemple de remontées mécaniques, de pontons d'amarrage et des infrastructures de transport panoramique comme des téléphériques.

Les impacts environnementaux des infrastructures incluent la pollution de l'eau, les perturbations visuelles et sonores, et les espèces exotiques envahissantes. Les empreintes environnementales vont au-delà des infrastructures elles-mêmes. Parmi les impacts des constructions, citons l'éclairage, le bruit des constructions, les déplacements des véhicules, les opérations de terrassement, le ruissellement et le ruissellement d'eaux troubles lié au terrassement, la pollution de l'air et de l'eau, les déchets, l'introduction de graines de mauvaises herbes et de pathogènes, et l'introduction d'animaux domestiques redevenus sauvages. Les infrastructures de grande taille pour les visiteurs peuvent entraîner une fragmentation de l'habitat, des collisions entre les véhicules et les animaux sauvages, du bruit lié à la circulation, et une pollution lumineuse. Par ailleurs, les nouvelles routes et les sentiers pour les visiteurs peuvent participer à la diffusion des espèces exotiques envahissantes. Les nouvelles infrastructures augmentent la fréquentation, créant des impacts et des pressions additionnelles pour renforcer davantage le site.

Les approches de la gestion de l'impact sont étudiées par Buckley (2004, 2009, 2011, et 2012b), et peuvent varier fortement en échelle. Les technologies de traitement des égouts et des eaux usées par exemple peuvent aller des toilettes sèches à petite échelle, pour des infrastructures à faible fréquentation dans des climats humides chauds, à des systèmes de traitement des égouts industriels multi-étapes avec des bassins de finition artificiels, appropriés pour les infrastructures avec des volumes de fréquentation élevés. Il est particulièrement difficile de contrôler les impacts diffus. Par exemple, pour éviter que l'équipement de terrassement ou les chaussures et piquets de tentes des randonneurs ne transportent des spores fongiques, il faudrait les laver et les stériliser - une exigence rarement réalisée. Les graines de mauvaises herbes sont transportées sur les véhicules et les vêtements.

Pour les aires protégées très fréquentées, certains éléments d'infrastructures de visiteurs à grande échelle sont nécessaires pour la sécurité et le confort des visiteurs. Les impacts négatifs peuvent être réduits en concentrant les visiteurs dans des zones spécifiques où des approches technologiques sont disponibles, mais de telles infrastructures ont également leurs propres impacts. Il est préférable de situer la plupart des infrastructures à grande échelle comme l'hébergement, la restauration et les centres de transport sur des terres privées dans des zones de passage hors de l'aire protégée en soi. Les infrastructures récréatives comme les terrains de golf, les lotissements résidentiels et les stations de ski créent des impacts négatifs importants pour la conservation, ne contribuent pas à l'appréciation de la nature par les visiteurs, et sont complètement inappropriées au sein des aires protégées. La même remarque s'applique pour les infrastructures non-liées à la conservation ou aux loisirs récréatifs, comme les lignes électriques, les relais de télécommunications, les autoroutes importantes et les barrages hydroélectriques. Ceux-ci ont des impacts environnementaux défavorables, avec aucun gain pour la conservation ou le loisir récréatif.

Sources : Liddle, 1997 ; Buckley, 2004 ; Buckley, 2009 ; Buckley, 2011 ; Buckley, 2012b.

des visiteurs envers les animaux sauvages. Ces interactions négatives entre les touristes et la vie sauvage peuvent aussi causer des impacts indirects, comme des changements comportementaux chez certaines espèces ou même parfois, sur la durée, une altération de la composition d'ensembles entiers d'espèces dans l'aire protégée. Par ailleurs, les impacts peuvent toucher des espèces qui sont importantes mais qui ne sont pas en général considérées comme des « espèces sauvages », comme les microorganismes et les biotes du sol.

En outre, le type d'habitat et sa sensibilité aux perturbations pèsent également sur l'ampleur de l'impact. Un piétinement excessif dans des zones caillouteuses qui présentent des surfaces résistantes et pas de plantes sensibles, par exemple, aura tendance à avoir un impact négatif moins important sur la végétation que le piétinement dans une zone humide avec des substrats et une flore sensibles.

De même, tous les impacts du tourisme doivent être considérés à la lumière d'autres conditions environnementales comme la vulnérabilité des écosystèmes sous pression à cause du changement climatique.

Évaluations d'impact environnemental

Les études d'impact environnemental sont fréquentes en recherche touristique (par ex. Gutzwiller, 1995 ; Buckley, 2004). Un résumé des impacts potentiels du tourisme sur différentes composantes environnementales est exposé dans le tableau 2.3.

Des évaluations d'impact environnemental (EIE) doivent être appliquées aux propositions de développements touristiques spécifiques au sein d'aires protégées et/ou de leurs zones tampons. Les EIE décrivent le projet ou son développement, prédisent les principaux impacts environnementaux et leur

Tableau 2.3. Effets environnementaux et écologiques négatifs potentiels des activités touristiques

Domaine d'impact	Activités touristiques	Exemples de conséquences potentielles
Air	Transport et électricité	• Pollution atmosphérique et sonore liée aux véhicules • Augmentation des émissions de dioxyde de carbone
Lumière	Eclairage dans et autour des installations	• La pollution lumineuse peut distraire les bébés tortues de mer et les ralentir dans leur course vers la mer
Bruit	Construction ou exploitation d'installations	• La pollution sonore des véhicules peut affecter la reproduction des oiseaux
Eau	Gestion des déchets	• Minéraux, nutriments, égouts, déchets solides, pétrole et toxines ajoutés au milieu naturel • La pollution réduit la qualité de l'eau • Augmentation de la consommation d'eau
Géologie et sols	Collecte, vandalisme, érosion	• Graffiti et/ou enlèvement de minéraux, pierres, fossiles • Changements physiques et chimiques dans le sol
Paysage	Développement	• Impact visuel des peuplements sur le paysage terrestre
Habitats	Déboisement, utilisation des ressources naturelles, pollution	• Fragmentation de l'habitat naturel (par ex. zones humides) • Compétition entre les espèces de plantes natives et envahissantes • Altération de la fréquence des incendies, entraînant des changements dans l'habitat (y compris à cause des feux accidentels) • Destruction des habitats et déboisement des terres (par ex. mangroves) • Surpêche pour nourrir les visiteurs • Eutrophisation et sédimentation
	Trafic pédestre et de véhicules	• Changements dans l'établissement, la croissance et la reproduction des plantes, ce qui affecte la diversité, la composition et la morphologie (par ex. avec le piétinement)
Vie sauvage	Chasse, pêche	• Changements dans la composition, la reproduction et le comportement des espèces • Abattage des animaux accoutumés
	Pollution	• Stress psychologique, changements comportementaux, productivité réduite • Utilisation des zones de gestion des déchets comme sources d'aliments • Eutrophisation
	Harcèlement lié à l'observation et à la photographie	• Changements comportementaux (par ex. évitement, accoutumance ou attraction envers les humains) • Changements physiologiques (par ex. rythme cardiaque, taux de croissance et abondance) • Changements des espèces (par ex. composition, diversité et abondance, répartition et interactions interspécifiques)
	Autoroutes et pistes dans des zones naturelles	• Effets des obstacles sur les carnivores, les collisions, accroissement de l'accessibilité par les braconniers • Augmentation des espèces de plantes qui apprécient le soleil dans les couloirs de déplacement • Animaux sauvages morts ou mutilés (par ex. à cause d'accidents de la route), ce qui profite aux charognards.

Sources : Knight & Cole, 1995 ; Sun & Walsh, 1998 ; Buckley, 2004 ; CDB, 2004b ; Spenceley et al., 2015.

importance, facilitent la consultation et la participation du public, suggèrent des méthodes d'atténuation appropriées et documentent le processus de prise de décision, le suivi et les audits postérieurs au projet (Bagri et al., 1998). Les cadres législatifs nationaux incluent en général des dispositions pour les évaluations d'impact environnemental (EIE), et des exigences strictes sont souvent imposées dans les aires protégées, qui sont spécifiées dans les plans de gestion de l'aire protégée. Par exemple, au Mozambique, les développements dans les parcs nationaux et réserves exigent une EIE de Catégorie A détaillée - la forme la plus rigoureuse d'évaluation pouvant être exigée.

À une échelle plus vaste, les Évaluations environnementales stratégiques évaluent les impacts environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme et ses alternatives.

Dans les aires protégées, les évaluations environnementales stratégiques peuvent être utilisées pour évaluer les impacts globaux de tous les développements et activités touristiques, puis utilisées (par ex.) comme outil de planification préparatoire pour les concessions touristiques (Therivel et al., 1992). Alors que les EIE sont utilisées pour évaluer les effets de projets individuels (par ex. un complexe hôtelier), les politiques liées à de multiples projets et ayant des effets cumulatifs ou synergiques mondiaux

ou régionaux nécessitent une approche d'évaluation environnementale plus stratégique (Therivel & Thompson, 1996).

2.8 Impacts sociaux et culturels négatifs

Les études portant sur les impacts sociaux et culturels du tourisme se focalisent sur les touristes (par ex. la demande de services touristiques, les motivations, les attitudes et les attentes) ; la communauté hôte (par ex. l'emploi, les services et les coûts d'opportunité) ; et la relation entre touristes et communauté hôte (par ex. nature et conséquence du contact, Deery et al., 2012). Déterminer si les impacts sur une communauté sont négatifs, neutres ou positifs dépend en partie de l'échelle temporelle ou spatiale choisie. Le Tableau 2.4 résume les impacts potentiels sociaux, culturels et économiques du tourisme sur les communautés hôtes (qui sont l'équivalent de notre terme « communautés locales ») dans et autour des aires protégées.

Certains de ces impacts peuvent être particulièrement graves, mais néanmoins subtils. Par exemple, les matières brutes (énergie, aliments, eau) peuvent être fournies en priorité aux touristes, aux dépens des besoins des populations locales ou autres industries locales. Une autre menace insidieuse est la possibilité que les communautés locales compromettent

Tableau 2.4. Impacts négatifs potentiels sur les communautés hôtes des aires protégées : Sociaux, culturels et économiques

Domaine d'impact	Exemples de conséquences potentielles
Social et culturel	
Traditions	<i>Marchandisation et dévalorisation des cérémonies</i> qui sont mises en scène pour les touristes, entraînant un changement dans l'art, l'artisanat, les costumes, les festivals pour l'apparence <i>Perturbation des modèles et du timing traditionnels des cérémonies culturelles et religieuses</i> <i>Détérioration des métiers de l'artisanat liée à l'augmentation des volumes pour les touristes</i>
Psychologie	<i>L'effet de démonstration</i> , où les personnes modifient leur comportement en observant les autres dans l'espoir d'atteindre ce qu'ils perçoivent être un statut supérieur, peut entraîner les populations locales à imiter les touristes mais à être déçus ensuite.
	Les <i>vexations</i> causées aux résidents lorsqu'ils sont confrontés à une représentation inexacte de leurs cultures ou à un comportement inapproprié des touristes, entraînent une xénophobie et des conflits entre les communautés et les touristes
Crime et stabilité	La <i>déstabilisation des communautés</i> , entraînant une augmentation de la criminalité, de la prostitution, du jeu, de la mendicité, de la consommation d'alcool et de drogue
	<i>L'exploitation sexuelle</i> des femmes et des jeunes
	Le <i>déplacement et la relocalisation</i> de communautés locales jugés incompatibles avec le développement touristique
Rôles	<i>Tension et perte de l'estime de soi</i> , surtout pour les hommes et les habitants plus âgés qui ne sont pas activement impliqués dans l'industrie touristique
Economique	
Emploi	Les <i>options d'emploi</i> peuvent être subalternes, offrant de faibles salaires, demandant des faibles qualifications, et offrant peu d'occasions d'avancement et de formation aux populations locales
	<i>Pertes des emplois saisonniers</i> pendant la saison basse
Développement économique local	<i>Fuites économiques</i> , lorsqu'une grande partie des revenus en devises issus du tourisme sont rapatriés, entravant le développement économique local
	<i>Saisonnalité de l'activité économique</i> , qui peut créer des difficultés pour les entreprises pendant la saison basse
Diversification	<i>Coûts d'opportunité</i> pour avoir renoncé à d'autres industries génératrices de revenus avec lesquelles le tourisme peut être incompatible, comme l'agriculture ou l'exploitation minière
	<i>Dépendance vis à vis du tourisme</i> , rendant l'économie vulnérable, et menaçant les fournisseurs de produits et services en cas de baisse de la fréquentation
	<i>Répartition inégale des bénéfices</i> , comme lorsqu'ils sont accaparés par un petit groupe élitiste
	<i>Inflation</i> , à cause de laquelle certaines destinations dans les régions à forte croissance touristique deviennent inabordables pour le personnel.

Sources : Mathieson & Wall, 1982 ; Krippendorff, 1987 ; Diaz, 2001 ; Spenceley et al., 2015.



Visiteurs profitant des chutes d'eau au Parc national de Krka, Croatie. Veuillez noter que la baignade a été restreinte depuis 2018. © Mei Yee Yan

leur style de vie traditionnel pour essayer de satisfaire la forte demande des touristes qui veulent des expériences culturelles, de l'art et de l'artisanat « authentiques ». Cette « dilution culturelle » peut même atteindre les domaines de la religion et du langage. Les évaluations d'impact social peuvent être des outils utiles pour estimer les conséquences sociales probables d'une politique, d'une mesure ou d'un fait spécifique, dans le contexte de la législation pertinente (Burdge & Vanclay, 1995 ; Esteves et al., 2012). Un tourisme durable dans les aires protégées éduque et renseigne correctement les visiteurs sur les valeurs et la culture locales, et offre à ces derniers des façons appropriées, respectueuses et non-envahissantes d'interagir avec les habitants locaux.

Lorsqu'il est fait avec intelligence, ce tourisme améliore la compréhension interculturelle et préserve l'identité culturelle locale. Même des avantages apparents comme les revenus directs et des effets favorables indirects issus du tourisme dans les aires protégées peuvent créer de graves tensions au sein des communautés autour de la répartition de ces avantages.

Les visiteurs eux-mêmes ne sont pas exempts d'impacts sociaux. Des niveaux élevés de tourisme peuvent avoir divers effets sur l'expérience des visiteurs. Les visiteurs à la recherche de solitude peuvent être déplacés des sites désirables dans l'aire protégée du fait de la foule, ce qui peut entraîner une insatisfaction ou même des conflits parmi les groupes d'utilisateurs (Needham & Rollins, 2009). Plus subtilement, des niveaux élevés de tourisme peuvent également changer les attentes des visiteurs avant même qu'ils n'arrivent, affectant la nature de leur expérience actuelle ou future (McCool, 2006). Les gestionnaires d'AP peuvent veiller à la présence d'orientations adéquates sur le comportement des visiteurs, avec des signalétiques ou des brochures, et peuvent gérer la répartition des visiteurs pour éviter la foule. Cela peut se faire de différentes façons, notamment en négociant les horaires des tour-opérateurs ou en réduisant la taille des parkings dans les sites principaux, afin de limiter le nombre de touristes. Il est important que les visiteurs aient des expériences de haute qualité, afin de préserver les avantages pour les communautés et la conservation du tourisme dans les aires protégées.

L'idée de base pour réduire les impacts du tourisme sur les communautés locales et les visiteurs est de mettre en place des partenariats entre les entreprises touristiques, leurs clients, l'organisme de gestion de l'aire protégée et les communautés locales. Ces partenariats encouragent des plans touristiques cohérents, identifient les impacts potentiels, soutiennent la conservation et encouragent les relations à long terme et la satisfaction des visiteurs.

Aucune opération touristique ne peut être considérée comme un succès si ses clients sont mécontents. Par ailleurs, à une époque où les réseaux sociaux ont envahi nos vies, et où les évaluations en ligne sont facilement accessibles, les mauvaises expériences sont rapidement partagées et la durabilité peut être endommagée. Les conséquences de résidents mécontents sont plus complexes à saisir, mais peuvent être tout aussi fatales.

Une communauté locale mécontente crée un environnement social instable (par ex. avec un harcèlement ou des délits commis à l'encontre des visiteurs) qui vont décourager le tourisme. Les résidents qui ne perçoivent pas les avantages des aires protégées peuvent être plus enclins à compromettre les objectifs de conservation de l'aire, par ex. en récoltant de façon non-durable ou illégale les ressources de l'aire protégée. À l'opposé, une communauté qui soutient l'AP encourage le tourisme durable. Dans le parc de la zone humide d'iSimangaliso, en Afrique du Sud, un résident local qui avait profité du tourisme et du développement économique apporté par le parc faisait remarquer : « Nous savons désormais que le tourisme joue un rôle central dans notre région, c'est pourquoi nous devons aider iSimangaliso à protéger et à promouvoir cette zone » (parc de la zone humide d'iSimangaliso, 2017).

2.9 Meilleures pratiques

- Encourager les politiques de tourisme national qui remplissent l'approche du triple résultat : demander aux activités touristiques de l'aire protégée de contribuer explicitement à la conservation de la nature ; générer des bénéfices économiques aux organismes de gestion de l'aire protégée et aux communautés locales ; et assumer la responsabilité et minimiser les impacts sociaux négatifs.
- Soutenir des services touristiques basés sur les communautés et liés au marché. Envisager des partenariats entre les entreprises communautaires et le secteur privé pour améliorer les chances de succès commercial.
- Renforcer la formation en compétences de développement et gestion des entreprises, pour l'offre de services touristiques basés sur les communautés, et inclure des membres des communautés locales, des représentants d'ONG et des gestionnaires d'aires protégées dans la formation.
- Réimaginer des activités récréatives dans les aires protégées comme une façon de répondre aux besoins des communautés et à des objectifs sociétaux plus vastes, comme ceux liés à la santé et au bien-être humains.

Aligner les objectifs de la gestion avec les impacts du tourisme

3



3.1 La gestion du tourisme : répondre aux incertitudes

Le principe général de ces présentes Lignes directrices est que le tourisme et l'utilisation des visiteurs dans les aires protégées, s'ils sont gérés durablement, peuvent être un agent positif pour la conservation de la nature et, lorsqu'approprié, pour le développement communautaire. En appliquant des meilleures pratiques, le tourisme durable peut également aider à appliquer une vaste gamme de valeurs naturelles et sociales qui contribuent à la mission de conservation de l'aire protégée et, lorsque possible, bénéficient aux communautés locales. Deux questions essentielles se posent donc : premièrement, comment répondre aux aspirations des visiteurs au sein des aires protégées sans menacer les valeurs naturelles, culturelles et spirituelles essentielles associées de celles-ci ? ; et deuxièmement, comment fournir des possibilités d'activités récréatives et de tourisme dans les aires protégées qui soient appropriées, de haute qualité et qui bénéficient à toutes les parties prenantes ? Envisagées ensemble, ces deux questions réaffirment le défi de la durabilité que nous avons posé au début de ces Lignes directrices : comment maximiser les bénéfices du tourisme tout en minimisant ses impacts négatifs ?

Le tourisme et les activités récréatives sont complexes et soumis à de fortes incertitudes (Lausche, 2011), comme les fluctuations de la demande du marché, qui entraînent des changements dans les préférences touristiques et les conditions économiques, ainsi que des changements dans les modèles d'investissement relatifs aux infrastructures publiques liées au tourisme et aux acteurs du secteur privé. Les aires protégées sont déjà des destinations importantes dans de nombreux pays ; mais pour certains (par ex. le Kenya, l'Australie, la Nouvelle-Zélande), elles sont une attraction touristique principale.

Les orientations de l'UICN soulignent l'importance de garantir une vaste participation de tous les détenteurs de droits et parties prenantes, d'utiliser les meilleures connaissances scientifiques et autres informations disponibles, et d'appliquer une approche de gestion adaptative (UICN-CMAP, 2007).

Les dix principes de la gestion du tourisme et des visiteurs

L'ensemble de dix principes résumés dans le tableau 3.1 (basé sur McCool, 1996 ; Eagles et al., 2002 ; et fédération



Des visiteurs au populaire site d'attraction Tunnel View, dans le Parc national de Yosemite, Californie, États-Unis. © Yu-Fai Leung

EUROPARC, 2012) offre des orientations pour la prise de décision sur les principales questions liées au tourisme durable et à la gestion des visiteurs dans les aires protégées. Le reste du chapitre, qui s'appuie sur les orientations précédentes de l'UICN sur la gestion des visiteurs, passe en revue les six premiers de ces principes, en débattant des outils et techniques pour aligner les objectifs et les valeurs des aires protégées avec les réponses de la planification et de la gestion face aux impacts négatifs potentiels du tourisme. Quatre cadres de gestion du tourisme sont décrits, liés à leur principe approprié : (i) la gamme des possibilités récréatives, (ii) la capacité de charge touristique, les limites de changement acceptables, et (iv) les indicateurs et les normes de qualité. Chaque cadre possède une approche distinctive pour évaluer et gérer les impacts négatifs.

Une fois que ces outils et techniques sont en place, un programme de suivi des ressources intégré et adaptatif, une auto-évaluation répétée, un engagement public et une stratégie de communication sont nécessaires. Ces points, décrits dans les quatre derniers des dix principes, sont examinés dans le dernier chapitre.

3.2 Principe n°1 : Une gestion appropriée dépend des objectifs et des valeurs de l'aire protégée

La base d'un tourisme approprié et durable dans les aires protégées est d'identifier des objectifs clairs en termes de gestion du tourisme et des visiteurs, reliés à des valeurs de conservation toutes aussi claires. Établir une connexion explicite et répétée entre des objectifs et valeurs dans la pratique peut être rendue plus facile si cette pratique est guidée par un cadre de gestion du tourisme. Un cadre de gestion du tourisme peut être un outil utile pour soutenir et défendre les décisions de gestion. Certains points typiques abordés dans les cadres de gestion du tourisme sont :

- Des stratégies et plans de tourisme cohérents avec la conservation ;
- Des types et l'échelle de développement touristique et ses activités pouvant être autorisés à des endroits particuliers, ainsi que dans des zones où le tourisme n'est pas permis (par ex. par le biais d'un zonage) ;
- Des mesures pour gérer les impacts (réels et anticipés) du développement et des activités touristiques ;
- Un suivi et des rapports sur le développement et les activités touristiques, et les impacts en rapport ;
- Des mesures pour garantir la conformité avec les accords concernant le développement et les activités touristiques permis ;
- Un partage des bénéfices avec les populations autochtones et les communautés locales ; et
- Des bénéfices pour la conservation et la protection des services écologiques.

3.3 Principe n°2 : Une planification proactive de la gestion du tourisme et des visiteurs améliore l'efficacité

Les aires protégées doivent gérer la planification, le développement, l'exploitation et le démantèlement des activités touristiques. Comme pour le principe n°1, des cadres de gestion du tourisme peuvent s'avérer utiles ici. La planification a lieu à deux échelles : pour le tourisme commercial et pour les visiteurs individuels. La discussion ci-dessous s'attarde sur le dernier point.

Tableau 3.1. Dix principes de gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées

Principes	Aperçu	Actions
1. Une gestion appropriée dépend des objectifs et des valeurs des aires protégées	- Les objectifs au sein des plans de gestion des aires protégées fournissent des déclarations définitives des résultats désirés de la gestion des AP. - Ils identifient le caractère approprié des actions de gestion et indiquent les ressources et conditions sociales acceptables. - Ils permettent l'évaluation du succès des actions de gestion.	- Garantir que les plans de gestion incluent des objectifs clairs et appropriés, la conservation étant en une priorité. - Etablir et se mettre d'accord sur des objectifs grâce à la participation du public.
2. Une planification proactive pour la gestion du tourisme et des visiteurs améliore l'efficacité	- Une gestion proactive commence avec l'articulation des valeurs des aires protégées et des objectifs de la gestion. Les politiques et les décisions de gestion pouvant être liées à ces valeurs ont davantage de chance d'être mises en œuvre efficacement. - La pratique d'une pensée tournée vers l'avenir peut mener à une meilleure prise de conscience des opportunités émergentes pour les activités récréatives et touristiques.	- Fournir des opportunités aux visiteurs afin qu'ils en sachent plus sur les valeurs des aires protégées, par le biais d'informations et de programmes. - Être au courant des nouvelles activités des visiteurs ou des schémas d'utilisation susceptibles d'avoir des conséquences en termes de gestion.
3. Changer les conditions d'utilisation des visiteurs est inévitable et peut même être désirable	- Les impacts, les niveaux d'utilisation et les attentes des conditions appropriées ont tendance à varier (par ex. impact d'un campement en périphérie d'une AP / dans le centre d'une AP). - Des variables environnementales influencent l'utilisation des visiteurs et le niveau d'impact (par ex. topographie, végétation, accès).	- Utiliser le zonage de façon explicite pour gérer les diverses opportunités récréatives. - Utiliser la connaissance de la diversité pour prendre des décisions sur la désirabilité du tourisme dans certains lieux spécifiques (ce qui sépare donc les décisions techniques de celles basées sur des jugements de valeur).
4. Les impacts sur les ressources et les conditions sociales sont des conséquences inévitables de l'utilisation humaine	- Tout niveau d'utilisation récréative entraîne certains impacts ; dans la plupart des cas, des niveaux d'utilisation initiaux et de petite ampleur génèrent les plus grands impacts par utilisation unitaire. Lorsqu'il y a un conflit entre la conservation et d'autres objectifs, la conservation doit toujours primer. - Le processus visant à déterminer l'acceptabilité de l'impact est central pour la planification et la gestion de l'utilisation des visiteurs. - Les preuves d'impact peuvent être utilisées pour l'éducation environnementale des visiteurs du parc.	- Les questionnaires d'AP doivent se demander : « Quel impact est acceptable en se basant sur les valeurs et les objectifs de l'AP ? » - Les questionnaires doivent agir de façon appropriée pour gérer le niveau d'impact acceptable.
5. La gestion vise à influencer le comportement humain et à minimiser les changements induits par le tourisme	- Les aires protégées protègent souvent les processus et caractéristiques naturelles, aussi la gestion de l'AP est en général orientée vers la gestion des changements anthropiques, car ce sont ceux-là qui créent le plus de perturbations. - Les changements anthropiques peuvent créer des conditions considérées comme indésirables. - Certains changements sont désirables et peuvent être la raison de la création de l'aire protégée. Par exemple, de nombreuses aires protégées sont créées pour fournir des opportunités récréatives et un développement économique local.	Les actions de gestion déterminent quelles actions sont les plus efficaces pour influencer la quantité, le type et la localisation des changements.
6. Les impacts peuvent être influencés par de nombreux facteurs, aussi la limitation de l'utilisation est une option de gestion parmi d'autres	- De nombreuses variables autres que le niveau d'utilisation peuvent affecter la relation utilisation/impact dans les aires protégées (par ex. comportement des visiteurs, méthode de voyage, taille du groupe, saison et conditions biophysiques). - Les impacts créés par l'utilisation des visiteurs ou les activités de gestion peuvent se produire en dehors de l'aire protégée, ou n'être visibles que bien plus tard (par ex. les interdictions d'utilisation peuvent déplacer cette utilisation dans d'autres zones ; ou une mauvaise gestion de l'eau peut entraîner une pollution de l'eau en aval). - Les planificateurs ont besoin d'une connaissance significative des relations entre l'utilisation et les impacts, afin de prévoir les impacts futurs selon l'échelle et sur la durée.	Des programmes d'éducation et d'information, ainsi que des réglementations destinées à restreindre le comportement des visiteurs, peuvent s'avérer nécessaires.

Tableau 3.1. suite

7. Le suivi est essentiel à une gestion professionnelle	- Le suivi est une étape essentielle de tous les cadres de gestion proactifs ou adaptatifs, et fournit des données sur les conditions de ressources, sociales, communautaires et économiques qui renseignent les décisions de la gestion. - Le suivi ne doit pas être compliqué ou onéreux. Il existe souvent plusieurs options possibles.	Améliorer l'engagement du public et l'éducation des visiteurs en encourageant leur implication dans le suivi
8. Le processus décisionnel doit séparer la description technique des jugements de valeur	De nombreuses décisions de gestion de l'aire protégée sont techniques (par ex. localisation des sentiers de randonnée, conception du centre des visiteurs), mais d'autres reflètent des jugements de valeur (par ex. faut-il et comment limiter l'utilisation, les types d'installations et d'opportunités touristiques offertes).	Les processus de décisions doivent distinguer les questions de « conditions existantes » des « conditions préférées ».
9. Les groupes affectés doivent être impliqués, car le consensus et le partenariat sont nécessaires à la mise en œuvre	Toutes les décisions de gestion affectent des individus ou des groupes. Ces groupes doivent être identifiés rapidement dans le processus décisionnaire.	- Les détenteurs de droits et les parties prenantes de l'aire protégée doivent être impliqués dans l'identification des valeurs des aires protégées et le développement des indicateurs. - Avec une formation adéquate, les groupes de détenteurs de droits et de parties prenantes doivent être capables de s'engager dans le suivi, la gestion et l'éducation.
10. La communication est essentielle pour améliorer les connaissances et le soutien envers la durabilité	La communication des résultats du suivi des impacts touristiques sur la conservation et les bénéfices communautaires peuvent expliquer les raisons des décisions de gestion.	Une stratégie de communication est nécessaire pour soutenir un processus de gestion proactif ou adaptatif.

Sources : Adapté de McCool, 1996 ; Borrie et al., 1998 ; Eagles et al., 2002 ; CDB, 2004 ; Fédération EUROPARC, 2012.

Les trois piliers de la gestion du tourisme commercial

La gestion du tourisme commercial est basée sur trois piliers (Eagles et al., 2002) : le cadre politique, l'élaboration du descriptif et la phase opérationnelle.

- Le *cadre politique* expose les meilleures pratiques sur la façon dont les programmes sont définis et réglementés. Il se réfère généralement aux lignes directrices de l'administration publique et aux stratégies d'exécution qui satisfont l'intérêt public et répondent aux besoins collectifs, comme la propriété des terres, l'ampleur de l'engagement du secteur privé, les composantes liées à la durabilité, la gestion de la biodiversité et de l'environnement, les droits et avantages des communautés locales, et les expériences de haute qualité pour les visiteurs. En outre, un cadre juridique fait référence à l'ensemble des règles et réglementations hiérarchiques (Spenceley & Casimiro, 2012).
- L'*élaboration du descriptif* expose la façon dont les opportunités commerciales sont définies, structurées, tarifées et portées sur le marché, et comment des opérateurs convenables sont sélectionnés par le biais d'un processus de demande de propositions. Le descriptif inclut des modèles d'accords commerciaux (Spenceley & Casimiro, 2012). La demande de propositions peut également fournir des incitations aux opérateurs de haut-niveau.
- La *phase opérationnelle* fait suite à la signature du contrat commercial, et peut être une longue période pendant laquelle le contrat/la concession est géré (par ex. entre 10-30 ans). La gestion du contrat ne porte pas seulement sur ses clauses techniques, mais aussi sur la relation entre les parties contractantes. Pendant la phase opérationnelle, l'organisme de gestion de l'aire protégée a besoin d'outils et de mécanismes pour : (i) gérer et surveiller l'opération

commerciale pour garantir que la performance est satisfaisante ; et (ii) fournir toutes les incitations convenues.

Manuels de commercialisation

Un manuel de commercialisation peut être un outil utile pour guider le processus et fournir des informations claires à toutes les parties sur la façon dont chaque élément du contrat doit être réalisé (Encadré 3.1). Vous trouverez plus d'informations sur les concessions dans le chapitre 6, et des orientations plus détaillées sur les concessions touristiques dans d'autres ouvrages (par ex. Eagles et al., 2009 ; Spenceley, 2014b ; Thompson et al., 2014 ; Spenceley et al., 2015 ; Spenceley et al., 2017b).

Évaluer les impacts du tourisme commercial

L'impact des infrastructures du tourisme commercial dans une aire protégée dépend en grande partie d'où et de comment ces installations sont situées. Les centres d'interprétation, installations sanitaires, hôtels, cabanes et terrains de camping, restaurants, parkings, départs de sentiers et de nombreuses autres installations peuvent tous être répertoriés comme des infrastructures touristiques. Le défi principal est de garantir que ces infrastructures sont durables et s'insèrent bien avec les écosystèmes et les cultures locales.

Les évaluations d'impact environnemental (EIE, décrites plus en détail dans le chapitre 2) sont une première étape nécessaire pour déterminer l'emplacement approprié et l'échelle des aménagements. Il est essentiel d'obtenir l'avis des gestionnaires des aires protégées, des communautés locales, des développeurs et des touristes. Une conception durable vise à créer une association étroite entre l'installation et l'écosystème dans lequel elle est construite (Encadré 3.2). Fournir aux constructeurs de bâtiments sur place une compréhension des

Encadré 3.1

Sujets à inclure dans un manuel de commercialisation pour une aire protégée

- Les aspects juridiques du contrat (y compris les obligations et les droits, les conditions générales, les options de renouvellement, le transfert des droits, les risques, le règlement des conflits, les droits de propriété intellectuelle) ;
- Le cycle de vie du projet ;
- Les moyens de communication ;
- Les exigences en termes d'environnement et de conservation (notamment la gestion environnementale intégrée, la présence de contrôleurs environnementaux, la conservation des ressources naturelles et culturelles, la manipulation acceptable de l'habitat de la faune sauvage, le contrôle du gibier, le suivi et la recherche, les patrouilles, la gestion des incendies, les animaux problématiques et les biotes exotiques, les réglementations sur les armes à feu, les questions de personnel, l'utilisation d'avions et de véhicules, les procédures pour les excursions et les randonnées guidées, les codes de conduites, les procédures de sécurité) ;
- La gestion des infrastructures (notamment la construction et la conception, l'électricité, le prélèvement d'eau, les infrastructures de communication, la gestion des déchets, le développement des routes et des sentiers) ;
- Le suivi environnemental et technique ;
- Les exigences sociales et en termes d'autonomisation (comme la participation, la formation et la promotion, les opportunités commerciales pour les communautés locales) ;
- Les exigences financières (comme les redevances de concession, le loyer minimum, les frais fixes, les frais annuels, le suivi) ;
- Les procédures lors d'une rupture de contrat (comme celles liées aux aspects financiers, environnementaux et d'autonomisation, ainsi que les processus pour des mesures correctives, comme les garanties d'exécution, les notifications et la résiliation) ;
- L'établissement d'amendes et de pénalités ;
- Le code de conduite (comme les relations de travail avec les concessionnaires, les résidents permanents et temporaires) ; et
- Les informations de référence (comme les politiques et réglementations de l'aire protégée, les modèles de rapport, les modèles de candidatures).

Source : SANParks, n.d.

Encadré 3.2

Principes en faveur de la biodiversité pour l'implantation et la conception d'hôtels et de complexes hôteliers

L'UICN a identifié cinq principes en faveur de la biodiversité pour soutenir les parties prenantes impliquées dans les étapes d'implantation et de conception d'hôtels et de complexes hôteliers. Ces principes fournissent une approche globale pour intégrer les considérations liées à la biodiversité tout en soulignant l'importance de l'implication des détenteurs de droits et des parties prenantes.

1. Adopter une approche basée sur les écosystèmes dans la planification du développement touristique.
2. Gérer les impacts sur la biodiversité depuis l'élaboration de l'hôtel, et chercher à obtenir une contribution globale positive.
3. Concevoir avec la nature et adopter des solutions fondées sur la nature.
4. Respecter, impliquer et soutenir les communautés locales.
5. Renforcer la collaboration entre les détenteurs de droits et les parties prenantes.

Source : UICN, 2012b.



Le complexe hôtelier de Kingfisher Bay sur l'île de Fraser, Queensland, Australie, une installation certifiée par Green Globe et Ecotourism Australia. © Yu-Fai Leung

processus naturels de l'écosystème permettra d'éviter plus tard une dégradation coûteuse de l'écosystème, et de transformer en atouts certaines caractéristiques naturelles comme la gravité, le vent, les sources d'eau, la végétation et l'ombre. Les facteurs à prendre en compte lors de la mise en place d'un nouveau site de services touristiques incluent : les panoramas, les risques naturels, les activités traditionnelles, le transport, l'accès au personnel et aux touristes, le climat, le dénivelé, l'accès aux caractéristiques naturelles et culturelles, l'énergie et services publics, la proximité avec les biens et services pertinents, et la disponibilité et l'hébergement du personnel. Faire attention à ces points peut permettre des économies significatives, en plus d'avoir un résultat esthétique et d'améliorer l'expérience des visiteurs (Sweeting et al., 1999).

La planification pour des infrastructures durables

En restreignant volontairement les installations à un minimum, voire en les éliminant totalement, les aires protégées peuvent également réduire la surfréquentation et décourager les utilisations non-voulues, tout en continuant à offrir une expérience de haute qualité. L'encadré 3.3 fournit un bon exemple de la façon dont le site du Patrimoine mondial Wadi El-Hitan (Égypte) a été conçu avec des installations minimales, afin d'accroître la protection de l'environnement et d'améliorer l'expérience du visiteur. Le long du sentier panoramique national des Appalaches (États-Unis), l'utilisation des visiteurs a été réglementée avec la fermeture et la réhabilitation des sites de campement fortement impactés dans les zones plates, et leur remplacement par des campements plus petits dans des localisations vallonnées, qui offrent plus d'intimité et découragent l'expansion des campements, ce qui réduit la zone totale de perturbations sur l'environnement et permet d'améliorer la satisfaction des visiteurs (Daniels & Marion, 2006). Ailleurs, des clôtures symboliques en corde le long des sentiers dans le Parc national d'Acadia (États-Unis) ont été utilisées pour décourager les visiteurs de s'aventurer hors des sentiers (Park et al., 2008). Cette approche s'est avérée nettement plus efficace que plusieurs pratiques informatives/éducatives. Le développement, la conception et la maintenance correctes des installations peuvent contribuer à créer des expériences significatives, qui se traduisent par de nouvelles visites, un bouche-à-oreille positif sur l'aire protégée, et des comportements loyaux de la part des visiteurs.

Le problème épineux du transport

Les modes et les infrastructures de transport sont probablement les aspects de la gestion du tourisme commercial les plus importants à améliorer, du fait de leurs effets négatifs potentiellement importants sur les aires protégées et les communautés locales. Des initiatives de transport durables - qui essaient de minimiser la consommation énergétique, les émissions de carbone et l'empreinte des infrastructures, tout en maintenant une expérience de haute qualité pour les visiteurs - ont reçu une attention spéciale dans le réseau de Parcs nationaux des États-Unis. Des spécialistes des transports ont travaillé avec le Service des Parcs nationaux américain pour limiter l'utilisation de la voiture en améliorant l'accès au transport public (par ex. grâce à des systèmes de tramway dans le parc), en construisant des pistes cyclables, et en installant une signalétique réfléchie (Manning et al., 2014). La Boîte à outils pour la gestion de l'engorgement routier du Service des Parcs nationaux (en anglais, National Park Service Congestion Management Toolkit) (USNPS, 2017b) fournit un grand nombre d'outils avec des conseils sur la résolution des problèmes. Dans le parc de Gatineau (Canada) et le Parc national De Hoge Veluwe (Pays-Bas), les visiteurs sont encouragés à garer leurs voitures et à louer des bicyclettes pour se déplacer dans l'aire protégée.



Gestion des bicyclettes dans un environnement sans voiture, Parc national De Hoge Veluwe, Pays-Bas. © Yu-Fai Leung



Sculpture en bois devant le centre des visiteurs du Parc national TorfHaus, Allemagne. © Yu-Fai Leung

3.4 Principe n°3 : Changer les conditions d'utilisation des visiteurs est inévitable et peut même être désirable

Le type de tourisme et des activités récréatives appropriés pour chaque aire protégée varient significativement d'une aire à l'autre – et, surtout, peuvent également changer avec le temps. Les nouvelles demandes d'activités touristiques sont un défi pour les gestionnaires d'aires protégées, mais également une opportunité à saisir pour faciliter de nouvelles expériences des visiteurs qui soutiennent la conservation. Le spectre des possibilités récréatives est un cadre de gestion touristique qui peut aider les gestionnaires à répondre à de telles demandes.

Le spectre des possibilités récréatives

Le spectre des possibilités récréatives est un cadre de gestion largement appliqué, qui encourage la diversité dans le tourisme dans les aires protégées et les activités récréatives de plein-air, grâce à une approche basée sur le zonage (McCool et al., 2007 ; Manning, 2011). Il applique des indicateurs et normes de qualité (voir plus bas pour savoir lesquels) à chacune des trois composantes des parcs et des activités récréatives de plein-air - ressources, expériences et gestion - afin d'illustrer

Encadré 3.3

Une conception pour améliorer la protection et créer des expériences inspirantes pour les visiteurs : site du Patrimoine mondial Wadi El-Hitan— la vallée des baleines (Égypte)

Wadi El-Hitan— la vallée des baleines est située à 170 km au sud-ouest du Caire, dans le désert occidental égyptien. Classé site du Patrimoine mondial en 2005, Wadi El-Hitan est le plus grand site au monde témoignant de l'évolution de la baleine archaoceti (38-42 millions d'années avant notre ère), de mammifère terrestre à mammifère marin. Avant d'être classé sur la Liste du Patrimoine mondial, il n'y avait aucune supervision dans la gestion du site ; et la collecte de fossiles ainsi que l'accès sans restriction de véhicules à quatre-roues motrices menaçaient ses valeurs. La reconnaissance de ce site par l'UNESCO et le financement de donateurs ont permis une planification et une gestion efficaces, et la mise en place d'activités de développement écotouristique. Un élément essentiel a été la préparation du plan de projet, dont les principaux éléments de cette initiative, liés à la conception, à l'infrastructure et au transport du site, incluent :

- **Un accès au site par la route** : Grâce à une étude d'impact environnemental, cinq routes alternatives menant au site ont été évaluées en fonction de cinq critères : longueur de la route et facilité de construction, impacts sur les valeurs de l'aire protégée, efficacité opérationnelle, avantages économiques potentiels pour les communautés locales et adéquation pour les visiteurs.
- **Conservation de la valeur des fossiles** : La zone fossile principale exigeait des barrières physiques pour sécuriser et fermer la vallée. Une signalétique et des communications ciblées ainsi que des patrouilles quotidiennes de contrôle ont été mises en place.
- **Besoins des visiteurs** : Une étude menée auprès des visiteurs et un plan de gestion des visiteurs ont étudié le type de services à offrir, comme des structures à l'ombre pour échapper au soleil, une zone d'orientation, un parking, des sanitaires, une cafétéria, un transport interne, une boutique d'artisanat et un camping.
- **Interprétation** : La zone centrale a été planifiée comme un musée en plein-air, fabriquée avec des produits artisanaux locaux. Des chemins ont été tracés dans le sable du désert. Les sites fossiles ont été délimités avec des colonnes d'argile, des cordes en feuilles de palmier tressées à la main et des signalétiques en terre cuite. Des stations d'interprétation, faites à partir de briques d'argile et de plâtre, ont été conçues pour imiter les paysages avoisinants.
- **Voyage au sein de la zone centrale** : Différents modes de déplacement potentiels au sein de la zone centrale ont été étudiés attentivement en prenant en compte la chaleur extrême en été, l'âge des visiteurs et le caractère sauvage du site. Les méthodes de voyage sélectionnées comme appropriées sont : la marche, le chameau et la charrette à chameau, car ce sont des modes de déplacement durables, propres, qui offrent des opportunités économiques locales supplémentaires.
- **Planification du site** : La planification du site a identifié l'emplacement précis des infrastructures, en prenant en compte le nombre anticipé de visiteurs, leurs déplacements autour des installations et les types de véhicules.
- **Conception des installations, matériaux et méthodes** : Des plans et des lignes directrices architecturales ont été élaborés pour répondre au caractère unique des falaises de grès, au climat chaud, et exploiter les talents créatifs des communautés locales et des artistes. Imitant les couleurs, textures et les formes de la terre, les structures en briques d'argile et en plâtre ont un impact visuel minimum sur les fossiles ou le paysage. Les structures terrestres sont durables et dégradables, et lorsqu'elles se désintègreront, elles se fondront dans la terre sans défigurer le paysage.
- **Construction du site** : La construction s'est faite avec un très grand soin pour minimiser les impacts, et s'est basée sur l'utilisation des artisans et d'une main d'œuvre locales, ce qui a permis de développer un sentiment d'appropriation et de fierté au sein de la communauté, en plus des avantages en termes d'emplois.
- **Outils d'évaluation** : Les outils d'évaluation incluent le suivi des ressources fossiles et des visiteurs, et la mise en place de patrouilles de contrôle. Une évaluation de l'efficacité de la gestion a permis d'établir un contexte pratique pour l'établissement du rapport sur l'état de conservation du site du Patrimoine mondial.

Source : <http://egyptheritage.com/Eco%20Hitan%20Open%20Air.html>

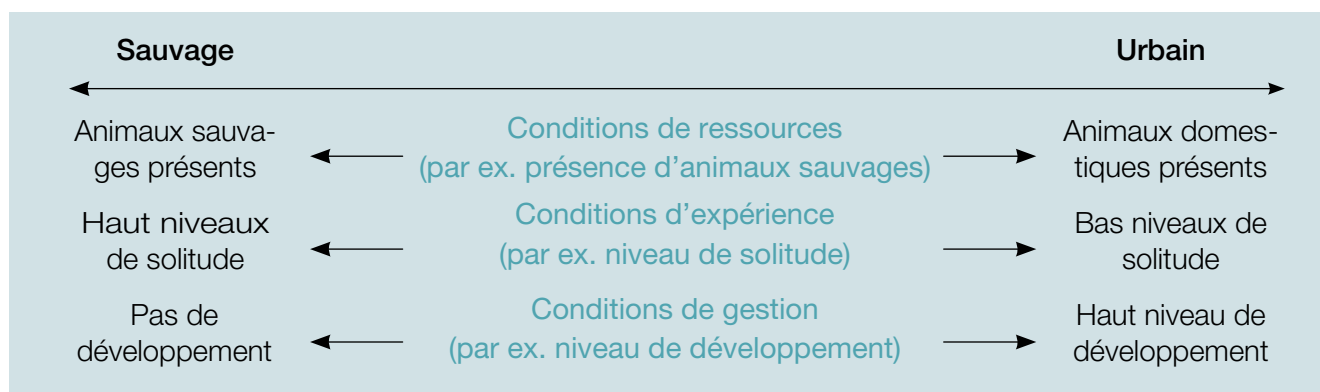


Le site du Patrimoine mondial de Wadi El-Hitan - la vallée des baleines, qui possède des caractéristiques éco-architecturales. © Dan Paleczny

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Choisir des matériaux pour la conception et la construction du site basés sur des sources qui minimisent les dommages et présentent des propriétés comme la durabilité, la recyclabilité, la disponibilité et la durabilité. Inclure une conception qui maintient la culture locale et le paysage physique et respecte les conditions climatiques ; et utiliser des espèces de plantes natives pour l'aménagement paysager et le contrôle naturel des insectes.

Schéma 3.1. Exemple simplifié du spectre des possibilités récréatives



Source : Manning et al., 2017.

un large éventail d'opportunités récréatives. Le schéma 3.1 par ex. illustre une situation dans laquelle la « présence de faune sauvage » représente les conditions de ressources des activités récréatives de plein-air, et peut aller de la présence d'animaux sauvages à des animaux domestiques. De même, le « niveau de solitude » représente la composante en termes d'expérience de l'activité récréative de plein-air, qui peut aller d'un niveau élevé à un niveau faible. « Le niveau de développement » des installations représente la composante en termes de gestion de l'activité récréative de plein-air, qui peut aller d'une absence de développement à des niveaux élevés de développement. Cette approche structurée peut être utilisée par les gestionnaires d'AP pour identifier les différentes zones qui font correspondre les demandes diverses des visiteurs aux opportunités récréatives qui sont appropriées pour les objectifs de conservation et de gestion de chaque zone, ainsi que pour les conditions sociales et de ressources.

3.5 Principe n°4 : Les impacts sur les ressources et les conditions sociales sont des conséquences inévitables de l'utilisation humaine

La capacité de charge touristique

Nous avons souligné plus haut dans l'ouvrage qu'un certain niveau d'impact vient toujours avec le tourisme et l'utilisation des visiteurs dans les aires protégées, et que ce qui rend ces activités durables est la tentative permanente des gestionnaires d'utiliser des meilleures pratiques pour minimiser les impacts



Paysages panoramiques le long d'un sentier de randonnée sur l'île de Padar, Parc national de Komodo, Indonésie. © Mei Yee Yan

négatifs et maximiser les impacts positifs. Le débat pour savoir comment atteindre cela dans les aires protégées incluait le concept de capacité de charge touristique. Les études ont renseigné de nombreux impacts du tourisme et des activités récréatives sur les ressources des aires protégées et la qualité de l'expérience des visiteurs. Lorsque le nombre de visiteurs augmente, les aires protégées deviennent plus fréquentées, ce qui entraîne des impacts sociaux et environnementaux accrus, qui peuvent menacer les valeurs de l'aire protégée. Il arrive un moment où ces impacts deviennent inacceptables - une constatation faite à partir de preuves physiques ou des évaluations par les visiteurs de leurs expériences (Shelby & Heberlein, 1986 ; Whittaker et al., 2011). En d'autres termes, le nombre de visiteurs a peut-être dépassé la capacité de charge touristique. L'encadré 3.4 offre un rappel historique et clarifie ce concept.

Les limites de changement acceptables

Les approches contemporaines pour comprendre et appliquer la capacité des visiteurs s'appuient sur la détermination des limites de changement acceptables qui, comme le spectre des possibilités récréatives, sont un cadre de gestion des visiteurs et du tourisme bien développé. Les limites de changement acceptables établissent des limites mesurables aux changements anthropiques dans les aménagements naturels et sociaux des aires protégées, et les utilisent pour créer des stratégies de gestion appropriées afin de maintenir ou de restaurer des conditions acceptables. Les limites de changement acceptables associent la planification raisonnée, la gestion de la qualité et la participation du public pour identifier les aspects environnementaux mesurables de la qualité, et surveiller le maintien de la qualité (Sidaway, 1994). Il s'agit d'une approche de gestion par objectifs, également dénommée cadre basé sur les indicateurs ou cadre basé sur les normes (Leung et al., 2008 ; McCool et al., 2007 ; Manning et al., 2017).

Les limites de changement acceptables peuvent être fortement influencées par les valeurs ou la culture des populations, ou d'autres facteurs liés à la quantité et au type d'utilisation des visiteurs (Manning, 2007 ; Manning, 2011 ; Manning et al., 2017). Lorsque l'on applique les limites de changement acceptables dans les aires protégées, les objectifs de gestion sont des déclarations sur les conditions désirées des aires protégées et des activités récréatives de plein-air, par ex. le niveau de protection des ressources et le type et la qualité de l'expérience récréative, afin que la conservation prime toujours.

Indicateurs et normes de qualité

Les indicateurs de qualité reflètent l'essence des objectifs de gestion. Ils peuvent être considérés comme des procurations quantifiables des objectifs de gestion. Les normes de qualité définissent la condition minimum acceptable des variables de

Encadré 3.4

Un bref historique de la capacité de charge touristique

Dans le domaine du tourisme, le terme « capacité de charge touristique » fait référence au nombre maximum de personnes qui peuvent visiter une destination touristique (ici, une aire protégée) en même temps, sans causer : (i) la destruction du milieu physique, économique et socio-culturel ; et (ii) une baisse inacceptable de la satisfaction des visiteurs.

D'abord appliqué aux aires protégées et aux activités récréatives de plein-air dans les années 1960, le concept était initialement tourné vers les impacts environnementaux des activités récréatives de plein-air. On l'utilisait pour répondre à la question : « Combien de visiteurs, en termes quantitatifs, peuvent être hébergés dans une aire protégée avant que ses ressources naturelles ne soient dégradées de façon inacceptable ? » Cependant, il est vite apparu qu'il y avait également une composante sociale ou liée à l'expérience dans la capacité de charge touristique d'une aire protégée, et qu'il était plus pertinent de répondre à la question : « Combien de visiteurs, en termes quantitatifs, peuvent être hébergés dans une aire protégée sans que la qualité de l'expérience du visiteur soit dégradée de façon inacceptable ? » L'expression « capacité de visiteurs » en rapport a souvent été utilisée pour encadrer les défis liés à la gestion des visiteurs, dans l'objectif d'identifier un nombre acceptable de visiteurs dans une aire protégée.

Les capacités de visiteurs au niveau du site peuvent être utiles voire parfois nécessaires (par ex. pour déterminer la fréquentation maximum dans un centre de visiteurs à un moment donné), cependant les applications contemporaines de ce concept se font largement par des cadres de gestion basés sur des normes, et s'appuyant sur les valeurs de l'aire protégée, les objectifs de gestion et leurs indicateurs et normes associés. Ces dernières années, le débat a été revisité avec l'émergence du terme « sur-tourisme », auquel il convient de répondre en utilisant les approches de Limites de changement acceptables et du spectre des possibilités récréatives, et en établissant éventuellement des limites d'utilisation des visiteurs plutôt que d'utiliser le concept de capacité de charge touristique comme base.

Sources : Lucas, 1964 ; Wagar, 1964 ; Graefe et al., 1984 ; Shelby & Heberlein, 1986 ; McCool & Cole, 1997 ; Manning, 2007 ; McCool, et al., 2007 ; Manning 2011 ; Whittaker et al., 2011 ; IVUMC, 2016 ; IVUMC, 2017.



Touristes attendant pour une croisière en bateau au Parc national des lacs Plitvice, Croatie. © Mei Yee Yan

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Appliquer des cadres de gestion basés sur des normes, inspirés par les valeurs des aires protégées, les objectifs de gestion et leurs indicateurs et normes associés, afin de renseigner le défi que constitue l'équilibre entre les visiteurs et la conservation dans les aires protégées.

l'indicateur. Concernant les niveaux de solitude par ex., des études révèlent que les visiteurs de zones de nature sauvage sont en général prêts à rencontrer moins de six groupes par jour le long des sentiers, et qu'ils souhaitent camper sans voir ou entendre les autres groupes (Manning, 2011). En conséquence, utiliser la norme d'« un maximum de cinq rencontres avec d'autres groupes le long des sentiers, et éviter toute présence d'autres groupes à proximité visuelle ou sonore du campement » peut être approprié pour gérer au moins certaines zones de nature sauvage. Formuler des objectifs de gestion et les exprimer en termes d'indicateurs quantitatifs et de normes de qualité est un point important de la gestion des visiteurs. Des informations détaillées et de nombreux exemples d'indicateurs pour un tourisme durable sont disponibles dans le manuel des indicateurs de l'OMT (OMT, 2004).

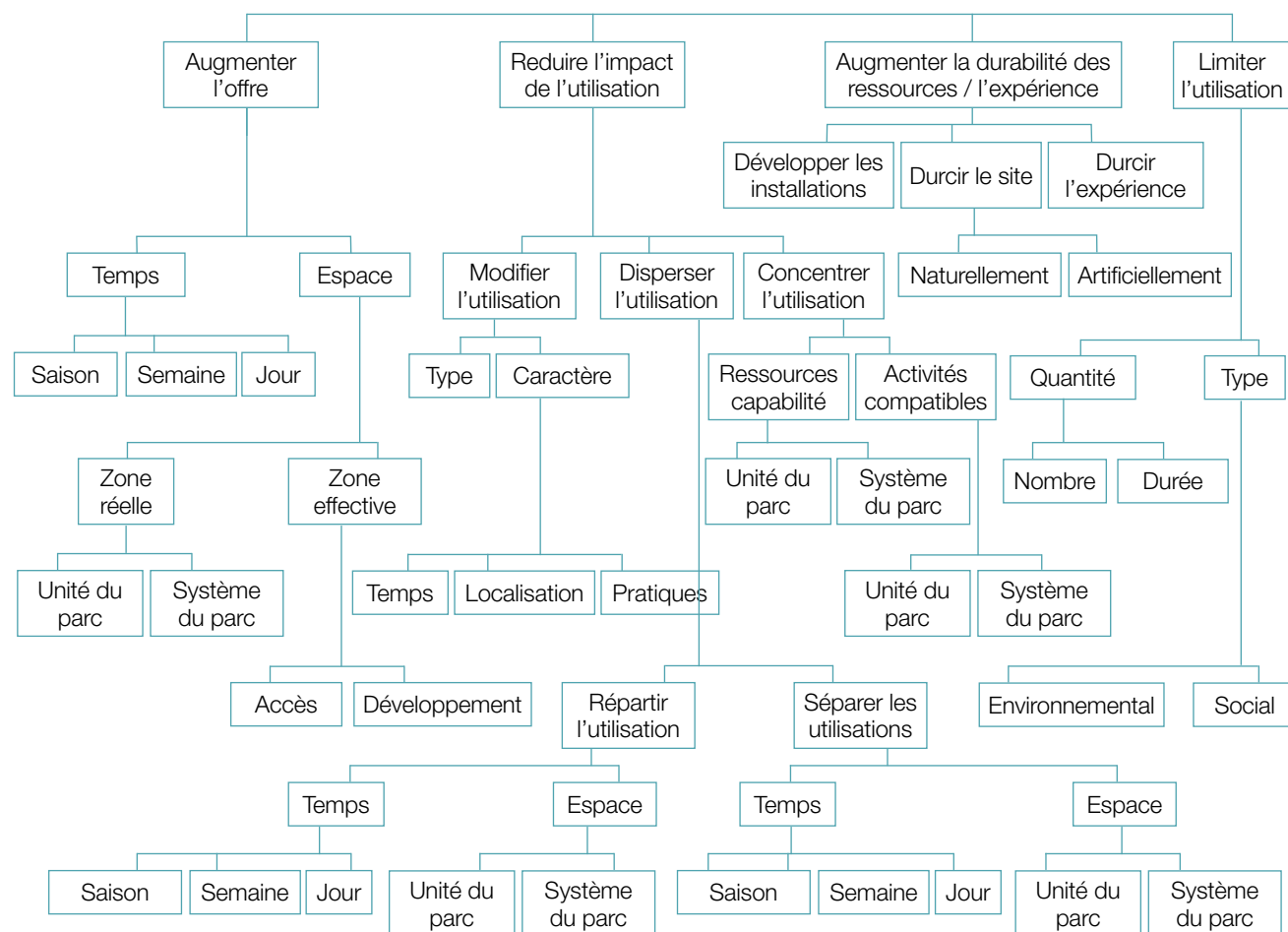
3.6 Principe n°5 : La gestion vise à influencer le comportement humain et à minimiser les changements induits par le tourisme

Les activités touristiques dans les aires protégées peuvent avoir un impact négatif sur les valeurs naturelles de l'aire protégée, c'est pourquoi quatre types de stratégies de gestion



La biodiversité, un plus pour l'expérience des visiteurs dans le Parc national de la Chapada dos Veadeiros, Brésil. © Yu-Fai Leung

Schéma 3.2. Stratégies pour gérer le tourisme et l'utilisation des visiteurs



Source : Manning et al., 2017.

ont été mises au point. Elles s'articulent autour du concept de l'offre et de la demande (Schéma 3.2). Les deux premières stratégies de base manipulent l'offre et la demande, soit en augmentant l'offre des opportunités touristique afin de permettre une utilisation accrue et/ou en une répartition plus équitable (rectangle en haut à gauche dans le schéma 3.2), soit en réduisant la demande des utilisations problématiques par le biais de mesures de restriction de limites formelles ou d'interdictions pures et simples (deuxième rectangle du haut). Les deux autres stratégies de base considèrent l'offre et la demande comme des valeurs fixes. Elles se concentrent sur la réduction des impacts de l'utilisation en modifiant le comportement des visiteurs ou en améliorant la durabilité des caractéristiques sensibles dans l'aire protégée (troisième rectangle du haut), ou simplement en limitant l'utilisation problématique (quatrième rectangle du haut). Dans cette section, nous étudierons brièvement les quatre stratégies générales avant d'étudier les outils les plus fréquemment utilisés pour gérer les impacts du tourisme : le zonage, le rationnement, et l'application des règles et des règlements. La section se termine par une discussion sur les préoccupations de sécurité et de sûreté à la base de tous les efforts de gestion du tourisme.

Accroître l'offre des opportunités touristiques

L'offre des opportunités touristiques peut être augmentée en termes de temps ou d'espace (rectangle en haut à gauche et subsidiaires, schéma 3.2). En ce qui concerne le temps, l'utilisation des aires protégées est généralement concentrée dans un petit pourcentage de tous les jours et heures potentiellement disponibles. Si certaines utilisations en période de pointe

peuvent être passées en périodes de creux, alors une partie de la pression liée à la sur-utilisation pourra être levée. Mais la façon la plus traditionnelle d'envisager l'augmentation de l'offre est par la dimension spatiale, en augmentant la zone physique disponible pour l'utilisation des visiteurs (par ex. en créant plus de parcs et/ou des parcs plus grands, plus d'installations et/ou des installations améliorées).

Réduire la demande pour les utilisations problématiques des visiteurs

Réduire la demande pour les utilisations problématiques est une deuxième stratégie de base pour la gestion du tourisme (second rectangle et subsidiaires, schéma 3.2). Cela peut se faire en modifiant le caractère de l'utilisation, afin de réduire ses impacts. De cette façon, certaines activités potentiellement nuisibles peuvent ne pas être éliminées ou arrêtées, mais altérées en termes de calendrier (par ex. la plupart des réserves de tigres en Inde sont fermées 1-2 mois au début de la saison humide), de localisation (par ex. restriction aux zones sous la ligne des arbres), ou de pratiques (par ex. élimination des feux de camps, mais pas du campement en soi). Une autre façon est de diffuser l'utilisation afin qu'elle ait lieu sur une zone plus vaste, ce qui aura pour effet de « diluer » l'impact. La diffusion des activités récréatives s'appuie sur l'hypothèse que la diffusion de l'utilisation sur une zone plus grande est faisable, ou que la partitionner afin qu'elle ait lieu à différents moments pour différents groupes d'utilisateurs, aura pour conséquence : (i) qu'aucune zone ne reçoit un niveau d'impacts inacceptable ; et (ii) une réduction ou l'élimination des conflits entre les groupes d'utilisateurs. Cette hypothèse ne sera évidemment pas toujours valide. Une troisième possibilité est d'adopter le point

de vue inverse, et de concentrer l'utilisation afin que la grande majorité des impacts n'affectent qu'une petite zone, ou « zone sacrifiée ». Par exemple, les activités récréatives peuvent être orientées vers des zones où les ressources naturelles comme le sol et la végétation sont relativement résistants aux impacts, ou autour des centres de visiteurs. Les activités récréatives peuvent également être concentrées en se basant sur la compatibilité, afin que les utilisateurs avec des activités, valeurs et motivations similaires soient regroupés.

« Durcissement » : Améliorer la durabilité des ressources

En considérant l'offre et la demande comme fixes, cette troisième stratégie vise à accroître la durabilité physique des ressources de l'aire protégée soumise à une utilisation problématique (troisième rectangle et subsidiaires, schéma 3.2). On appelle cela le « durcissement », car cela inclut souvent la création d'une surface dure pour absorber les impacts physiques directs des activités des visiteurs, comme la conduite en voiture, la marche et le camping. Un exemple fréquent est la construction de promenades en dur sur des parties du sentier

qui traversent des zones humides fragiles. Cela peut également être fait de façon semi-naturelle, par ex. en plantant des espèces de végétation plus résistantes dans des zones soumises au piétinement. Une autre façon d'accomplir les mêmes objectifs est de façon métaphorique de « durcir l'expérience » des visiteurs en les informant des effets négatifs causés par l'utilisation des ressources, afin qu'ils soient motivés pour réduire leurs impacts.

Limitier les utilisations problématiques des visiteurs

Cette quatrième stratégie - et peut-être la plus fréquente, qui envisage également l'offre et la demande comme fixes - envisage de mettre des limites dures (des seuils et même des interdictions) sur les utilisations problématiques de visiteurs (quatrième rectangle et subsidiaires, schéma 3.2). Les règles et les réglementations sont une pratique commune de gestion des visiteurs (Lucas, 1982 ; Lucas, 1983 ; Monz et al., 2000 ; Manning, 2011). Les règles et les réglementations couramment utilisées sont liées aux limitations de la taille des groupes, aux sites de campement et/ou itinéraires de

Encadré 3.5

Planification et zonage dans le Parc national du Grand canyon (États-Unis)

Le Parc national du grand Canyon, l'un des joyaux des parcs nationaux des États-Unis, est classé site du Patrimoine mondial par l'UNESCO. La rivière Colorado - le cœur vivant du Grand Canyon - est une source d'eau vitale pour les tribus autochtones américaines depuis 12 000 ans, est une source d'inspiration pour les artistes et écrivains, et est au cœur des plus importantes controverses environnementales de l'histoire américaine. Ces dernières années, la rivière Colorado est également devenu le temple de la descente en eau vive, avec plus de 480 km de rivière sauvage et plus de 100 rapides importants, dont certains requièrent une expertise et une expérience considérables pour négocier.

Le plan de gestion actuel du Parc est destiné à protéger la rivière d'une sur-utilisation, et son objectif est de « conserver les ressources du parc et les expériences des visiteurs tout en mettant en valeur les activités récréatives autour de la rivière ».

Le plan s'appuie sur plusieurs pratiques de gestion, dont la limitation de l'utilisation, la mise en place de règles et de réglementations, et le zonage.

L'utilisation récréative de la rivière est strictement limitée afin de minimiser les impacts potentiels sur les ressources naturelles et culturelles et de protéger la qualité de l'expérience des visiteurs. Les limites s'appliquent aux excursions commerciales (c.-à-d. organisées par des entreprises possédant une licence) et aux excursions faites par des utilisateurs non-commerciaux (c.-à-d. des individus privés). Les utilisateurs non-commerciaux doivent obtenir un permis distribué sur la base d'un système sophistiqué de tirage au sort pondéré, qui a remplacé une version précédente qui générait des périodes d'attente de plus de 20 ans. Le système actuel exige que les navigants non-commerciaux remplissent chaque année une demande avec des dates de lancement préférées pour l'année suivante. Les candidats sont choisis au hasard. Cependant, les chances d'être sélectionné sont accrues si les responsables potentiels d'excursions n'ont pas navigué sur la rivière au cours des dernières années, ce qui garantit que ceux qui n'ont pas été tirés au sort soient davantage susceptibles d'être sélectionnés à l'avenir.

Les règles et les réglementations constituent également une composante importante du plan de gestion de la rivière. Par exemple, les passagers des bateaux commerciaux doivent être accompagnés d'un guide approuvé par le Service du Parc national pour toutes leurs excursions, et les visiteurs ne sont pas autorisés dans certaines parties du parc pendant certaines saisons, afin de protéger les espèces de plantes menacées.

Enfin, le plan inclut également un zonage spatial et temporel. La rivière est divisée en trois zones spatiales : primitive, semi-primitive et paysage rural naturel, destiné à offrir trois types d'expériences différentes pour les visiteurs. Le zonage temporel est également utilisé pour résoudre le conflit entre l'utilisation motorisée et non-motorisée, l'utilisation motorisée n'étant permise que du 1er avril au 15 septembre de chaque année.



Rafting dans le Grand Canyon © Robert Manning

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Utiliser des outils et des techniques de gestion de l'utilisation par les visiteurs qui se renforcent et se complètent.

déplacements attribués, aux fermetures des zones, aux limitations des périodes de séjour, et aux restrictions ou interdictions de certaines activités et comportements récréatifs qui ont des impacts significatifs sur les ressources ou l'expérience.

L'efficacité des règles et des réglementations est un facteur important pour les gestionnaires d'AP. Par exemple, une étude menée dans plusieurs aires protégées des États-Unis a évalué trois approches réglementaires concernant les feux de campement : les interdire, les restreindre à certains sites ou les laisser sans réglementation (Reid & Marion, 2004). Les résultats de l'étude montrent que l'interdiction ne permet pas de réduire significativement leurs impacts, mais en revanche une absence de réglementation entraîne une dégradation excessive des ressources. L'étude conclut que la désignation de sites de campement, associée à l'interdiction de l'utilisation de haches, hachettes et scies, était la meilleure façon de contrôler les impacts des feux de campement tout en préservant une option hautement appréciée par les visiteurs. Pour être efficaces, les gestionnaires doivent communiquer clairement les règles et les réglementations afin que les visiteurs en soient bien conscients, expliquer les raisons qui les sous-tendent et les sanctions associées à leur non-respect (par ex. amendes, pénalités).

Le zonage

Le zonage est l'un des outils les plus utilisés pour gérer les impacts du tourisme, et est une composante essentielle de tous les processus de gestion du tourisme et des visiteurs (Manning, 2011 ; Manning et al., 2017). Dans sa forme la plus simple, le zonage attribue certaines activités récréatives à certaines zones ou certains horaires (Encadré 3.5). Le zonage peut également être utilisé pour interdire les activités problématiques dans les zones écologiquement sensibles, ou séparer des utilisations récréatives conflictuelles. Dans la planification

générale de gestion des aires protégées d'Ouganda, par exemple, un système de zonage détermine le type d'hébergement, de transport et d'activités touristiques, et aussi la taille du groupe (Bintoora, 2014). Le zonage peut également être utilisé pour créer différents types de tourisme et d'opportunités récréatives ; c'est donc un concept central du spectre des possibilités récréatives évoqué précédemment.

Rationnement

Le rationnement du tourisme et des opportunités récréatives est une autre option (tableau 3.2). Les tirages au sort et ventes aux enchères de permis d'accès, par exemple, sont des options de gestion utilisées dans les parcs nationaux américains (voir encadré 3.5). Les éléments essentiels de l'utilisation par rationnement, tirages au sort et autres pratiques d'attribution sont la justice, l'efficacité et l'équité (par ex. la mise en pratique de prix plus élevés pour rationner l'utilisation peut être perçue comme une discrimination contre certains groupes en fonction de leur statut socio-économique).

Une application « douce » et « dure »

L'application de la loi est nécessaire pour soutenir les règles et les réglementations relatives à la limitation de l'utilisation des visiteurs. Plusieurs tactiques d'application peuvent être utilisées, et pour tout parc ou aire protégée, le choix est guidé par le type d'infractions contre lequel il faut lutter. L'application « douce » inclut des mesures de gestion qui encouragent les visiteurs à suivre les règles. Par exemple, une signalétique dans les parcs et des messages interprétatifs peuvent orienter les visiteurs vers un comportement positif (Marion & Reid, 2007) et plus sûr (par ex. comment se comporter autour des espèces sauvages, informations sur des sentiers ou des conditions météorologiques potentiellement dangereuses). Des codes de

Tableau 3.2. Types de systèmes de rationnement

Système de rationnement du tourisme	Caractéristiques
Systèmes de réservation	Requiert que les visiteurs potentiels réservent un espace ou un permis avant leur visite
Tirages au sort	Attribue des opportunités ou des permis au hasard
Premier arrivé, premier servi, ou file d'attente	Requiert que les visiteurs potentiels attendent des espaces ou permis disponibles
Tarif	Requiert que les visiteurs potentiels payent un tarif pour un permis, ce qui peut exclure ceux qui sont dans l'incapacité ou qui n'ont pas envie de payer
Mérite	Requiert que les visiteurs potentiels « gagnent » le droit à un permis, en démontrant leurs connaissances ou compétences (par ex. un comportement récréatif à faible impact).

Sources : Stankey & Baden, 1977 ; Cable & Watson, 1998 ; Whittaker & Shelby, 2008 ; Manning, 2011.



Informations pour les visiteurs et compteur de visiteurs électronique à l'entrée d'un sentier à Tortuga Bay, Parc national des Galapagos, Equateur. © Yu-Fai Leung

Tableau 3.3. Exemples de pratiques de gestion directes et indirectes

Type	Exemples
Directes (Accent mis sur la régulation du comportement, la restriction des choix individuels, le haut degré de contrôle)	• Accroître la surveillance de la zone • Désigner des utilisations incompatibles de la zone, spatialement ou temporellement (par ex. zones réservées aux cyclistes, jours réservés aux randonneurs, interdiction d'utilisation des motos) • Limiter les séjours dans certains campements à une nuit • Faire une rotation pour l'utilisation (par ex. ouvrir ou fermer des routes, des points d'accès, des sentiers, des campements) • Exiger des réservations • Attribuer des sites de campement et/ou des itinéraires de voyage à chaque groupe de campeurs dans les zones isolées • Limiter l'usage par les points d'accès • Limiter la taille des groupes (par ex. le nombre de chevaux, de véhicules) • Limiter le camping à des sites de campement désignés uniquement • Limiter la durée du séjour dans la zone (c.-à-d. en désignant un minimum et un maximum) • Restreindre les feux de campement • Restreindre la pêche ou la chasse • Obliger ou encourager les visiteurs à engager des guides • Imposer des amendes
Indirectes (Accent mis sur l'influence ou la modification du comportement, les individus restent libres de choisir, le contrôle est moins complet, plus de variations possibles dans l'utilisation)	• Améliorer (ou non) les routes d'accès, les sentiers • Améliorer (ou non) les sites de campement et autres zones concentrant l'utilisation • Communiquer et encourager la conservation des attributs spécifiques de la zone • Identifier la gamme d'opportunités récréatives dans la zone avoisinante • Éduquer les visiteurs sur l'écologie et l'éthique du plein-air • Communiquer autour des zones sous-utilisées et des pratiques générales d'utilisation • Faire payer des droits d'entrée • Faire payer des droits différentiels (par ex. selon le sentier, la zone, la saison) • Exiger une preuve des connaissances écologiques et des compétences en termes d'activités récréatives

Sources : CDB, 2004 ; Manning et al. 2017.

pratiques peuvent également être utilisés pour influencer les chiffres de l'utilisation des visiteurs ainsi que le développement et la construction, et restreindre certaines activités pour maximiser la sécurité (Eagles et al., 2002). Les tour-opérateurs et les concessionnaires peuvent être essentiels au succès de telles mesures, et leur intervention est nécessaire pour les encourager. Dans les cas où l'application douce n'est pas efficace, une application « dure » de la législation - comme des amendes et des PV, et dans les cas les plus graves, une arrestation - peut s'avérer nécessaire (Wynveen et al., 2007).

Le type de contrôle utilisé dans les parcs doit être choisi attentivement afin de trouver un équilibre entre la sécurité des visiteurs, la conformité avec les règles, et le plaisir des visiteurs (Manning et al., 2017). Il y a beaucoup de débats sur le degré de sévérité de l'application des lois dans les aires protégées, mais très peu d'études ont été faites sur l'efficacité des différents types d'application. Une étude réalisée dans le parc national du mont Rainier (États-Unis) a révélé que la présence d'un garde forestier en uniforme réduisait significativement la randonnée hors des sentiers balisés (Swearingen & Johnson, 1995). En outre, les visiteurs ont tendance à réagir positivement lorsqu'ils comprennent que la présence d'un garde forestier en uniforme est nécessaire pour diffuser l'information, améliorer la sécurité des visiteurs et protéger les ressources. Enfin, une étude à long terme portant sur quatre sanctuaires marins aux Philippines a révélé une amélioration des conditions écologiques des récifs coralliens et de la quantité et richesse des espèces de poissons, et a attribué ces améliorations à l'application des lois, et à un renforcement des activités de gestion et du soutien de la communauté (Walmsley & White, 2003).

Préoccupations liées à la sécurité et à la sûreté

La sécurité et la sûreté préoccupent tous les visiteurs d'aires protégées. Les menaces peuvent provenir d'autres visiteurs, de la vie sauvage, des dangers environnementaux et des activités illégales réalisées au sein de l'aire protégée. Dans le scénario le plus grave, les visiteurs des aires protégées peuvent être menacés par des activités comme le braconnage organisé et les guérillas, comme dans le Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) (Parc national des Virunga, 2018). La présence de représentants de la loi (gardes forestiers, gardes civils) est une façon de minimiser ces préoccupations. Il est avéré que leur simple présence améliore le sentiment de sécurité parmi les visiteurs (Wynveen et al., 2007), mais cela peut avoir des coûts financiers importants. Dans les pays en développement, les partenariats avec les ONG et les populations locales pour surveiller et patrouiller dans l'aire protégée représentent une solution potentielle (Coad et al., 2008).

Les aires protégées doivent également avoir un plan de réponse clair et solide en cas d'urgence et de crise pour les résidents, les touristes, et les entreprises touristiques. Celui-ci doit être intégré dans le plan de gestion du parc, et doit être communiqué de façon appropriée, aussi bien en interne auprès des visiteurs et du personnel qu'en externe aux voyageurs potentiels. Le parc national de Kruger par exemple (Afrique du Sud) a connu des inondations extrêmes liées à El Niño, qui ont endommagé les routes et les ponts. Les Parcs nationaux d'Afrique du Sud utilisent leur site Internet et les réseaux sociaux comme deux outils de communication importants, afin d'informer l'industrie touristique et les visiteurs de ces situations importantes en termes de sécurité.

3.7 Principe n°6 : Les impacts peuvent être influencés par de nombreux facteurs, aussi la limitation de l'utilisation n'est qu'une option de gestion parmi d'autres.

Comme décrit dans le principe précédent, la limitation de l'utilisation des visiteurs est considérée comme l'une des stratégies de base dans la gestion du changement induit par le tourisme. La limitation de l'utilisation des visiteurs est en effet une première réponse fréquente à de nombreux problèmes de gestion associés au tourisme. Cependant, comme le montre le Principe 4, des décennies de recherche et de pratiques sur la capacité de charge touristique ont mené à des avancées significatives dans la prise de décision relative à la gestion du tourisme et des visiteurs, caractérisées par des cadres basés sur des normes qui incluent les valeurs et les objectifs de gestion de l'aire protégée. Les gestionnaires d'aires protégées reconnaissent de plus en plus que les impacts négatifs peuvent être influencés par divers facteurs (par ex. le mode de transport, la taille du groupe, la saison de l'utilisation). Dans de nombreux cas, imposer simplement des restrictions à une utilisation problématique des visiteurs ne permettra sans doute pas d'arriver à la cause principale du problème. D'autres stratégies peuvent permettre d'obtenir de meilleurs résultats, en essayant d'influencer les décisions des visiteurs sur quelles activités réaliser, quand et où (tableau 3.3). En général, les pratiques indirectes sont moins importunes pour l'expérience du visiteur, mais lorsqu'elles s'avèrent inefficaces ou si les conditions de ressources le permettent, les approches directes peuvent être nécessaires (Hall & McArthur, 1998 ; Manning et al., 2017).



Activités de paddle et de plongée dans le Parc national des îles Vierges, îles Vierges des États-Unis. © Yu-Fai Leung

Utiliser les tarifs pour gérer la fréquentation

Une stratégie alternative indirecte visant simplement à limiter l'utilisation est d'appliquer des systèmes de tarifs afin de gérer la fréquentation. Un tarif à plusieurs niveaux par exemple implique la mise en place de tarifs en fonction de l'âge du visiteur, son lieu de résidence et d'autres facteurs, et cela peut attirer certains types de visiteurs que l'aire protégée essaye particulièrement d'atteindre. Un tarif différentiel est caractérisé par différents tarifs en fonction du service proposé. Un site de camping situé près d'une rivière pittoresque par exemple peut être plus cher qu'un site situé dans un endroit moins désirable. Facturer des prix plus élevés pendant la haute saison, ou pour les sites les plus populaires, peut permettre de réduire la foule.

Le problème du déplacement

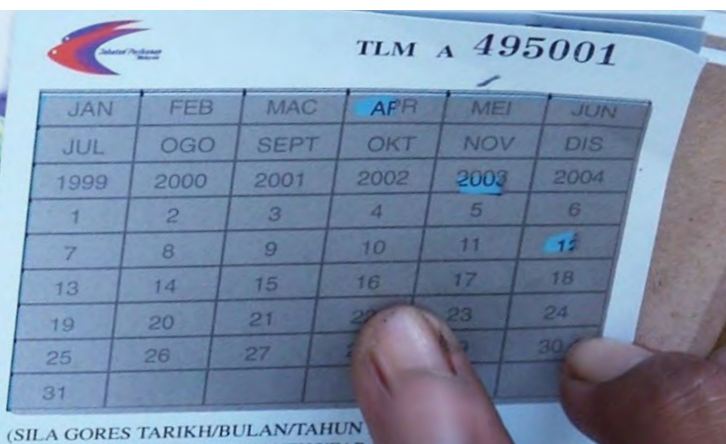
Les impacts négatifs de l'utilisation des visiteurs, et les conséquences imprévues des réponses de la gestion, peuvent ne pas être immédiatement apparentes au sein de l'aire protégée, ou peuvent se produire entièrement en dehors de l'AP. Par exemple, l'interdiction d'une utilisation nuisible des visiteurs peut éliminer le problème au sein de l'AP, mais les utilisateurs peuvent simplement aller ailleurs à proximité pour réaliser cette activité nuisible - le problème a donc simplement été déplacé, et non résolu. Les planificateurs d'aires protégées doivent avoir une connaissance significative des relations entre utilisation et impact, afin de prévoir les futures conséquences sur la durée et à diverses échelles. Des programmes d'éducation et d'information, ainsi que des réglementations destinées à restreindre le comportement des visiteurs, peuvent être nécessaires.

3.8 Meilleures pratiques

- Choisir des matériaux pour la conception et la construction du site basés sur des sources qui minimisent les dommages et présentent des propriétés comme la durabilité, la recyclabilité, la disponibilité et la durabilité. Inclure une conception qui maintient la culture locale et le paysage physique et respecte les conditions climatiques ; et utiliser des espèces de plantes natives pour l'aménagement paysager et le contrôle naturel des insectes.
- Appliquer des cadres de gestion basés sur les normes et s'appuyant sur les valeurs de l'aire protégée, les objectifs de gestion et leurs indicateurs et normes associés, afin de renseigner le défi de la gestion d'une AP, qui est de trouver un équilibre entre fréquentation et conservation.
- Utiliser des outils et des techniques de gestion de l'utilisation par les visiteurs qui se renforcent et se complètent.



Ticket d'entrée pour un parc marin de Malaisie. © Elizabeth Halpenny



Gestion adaptative pour un tourisme durable

4



Une fois que les outils et les techniques présentés dans le chapitre précédent ont été choisis de façon appropriés, et qu'ils sont en place, les gestionnaires doivent concevoir et mettre en place un programme de suivi des ressources, d'auto-évaluation répétée, d'engagement du public et de communication. Ce chapitre aborde ces actions en passant en revue les quatre derniers des dix principes de gestion exposés dans le tableau 3.1, à commencer par le principe n°7. Puis le potentiel pour améliorer la qualité de la gestion du tourisme par le biais de divers programmes de certification est étudié. Enfin, ce chapitre se conclut par la présentation d'un triple cadre de gestion du tourisme et des visiteurs, lequel rassemble les éléments principaux de cette approche adaptative pour gérer le tourisme dans les aires protégées dans une optique durable.

4.1 Principe n°7 : Le suivi est essentiel à une gestion professionnelle

Le rôle intégré du suivi

Une composante essentielle de toute stratégie de gestion du tourisme est l'engagement envers un suivi continu, qui surveille les conditions actuelles, évalue l'efficacité des actions de la gestion, et fournit la base pour prendre des actions correctives appropriées et tout ajustement nécessaire aux plans de gestion. Les étapes de base du cycle de gestion du projet sont illustrées dans le schéma 4.1. Des programmes de suivi efficaces et maintenus requièrent une bonne conception du programme, une sélection attentive des indicateurs et des mesures, et un engagement à long terme envers le financement, le personnel, l'équipement et l'infrastructure pour leur mise en œuvre (Miller & Twining-Ward, 2005 ; Gitzen et al., 2012).

Cependant, de nombreux organismes de gestion des aires protégées et organisations de conservation, ne répondent pas à tout ou partie de ces exigences (Price & Daust, 2009 ; Groves & Game, 2016). En conséquence, les programmes de suivi sont trop souvent de courte durée, suite aux changements de priorités de financement ou de personnel. Les gestionnaires d'aires protégées doivent comprendre pourquoi le suivi a échoué, et comment les raisons de cet échec peuvent être dépassées.

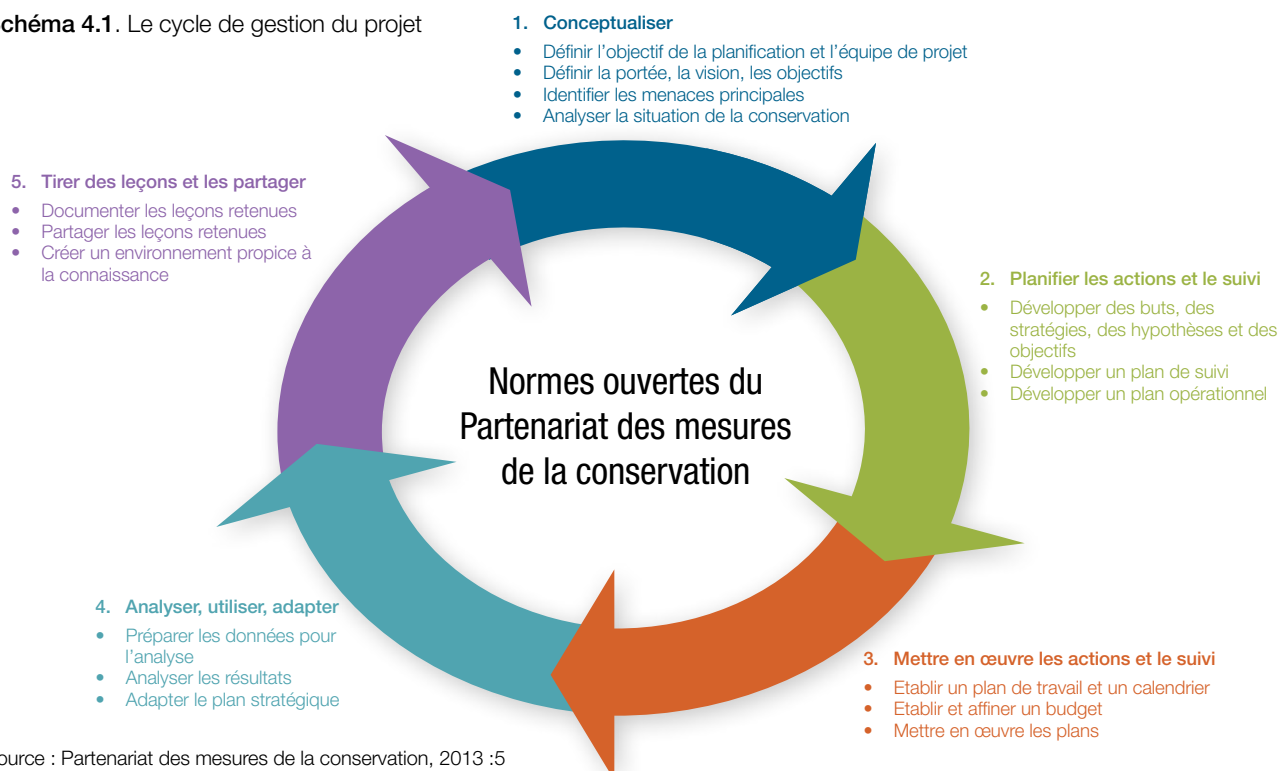
Au vu de l'importance du suivi et de l'évaluation pour la conservation, des lignes directrices ont été rédigées pour améliorer la qualité, le rapport qualité-efficacité et la durabilité des programmes de suivi. Groves & Game (2016), par exemple, offre un résumé succinct des principales approches et considérations de conception pour le suivi et l'évaluation de la conservation, aidant ainsi les gestionnaires d'AP à définir leur public cible et à faire des investissements de suivi intelligents, afin de répondre en conséquence à leurs besoins d'information (voir aussi Gitzen et al., 2012). Des programmes et initiatives mondiales, comme le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des NU pour l'environnement (UNEP-WCMC, 2017) et le Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité (BIP, 2017), facilitent également les programmes de suivi des aires protégées en se focalisant spécialement sur le développement des indicateurs, ainsi que sur les rapports et le partage de données.

Questions de base auxquelles répondre

Pour concevoir un programme de suivi efficace, avec des résultats utiles, les gestionnaires doivent se poser les questions de base suivantes (Eagles et al., 2002) :

1. **Pourquoi effectuer un suivi** : Le suivi est-il destiné à détecter des ressources ou des tendances d'utilisation à long terme (souvent appelé « suivi ambiant »), à soutenir un cadre de gestion, ou à fournir une évaluation d'efficacité à court-terme d'une stratégie de gestion (souvent appelé « suivi de l'efficacité ») ?
2. **Sur quoi effectuer un suivi** : Quels indicateurs sont clairement reliés aux valeurs de l'aire protégée ou directement pertinent pour la prise de décision de la gestion ? Quel type d'impact (par ex. environnemental, économique, social, culturel) est le plus important ? En comparant les indicateurs d'intrants (par ex. le nombre de visiteurs, le comportement des touristes) et les indicateurs extrants/de résultats (par ex. les bénéfices économiques, l'expérience des visiteurs ou l'impact écologique), quels sont les plus essentiels à suivre pour les gestionnaires si le suivi des deux types d'indicateurs n'est pas possible ?

Schéma 4.1. Le cycle de gestion du projet



Source : Partenariat des mesures de la conservation, 2013 :5

Encadré 4.1

Bénévoles dans les parcs, comme scientifiques et moniteurs citoyens

Les organismes de gestion des aires protégées sont de plus en plus dépendants de l'aide des bénévoles pour faire fonctionner leurs programmes, maintenir les infrastructures et participer aux processus de planification. Ces activités bénévoles aident les AP à répondre à leurs ordres du jour concernant la conservation et les activités récréatives. Il est essentiel de comprendre ce qui motive les volontaires, afin de concevoir des programmes intéressants et attrayants. Le bénévolat joue également un rôle important en forgeant une intense relation entre les citoyens d'un pays et leurs aires protégées (voir Waithaka et al., 2012 pour des exemples de meilleures pratiques).

La science grand public, ou la participation du public dans les efforts organisés de recherche, est une forme populaire de volontariat dans les aires protégées. Cela peut aller de petits projets (par ex. menés par une seule institution, et impliquant une communauté de volontaires) à des projets plus importants (ayant par ex. une portée internationale avec des volontaires provenant de plusieurs pays). Les protocoles d'échantillonnage peuvent être très simples, lorsqu'il est demandé aux volontaires de fournir seulement des « données instantanées », pouvant être utilisées pour identifier des tendances et créer des bases de données. Par ailleurs, les protocoles peuvent aussi être très stricts, lorsque les données recueillies par les volontaires sont destinées à contribuer à la résolution d'une question d'étude spécifique. Les scientifiques citoyens sont parfois des touristes qui se sont rendus dans cette aire protégée spécialement à cet effet, mais le plus souvent ce sont des amateurs locaux de plein-air, qui apprécient les opportunités de loisirs dans les aires protégées tout en consacrant leur énergie et leurs compétences à la science.

Les gestionnaires d'aires protégées peuvent utiliser la science grand public pour mettre en place des interventions efficaces pour résoudre des questions de gestion des ressources. En Australie par exemple, le Parc national et sanctuaire marin de Victoria a commencé le projet de science grand public Sea Search, afin de recueillir des informations sur la santé du réseau des parcs et sanctuaires marins de Victoria. De même, l'université de York (Royaume-Uni) a utilisé des volontaires pour documenter l'observation de plus de 250 espèces d'invertébrés.

La science grand public peut favoriser des partenariats inter-organismes et communautaires, faire des volontaires des gardiens de la nature, et impliquer les communautés. Elle est particulièrement efficace lorsqu'une formation et une instruction adéquates l'accompagnent.

Sources : Cassie & Halpenny, 2003 ; Halpenny & Cassie, 2003 ; Koss et al., 2009 ; Dickinson & Bonney, 2012 ; Université de York, 2012 ; Waithaka et al., 2012 ; Follett & Strezov, 2015 ; Parks Victoria, 2017.



Formation de volontaires pour recueillir les données de l'activité des visiteurs dans le Parc national de Yosemite, États-Unis. © Yu-Fai Leung

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Exploiter les compétences et l'enthousiasme des volontaires par le biais de la science grand public et d'autres programmes pour réaliser des activités de gestion nécessaires ; mais il est essentiel de veiller à fournir une supervision et un contrôle qualité adéquats.

3. **Où et quand effectuer un suivi :** Le suivi doit-il avoir lieu dans les habitats les plus sensibles, ou dans les zones qui montrent des signes de changement rapide ? Le suivi doit-il avoir lieu uniquement lors des saisons sensibles (par ex. la saison de la reproduction pour les oiseaux) ou pendant toute l'année afin d'évaluer les changements saisonniers ? Quels indicateurs doivent être suivis les plus fréquemment ? Quel élément doit déclencher un changement dans le suivi de la fréquence ?
4. **Qui doit effectuer le suivi :** Les données doivent-elles être recueillies par les gestionnaires comme les gardes forestiers ou civils, par des chercheurs universitaires, ou par des volontaires ? Certaines ou toutes les parties d'un programme de suivi peuvent-elles être gérées par une communauté locale ? Quelles capacités relatives à l'organisme et aux communautés une aire protégée peut-elle exploiter pour soutenir un programme de suivi soutenu ? Quel niveau de formation est nécessaire pour garantir la qualité des données ? Les données peuvent-elles être recueillies par les tour-opérateurs ou les concessionnaires ?
5. **Qui analysera les données :** Les résultats du suivi seront-ils analysés par les gestionnaires d'aires protégées, les chercheurs universitaires, ou les deux ?
6. **Comment les données seront-elles utilisées :** Comment les résultats seront-ils inclus et utilisés par les gestionnaires ?

Une étude attentive de ces questions permet de garantir que le suivi est efficace, produit des bénéfices et est réalisé à un coût raisonnable. De nombreuses directives et manuels sont disponibles pour fournir des exemples de méthodologies et programmes de suivi orientés sur le tourisme (par ex. Hornback & Eagles, 1999 ; OMT, 2004 ; Miller & Twining-Ward, 2005).

Le suivi basé sur les communautés

Effectuer un suivi du tourisme et de l'utilisation des visiteurs peut être une tâche économiquement coûteuse, qui surcharge les capacités des aires protégées ayant un budget limité ou peu de personnel. Cependant, selon les indicateurs à surveiller, certains programmes peuvent être relativement simples et d'un bon rapport efficacité-prix. Le coût peut être encore plus réduit grâce à la participation des volontaires communautaires, des visiteurs ou des tour-opérateurs/ concessionnaires pour la collecte des données (Miller et al., 2012 ; Chase & Levine, 2016), notamment par le biais de la science grand public pour suivre les chiffres des touristes et les informations liées aux espèces (Encadré 4.1).

Les membres des communautés peuvent également être utilisés pour suivre l'impact du tourisme sur les ressources naturelles. L'encadré 4.2 offre l'exemple d'un programme communautaire de suivi de la vie sauvage en Namibie, qui était originellement motivé par le tourisme.

Étudions maintenant certains des principaux types de suivi pertinents pour la gestion du tourisme : Suivi de l'utilisation des visiteurs, suivi de l'impact des visiteurs, suivi de l'expérience des visiteurs, et suivi de l'efficacité de la gestion.

Suivi de l'utilisation des visiteurs

La quantité, le type et la répartition de la fréquentation du tourisme et des activités récréatives sont des données fondamentales. Pourtant, elles ne sont pas recueillies de manière routinière ou systématique dans de nombreuses aires protégées (Hornback et Eagles, 1999). Certaines des variables les plus fréquentes de l'utilisation par les touristes ou les visiteurs incluent :

- **Le comptage des visiteurs** : le nombre de visiteurs individuels entrant ou quittant une aire protégée, quelle que soit la durée du séjour ;

- **Les nuits des visiteurs** : le nombre de personnes restant dormir dans une aire protégée ;
- **Les heures des visiteurs** : la durée totale, en heures, du séjour des visiteurs dans l'aire protégée ;
- **Les jours des visiteurs** : le nombre total de jours passés par les visiteurs dans l'aire protégée ; et
- **Les dépenses des visiteurs** : les dépenses de consommation totales faites par un visiteur, ou au nom d'un visiteur, pour acquérir des biens et services pendant son voyage et son séjour dans l'aire protégée.

Le niveau de suivi requis sera basé sur le point suivant : dans quelle mesure le tourisme durable est un objectif de la gestion, et le personnel et les budgets sont disponibles (Hornback et Eagles, 1999). L'encadré 4.3 fournit l'un des exemples les plus élaborés de programme de suivi de l'utilisation des visiteurs, mis au point par les pays nordiques et baltes.

Suivi de l'impact des visiteurs

Des indicateurs pour suivre les impacts des visiteurs ont été mis au point pour une grande variété de paysages, allant

Encadré 4.2

Le suivi communautaire des ressources naturelles en Namibie : le système Event book



Antilopes (*Oryx* spp.) se déplaçant dans des terres de réserves en Namibie. © Ralf Buckley

Le suivi des ressources naturelles basé sur les communautés est différent des programmes de suivi traditionnels, car il permet aux membres des communautés locales de déterminer quels aspects des ressources doivent être suivis, et il implique souvent la participation du public dans la collecte et l'analyse des données.

Ce type de suivi a été introduit en Namibie comme solution pour lutter contre le braconnage illégal, promouvoir les opportunités touristiques, et soutenir la préservation de la vie sauvage. En 1996, les réserves ont initié le mouvement de suivi des ressources naturelles basé sur les communautés, et ont donné certains droits aux communautés afin qu'elles profitent de la vie sauvage sur les terres communales. Des experts externes ont désigné les premiers systèmes de suivi, des membres des réserves ont recueilli les données, et les experts externes ont analysé les résultats sans retour d'informations aux réserves. En réponse, le système Event book a été mis au point, et est opérationnel depuis 2000. Dans ce système, les membres de la communauté locale décident quoi suivre, recueillent les données et réalisent toutes les analyses.

Les indices de suivi sont déterminés en fonction des priorités de la communauté envers la gestion des ressources naturelles. Des protocoles normalisés sont préparés et partagés pour collecter les données, établir les rapports et suivre les tendances à long terme. Les parties prenantes externes fournissent des formations de compétences et réalisent un audit annuel, et les données sont recueillies avec la permission des membres de la réserve, puis réintroduites dans la prise de décision. Les connaissances locales sont associées aux connaissances scientifiques des experts externes.

Les réserves faisant parties du système Event Book ont généralement trois niveaux de hiérarchie institutionnelle : gardes forestiers communautaires, superviseur de ressources naturelles et directeur de la réserve ou président élu. Cette structure à plusieurs niveaux contribue à la durabilité du programme. En 2010, il existait plus de 50 programmes de suivi des ressources naturelles basés sur les communautés en Namibie, et le système Event Book a été mis en œuvre au Mozambique, en République unie de Tanzanie, au Botswana et au Cambodge.

Sources : Ashley & Barnes, 1996 ; Stuart-Hill, et al., 2005 ; Conrad & Daoust, 2008 ; Boudreaux & Nelson, 2011 ; Stuart-Hill, 2011.

Encadré 4.3

Le suivi normalisé des visiteurs : un effort coordonné entre les pays nordiques et baltes



Activité concentrée axée sur les sentiers, dans le Parc national de Tyresta, Suède (gauche) © Yu-Fai Leung. Activité dispersée de traversée de tourbière dans le Parc national de Soomaa, Estonie (droite) © Mark Ballantyne.

Des données sur les visiteurs régionaux, nationaux et internationaux peuvent jouer un rôle important dans la planification des aires protégées et les décisions politiques. De nombreuses méthodes existent pour recueillir des informations sur les visiteurs au niveau du site, mais cela rend souvent difficile les comparaisons entre les sites, les organismes et les pays. Des directives établies pour suivre l'utilisation des visiteurs peuvent aider à identifier les méthodologies communes, les indicateurs principaux et les critères normalisés d'établissement de rapports, afin de permettre la comparaison de données fiables à différentes échelles spatiales et temporelles.

Visitor Monitoring in Nature Areas: A Manual Based on Experiences in the Nordic and Baltic Countries [Suivi des visiteurs dans les zones naturelles : manuel basé sur les expériences des pays nordiques et baltes, non traduit] représente l'un des premiers efforts coordonnés entre plusieurs pays pour mettre en place une collecte de données complémentaire sur l'utilisation des visiteurs et des mesures de rapportage. Financé par le Conseil nordique des ministres et l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement (Naturvårdsverket), le Manuel détaille les méthodes communes et les recommandations des principaux indicateurs pour effectuer un suivi des visiteurs sur site, et suggère des formats pour rapporter les résultats pour les aires protégées nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) et baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie).

Le Manuel présente des exemples d'efforts de suivi des visiteurs d'aires protégées de la région. Metsähallitus par exemple, de Parks & Wildland Finland, l'agence nationale pour les aires protégées de la Finlande, a mis en œuvre un programme de suivi des visiteurs dans plus de 400 aires protégées du pays. Le programme était constitué d'un décompte continu des visiteurs dans 60 aires protégées (par ex. parcs nationaux, aires récréatives nationales, aires de nature sauvage), et d'une enquête menée auprès des visiteurs et réalisée tous les cinq ans en se basant sur les directives harmonisées par Metsähallitus et le Manuel.

Les indicateurs principaux importants pour les gestionnaires d'aires protégées et pertinents à diverses échelles incluent : le décompte, les profils, les activités, les dépenses, les motivations et la satisfaction des visiteurs, ainsi que les caractéristiques du voyage (c.-à-d. durée, répartition). Des questions types sont également incluses pour aider à l'élaboration rapide d'une enquête et à la normalisation. Le rapport suggère d'utiliser des données détaillées plutôt que des catégories afin de faciliter la comparaison.

La base de données du projet permet les comparaisons entre les aires protégées individuelles et le pays dans l'ensemble, suit les impacts économiques et la satisfaction globale des visiteurs au niveau du site et au niveau national, et permet l'intégration dans d'autres bases de données afin de garantir la diffusion large et ouverte des données.

Sources : Kajala et al., 2007 ; Kajala, 2013 ; <https://www.naturvardsverket.se/Documents/publikationer/620-1258-4.pdf>

d'écosystèmes entiers à des installations individuelles (tableau 4.1) (Buckley, 2003a ; OMT, 2004). Le suivi peut être axé sur la condition des infrastructures récréatives, qui doivent être capables de soutenir les impacts des visiteurs dans leur conception et leur gestion. Il peut également être axé sur les ressources écologiques, notamment pour les paysages, habitats ou espèces sensibles. L'utilisation et le comportement des visiteurs peuvent être suivis pour évaluer le comportement causeur d'impact, comme le fait de jeter des déchets ou de marcher hors des sentiers balisés. Le choix d'un objectif de suivi et d'indicateurs spécifiques est largement dépendant des objectifs de gestion. Certains indicateurs, comme l'érosion des sols, sont communs dans différentes régions ou écosystèmes, alors que d'autres, comme la perturbation de certaines

espèces sauvages et des infrastructures touristiques uniques, peuvent être spécifiques à une région (Leung, 2012).

Les programmes à bas coût comprennent très souvent la prise de photographies de façon répétée au même endroit problématique, que l'on appelle souvent « point-photo » (Lucey & Barraclough, 2001 ; Augar & Fluker, 2015). Les changements dans les conditions de ressources peuvent être détectés ou quantifiés en comparant une série d'images dans le temps. Les programmes à coût intermédiaire et élevé requièrent un équipement de terrain comme des appareils GPS (Système de positionnement global), des caméras infrarouges, des rubans à mesurer, des outils d'analyse des sols et des quadrats de végétation. Des mesures catégoriques ou numériques sont prises par le personnel ou des volontaires de terrain formés,

Tableau 4.1. Résumé des approches communes de suivi relatives aux indicateurs d'impact des visiteurs

Objectif du suivi	Coût faible	Coût intermédiaire	Coût élevé
Infrastructures récréatives (sentiers, sites de campement, miradors, etc.)	Répéter la photographie	Transects fixes	Inventaire et évaluation complète
Ressources écologiques (sol, végétation, vie sauvage, eau)	Répéter la photographie	Transects fixes, pièges photographiques	Évaluation écologique détaillée
Utilisation et comportement des visiteurs (par ex. type et répartition de l'utilisation, preuve du comportement non-conforme)	Décompte des visiteurs	Observation ou cartographie des comportements	Suivi caméra/vidéo ; enquêtes auprès des visiteurs

Encadré 4.4

Suivi de l'utilisation des visiteurs et des indicateurs d'impact au Parc national de Yosemite (États-Unis)

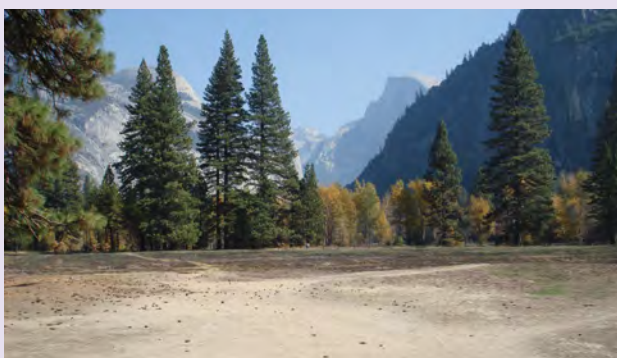
Le Parc national de Yosemite, créé en 1890 et déclaré site du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1984, est réputé pour sa biodiversité et ses paysages magnifiques, qui attirent chaque année près de quatre millions de visiteurs.

En 2004, le Parc a commencé à mettre au point, à tester et à affiner des protocoles afin de recueillir les données liées à la santé et à la performance des ressources naturelles et culturelles, ainsi que des conditions influençant l'expérience des visiteurs. Ces indicateurs ont été choisis par un groupe collaboratif composé de gestionnaires et de planificateurs du Parc, de partenaires inter-organismes, de sous-traitants et d'institutions universitaires, à partir des valeurs identifiées dans les plans de gestion du Parc et de ses rivières. Avec le temps, ces indicateurs ont été affinés, notamment pour éliminer les répétitions de données et rationaliser les catégories de conditions, lorsqu'approprié, afin d'accroître la fiabilité et la sensibilité. Huit indicateurs principaux sont suivis dans le cadre du programme :

1. **Qualité de l'eau** : niveaux de nutriments, *E. coli* et hydrocarbures de pétrole totaux ;
2. **Conditions des berges des rivières** : morphologie des chenaux, conditions de la végétation, décompte du nombre de personnes à un moment donné sur le site de suivi ;
3. **Sentiers informels créés par les visiteurs** : étendue, conditions, effets de fragmentation ;
4. **Paysages sonores naturels** : niveau de bruit, intensité, durée, type d'impact ;
5. **Conditions du site archéologique, stabilité et intégrité** : type et intensité des perturbations humaines ;
6. **Variables de l'utilisation des visiteurs** : personnes à un moment donné, personnes par point de vue, bateaux à un moment donné, véhicules à un moment donné (traduit en densités) ;
7. **Rencontres d'espèces sauvages** : moyenne horaire de rencontres par jour avec des groupes, individus, et meutes, suivis par des tronçons discrets de sentiers discrets ; et
8. **Exposition des espèces sauvages à la nourriture humaine** : taux de conformité avec les réglementations liées au stockage de la nourriture sur les campements et les parkings.

Des mesures de base issues d'un suivi répété sont utilisées pour établir des normes scientifiques pour une planification et une gestion à long terme. Un Field Monitoring Guide [Guide pour le suivi sur le terrain, non traduit] qui inclut des sélections d'indicateurs et des calendriers de suivi, ainsi que des rapports annuels avec des résultats et des normes proposées, est disponible au public sur le site du Parc national de Yosemite, et a été largement partagé en réunions publiques. Pour garantir la durabilité du programme de suivi à grande échelle, le Parc national de Yosemite a engagé, en plus de son propre personnel, des partenaires du parc et des stagiaires pour la collecte de données, ce qui s'est avéré d'un bon rapport efficacité-temps-prix.

Source : Parc national de Yosemite, 2015.



Les sentiers informels et les zones perturbées en rapport sont l'un des indicateurs d'impact des visiteurs sélectionnés pour le Parc national de Yosemite (Haut). Une attraction populaire auprès des visiteurs dans le Parc national de Yosemite : le point de vue du Glacier Point (Bas)
© Yu-Fai Leung

permettant d'enrichir les ensembles de données. Des manuels et des protocoles ont été mis au point pour les sites récréatifs (Cole, 1989) et les sentiers (formels et informels) (Marion & Wimpey, 2011).

Effectuer un suivi écologique efficace est relativement cher. Par exemple, effectuer un suivi correct de l'impact des eaux usées traitées se déversant dans un ruisseau écologiquement significatif, doté de détails suffisants pour détecter les menaces écologiques, requiert des mesures fréquentes et tout au long de l'année : des paramètres physiques comme la turbidité ; des paramètres chimiques comme l'azote et le phosphore ; des paramètres microbiologiques comme les coliformes fécaux et les protozoaires et bactéries particulières ; et des populations de toutes les espèces menacées de poissons et de macro-invertébrés, comme l'écrevisse. Ces paramètres doivent être mesurés sur les sites de contrôle, ainsi que sur le site du déversement. Engager des spécialistes est l'une des façons de réaliser le travail. Le Parc national de Zhangjiajie (Chine), par exemple, a engagé l'université voisine afin de mettre en place et de faire fonctionner un laboratoire de surveillance sur la qualité de l'eau, afin de surveiller tous ces paramètres en amont et en aval pour plusieurs installations sanitaires de visiteurs à l'intérieur du parc.

Le suivi des impacts diffus est encore plus difficile. Par exemple, le suivi des nouvelles espèces envahissantes pouvant être introduites par accident dans une aire protégée à cause de l'activité touristique requiert une vigilance de tous les instants de la part du personnel de terrain, qui doit également posséder une expertise taxonomique suffisante pour reconnaître les espèces non-natives, même lorsqu'elles sont énigmatiques. Les quatre exemples suivants peuvent illustrer cette tâche difficile : (i) les seules traces des chats, chiens ou renards sauvages peuvent être des restes d'animaux qu'ils ont tués ou éventuellement des excréments ; (ii) des rats et souris introduits peuvent être détectés uniquement par des pièges routiniers, avant d'atteindre des proportions catastrophiques impossibles à éradiquer ; (iii) les plantes envahissantes peuvent ne pas être détectables avant d'éclore et de disséminer leurs graines ; et

(iv) des pathogènes envahissants peuvent ne pas être détectés avant d'avoir des effets généralisés sur les espèces animales ou végétales natives. Ces difficultés sont encore plus aiguës dans les aires marines protégées, où les navires peuvent déverser, souvent sans être détectés, des déchets humains non-traités et des eaux de lest.

Le suivi des impacts sociaux sur les communautés locales est également une partie importante du suivi des impacts des visiteurs. L'échelle des attitudes envers l'impact du tourisme teste les effets de nombreuses variables sur les attitudes des résidents envers le tourisme, comme la résidence, la dépendance économique vis à vis du tourisme, la distance du centre de tourisme par rapport à l'habitat du résident, l'implication des résidents dans la prise de décision touristique, le lieu de naissance, le niveau de connaissances, le niveau de contact avec les touristes, les caractéristiques démographiques, le niveau de développement touristique, les impacts perçus sur les opportunités récréatives de plein-air locales, et les taux de croissance communautaire (Lankford & Howard, 1994).

Des compilations et des directives sur l'utilisation des visiteurs et les indicateurs d'impacts sont disponibles pour aider les gestionnaires d'aires protégées à déterminer quels indicateurs mesurer et quelles méthodologies utiliser pour chaque indicateur. Citons par exemple le Manuel sur les indicateurs, les seuils et le suivi du Conseil de gestion de l'utilisation des visiteurs (<https://visitorusemanagement.nps.gov/VUM/Framework>), et la Base de données des indicateurs et normes du Service des Parcs nationaux des États-Unis (<http://usercapacity.nps.gov/search.aspx>) qui permettent de déterminer quels indicateurs mesurer et quelles méthodologies utiliser pour chaque indicateur. L'encadré 4.4 offre un exemple de programme de suivi de l'impact et de l'utilisation des visiteurs en cours au Parc national de Yosemite (États-Unis). Ce programme soutient les efforts de planification de l'utilisation des visiteurs du Parc, grâce à la mise en œuvre d'un modèle de gestion adaptatif tiré du Cadre de protection des ressources et de l'expérience des visiteurs (USNPS, 1997).



Des chiens sauvages africains, espèces classée En danger, observés par des touristes lors d'un safari, au camp de Duma Tau, dans la région de Linyanti, Botswana. © Wilderness Safaris et Russel Friedman

Encadré 4.5

Suivi des visiteurs à l'aide de techniques multiples : Parc sauvage Willmore (Canada)



Les cavaliers sont un groupe important d'utilisateurs dans de nombreuses aires protégées, aussi il est important que les gestionnaires de parcs suivent leurs nombres et leurs tendances sur la durée. © Debbie Mucha

Le Parc sauvage Willmore, d'une superficie d'environ 4600 km², est situé dans les Rocheuses canadiennes et est le plus grand parc provincial sauvage de l'État de l'Alberta. Riche d'un paysage écologique divers, il abrite des espèces de faune et de flore très variées, comme le glouton (*Gulo gulo*), le pékan (*Martes pennantei*), l'ours grizzly (*Ursus arctos*), le pin à écorce blanche (*Pinus albicaulis*) et le bryum de Porsild (*Mielichhoferia macrocarpa*). Ses paysages naturels accidentés, isolés et vastes sont capables de fournir des expériences de vie sauvage rares et uniques, ainsi qu'une grande variété d'activités récréatives.

Du fait de l'éloignement physique du parc, des défis associés au suivi de l'utilisation dispersée de la nature sauvage, ainsi que des ressources limitées, peu de tentatives ont été faites pour recueillir des informations pertinentes sur les visiteurs. En l'absence d'exigence d'inscription (ou de taxes aux usagers) pour les visiteurs, il n'a pas été possible de recueillir des informations à partir des permis. Sans informations sur le nombre et les activités des visiteurs, les gestionnaires pouvaient difficilement prendre des décisions pertinentes pour le Parc.

Les données existantes sur les visiteurs dans le Parc sauvage Willmore étaient éparpillées et datées, c'est pourquoi le Parc a entamé un nouveau programme de suivi. Pour mieux connaître leurs visiteurs, les gestionnaires de Willmore ont utilisé des instruments d'étude traditionnels (par ex. des enquêtes), en plus de nouvelles technologies émergentes (comme des caméras sur les sentiers et des Tracksticks GPS, un appareil portable d'enregistrement des coordonnées). Des enquêtes auto-administrées à destination des visiteurs fréquentant les sentiers ont été distribuées dans les kiosques situés aux points de départ des sentiers, dans les centres d'informations pour les visiteurs, et sur Internet. Des enquêtes plus approfondies ont été envoyées par courrier aux utilisateurs qui avaient fourni leurs coordonnées sur les enquêtes menées sur les sentiers. Les caractéristiques des visiteurs et les informations sur leurs visites ont été acquises en plaçant des caméras à l'entrée principale des sentiers, dans chacune des quatre zones de rassemblement de Willmore (du côté de l'Alberta). Des balises GPS ont été utilisées pour recueillir les informations sur les routes empruntées par les utilisateurs, à partir des données satellites. Enfin, des entretiens semi-structurés ont été réalisés, axés sur les relations des utilisateurs avec le Parc. Les participants à l'entretien étaient sélectionnés par le biais de la technique d'échantillonnage « boule de neige », qui identifie les participants à partir des indications des participants précédents. Les multiples techniques utilisées dans ce projet ont produit une abondance d'informations sur les visiteurs, que les gestionnaires de Willmore peuvent désormais utiliser pour maintenir et améliorer les expériences des visiteurs au sein du Parc.

Ce projet a été réalisé avec des ressources limitées au sein d'une grande zone d'étude, et a pourtant produit des informations précieuses sur les visiteurs. Cette meilleure connaissance des visiteurs du Parc a été profitable aux gestionnaires du Parc, mais aussi aux exploitants commerciaux, aux visiteurs du Parc, aux groupes d'intérêt spéciaux et aux groupes d'utilisateurs, ainsi qu'au grand public. Cependant, le suivi des visiteurs ne peut exister sporadiquement dans le temps ; il doit être continu. En améliorant la connaissance des utilisateurs du Parc sur la durée, ce projet en cours permettra de trouver un équilibre entre la conservation et les objectifs récréatifs au sein du Parc sauvage de Willmore.

**MEILLEURE
PRATIQUE EN
LUMIÈRE**

Coordonner et intégrer le suivi des impacts environnementaux et sociaux, avec les technologies appropriées et un financement suffisant.

Suivi de l'expérience des visiteurs

La qualité de l'expérience des visiteurs est un indicateur essentiel d'un tourisme durable dans les aires protégées. Les données informelles fournies par les visiteurs sur les cartes où figurent leurs avis, dans les livres d'or des visiteurs ou sur les réseaux sociaux offrent un aperçu de l'expérience des visiteurs, même si ces informations peuvent être exagérées dans un sens comme dans l'autre. Un suivi plus systématique

des informations relatives aux visiteurs requiert de réaliser des enquêtes sur place, en général dans les centres pour les visiteurs ou dans les principaux points d'accès touristiques. Les enquêtes faisant suite à une visite, envoyées par courrier, e-mail ou sur Internet, sont également une option possible. Les encadrés 4.5 et 4.6 fournissent des exemples de suivi de l'expérience des visiteurs au Canada et en République tchèque, respectivement.

Encadré 4.6

Suivi des modèles d'expériences des visiteurs au parc Průhonice (République tchèque)



Vue panoramique du réseau de sentiers du parc Průhonice (gauche). Les activités populaires auprès des visiteurs sont essentiellement la marche, la prise de photos et l'observation des plantes et des fleurs (droite). © Luis Monteiro

Le parc Průhonice, classé en 1992 site du Patrimoine mondial de l'UNESCO et faisant partie du centre historique de Prague, est l'un des parcs les plus intensivement fréquentés en République tchèque. D'une superficie d'environ 250 ha, possédant 30 km de sentiers, il est situé à 15 km au sud-est du centre-ville de Prague, et se distingue par sa combinaison particulière de valeurs écologiques et culturelles, et par ses nombreuses opportunités récréatives de plein-air. Le parc reçoit en moyenne 155 000 visiteurs par an, avril et mai étant les mois les plus fréquentés. Du fait de sa popularité, il arrive à certaines périodes que certaines zones soient surfréquentées. Pour répondre aux préoccupations liées aux impacts sociaux, la gestion du parc Průhonice a mis en place un programme de recherche afin de suivre l'expérience des visiteurs, et de comprendre et d'analyser les modèles de mouvements et de comportements des visiteurs. La recherche était basée sur une approche hybride, composée de deux parties complémentaires : des questionnaires et des enquêtes GPS. La recherche était constituée de trois principales étapes : la collecte de données, l'analyse d'enquêtes et la synthèse des données.

Pendant 11 jours choisis au hasard en juin 2012, des visiteurs ont été contactés à l'entrée principale du parc, et invités à participer volontairement à l'enquête avant de s'enregistrer à l'entrée. Le projet leur a été brièvement présenté, puis il leur a été demandé de remplir un simple questionnaire socio-démographique. Chaque répondant a ensuite reçu un GPS, qu'il devait porter pendant tout le reste de sa visite, puis le rendre à la fin. Les données GPS ont été télé-chargées pour des analyses spatiales et temporelles. Tous les appareils ont été rendus, permettant d'avoir 112 enquêtes de visiteurs complètes. L'ensemble des données du GPS ont été reliées aux questionnaires correspondants et strictement associées au type de visiteur. Elles ont permis de générer des informations concernant les endroits les plus populaires, les itinéraires préférés, le temps passé sur chaque site, et la distance et la vitesse de déplacement. L'inventaire des données SIG du réseau de sentiers du parc Průhonice, comprenant les différentes attractions et installations, a ensuite été superposé sur les résultats des données GPS. Cela a permis d'avoir des scénarios plus réalistes concernant les modèles typiques de mouvements des visiteurs, les préférences et les comportements au sein du parc.

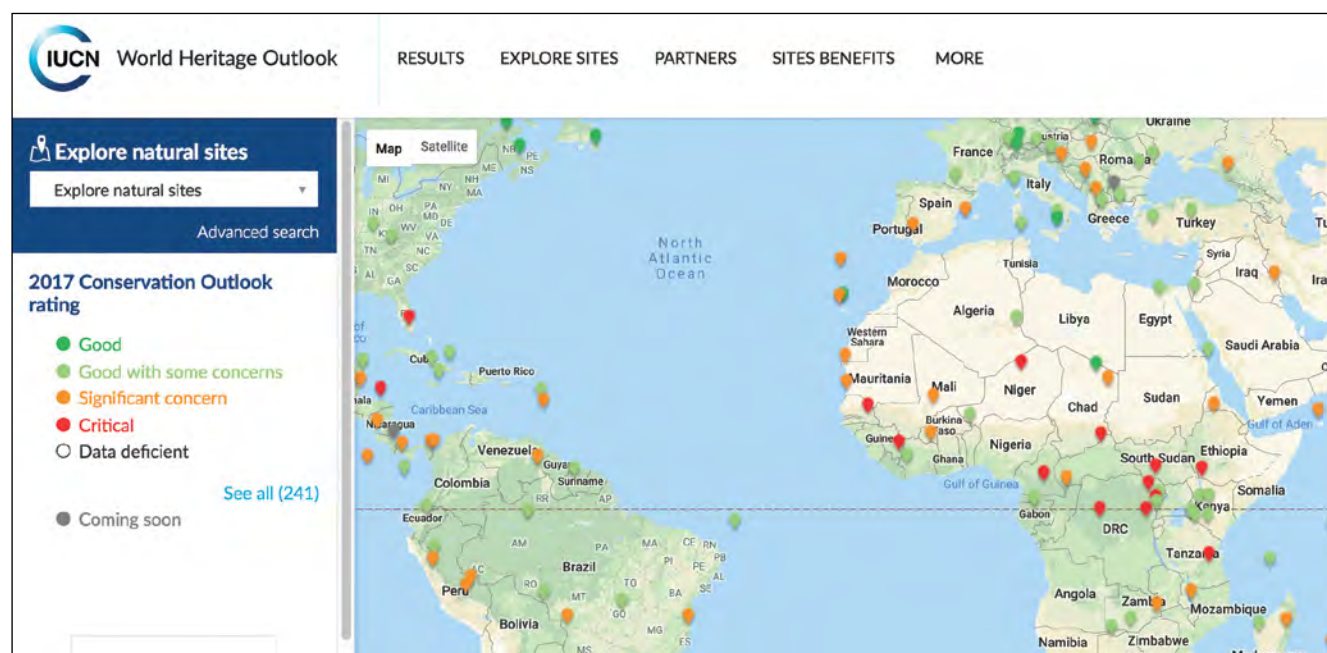
Comme on pouvait s'y attendre, l'utilisation du parc se concentre près de l'entrée principale ; les visiteurs de tous types ont tendance à passer entre une et deux heures dans le parc, et parcourent une distance moyenne de 4.2 km par visite. L'utilisation des visiteurs la plus élevée a été remarquée près des sites naturels et culturels, comme le complexe du château, les étangs et le jardin botanique. Il a donc été possible d'identifier différentes zones du parc susceptibles d'être surfréquentées, et de mettre en place des mesures pour éviter la surfréquentation et la dégradation liée aux activités humaines.

Source : Parc Průhonice, 2017.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Comprendre quelles valeurs sont protégées, ainsi que le contexte opérationnel, avant de choisir un outil ou une pratique de gestion des visiteurs.

Schéma 4.2. Interface utilisateur de l'Horizon du Patrimoine mondial sur le site Internet de l'UICN



Source : <http://www.worldheritageoutlook.iucn.org/>

Suivi de l'efficacité de la gestion

L'importance d'évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées est de plus en plus reconnue. La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN a créé un cadre d'évaluation de six éléments, et a rédigé des lignes directrices détaillées pour sa mise en œuvre ; par ailleurs, les indicateurs sur la fréquentation et le tourisme peuvent constituer un ensemble important de critères d'évaluation (Hockings et al., 2006). Les critères incluent la législation et la politique liées au tourisme, la gouvernance, les infrastructures, les ressources permettant de soutenir la gestion des visiteurs, et l'efficacité des actions de la gestion. Des évaluations répétées de ces critères servent de mécanisme de suivi pour suivre la performance de la gestion du tourisme et des visiteurs sur le site de l'aire protégée, ou à un niveau plus systémique.

De même, l'Évaluation des perspectives de conservation, réalisée par le Programme du Patrimoine mondial de l'UICN, suit le statut des sites du Patrimoine mondial, l'efficacité de leur protection et de leur gestion, et les tendances des menaces auxquels ils sont confrontés (UICN, 2014). Les rapports et les classifications des sites sont accessibles par le biais de la carte interactive sur le site Internet de l'Horizon du Patrimoine mondial (schéma 4.2). En outre, les rapports sont utilisés pour communiquer autour des avantages des sites naturels du Patrimoine mondial et des efforts en faveur de la conservation auprès des détenteurs de droits et des parties prenantes (UICN, 2012a ; UICN, 2014 ; UICN, 2017b).

4.2 Principe n° 8 : Le processus décisionnel doit séparer la description technique des jugements de valeur

Ce principe est essentiellement une vérification élémentaire sur la façon dont nous réfléchissons aux questions de gestion du tourisme. La plupart de ces décisions possèdent une composante technique pouvant être décrite de façon directe, comme lorsque nous décidons où établir le tracé d'un sentier, puis le marquons sur une carte. Cela peut sembler une décision purement technique, mais elle est en fait déterminée par ce à quoi nous accordons de la valeur : nous pouvons, par exemple,

décider du tracé d'un sentier afin qu'il évite une communauté de plantes rares qui est, selon nous, digne d'être préservée.

Derrière chaque décision technique se trouve un jugement de valeur, et les valeurs humaines sont les moteurs de ce qui est important pour nous - y compris pour les gestionnaires d'AP. Pour les gestionnaires, les valeurs recevables sont celles intégrées dans les législations, réglementations et politiques. Les informations techniques et les données renseignent les mesures que les gestionnaires peuvent prendre pour nous aider à réaliser ces valeurs. Être clairs sur la distinction entre la description technique et la source des jugements de valeur nous aide à comprendre pourquoi nous prenons ces décisions-là.

4.3 Principe n° 9 : Les groupes affectés doivent être impliqués car le consensus et le partenariat sont nécessaires à la mise en œuvre

Les partenariats sont une partie importante du tourisme durable dans les aires protégées. Pour garantir le succès d'un partenariat, les gestionnaires doivent veiller à ce que :

1. Tous les partenaires décident, comprennent et acceptent leurs rôles et responsabilités, et notent par écrit ;
2. Toutes les parties impliquées portent équitablement les devoirs et responsabilités ;
3. Le partenariat est mutuellement bénéfique ;
4. Les mécanismes sont en place pour évaluer le succès et les avantages du partenariat ; et
5. Une communication ouverte et honnête est une priorité.

Des partenariats entre les organismes de gestion des aires protégées et les ONG, les populations autochtones, les communautés locales et le secteur privé peuvent être très gratifiants mais aussi très complexes, car chaque groupe a des objectifs différents et des façons différentes de les atteindre. En travaillant conjointement par le biais d'un planning participatif pour mettre en place des plans de gestion et des activités, des partenariats efficaces peuvent être créés entre diverses parties prenantes et les communautés locales.

Encadré 4.7**Etude de cas du processus de planification : Parc national de Phong Nha-Ke Bang (Vietnam)**

Vue panoramique de l'entrée est du Parc national de Phong Nha-Ke Bang (gauche) © Li Migura. Discussion lors d'une réunion de planification participative (droite). © Maximilian Roth

Le Parc national de Phong Nha-Ke Bang est situé dans la province de Quang Binh, au centre du Vietnam. En 2003, il a été déclaré site du Patrimoine mondial de l'UNESCO pour sa valeur géologique et géomorphologique, notamment pour ses formations uniques de karst calcaires et son réseau de grottes. Cette désignation sur la Liste du Patrimoine mondial a favorisé le tourisme dans la province de Quang Binh. Les arrivées de touristes sont ainsi passées de 80 000 en 1999 à 400 000 en 2012.

Cette augmentation rapide du tourisme a accru les pressions sur les écosystèmes de la région et sur les communautés vivant dans la zone tampon du Parc national, lesquelles s'appuient fortement sur les ressources naturelles locales pour leur subsistance. En 2007, le gouvernement vietnamien a commencé à mettre en œuvre un projet de développement collaboratif avec le ministère fédéral allemand pour la Coopération économique et le Développement. Ce projet était axé sur la zone centrale du Parc national et la zone tampon, qui inclut 13 communes et 157 villages. Ce projet visait à créer un plan de gestion pour le Parc national, afin de protéger sa biodiversité et ses écosystèmes, soutenir la population locale grâce au développement durable de la zone tampon, et encourager le tourisme durable dans la région.

Un processus participatif avec les détenteurs de droits et les parties prenantes a abouti à l'élaboration d'un Plan de développement pour un tourisme durable 2010-2020, utilisé comme outil principal de planification par les autorités locales et provinciales. L'importante collaboration entre les autorités gouvernementales, les gestionnaires du Parc et les communautés locales a été l'une des principales raisons ayant permis l'acceptation du plan.

Sources : GIZ, 2014 ; Hübner, et al., 2014 ; GIZ, 2015a ; GIZ, 2015b.

Des lignes directrices spécifiques sur les partenariats du tourisme sont disponibles. La Commission pour le tourisme canadien a par exemple publié des lignes directrices des meilleures pratiques en matière de collaboration entre les aires protégées et les exploitants touristiques, qui peuvent servir d'exemple pour rédiger une documentation similaire concernant les meilleures pratiques dans d'autres régions du monde (Pam Wight and Associates, 2001).

Planification participative et engagement communautaire

La gestion d'un tourisme durable et des visiteurs implique un processus de planification avec diverses étapes, et peut également engager de nombreux détenteurs de droits et parties prenantes, comme les populations autochtones et les communautés locales (Encadré 4.7). Davantage d'exemples de meilleures pratiques dans le domaine de la planification du tourisme sont disponibles dans : Melenhorst et al. (2013) et GIZ (2014).

La planification collaborative peut constituer une approche proactive pour renforcer le consensus, l'engagement et la capacité communautaire afin de gérer les impacts positifs et négatifs du tourisme. Cependant, il convient de reconnaître que l'engagement véritable avec les communautés locales concernant la

gestion du tourisme n'est qu'un aspect de toute la gamme des types de participation. Les communautés peuvent également être « engagées » d'une façon purement passive, ou même être manipulées. Un engagement collaboratif et véritable implique une participation interactive avec un développement conjoint ou la mise en œuvre de plans (tableau 4.2).

4.4 Principe n° 10 : La communication est essentielle pour améliorer les connaissances relatives à la durabilité et soutenir la durabilité

Les gestionnaires d'aires protégées doivent mettre au point une stratégie de communication claire, afin de soutenir un tourisme durable. Ils doivent notamment se demander qui est leur public-cible, et personnaliser leur message en fonction de ce public et du contexte dans lequel a lieu cette campagne de communication. Le retour d'informations est un aspect essentiel de la communication, car il fournit la preuve que le message désiré a été reçu et compris. Les réunions de parties prenantes, les consultations physiques, l'utilisation des réseaux sociaux et les groupes de discussion en ligne sont tous des outils essentiels de communication. Des messages clairs et

personnalisés sont essentiels pour les outils de communication écrits, comme la signalétique, les sites Internet, les newsletters et les brochures.

Une communication indirecte a également lieu par le biais d'autres canaux comme la conduite et l'apparence de l'employé de l'aire protégée, et la condition d'entretien de l'infrastructure touristique. Une communication bien réalisée peut

donc renforcer le soutien du public envers la conservation et la gestion de l'aire protégée (voir encadré 4.8).

L'utilisation des technologies de l'information

Les téléphones satellites, les smartphones avec GPS et autres outils de navigation aident les gardes forestiers, les gardes-chasse et les gardes civils chargés du respect de la loi, et

Tableau 4.2. Types de participation communautaire dans la gestion du tourisme pour les aires protégées

Types	Caractéristiques
Participation manipulatrice	La participation est un faux-semblant : les personnes n'ont aucun pouvoir décisionnaire.
Participation passive	Les personnes participent en étant informées de ce qui a été décidé, ou de ce qui s'est déjà passé.
Participation par consultation	Les personnes participent en étant consultées ou en répondant à des questions. Le processus ne permet aucune prise de décision partagée. Les professionnels ne sont pas obligés d'inclure les opinions des personnes.
Participation pour des raisons matérielles	Les personnes participent en fournissant des ressources (par ex. travail) en échange de nourriture, d'argent, ou d'autres incitations matérielles. Les personnes n'ont aucun intérêt à prolonger ces pratiques lorsque les incitations matérielles se terminent.
Participation fonctionnelle	La participation est vue par les organismes externes comme un moyen d'atteindre les objectifs du projet ; cela peut inclure une prise de décision partagée, mais seulement après que les décisions importantes aient déjà été prises par les agents externes.
Participation interactive	Les personnes participent aux analyses conjointes et à l'élaboration des plans d'action. La participation est un droit, impliquant des processus d'apprentissage structurés.
Auto-mobilisation	Les personnes prennent des initiatives indépendamment des institutions externes. Elles gardent le contrôle sur l'utilisation des ressources et la prise de décision.

Source : Pretty, 2005

Encadré 4.8

Rôle de la réserve naturelle d'Almaty pour changer la perception d'une aire protégée parmi une population locale du Kazakhstan

La réserve naturelle d'Almaty occupe une superficie de 71 700 ha sur la pente nord du Transili Alatau, la partie septentrionale de la chaîne de montagnes Tien Shan. La réserve abrite 1100 espèces de plantes supérieures et plus de 50 espèces de plantes rares, dont 26 répertoriées dans le Livre rouge du Kazakhstan, une publication similaire à une liste des espèces en danger.

À partir de sa création en 1931 et pendant des décennies, la réserve naturelle n'était pas accessible au public, et les visites n'étaient autorisées que pour les chercheurs ou les écoles qui faisaient des visites éducatives et se rendaient dans le musée de la réserve. Cette approche protectionniste a abouti à des perceptions négatives parmi la population locale, car avant la création de la réserve, la population pratiquait la cueillette de baies, de champignons et de fruits, et ces activités contribuaient significativement aux revenus familiaux.

Pour promouvoir une perception locale plus positive sur l'aire protégée, le personnel de la réserve a décidé d'adopter une stratégie comprenant des composantes environnementales, éducatives et publiques.

La composante environnementale de cette stratégie se focalise sur la protection des complexes montagneux naturels du Transili Alatau, notamment sa faune et sa flore. La composante éducative inclut une collaboration étroite avec les écoles locales de Talgar. La composante publique est constituée d'initiatives importantes comme « la marche pour les parcs », une collaboration étroite avec les médias et les organismes publics, et la production de publications, dépliants et brochures.

Après 10 ans de mise en oeuvre de cette approche, les perceptions locales sur la réserve sont plus positives, et plus de 50% de la population parle désormais en termes favorables de la réserve naturelle d'Almaty. Les plans futurs incluent le développement d'un écotourisme responsable, la poursuite du travail éducatif et la construction de partenariats avec les aires protégées et les institutions éducatives supérieures du monde entier.

Source : Dzhanyspayev, 2006.



Une éducatrice de la réserve montre aux enfants des espèces de plantes rares dans le musée de la nature. © Alexandra Vishnevskaya

permettent aux visiteurs du parc de voyager plus facilement dans des zones éloignées. Citons par exemple WebPark, un service localisé disponible en Europe, qui permet aux individus d'utiliser leur téléphone portable pour obtenir des informations sur les aires protégées, en leur fournissant notamment les conditions des sentiers et des avertissements sur les avalanches (Krug et al., 2003), et leur offre également un accès rapide aux services d'urgence. Cependant, les études indiquent que les visiteurs peuvent prendre davantage de risques du fait de la perception - inexacte - que ces services minimisent les dangers des déplacements dans les zones de nature sauvage.

En outre, l'accès aux téléphones portables et à un Internet sans fil dans les campements et les centres d'interprétation possède des avantages et des inconvénients. D'un côté, les jeunes peuvent être plus enclins à visiter une aire protégée avec leurs

parents si Internet et les réseaux sociaux sont accessibles. De l'autre, cette connexion constante au monde extérieur peut éroder les propriétés restauratrices de la nature, perturber les opportunités de lien social, et décourager l'activité physique.

L'utilisation de la technologie par l'organisme de gestion de l'aire protégée pour faciliter la fréquentation a également progressé (Encadré 4.9). Citons par exemple les outils de planification SIG (Système d'information géographique) utilisés pour intégrer les objectifs de conservation et de l'expérience des visiteurs, et les transmissions par satellite issues des appareils de comptoir des visiteurs qui garantissent un suivi des visiteurs plus précis et opportun. Sur Internet, les visiteurs peuvent participer à des blogs en ligne sur leurs parcs favoris, observer la conservation en action grâce à des webinars organisés dans les parcs, et réserver des campements en temps réel, avec une prévisualisation à 360° de leur site de campement choisi. Les

Encadré 4.9

Application des technologies de l'information dans le Parc national de la vallée de Jiuzhaigou (Chine)



Les célèbres chutes du Parc national de la vallée de Jiuzhaigou, Chine. © Chengzhao Wu

La vallée de Jiuzhaigou (en chinois, « la vallée des neuf villages ») est située dans la province de Sichuan, en Chine. La vallée s'étend sur 720 km², avec une zone tampon de 598 km². Les superbes paysages de la vallée de Jiuzhaigou sont réputés pour leurs pics karstiques emblématiques, leurs lacs légendaires de couleur bleue et émeraude, et leurs chutes d'eau spectaculaires. C'est également l'habitat d'un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux en danger, et l'un des sanctuaires du treizième panda géant de Chine (*Ailuropoda melanoleuca*). En 1992, le Parc national de la vallée de Jiuzhaigou (Catégorie V de l'UICN) a été déclaré site du Patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est l'un des sites du Patrimoine mondial les plus visités en Chine, ce qui pose des défis significatifs en termes de gestion du tourisme.

Les technologies de l'information modernes sont utilisées dans cette aire protégée pour soutenir les gestionnaires et améliorer les services touristiques. Une plateforme a été créée pour recueillir et gérer les informations et faciliter les processus décisionnaires, grâce à l'utilisation de la navigation par satellite et des technologies de communication pour intégrer plusieurs technologies et méthodes avancées, comme le SIG (Système d'information géographique), la télédétection, la navigation GPS/CNSS (Système de positionnement global/ Système de navigation par satellite Compass), l'identification par radiofréquence, le commerce électronique et la réalité virtuelle. Cette plateforme permet d'optimiser les opérations commerciales et les relations publiques, et d'alléger la surfréquentation lors de la haute saison touristique. D'autres fonctions incluent le suivi constant et précis des changements écosystémiques au sein de la zone préservée, afin que les alertes sur les catastrophes naturelles soient plus rapidement diffusées et que les réponses d'urgence soient mieux planifiées.

Source : UICN, 2017e.

organismes de gestion des aires protégées utilisent les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pour communiquer les nouvelles les plus urgentes, comme les départs de feu, et renforcer les communautés de supporters ayant un intérêt partagé dans les parcs.

Éducation et interprétation

L'éducation et l'interprétation sont des objectifs essentiels de nombreuses aires protégées. Les aires protégées ont une valeur considérable, car ce sont des endroits où les populations peuvent en apprendre davantage sur la nature et les cultures, et où elles peuvent développer des attitudes positives envers la conservation. Les programmes d'éducation et d'interprétation facilitent ce processus et fournissent également des outils précieux pour gérer les comportements des visiteurs et

leurs impacts. L'encadré 4.10 offre un exemple de programme de communication et d'éducation destiné à améliorer la sensibilisation et la connaissance des visiteurs autour des valeurs du Patrimoine mondial.

L'interprétation est un processus de communication qui crée des liens émotionnels et intellectuels entre le public et les significations inhérentes à la ressource (NAI, 2018). Bien réalisée, par exemple dans le contexte d'excursions avec des guides, de centres pour les visiteurs ou de médias publiés, elle peut être très efficace (Encadré 4.11). Par opposition, le processus plus vaste d'éducation concerne la culture ou le développement des connaissances et de la compréhension personnelle impliquant le développement de la personnalité et des qualités morales et sociales.

Encadré 4.10

Communiquer le Patrimoine mondial aux visiteurs : le Parc national de Gunung Mulu (Malaisie)



Emblème du Patrimoine mondial sur la signalétique du Parc (gauche) et à l'extérieur du siège du parc (droite). © Lisa M. King

Désigné site du Patrimoine mondial en 2000, le Parc national de Gunung Mulu s'étend sur 52 864 ha et est situé dans la partie isolée nord de l'État de Sarawak à Bornéo, Malaisie. Il abrite une diversité de paysages de karst, notamment d'importants sommets calcaires, d'énormes caves et plus de 295 km de cavités souterraines aménagées. La biodiversité spectaculaire du Parc national inclut 17 zones de végétation, protégeant plus de 3500 espèces de plantes vasculaires, ainsi que des animaux comme l'ours malais (*Helarctos malayanus*), la panthère nébuleuse (*Neofelis diardi*), le pangolin de Malaisie (*Manis javanica*), et les oiseaux de la famille des bucérotidés (diverses espèces).

Le Patrimoine mondial est une désignation de conservation relativement nouvelle en Malaisie, les deux premiers sites nationaux ayant été désignés en 2000. De nombreux habitants ne connaissent pas le Patrimoine mondial et ce que signifie le concept. Les gestionnaires du parc de Gunung Mulu cherchent à remédier à cette situation en adoptant des pratiques de promotion de la marque et une importante stratégie de communication. Par exemple, l'emblème du Patrimoine mondial est placé en évidence à l'entrée du parc et sur les panneaux d'interprétation dans toute l'enceinte touristique du Parc national. La marque « Patrimoine mondial » fait partie du logo de l'aire protégée, et est affichée en évidence dans la zone de réception des visiteurs. Le symbole du Patrimoine mondial est toujours apposé sur les brochures officielles. Des informations sur le Patrimoine mondial et la valeur universelle exceptionnelle du Parc national sont présentées sur les panneaux d'interprétation dans de nombreux endroits, afin d'accroître la probabilité que l'information soit transmise au visiteur, et qu'il s'en souvienne.

Le Parc de Gunung Mulu abrite également une gamme d'installations de classe mondiale destinées à susciter l'engagement émotionnel entre le visiteur et les valeurs universelles exceptionnelles de ce Parc national, en offrant des expériences de terrain. La passerelle aérienne Mulu offre ainsi aux visiteurs de nouvelles expériences et perspectives personnelles. Réussir à sensibiliser et à faire connaître la marque du Patrimoine mondial et faire naître des sentiments positifs à l'égard du concept stimule des comportements appropriés de la part des visiteurs, lesquels contribuent à la durabilité de l'aire protégée.

Sources : King et al., 2012 ; King, 2013 ; UNESCO, 2017a ; UNESCO, 2017b

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Donner aux touristes une vue d'ensemble sur les questions de gestion dans l'aire protégée, en les connectant à des problématiques similaires dans le monde et, lorsqu'approprié, aux initiatives internationales en faveur de la conservation.

Il s'agit d'un processus de renforcement des capacités par lequel l'apprenant devient capable de relier le sujet et ses connaissances préexistantes, ainsi qu'à des valeurs peut-être profondément ancrées. À cette fin, il est utile de distinguer différents niveaux de maîtrise :

- **Fonctionnelle** - compréhension du sens littéral de certains termes comme « espèces », « espèces sauvages », et « biodiversité » ;
- **Culturelle** - compréhension d'une chose dans son contexte culturel (Encadré 4.12) ; et

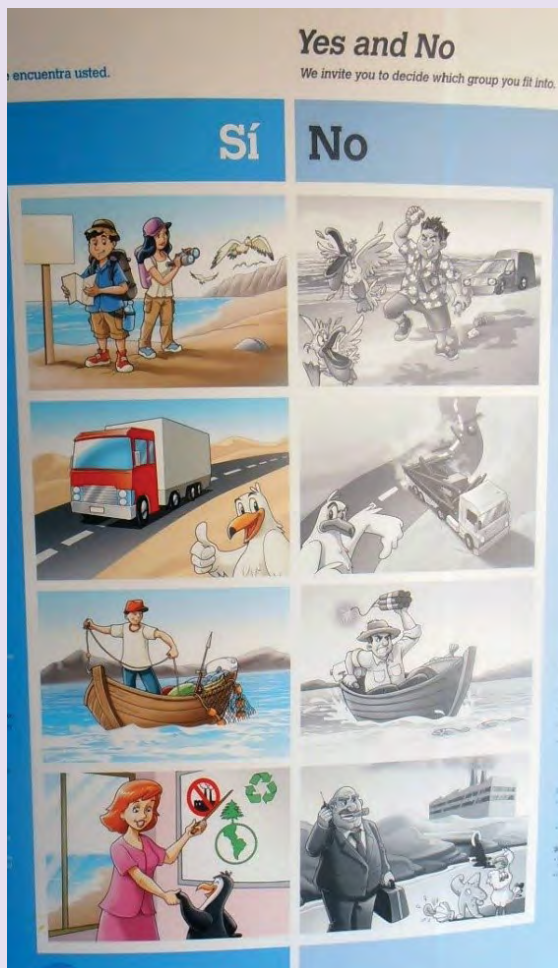
- **Critique** — compréhension d'une chose et de son idéologie sous-jacente.

Le marketing

Le marketing, cette forme spécialisée de communication, est chargé de créer et de communiquer des messages qui ont de la valeur pour les consommateurs, les clients et plus globalement la société. Il est traditionnellement axé sur les quatre P : le produit (l'offre), le prix, la promotion, le placement (distribution) (Halpenny, 2007). Pour les gestionnaires d'aires protégées qui

Encadré 4.11

Centres d'interprétation dans le réseau national d'aires protégées naturelles au Pérou



Panneau éducatif du centre d'interprétation. © Jorge Chávez



Centre d'interprétation de la réserve nationale de Paracas. © Jorge Chávez

Le réseau national d'aires protégées naturelles du Pérou est une composante essentielle du patrimoine naturel du pays, et couvre plus de 22 millions d'ha - soit 17% du pays. Son principal objectif est de préserver des échantillons représentatifs de la diversité naturelle du pays.

Le réseau national d'aires protégées naturelles vise à développer un tourisme durable et diversifié, avec des impacts négatifs minimum. Conformément aux objectifs du réseau, le tourisme est vu comme un outil pour encourager l'utilisation et l'accès du public à ces zones. À cette fin, les principales directives pour le tourisme incluent : la

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Être stratégique sur les valeurs de l'aire protégée qui sont soulignées dans les programmes d'éducation environnementale et d'interprétation, et les harmoniser avec les objectifs et buts généraux de l'aire protégée et/ou le réseau dont elle fait partie.

garantie de normes sociales et environnementales minimum en termes de qualité et de compétitivité du service ; des contributions à la connaissance des ressources naturelles et culturelles dans la région, grâce au développement de la prise de conscience environnementale ; et la génération de revenus pour les aires protégées.

Des centres d'interprétation sont construits pour informer et éduquer les visiteurs d'une façon simple, flexible et instructive, en utilisant les technologies de l'information et d'autres ressources de base pour transmettre le message. Par exemple, le centre d'interprétation de la réserve nationale de Paracas située sur la côte sud, a des panneaux informatifs portant sur la valeur historique, géologique, paléontologique, océanographique, biologique et socio-économique des 335 000 ha de la réserve. L'interprétation associe des ressources telles qu'une salle vidéo, des reproductions grandeur nature d'espèces marines, des posters et des photographies, une nouvelle « soufflerie » qui recrée les vents forts (appelés paracas) qui soufflent régulièrement dans la zone ; et des systèmes audio et vidéo sur la diversité naturelle existante et sa relation avec les populations locales. Ce centre d'interprétation a coûté 800 000 dollars US et a été construit avec le soutien de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement. Il s'agit d'un exemple de meilleure pratique d'interprétation environnementale au Pérou.

doivent gérer le tourisme, les efforts peuvent être axés sur les études de marché, afin de comprendre les besoins, les caractéristiques et les comportements des visiteurs potentiels. Mais la portée du marketing peut également cibler les groupes de détenteurs de droits et de parties prenantes, les employés, et de nombreux autres publics (Wearing et al., 2007). D'un point de vue pratique, la plupart des aires protégées qui veulent faire des études de marché n'ont pas l'expertise nécessaire au sein de leur personnel, et devront faire appel à des sous-traitants.

Les organismes de gestion des aires protégées peuvent s'engager dans cinq types de marketing :

1. Le **marketing social** établit la priorité sur les résultats qui profiteront à la société et à l'individu. Par exemple, Parks Victoria a créé un partenariat avec les professionnels de la santé pour promouvoir sa campagne « Parcs en bonne santé, populations en bonne santé » (Encadré 2.9). Dans le
2. Le **marketing de relation** se produit pour les relations à long terme et mutuellement bénéfiques entre les organismes de gestion des aires protégées et les groupes de détenteurs de droits et de parties prenantes (Borrie et al., 2002). Il encourage des relations internes positives et favorables au sein d'une organisation de gestion d'une aire protégée. Un événement annuel de reconnaissance des volontaires est un mécanisme permettant d'encourager les relations positives. Une autre approche possible est de coordonner un programme de visites pour journalistes (Wearing et al., 2007).
3. Le **démarcheting** est une stratégie par laquelle les gestionnaires d'aires protégées découragent la demande touristique pour un lieu ou un service particulier, afin de réduire les

Encadré 4.12

Histoire participative : Engager les visiteurs grâce à une interprétation basée sur les connaissances et les compétences (Canada)

Le parc Samuel de Champlain et celui de la rivière-Mattawa sont deux des 330 parcs provinciaux de l'Ontario, Canada. Ils sont situés sur la rivière Mattawa, reconnue aujourd'hui comme une rivière du patrimoine canadien. Ces parcs provinciaux abritent 200 sites de campement, un magasin, plus de 20 km de sentiers de randonnée, une route de canoë dans l'arrière-pays et un centre pour les visiteurs. Pendant l'été, entre 15 et 20 personnes travaillent dans les installations. Six interprètes réalisent des programmes divers d'interprétation traditionnels gratuits, comme des randonnées guidées, des programmes pour les enfants et des programmes en soirée. Pour un prix modeste, les visiteurs peuvent participer au programme Circuit d'aventures pour les voyageurs. Par un apprentissage basé sur l'expérience directe, les participants découvrent l'histoire du Canada et un lien fort se crée avec la rivière Mattawa.

Pendant ce Circuit d'aventures pour les voyageurs, 10 participants passent 1,5 heure à pagayer dans la réplique d'un canoë de voyageurs de 11 mètres sur la rivière Mattawa. Une brève introduction faite par les guides expose les précautions de sécurité nécessaires et pose le décor. Une fois sur la rivière, l'interprétation commence avec les composantes tangibles du décor immédiat, notamment la réplique du canoë des voyageurs, les rames et les vêtements d'époque des voyageurs. Des interprètes costumés chantent les chants traditionnels des voyageurs tout en pagayant, ce qui crée une atmosphère authentique et stimulante. Lorsque la nouveauté initiale que représente le fait d'être dans un canoë de voyageurs commence à s'estomper, les interprètes engagent les participants dans des activités d'habileté, autour du pagayage et de la manoeuvre du canoë. Puis les interprètes commencent à ajouter des éléments culturels, en racontant des histoires et en apprenant aux participants des chants de voyageurs. Les interprètes rappellent l'histoire de l'endroit, la ponctuent d'histoires et d'expériences personnelles qui créent une connexion entre les visiteurs d'aujourd'hui et la rivière Mattawa.

Le Circuit d'aventures pour les voyageurs possède une base solide, avec un thème clair, accessible et axé sur le site. Les expériences d'apprentissage participatives sont très engageantes pour les participants, et l'intégration des compétences permet d'éviter la surcharge d'informations. Les visiteurs sont réellement des participants - physiquement car ils pagaient, et intellectuellement car ils débattent, posent des questions et se divertissent !



MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Passer de programmes d'interprétation et d'éducation environnementale qui relaient simplement les informations à des programmes qui impliquent émotionnellement les visiteurs et les jeunes, et les connectent aux valeurs que l'aire protège.

Des visiteurs participent à un apprentissage basé sur l'expérience dans des répliques de canoës de voyageurs, sur la rivière Mattawa.
© Jake Paleczny

impacts environnementaux ou d'améliorer les expériences des visiteurs. Les méthodes de marketing peuvent inclure l'augmentation des prix, la création d'un système de files d'attente, moins de promotion en général, ou une promotion en direction de publics ciblés. La promotion d'offres alternatives pouvant satisfaire les mêmes besoins et demandes, ou soulignant les problèmes de la surfréquentation comme la dégradation de l'environnement, sont d'autres façons de « démarketer » un site (Armstrong & Kern, 2011).

4. Le **co-marketing** implique l'organisme de gestion de l'aire protégée et un/des partenaire(s) spécifiques, qui s'unissent pour promouvoir une offre et en profiter mutuellement. C'est une façon financièrement intéressante d'accroître les opportunités de communication en atteignant les publics distincts du/des partenaire(s). Faire un partenariat avec une organisation de médias, surtout une organisation jouissant d'une excellente portée sur Internet, est une approche très efficace. Par exemple le National Geographic Traveler et le Service des parcs nationaux des États-Unis ont travaillé

ensemble pour promouvoir le tourisme dans le Parc international de la paix Waterton-Glacier, classé site du Patrimoine mondial, et les communautés voisines du parc. Ils ont baptisé cette initiative « Crown of the Continent », et ont sensibilisé le public sur le développement de la bonne gestion environnementale et touristique de la région.

5. Le **marketing d'expérience** cherche à immerger les visiteurs dans la création et la réalisation d'une expérience dans l'aire protégée, afin de produire un résultat mémorable et pertinent, ce qui pourra ensuite créer des liens émotionnels positifs et entraîner un changement de comportement et un soutien envers la gestion (Encadré 4.13). Les aires protégées doivent porter une attention spéciale à la mise en scène pour l'expérience, en engageant tous les sens, en individualisant l'expérience et en la personnalisant pour un groupe de clients particuliers, en maintenant le côté divertissant et en créant des souvenirs mémorables (O'Sullivan & Spangler, 1998 ; Pine & Gilmore, 1999 ; Ellis & Rossman, 2008).

Encadré 4.13

Utilisation des données issues des études de marché et de l'expérience marketing par Parks Canada

Parks Canada, l'agence fédérale responsable des Parcs nationaux du Canada (ainsi que d'autres types d'aires protégées naturelles et de sites culturels) s'est efforcée de comprendre qui sont ses clients, et comment leur offrir des expériences mémorables, personnalisées, qui les transforment, afin de renforcer le soutien politique envers la conservation de la nature. Parks Canada investit dans la recherche en sciences sociales qui documente l'attitude des visiteurs envers les aires protégées qu'elle gère, et utilise des modèles à cet égard. Cela comprend des enquêtes et des groupes d'études mensuels qui posent aux visiteurs passés des questions sur des sujets précis en matière de tourisme dans les aires protégées (par ex. leur opinion sur les conflits humains/vie sauvage, ou l'efficacité des systèmes de réservation). L'agence réalise également des enquêtes téléphoniques dans le pays tout entier, afin d'obtenir des informations sur les Canadiens qui ne sont pas venus dans un Parc, et achète des données d'entreprises d'études de marché afin d'améliorer sa compréhension des tendances sociales, économiques et culturelles qui façonnent l'opinion des Canadiens sur les aires protégées, et leur décision d'en visiter une ou pas.

En collaboration avec la Commission du tourisme canadien et l'entreprise d'études Environics Canada, Parks Canada a identifié neuf types d'utilisateurs avec des expériences distinctes, qui visitent les aires protégées du Canada. Ce résultat a été utilisé pour créer le programme Explorer Quotient (EQ), qui utilise des études psychographiques pour expliquer pourquoi les personnes voyagent, et quelles expériences elles recherchent. Des expériences EQ distinctes sont mises en scène par Parks Canada dans chaque aire protégée afin de répondre aux besoins de chacun de ces types d'utilisateurs. Les visiteurs peuvent réaliser le quiz Explorer Quotient (EQ) et, avant leur visite, télécharger une liste d'offres disponibles dans l'aire protégée et qui sont personnalisées en fonction de leurs intérêts spécifiques de voyage. Voir : http://www.pc.gc.ca/voyage-travel/qe-eq/qe-eq_e.asp. Associé à d'autres sources de données de marché, le programme EQ aide Parks Canada à prendre de bonnes décisions sur la façon dont créer et faciliter des opportunités d'expériences.

Un autre ensemble de données important dans le domaine des sciences sociales est le système de segmentation d'Environics Analytics appelé PRIZM C2, qui classe les quartiers du Canada en 66 types de styles de vie uniques, selon les données psychographiques et démographiques. En croisant ces classifications avec les données du programme EQ, Parks Canada peut cibler des promotions à des quartiers spécifiques dans tout le pays, améliorant ainsi l'efficacité et l'efficacité de ses efforts de communication. Voir <https://www.destinationcanada.com/en/tools> pour plus d'informations. Un exemple de son utilisation avec les visiteurs d'une aire protégée canadienne est disponible ici : <http://www.environicsanalytics.ca/blog-details/ea-blog/2014/07/11/summer-s-here-but-some-are-not>.

Source : Jager & Halpenny, 2012.



Le quiz Explorer Quotient (EQ), accédé depuis la page Internet de Parks Canada Planifiez votre visite (<https://www.pc.gc.ca/fr/voyage-travel>)

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Avoir une forte compréhension des différentes composantes, grâce à la recherche et à l'analyse, avant de s'engager dans des stratégies marketing.

4.5 Certification

La certification du tourisme implique généralement l'évaluation volontaire d'une tierce-partie sur la conformité d'une entreprise touristique à un ensemble de normes, et notamment d'objectifs de durabilité. Un label de certification octroyé aux entreprises touristiques peut être utilisé comme un outil marketing pour attirer et rassurer les touristes sur la responsabilité et la durabilité des activités du tour-opérateur. Cependant, le débat n'est pas clos quand à savoir si la certification peut réellement influencer la prise de décision des voyageurs, car de nombreux touristes ne connaissent pas ou peu la signification des nombreux labels de certification disponibles (Font et al., 2007 ; Haaland & Aas, 2010 ; Esparon, 2013).

Les organismes de gestion des aires protégées peuvent préférer les entreprises qui sont certifiées par des programmes de tourisme durable comme Green Globe, Green Key et Sustainable Tourism Ecocertification Standard (STEP) ; ou des programmes régionaux, comme le programme de certification dans le tourisme durable du Costa Rica. Ces programmes sont recommandés uniquement si l'organisme du parc estime que le système de certification évalue réellement et soutient les efforts de l'exploitant envers des pratiques durables. Cependant, la rigueur d'un grand nombre de ces programmes reste contestée (Spenceley & Bien, 2013).

Outre les tour-opérateurs qui recherchent la certification, les aires protégées elles-mêmes peuvent vouloir obtenir des éco-labels qui sont pertinents pour la gestion du tourisme. Elles peuvent par exemple rechercher une certification pour certains bâtiments (par ex. le Leadership in Energy and Environmental

Design (LEED)) ou pour des efforts et processus opérationnels quotidiens (par ex. la norme de l'Organisation internationale de normalisation ISO 14001, Norme sur la gestion environnementale) (CaGBC, 2017).

Des réseaux d'aires protégées peuvent initier leur propre système de certification, où les objectifs de durabilité sont affirmés et que chaque aire protégée individuelle devra s'efforcer d'atteindre. Un exemple, la Charte européenne pour un tourisme durable, est décrit dans l'encadré 4.14. La Boîte à outils de cette Charte définit les critères nécessaires, les normes minimum et les indicateurs de suivi à utiliser lors de l'octroi d'un certificat de tourisme durable à une aire protégée.

Le critère de certification du Conseil mondial du tourisme durable

À l'échelle mondiale, le Conseil mondial du tourisme durable a mis au point des critères pour des programmes de certification et d'accréditation applicables aux aires protégées (Encadré 4.15), et reconnaît et accrédite les normes de certification qui sont alignées avec ces critères. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a mis au point la norme volontaire ISO 18065:2015, qui spécifie les exigences pour les services aux visiteurs fournis par les organismes de gestion des aires protégées (ISO, 2015).

La Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN

La Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN constitue une récente évolution dans l'évaluation de l'efficacité

Encadré 4.14

Promouvoir les partenariats par le biais de la Charte européenne pour un tourisme durable

Créée en 1995, la Charte européenne pour un tourisme durable dans les aires protégées est un modèle de gouvernance qui fournit une feuille de route afin d'offrir à une aire protégée une reconnaissance formelle en tant que destination durable (Fédération EUROPARC, 2010). L'obtention de cette désignation requiert un engagement permanent de l'aire protégée candidate, afin qu'elle améliore la gestion de son tourisme d'une façon qui mette au premier plan les objectifs de conservation tout en prenant en compte le bien-être des communautés locales (Fédération EUROPARC, 2012).

La Charte reconnaît que la gestion à long terme des aires protégées requiert le soutien de partenaires locaux, et que l'une des meilleures façons de l'obtenir est d'offrir aux communautés et aux entreprises locales des opportunités économiques compatibles avec les objectifs de conservation spécifiques à chaque aire (Fédération EUROPARC, 2010 ; Fédération EUROPARC, 2012). Toute aire protégée présente dans l'un des 36 pays membres de la Fédération EUROPARC, quelle que soit son type et sa taille, peut adhérer à cette Charte.

Le processus pour adhérer à la Charte européenne exige que l'aire protégée ait cinq composantes en place (Fédération EUROPARC, 2010 ; Fédération EUROPARC, 2018) :

1. Un Forum de tourisme durable, où l'autorité de gestion de l'aire protégée, les municipalités locales, les organisations de conservation et communautaires, et les représentants des entreprises du tourisme peuvent communiquer.
2. Une Stratégie et un Plan d'action, basés sur des consultations avec les détenteurs de droits et les parties prenantes, qui incluent une évaluation de la situation actuelle, une orientation stratégique et un plan d'action pratique.
3. Un mécanisme d'évaluation, comprenant des vérifications sur le site qui sont examinées par le Comité d'évaluation de la Charte.
4. Des protocoles de suivi et d'examen, avec des indicateurs de performance acceptés.
5. Un programme de partenariat et de communication qui inclut l'octroi du statut de Partenaire de la Charte aux entreprises touristiques qui répondent aux critères acceptés pour les partenariats avec les autorités de l'aire protégée.

En reliant la bonne gestion de l'aire protégée avec les entreprises engagées dans un tourisme durable, la Charte européenne offre une manière attractive et efficace de préserver et de développer le patrimoine naturel et culturel des aires protégées, et d'empêcher un développement touristique excessif ou inapproprié (Fédération EUROPARC, 2010 ; Fédération EUROPARC, 2012 ; Fédération EUROPARC, 2018).

Sources : Fédération EUROPARC, 2010, 2012, et 2018.

Encadré 4.15

Critères du Conseil mondial du tourisme durable

Le Conseil mondial du tourisme durable (acronyme anglais : GSTC), soutenu par l'OMT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Fondation des Nations Unies, vise à harmoniser plus de 130 normes et directives relatives au tourisme durable dans le monde, d'une façon qui reconnaisse leur individualité tout en garantissant que les exigences minimum pour la durabilité du tourisme soient respectées dans tous les pays. Le Conseil mondial du tourisme durable (GSTC) est une organisation non-gouvernementale internationale qui possède plus de 200 membres répartis sur tous les continents, représentant les parties prenantes du secteur touristique.

En collaboration avec l'industrie du tourisme et des experts en durabilité, le GSTC a analysé plus de 60 critères de certification et critères volontaires, et a rassemblé les avis de plus de 2000 personnes. Au cours de ce processus, le GSTC a mis au point 2 ensembles de normes volontaires : les Critères GSTC pour les destinations, et les Critères GSTC pour l'industrie (pour les hôtels et les tour-opérateurs).

Ces critères sont un effort pour parvenir à une compréhension commune de ce qui compose une destination touristique durable, et constituent le minimum auquel toute organisation de gestion du tourisme qui souhaite être durable doit aspirer à atteindre. Ce sont des points de départ utiles pour tout gestionnaire d'aire protégée chargé de superviser des opérations touristiques. Pour satisfaire la définition du tourisme durable, les destinations adoptent une approche interdisciplinaire, holistique et intégrative qui vise à maximiser les avantages sociaux, environnementaux et économiques pour la destination en elle-même, ainsi que pour les visiteurs et la communauté hôte, tout en minimisant les impacts négatifs. Ces critères sont destinés à être utilisés par tous les types et toutes les échelles de destinations.

Les critères et indicateurs étaient basés sur des modèles précédents, et reflètent certains indicateurs et meilleures pratiques de différents contextes géopolitiques et culturels du monde entier. Des indicateurs potentiels ont été sélectionnés pour leur pertinence et leur côté pratique, ainsi que leur applicabilité à une vaste gamme de types de destinations.

Les *Critères GSTC pour les destinations* sont composés de 41 critères regroupés dans 4 catégories principales, soutenus par une suite d'indicateurs de performance que les gestionnaires peuvent adapter à leur aire protégée comme nécessaire.

Aujourd'hui dans sa troisième révision après une consultation et un examen en 2016, les *Critères GSTC pour l'industrie* ont des indicateurs de performance séparés pour les hôtels et les tour-opérateurs. En février 2017, il existait 28 normes de certification pour les hôtels et les tour-opérateurs, et 5 normes reconnues pour les destinations.

Le Programme d'intégrité GSTC offre des processus de reconnaissance, d'approbation et d'accréditation. En atteignant ces balises, les propriétaires de normes et les programmes de certification renforcent la confiance des consommateurs et de l'industrie, encouragent l'efficacité et distinguent leurs services de modèles moins neutres ou moins efficaces.

Les normes reconnues par le GSTC sont de plus en plus adoptées par les organismes gouvernementaux et les organisations de défense de la conservation pour certifier les aires protégées et les programmes de tourisme axés autour de la vie sauvage. Les aires protégées qui ont appliqué les Critères GSTC pour les destinations incluent : la réserve de biosphère de Sierra Gorda (Mexique), Cusco-Vallée sacrée du Machu Picchu (Pérou), et le delta d'Okavango (Botswana). Ces destinations sont passées par des évaluations de base de leur durabilité appliquant les critères, et ont bénéficié de recommandations pour lutter contre les problèmes éventuels. Le Parc marin de la Grande barrière de corail (Australie) a mis en œuvre un programme de normes de haut niveau pour les tour-opérateurs pour plusieurs années, et aujourd'hui une majorité des visiteurs de la Grande barrière font appel à des opérateurs certifiés. En outre, les gestionnaires d'aires protégées en Australie récompensent et encouragent les tour-opérateurs à devenir certifiés, par des licences plus longues, un accès exclusif aux sites sensibles, et des opportunités promotionnelles. Ces approches sans aucun coût démontrent aux opérateurs qu'être durable et certifié de manière indépendante, est économiquement intéressant (R. Hillman, directeur général, Ecotourism Australia, comm. pers., 11 avril 2016).

Sources : GSTC, 2017a ; GTSC, 2017b ; Fondation des NU, 2017.

<http://www.gbrmpa.gov.au/our-partners/tourism-industry/high-standard-tourism> ; <https://www.gstccouncil.org/topics/news/early-adopters/>



Logo du Conseil mondial du tourisme durable (GSTC). © GSTC

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

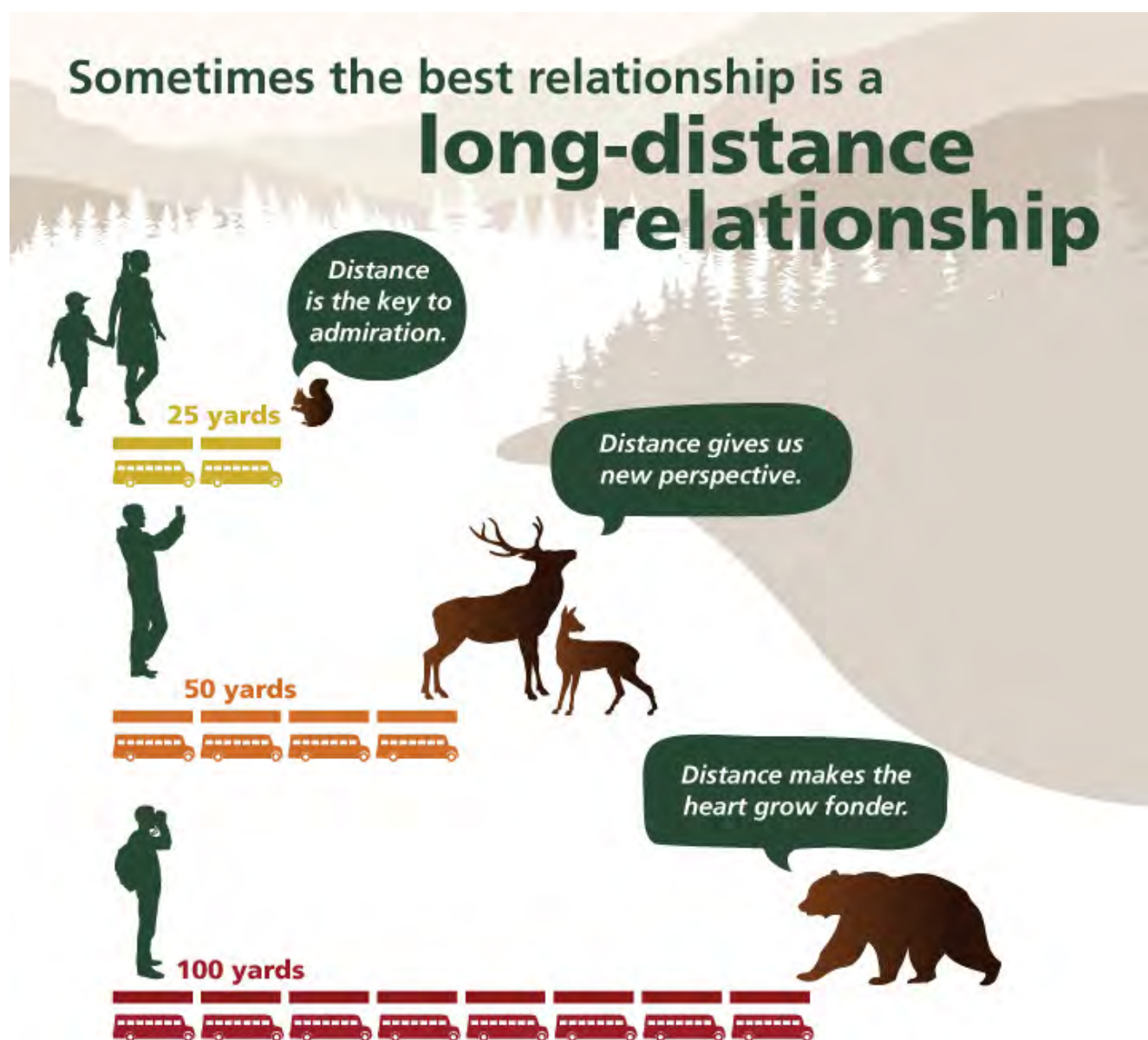
Suivre des lignes directrices internationalement adoptées sur le tourisme et la biodiversité qui offrent un cadre pour la politique, la planification, la gestion et la surveillance du tourisme et de ses impacts.

des aires protégées à l'échelle mondiale. Elle inclut un processus systématique de nomination des aires protégées hautement performantes dans une liste internationale (par ex. la Liste verte). Le processus de sélection se base sur la gestion efficace des aires protégées afin qu'elles maintiennent des bénéfices multiples (UICN, 2017d). Cela inclut une évaluation des normes touristiques dans les zones ayant un niveau significatif de fréquentation. Le Parc national d'Arakwal (Australie) était l'une des zones pilotes de la Liste verte. Là, le tourisme fait partie intégrante de la stratégie de conservation (Bushell & Bricker, 2017). Les critères utilisés pour évaluer la performance de l'aire protégée incluent une suite de critères pertinents pour la gestion du tourisme. La plupart des critères et indicateurs détaillés ci-dessus concernant la qualité du tourisme dans les aires protégées seraient une base pour une évaluation plus poussée en utilisant les critères de la Liste verte. En effet, la reconnaissance d'une aire protégée sur la Liste verte de l'UICN soulignerait également son potentiel touristique et attirerait l'attention sur la qualité du tourisme mis en place dans et autour du site. Plus d'informations sur la Liste verte de l'UICN à l'adresse : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list>.

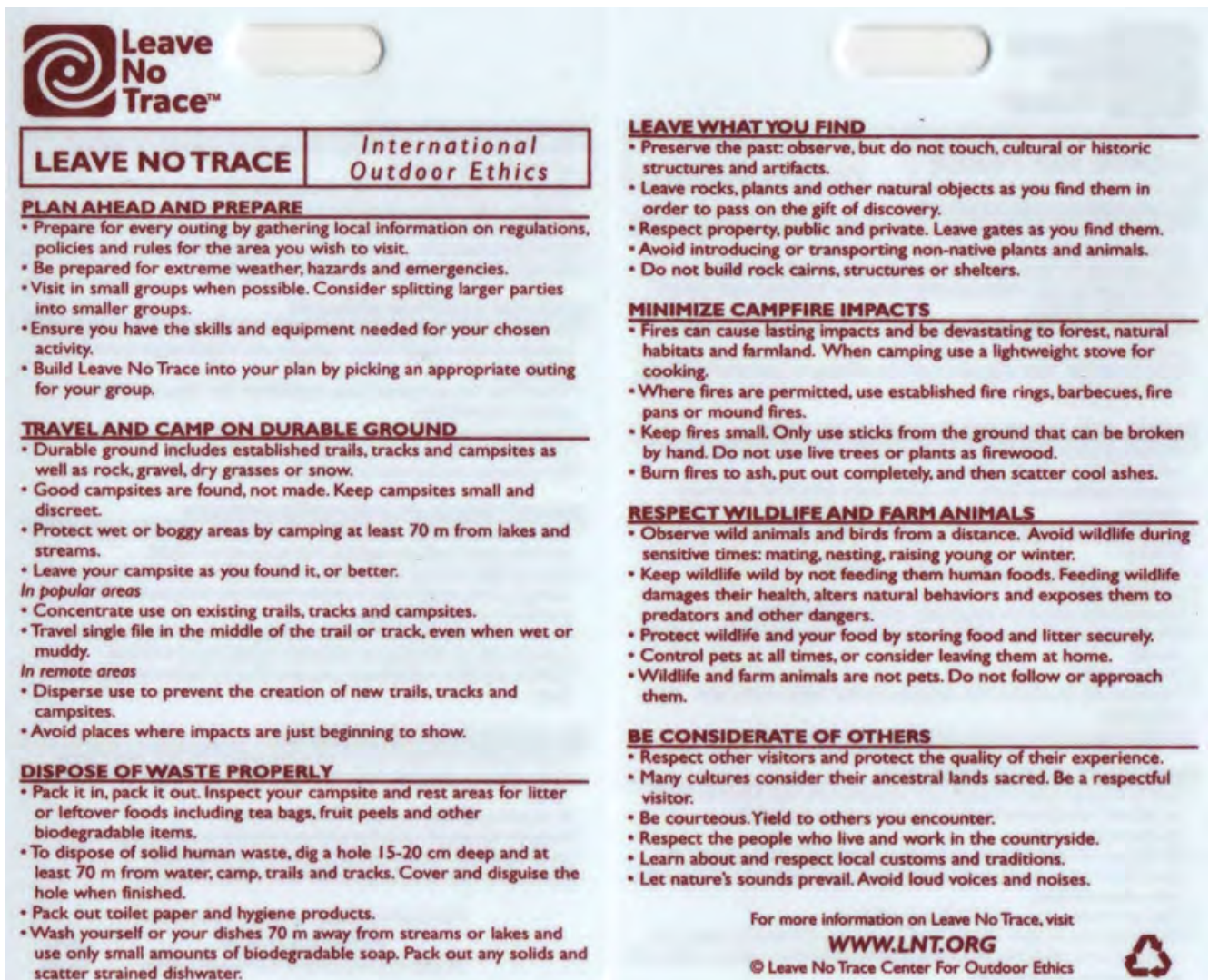
4.6 Un triple cadre de gestion du tourisme et des visiteurs

Nous avons déjà discuté des quatre cadres de gestion du tourisme dans le chapitre 3 : (i) le spectre des possibilités récréatives ; (ii) la capacité de charge touristique ; (iii) les limites de changements acceptables ; et (iv) les indicateurs et les normes de qualité. Récemment, les pratiques dans le domaine des aires protégées et des activités récréatives de plein-air ont évolué : au départ, l'accent était mis sur des considérations liées aux ressources puis nous sommes passés à une approche plus exhaustive, qui reconnaît un cadre en trois volets de préoccupations qui inclut tout ou partie des quatre cadres de gestion ci-dessus, ainsi que les dix principes discutés précédemment. Ce triple cadre de gestion du tourisme et des visiteurs se déroule selon ces étapes du cycle de gestion adaptatif :

1. Des objectifs de gestion et des indicateurs et normes associés de qualité du tourisme sont formulés pour une aire protégée dans son ensemble, ou pour un site à l'intérieur de l'aire.



Signalétique éducative à destination des visiteurs répondant à la problématique de l'interaction visiteurs/espèces sauvages dans le Parc national du Grand Canyon et autres Parcs nationaux des États-Unis. © Service des Parcs nationaux américains



Une étiquette à accrocher exposant les sept principes de l'éthique de plein-air et les pratiques recommandées, résumés par le slogan « Ne laissez pas de traces » (www.LNT.org). © Leave No Trace Centre for Outdoor Ethics

2. Les indicateurs de qualité du tourisme sont suivis, afin de vérifier que les normes sont maintenues.
3. Si les normes de qualité du tourisme ne sont pas maintenues, ou si elles sont en danger de ne pas être maintenues, alors une action de gestion est nécessaire pour garantir qu'elles soient restaurées.

Le cadre de gestion en trois volets prend des formes légèrement différentes selon les contextes. Par exemple, le Service des forêts des États-Unis utilise le cadre des limites des changements acceptables (Stankey et al., 1985), alors que le Service des parcs nationaux des États-Unis utilise le cadre VERP (acronyme anglais pour Expérience des visiteurs et protection des ressources) (USNPS, 1997). Parks Canada a adopté un cadre appelé VAMP (acronyme anglais pour Processus de gestion de l'activité des visiteurs) (Nilsen & Tayler, 1997), alors qu'un cadre appelé TOMM (acronyme anglais pour Modèle de gestion de l'optimisation du tourisme) (Manidis Roberts Consultants, 1996) a été mis en place et est utilisé en Australie. Les Parcs nationaux d'Afrique du Sud appliquent un cadre de préoccupation en trois volets pour gérer le tourisme et les changements biophysiques. Il existe certes des différences dans la terminologie et le séquençage des étapes, mais ces cadres et les cadres en rapport s'appuient sur les trois étapes de base décrites précédemment (Manning, 2004).

Le cadre de gestion en trois volets général requiert un suivi périodique des indicateurs de qualité, la mise en œuvre de

mesures pour maintenir les normes de qualité, et l'ajustement des pratiques en se basant sur des données de suivi. Lorsque les circonstances changent ou qu'un plan de gestion doit être révisé, il est alors possible de reconsidérer certains objectifs et indicateurs et normes de qualité associés.

Les objectifs de gestion et les indicateurs et normes de qualité associés peuvent et doivent être pris en compte pour les trois parties du tourisme récréatif dans les aires protégées - la composante sur les ressources, l'expérience et la gestion. La composante sur la gestion peut être structurée afin de garantir que les coûts et bénéfices sont équitablement répartis (par ex. en employant des résidents locaux) et qu'une part raisonnable des bénéfices économiques est utilisée pour la conservation dans l'aire protégée.

Aux États-Unis, le besoin d'intégrer différents cadres de gestion des visiteurs afin de fournir des orientations générales, a été reconnu par six principaux organismes fédéraux de gestion des ressources naturelles qui, ensemble, gèrent plus de 2,7 millions de km² de terres publiques. Ces organismes ont formé le Conseil inter-organismes de gestion de l'utilisation par les visiteurs (IVUMC, 2017), dans l'optique de fournir un cadre de gestion des visiteurs cohérent, basé sur la science, qui est applicable à tous et est soutenu par des stratégies de communication et de formation.

En 2016, le Conseil a publié le premier manuel sur son propre Cadre de gestion sur l'utilisation par les visiteurs (<https://visitor-semanticmanagement.nps.gov/VUM/Framework>).

À ce jour, des cadres de gestion des visiteurs ont été appliqués essentiellement en Amérique du Nord, mais leur utilisation se développe dans d'autres réseaux d'aires protégées dans le monde (Brown et al., 2006 ; McCool et al., 2007 ; Roman et al., 2007 ; Reck et al., 2015) afin de faciliter la gestion adaptative de l'utilisation par les visiteurs. L'UNESCO a également mis au point une Malette en ligne pour un tourisme durable dans les sites du Patrimoine mondial, qui contient une série de lignes directrices concernant la stratégie, la gouvernance, l'engagement, la communication, les infrastructures, le développement des produits et services, le comportement des visiteurs, le financement et le suivi (<http://whc.unesco.org/sustainable-tourismtoolkit/>). Ces lignes directrices ont été appliquées pour des destinations comme le Parc Maloti-Drakensberg, site du Patrimoine mondial (Lesotho et Afrique du Sud), et le Parc national de Serengeti, site du Patrimoine mondial (République unie de Tanzanie). Enfin, un autre cadre de gestion des visiteurs, le Cadre pour un tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme, a été proposé pour adoption sur le site du Patrimoine mondial du Machu Picchu (Pérou) (Larson & Poudyal, 2012).



Interprétation au Parc national du Prince Albert, Canada. © Glen Hvenegaard



L'implication autochtone dans tous les aspects du tourisme du parc peut renforcer l'efficacité de la gestion. Parc national de Daintree, Queensland, Australie. © Glen Hvenegaard

4.7 Meilleures pratiques

- Exploiter les compétences et l'enthousiasme des volontaires par le biais de la science grand public et d'autres programmes pour réaliser des activités de gestion nécessaires ; mais il est essentiel de veiller à fournir une supervision et un contrôle qualité adéquats.
- Coordonner et intégrer le suivi des impacts environnementaux et sociaux, avec les technologies appropriées et un financement suffisant.
- Comprendre quelles valeurs sont protégées, ainsi que le contexte opérationnel, avant de choisir un outil ou une pratique de gestion des visiteurs.
- Être stratégique sur les valeurs de l'aire protégée qui sont soulignées dans les programmes d'éducation environnementale et d'interprétation, et les harmoniser avec les objectifs et buts généraux de l'aire protégée et/ou le réseau dont elle fait partie.
- Passer de programmes d'interprétation et d'éducation environnementale qui relaient simplement les informations à des programmes qui impliquent émotionnellement les visiteurs et les connectent aux valeurs que l'aire protège.
- Donner aux touristes une vue d'ensemble sur les questions de gestion dans l'aire protégée, en les connectant à des problématiques similaires dans le monde et, lorsqu'approprié, aux initiatives internationales en faveur de la conservation.
- Avoir une forte compréhension des différentes composantes, grâce à la recherche et à l'analyse, avant de s'engager dans des stratégies marketing.
- Suivre des lignes directrices internationalement adoptées sur le tourisme et la biodiversité qui offrent un cadre pour la politique, la planification, la gestion et la surveillance du tourisme et de ses impacts.

Renforcement des capacités pour la gestion d'un tourisme durable

5



5.1 Les composantes des capacités

L'un des principes de base du développement du tourisme dans les aires protégées est que les expériences sont dépendantes des attributs de l'aire et ne doivent pas compromettre les valeurs de conservation qu'elle renferme (Eagles et al., 2002 ; Eagles & McCool, 2002). En conséquence, une gestion compétente est indispensable non seulement pour la protection de la zone, mais aussi pour la réalisation d'un tourisme durable. La gestion doit veiller à ce que les impacts des visiteurs restent dans des limites acceptables et rendent possibles les types d'expériences qui sont appropriées pour l'aire protégée, et qui sont cohérentes avec ses objectifs de conservation (Cole, 2004 ; Jager, et al., 2006 ; Worboys, et al., 2015). Le renforcement des compétences professionnelles est une façon de devenir plus efficace dans la prise de décision et la mise en œuvre (McCool et al., 2012 ; Appleton, 2016).

Ce chapitre s'attarde sur ce sujet important, et présente une discussion ciblée sur le renforcement des capacités pour la gestion du tourisme, en s'appuyant sur les autres efforts pour promouvoir globalement le développement des capacités dans les aires protégées (UICN, 2017a). Le renforcement des capacités est le processus par lequel les personnes acquièrent les moyens (les capacités) d'atteindre un ensemble d'objectifs ou d'accomplir avec succès un projet. Le renforcement des capacités ne signifie pas seulement la formation - c'est bien plus que cela. Le processus de renforcement des capacités permet à des personnes d'acquérir les connaissances et les compétences dont elles ont besoin, que ce soit par une formation spécifique, une éducation au sens large, ou le développement de capacités de réflexion critique (Encadré 5.1).

Le renforcement des capacités inclut une composante physique : fournir aux personnes les installations, l'équipement et les ressources naturelles nécessaires pour atteindre les objectifs d'un programme ou d'un projet. Pour construire une expertise et une expérience appropriées, il convient également d'inclure une composante sociale, culturelle et législative/réglementaire : le développement d'un soutien communautaire, des institutions juridiques et politiques et une structure de gestion, tous requis pour avoir un tourisme durable et approprié dans l'aire protégée. Ce chapitre porte sur les concepts de base et comprend des exemples internationaux de programmes ou projets réussis de renforcement des capacités. Certains obstacles et problèmes ont également été identifiés.



Navigation le long de canaux tranquilles du delta de l'Okavango dans une pirogue traditionnelle, localement appelée mokoro. Camp Kwetsani, delta de l'Okavango, Botswana. © Wilderness Safaris et Dana Allen

Chaque rôle du tourisme dans les aires protégées possède son propre ensemble de compétences centrales

Les compétences centrales (c.-à-d. les qualités indispensables) doivent être développées chez les diverses personnes impliquées dans la gestion du tourisme dans les aires protégées, comme :

- Les gestionnaires, dépositaires de la responsabilité légale pour protéger le patrimoine naturel de l'aire et ses valeurs culturelles associées, afin de concevoir et gérer les plans de tourisme appropriés ;
- Les planificateurs, architectes, ingénieurs et travailleurs du secteur de la construction, qui construisent et entretiennent les installations (par ex. les routes, les sentiers, les centres pour les visiteurs, les toilettes, les points de vue) ;
- Les employés des entreprises locales qui fournissent les services nécessaires (par ex. alimentation, transport, logement, interprétation) ;
- Les tour-opérateurs commerciaux qui réalisent des activités créatrices d'expériences pour les visiteurs ;
- Les employés d'organisations communautaires et d'organisations de marketing de la destination, qui font la publicité de l'aire protégée ;
- Les scientifiques qui renforcent les connaissances sur les impacts du tourisme et le type d'expériences que les visiteurs recherchent dans une aire protégée ;
- Les autres individus qui aident les communautés et les résidents à supporter les impacts sociaux, et exploitent de nouvelles opportunités ; et
- Les spécialistes en communication qui rédigent des documents éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la culture.

L'offre d'expériences appropriées et de haute qualité pour le visiteur demande une approche intégrée impliquant chacun de ces acteurs. Chaque approche requiert donc un ensemble de compétences pour être responsable et efficace (Groupe de travail sur les compétences, 2002 ; McCool et al., 2012 ; Appleton, 2016).

Types de compétences

Le renforcement des capacités est un processus de communication des besoins physiques (par ex. l'application des lois, l'interprétation, la construction de sentiers), des exigences stratégiques, et des compétences de réflexion conceptuelle et critique (par ex. réflexion, compréhension des compromis, développement des objectifs, création d'alternatives, évaluation de nouveaux défis (McCool et al., 2012 ; Appleton, 2016). Ces dernières capacités sont les moins tangibles (Wigboldus et al., 2010) et incluent la capacité de :

- Apprendre, se concentrer et élaborer des stratégies ;
- Prédire, adapter et répondre à des contextes volatiles et en perpétuel changement ;
- Motiver et inspirer le personnel ;
- Communiquer efficacement avec les groupes externes et internes ; et
- Apprendre et appliquer les enseignements tirés pour améliorer la performance.

McCool et al. (2012) identifient trois domaines de compétences professionnelles requises par les gestionnaires d'aires protégées en matière de tourisme :

- Des compétences stratégiques : une vision à long terme sur le rôle d'une aire protégée, et la façon dont elle s'intègre avec les besoins et les attentes à l'échelle locale, régionale, nationale et même internationale.



Un tour guidé en vélo au Parc national De Hoge Veluwe, Pays-Bas. © Yu-Fai Leung

- Des compétences de planification : quels sont les besoins spécifiques pour intégrer les objectifs du tourisme, de fréquentation et autres objectifs de gestion de l'aire protégée, ainsi que la manière dont l'aire protégée peut encourager le développement économique dans une zone locale.
- Des compétences opérationnelles : les besoins quotidiens de la gestion du tourisme et de la fréquentation.

Le *Global Register of Competencies for Protected Area Practitioners* [Inventaire global des compétences pour les professionnels des aires protégées] de la CMAP de l'UICN, Appleton (2016 : 116–123) rassemble les compétences en matière de tourisme, d'activités récréatives et de gestion de l'utilisation publique dans les aires protégées. Il existe quatre domaines principaux de compétences et 25 compétences spécifiques. Les principales compétences sont :

1. Permettre l'offre d'opportunités à l'échelle du système, pour un tourisme et des activités récréatives durables d'un point de vue environnemental et économique ;
2. Diriger le développement et la mise en œuvre de programmes pour un tourisme et des activités récréatives durables afin qu'ils soient appropriés pour l'aire protégée ;
3. Planifier, gérer et suivre les programmes, activités et services pour les visiteurs dans l'aire protégée ;
4. Orienter, aider et superviser les visiteurs et les activités récréatives de l'aire protégée.

En résumé, les compétences professionnelles pour gérer le tourisme et la fréquentation reconnaissent le caractère dynamique, changeant et complexe des aires protégées, aident la direction à penser et à réfléchir sur les nouveaux défis et opportunités, impliquent l'apprentissage et des compétences de résolution des problèmes, et préparent le personnel à s'adapter et à être compétent dans l'application des concepts (Appleton, 2016).



Ateliers de formation pour les guides de Wilderness Safaris. © Wilderness Safaris et Dana Allan



Réunions de renforcement des capacités et de sensibilisation à Torra Conservancy, Namibie. © Wilderness Safaris et Mike Myers



Exploration du milieu intertidal dans la réserve de parc national Pacific Rim, Colombie-Britannique, Canada. © Glen Hvenegaard

5.2 Renforcement des capacités pour les gestionnaires

Le personnel des organismes de gestion des aires protégées et de conservation de la nature doit être doté d'une expertise dans la planification et la gestion du tourisme. Si le personnel n'est pas formé dans la gestion du tourisme et des visiteurs, mais qu'il est affecté à de telles tâches, il est crucial qu'il ait des occasions d'obtenir l'expertise requise.

Le renforcement des capacités peut impliquer des approches diverses. Celles-ci incluent des formations et des ateliers de courte durée, le jumelage d'aires protégées, des échanges entre personnel, des conférences et des symposiums, le parrainage, des congés sabbatiques et éducatifs (McCool et al., 2012). Certains de ces efforts d'éducation et de formation peuvent aboutir à des diplômes, certificats et autres qualifications touristiques reconnus par les organismes de gestion des aires protégées et l'industrie touristique. Les capacités doivent être renforcées au sein d'un programme (Ackoff, 1996) plutôt que d'être vues comme une activité séparée ou ponctuelle (McCool et al., 2012). En Afrique australe par exemple, une

Encadré 5.1

La gestion communautaire du Programme de conservation des aires protégées (COMPACT)

La gestion communautaire du Programme de conservation des aires protégées (COMPACT) a engagé un processus pour engager les communautés locales dans la conservation et la co-gestion de sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000. Ce programme est une entreprise collaborative entre le PNUD/Programme de petits financements du FEM et la Fondation des Nations Unies. COMPACT utilise des petits financements jusqu'à 50 000 dollars US pour soutenir des groupes coordonnés de projets de conservation basés sur les communautés.

Lors de l'évaluation COMPACT et du processus de planification, le tourisme est souvent identifié comme une composante centrale de l'économie locale, ainsi qu'une menace potentielle pour l'aire protégée s'il n'est pas régulé. La méthodologie COMPACT, hautement participative de par sa nature, possède trois composantes : une évaluation de base, un modèle conceptuel et une stratégie par site. Cette méthode établit une base pour le suivi et l'évaluation futurs

Les deux premières phases de COMPACT étaient axées sur des projets dans huit sites du Patrimoine mondial actuels ou proposés, répartis dans neuf pays :

- Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize)
- Parc national de Morne Trois Pitons (Dominique)
- Parc national du mont Kenya (Kenya)
- Réserve de biosphère de Sian Ka'an (Mexique)
- Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (Philippines)
- Parc national du mont Kilimandjaro (République unie de Tanzanie)
- Réserve de biosphère transfrontalière et site du Patrimoine mondial du Djoudj-Djawaling (Sénégal et Mauritanie)
- Groupe de cinq aires protégées dans le sud-ouest de Madagascar

Par exemple, au Belize, l'évaluation de base de COMPACT s'est focalisée sur le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize et la menace posée par la pêche et les pratiques de tourisme non-durables sur ce site du Patrimoine mondial. Mais parallèlement, l'évaluation de la communauté identifiait le tourisme et la pêche comme les activités les plus importantes pour les moyens de subsistance locaux.

Pour aligner les objectifs de conservation et économiques, COMPACT a facilité la transition de certains pêcheurs vers le tourisme, en leur offrant des formations pour être guides touristiques, moniteurs de plongée et guides de pêche sportive. Cette transition a également créé des gardiens pour les ressources marines qui soutiennent désormais les efforts en faveur de la conservation et les moyens de subsistance locaux.

La méthode mise au point par COMPACT et les enseignements tirés sont aujourd'hui promus comme boîte à outils pour les nouvelles initiatives au sein de la Convention sur le patrimoine mondial.

Source : PNUD/Programme des petits financements du FEM, 2012 ; Brown & Hay-Edie, 2013.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Garantir que toute la planification des sites pour le tourisme dans les aires protégées suit un processus de base en quatre étapes : (i) une évaluation environnementale et sociale de base, qui renseigne (ii) un modèle conceptuel, lequel est à son tour utilisé pour élaborer un (iii) plan de site et (iv) un système de suivi et d'évaluation qui oriente les ajustements nécessaires pour la gestion du site.

série d'activités de renforcement des capacités et de mise en réseau sur les concessions touristiques a été proposée aux gestionnaires d'aires protégées au cours des cinq dernières années, dirigée par des membres du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (Spenceley et al., 2010 ; Spenceley et al., 2017b). Ce type d'engagement récurrent est fortement souhaité.

5.3 Renforcement des capacités pour les communautés locales

Renforcer les capacités dans les communautés locales pour qu'elles s'engagent et bénéficient du tourisme centré sur l'aire protégée exige de comprendre ce qu'implique une communauté, notamment ses frontières et les groupes de détenteurs de droits et de parties prenantes qu'elle reconnaît, les activités importantes pour les moyens de subsistance locaux (Encadré 5.1) ainsi que les nombreux facteurs qui peuvent entraver la collaboration entre eux. Il est important de partager l'information avec les membres de la communauté, afin de leur permettre de réfléchir sur les impacts potentiels du tourisme, notamment les opportunités et les menaces, et d'élaborer une vision future du tourisme qu'ils soutiennent. L'apprentissage et la réflexion devraient aboutir à un engagement envers l'action, et à une promesse par les détenteurs de droits et parties prenantes locaux d'investir des ressources dans cet effort.

Les obstacles à la participation communautaire dans la gestion du tourisme dans l'aire protégée peuvent inclure : des obstacles juridiques qui limitent l'implication communautaire ; la difficulté à maintenir une représentation de points de vue divergents ; le perte d'intérêt (quelle qu'en soit la raison) par un ou plusieurs groupes de parties prenantes ; la durée inhérente du processus décisionnaire liée à une approche de planification participative ; et l'exigence de ressources supplémentaires pour financer une participation communautaire efficace (Pretty, 2005). Parmi les autres obstacles, citons l'absence d'objectifs communs parmi les parties prenantes ; la difficulté de faciliter l'appropriation locale des processus de développement touristique ; les différents niveaux d'éducation, de capacités et de



Randonnée sur le sentier de Mauna Loa, Parc national des volcans d'Hawaï, États-Unis. © Yu-Fai Leung

compétences linguistiques parmi les groupes de parties prenantes ; et les connaissances ou la sensibilisation limitées des opérations touristiques. Le tableau 5.1 propose un ensemble de critères à prendre en compte lorsque l'on s'engage avec des communautés locales sur le renforcement des capacités lié aux initiatives touristiques.

Un exemple de programme de renforcement des capacités conçu pour une communauté locale est Children in the Wilderness, soutenu par Wilderness Safaris, un opérateur touristique axé sur la faune sauvage (Children in the Wilderness, 2017). Ciblait les enfants dans les zones rurales d'Afrique,

Tableau 5.1. Critères d'évaluation pour la participation communautaire aux efforts de renforcement des capacités

Critères	Description des éléments
Objectifs de la participation	Est-ce que l'objectif est... La démocratie ? L'acceptabilité du projet ? Des bénéfices équitablement répartis ?
Qui est (sont) le(s) communauté(s) affectée(s) ?	- Quel est le niveau de connaissances et de sensibilisation dans le domaine touristique ? - Quelle est la capacité institutionnelle de la communauté ? - Les rôles de leadership communautaire ont-ils été identifiés ? - Les participants reconnaissent-ils un besoin de renforcement des capacités ? - La participation est-elle volontaire ?
Qui sont les détenteurs de droits et les parties prenantes du tourisme ?	- Les détenteurs de droits et parties prenantes affectés ont-ils été identifiés ? - Les détenteurs de droits ont-ils été impliqués de façon appropriée ? - Des représentants de parties prenantes ont-ils été choisis ?
Quelles méthodes doivent être utilisées pour une participation efficace du public ?	- Autonomisation et renforcement communautaire - Les participants ont-ils reçu une formation, des informations et un financement suffisants et opportuns ? - La notification des opportunités pour participer a-t-elle été faite en temps voulu ? - Les organismes liés au tourisme sont-ils engagés dans un processus participatif ? - Le nombre de participants ou de représentants est-il gérable ? - Un cadre temporel réaliste a-t-il été défini ? - Un soutien financier, logistique et en nature est-il en place ?

Source : Modifié de Wisansing, 2008.

Encadré 5.2

Renforcement des capacités pour les communautés dans les zones tampons

Les petites entreprises touristiques dans les zones tampons des aires protégées échouent souvent à être viables financièrement. Le problème est souvent profondément ancré dans des questions fondamentales liées aux modèles économiques : les produits et services ne répondent pas à la demande réelle du marché, et le manque de diversification des produits entraîne une concurrence intense et non-souhaitable.

Étudions le cas des installations touristiques communautaires, sur l'île d'Ometepe au Nicaragua (population : 42 000 hab.). En 2012, Ometepe avait six projets de logements chez l'habitant soutenus par des donateurs, chacun impliquant 11-60 foyers, en concurrence économiquement. Mais la plupart des tour-opérateurs utilisaient des grands hôtels, proposant à leurs clients des itinéraires populaires axés sur la randonnée autour des volcans le jour et dîner au restaurant le soir. Les communautés n'avaient pas reçu les connaissances et les outils essentiels pour évaluer le marché et la demande réelle des visiteurs.

La fondation Planeterra, une ONG associée à l'entreprise d'éco-travel G Adventures, a étudié les projets de logement chez l'habitant, dans le cadre d'un processus pour créer des entreprises plus efficaces et basées sur le marché. Elle a ainsi découvert que la majorité des foyers ne possédaient pas les exigences les plus basiques - salle de bain, électricité, eau courante - nécessaires au succès d'une entreprise de logement chez l'habitant. Cependant, même s'ils les avaient eus, il aurait été bien plus productif pour ces logements chez l'habitant de changer d'activité et de devenir des entreprises répondant à la demande du marché - la randonnée et les dîners. Planeterra a donc proposé un plan de création de micro-entreprises dans la chaîne de l'offre. Plusieurs subventions d'un montant inférieur à 1000 dollars US chacune ont été octroyées afin d'encourager cette nouvelle orientation économique. Des subventions ont ainsi été octroyées à : trois familles pour produire de l'engrais biologique pour des entreprises locales « de la ferme à la table » ; à un groupe local de femmes pour faire des conserves de fruits, vendues dans les hôtels et les logements chez l'habitant ; à une communauté autochtone afin qu'elle investisse dans des costumes et une chorégraphie de dance pour des spectacles pour les visiteurs ; et à la fabrication de bouteilles d'eau en inox que les guides locaux proposent à leurs clients pour éviter l'utilisation du plastique. Des fonds ont également été fournis pour une formation en compétences commerciales de base. Le succès de ce programme est aujourd'hui mis en avant par G Adventures dans ses opérations dans le monde entier, qui prévoit de l'étendre à 50 projets d'entreprises sociales similaires.

Sources : Galaski, 2015 ; fondation Planeterra, 2015.



MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Évaluer les capacités des communautés locales à proposer des services touristiques, et veiller à ce qu'une modélisation économique adéquate ait été réalisée avant les investissements.

L'équipe de G Adventures et de la fondation Planeterra dans un restaurant communautaire, Ometepe (Nicaragua). © Megan Epler Wood

c'est un programme de compétences fondamentales axé sur la prochaine génération de décideurs dans le domaine de la conservation par le biais du développement du leadership. Le programme se déroule dans un camp de Wilderness Safaris consacré à cet effet quelques jours par an. Entre 16 et 30 enfants choisis parmi les écoles et communautés voisines, entre 10 et 17 ans, sont hébergés dans le camp. Depuis 2001, 4500 enfants ont participé aux camps de Wilderness Safaris dans sept pays (Children in the Wilderness, 2017). Le programme est un succès tel qu'il a attiré d'autres sponsors. Un autre programme de renforcement des capacités communautaires innovant, résultat d'un partenariat entre la communauté locale d'Ometepe au Nicaragua, le gouvernement national, la fondation Planeterra, et un tour-opérateur international, est décrit dans l'encadré 5.2 (page suivante). L'encadré 5.3 illustre un autre exemple de renforcement des capacités pour le tourisme basé sur les communautés dans les aires conservées par les communautés en Inde.

5.4 Le renforcement des capacités grâce au partenariat

Le renforcement des capacités nécessite du temps, de l'argent, des compétences et des connaissances ; par ailleurs la conclusion de partenariats avec d'autres organisations peut accroître considérablement les chances de réussite. Le renforcement des capacités peut être individuel, organisationnel ou sociétal, et peut impliquer des formations et le renforcement d'institutions.

La formation de partenariats pour le renforcement des capacités permet au personnel des aires protégées de se focaliser sur son activité principale (la conservation) et d'optimiser l'utilisation des ressources, notamment du temps et des matériaux. Utiliser l'expérience, les compétences et les connaissances des ONG, du gouvernement, des universités et du secteur privé, pour renforcer les capacités

Encadré 5.3

Tourisme et conservation communautaires dans l'aire conservée par la communauté de Thembang Bapu (Inde)



Programme de formation pour les membres de la communauté (gauche). Villageois de Thembang avec des membres de l'équipe du WWF (droite)
© WWF Inde pour les deux photos.

Plusieurs centaines de milliers de territoires et aires conservés par les populations autochtones et les communautés existent dans le monde. Ces zones peuvent générer des moyens de subsistance et des bénéfices économiques importants pour les populations locales, tout en encourageant la conservation. Cependant, ces bénéfices ne sont pas encore systématiquement documentés.

Plusieurs aires conservées par les communautés existent dans l'état d'Arunachal Pradesh, situé dans la région orientale de l'Himalaya, Inde - un haut lieu de la biodiversité mondiale comprenant divers paysages et reliefs, groupes ethniques et ressources. Ces aires conservées par les communautés sont situées sur des terres étatiques forestières non-classées, traditionnellement contrôlées par les communautés locales et régies par leurs lois coutumières.

Le WWF-Inde s'est engagé avec la communauté locale Monpa, dans la région occidentale de l'Arunachal Pradesh pour sécuriser les forêts qui relèvent de la juridiction de la communauté, et de mettre en œuvre des activités de subsistance visant à renforcer la conservation. Les Monpas appartiennent à l'une des tribus primitives des districts du Tawang et du Kameng ouest, dans l'Arunachal Pradesh, et comptent 50 000 membres. En 2005, les Monpas du village de Thembang, dans le district de Kameng ouest, ont créé l'aire conservée par la communauté de Thembang Bapu, sur 18 km² de forêts sous leur contrôle. Cette aire couvre aujourd'hui 635 km², et comprend des forêts denses, des montagnes enneigées et des lacs de haute altitude qui offrent un habitat sécurisé pour plusieurs espèces rares de flore et de mammifères menacés, comme le panda rouge (*Ailurus fulgens*), le léopard des neiges (*Uncia uncia*), le chat marbré (*Pardofelis marmorata*), et l'ours noir du Tibet (*Ursus thibetanus*).

Le programme de tourisme basé sur la communauté de Thembang comprend quatre unités de logement chez l'habitant (maximum de 10 touristes), des restaurants familiaux, une troupe culturelle pour présenter l'art et la culture Monpa, des randonnées organisées dans l'aire et des prestataires de services qualifiés (guides, cuisiniers, porteurs, etc.). Le programme inclut de nombreuses familles pour garantir que les bénéfices soient bien répartis dans toute la communauté. Le programme de tourisme basé sur la communauté de Thembang a multiplié son chiffre d'affaires par quatre depuis le début (15 000 dollars US en 2013). Le gouvernement d'Arunachal Pradesh a demandé le soutien du WWF-Inde pour l'élaboration de directives sur l'hébergement chez l'habitant.

La communauté locale a entamé un processus pour notifier (par journal officiel) un tiers de l'aire conservée par la communauté de Thembang Bapu comme réserve communautaire en vertu de la Loi amendée sur la protection de la vie sauvage de 1972. La notification de cette réserve communautaire renforcera la protection des forêts communautaires.

Sources : Mishra et al., 2006 ; Kothari, 2008.

peut être bénéfique pour les aires protégées, en encourageant la diversité des compétences, de la formation et de l'éducation. L'encadré 5.4 montre un exemple réussi de partenariat de coopération entre le gouvernement/un groupe autochtone dans la gestion des aires protégées et la mise en place d'entreprises mixtes pour le tourisme d'observation de la vie sauvage.

Les partenariats de renforcement des capacités peuvent donner au personnel des aires protégées les moyens de gérer les problèmes communautaires ou liés aux détenteurs de droits et

autres parties prenantes, et permettent aux communautés de gérer leurs responsabilités en matière économique et de conservation, tout en créant de nouvelles institutions de soutien locales.

Les partenariats peuvent être formés à tous les niveaux, et peuvent impliquer diverses parties prenantes. Ils offrent l'occasion de mettre en commun les ressources monétaires, matérielles et humaines. Ils s'appuient sur les compétences et les forces spécifiques de chaque partenaire, afin de maximiser les bénéfices.

Encadré 5.4

Planification et gestion coopératives dans l'aire protégée de Ni'iinlii Njik (Fishing Branch) (Yukon, Canada)

Ni'iinlii Njik (Fishing Branch) est une aire protégée de 6500 km² dans le nord de Yukon, Canada, gérée en coopération par le gouvernement de Yukon et les populations autochtones. Elle inclut une zone de nature sauvage préservée de 5400 km² et une réserve écologique de 170 km² régies par les parcs de Yukon et la Loi sur l'aménagement du territoire ; une zone de protection de l'habitat de 900 km² régie par la Loi sur la nature sauvage de Yukon, et 140 km² de terres appartenant à la Première nation Vuntut Gwitchin. Initialement désignée pour être protégée par l'Accord de 1995 sur la revendication des terres de Vuntut Gwitchin, cette zone protège des valeurs culturelles et naturelles importantes, notamment une concentration d'espèces de saumon et d'ours grizzly (*ursus arctos*) qui offrent une occasion privilégiée d'écotourisme d'observation.

Cet accord et les plans de gestion élaborés en commun sont à la base des partenariats gouvernemental, universitaire et avec le secteur privé. Les rôles principaux et les autorités décisionnelles sont clairement identifiés. Plus précisément, le gouvernement de Yukon loue les installations aux partenaires de l'entreprise mixte, ce qui réduit donc le montant d'investissement requis par les partenaires, tout en gardant la propriété sur les installations.

Les partenaires se sont engagés dans les activités essentielles suivantes :

- **Planification de la gestion** : Un Comité d'organismes de gestion a été établi pour planifier et gérer la zone en coopération. Le plan propose des visites peu nombreuses, soutenues par des guides du secteur privé formés et le développement d'installations minimales, ainsi que des études et du suivi.
- **Planification de la gestion des risques** : Les partenaires ont élaboré un plan de gestion des risques entre l'humain/l'ours, afin d'identifier dans quelle mesure les exigences opérationnelles et les procédures de sécurité pourraient minimiser l'impact du tourisme sur les ours et le saumon, minimiser le conflit entre les ours et les humains, et définir des réponses appropriées dans l'éventualité d'un conflit. Des guides et des spécialistes du secteur privé dans le comportement de l'ours ont été impliqués, puis une entreprise privée d'éco-aventure a préparé un plan d'observation permettant de diminuer les risques humains/ours.
- **Recherche et suivi** : L'université Simon Fraser a réalisé des recherches afin de documenter les populations d'ours et de saumon et d'établir des tendances de base du comportement des ours dans la zone d'observation. Elle a également préparé un protocole de suivi. Ce travail permet d'évaluer l'efficacité de la gestion.
- **Développement et exploitation des installations** : Une entreprise mixte commerciale a été créée entre Vuntut Gwitchin Development Corporation et une entreprise privée d'éco-aventure, afin de mettre en place des opportunités d'observation des ours. Des résidents de la communauté Première nation d'Old Crow ont été engagés dans la construction des bungalows, qui ont été conçus et sont situés en harmonie avec le caractère sauvage de la zone. La fréquentation basse (c.-à-d. quatre visiteurs plus un guide à chaque visite pendant la saison d'observation en automne) est destinée à minimiser les impacts et risques potentiels. La chasse récréative n'est pas permise, et les Premières nations qui ont des droits de subsistance pour exploiter les espèces sauvages ont fermé volontairement la zone à l'exploitation.

Source : <http://www.yukonparks.ca/>



Photographie d'ours grizzly dans l'aire protégée de Ni'iinlii Njik, Canada.
© Frank Mueller Visuals

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Élaborer des plans de gestion du tourisme en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les populations autochtones et les communautés locales affectées, et le secteur privé du tourisme.

Les partenariats visant à renforcer les capacités peuvent aider à garantir que les touristes aient une expérience de grande qualité, et que les ressources naturelles de l'aire protégée soient conservées (Encadré 5.5). Wegner et al. (2010) soulignent que les partenariats collaboratifs ont le potentiel d'améliorer la capacité des organismes de gestion des aires protégées à répondre aux problèmes, en y répondant par une approche complète et globale.

Un programme national de tourisme dans une aire protégée a peu de chances de réussir si les personnes sur le terrain n'ont pas la capacité de le mettre en œuvre. Des partenariats solides de renforcement des capacités peuvent offrir une situation gagnante pour tout le monde : les ministères gagnent un soutien externe pour aller vers leurs objectifs, le secteur privé peut aider à renforcer les capacités des communautés et du personnel des aires protégées, et les ONG peuvent soutenir ces partenariats solides et engagés. Cependant, le renforcement des capacités pour le tourisme grâce aux partenariats ne se fait pas sans difficultés (Encadré 5.6).

5.5 Meilleures pratiques

- Garantir à ce que toute la planification du site pour le tourisme dans les aires protégées suit un processus de base en quatre étapes : (i) une évaluation environnementale et sociale de base, qui renseigne (ii) un modèle conceptuel, lequel est à son tour utilisé pour concevoir un (iii) plan de site et (iv) un système de suivi et d'évaluation qui oriente les ajustements nécessaires pour la gestion du site.
- Élaborer des plans de gestion du tourisme en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les populations autochtones et les communautés locales affectées et le secteur privé du tourisme.
- Évaluer les capacités des communautés locales à fournir des services touristiques, et veiller à ce qu'une modélisation économique adéquate ait été réalisée avant les investissements.
- Veiller à ce que tout le travail lié au partenariat soit officiellement comptabilisé et reconnu, notamment le temps passé à recruter les partenaires et à entretenir les relations avec eux.

Encadré 5.5

Le renforcement des capacités de Resource Africa grâce aux partenariats



La Malette Populations et parcs (gauche). La Malette appliquée par les membres de la communauté (droite). © Dani Ndebele

Resource Africa, une ONG basée en Afrique du Sud et financée par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), est un excellent exemple de ce qu'est le renforcement des capacités grâce aux partenariats. Elle a en effet élaboré un guide de lignes directrices pour des meilleures pratiques dans la gestion communautaire des ressources naturelles, où une part significative des ressources naturelles constitue la base des ressources pour un tourisme axé sur la nature.

Après le Congrès mondial des parcs de l'UICN de 2003, le ministère des Affaires environnementales d'Afrique du Sud s'est engagé à encourager et à soutenir l'amélioration de la participation communautaire dans la gestion des ressources naturelles des aires protégées. Le renforcement des capacités pour soutenir les objectifs de conservation et de développement communautaire, notamment le tourisme durable, était requis pour créer un environnement favorable garantissant le succès du programme Populations et parcs du ministère des Affaires environnementales.

Ce dernier ainsi que l'ONG Resource Africa ont obtenu un financement du Conseil de National Lotteries Distribution. Ce partenariat a ainsi permis à Resource Africa d'adopter une approche en trois volets concernant le renforcement des capacités : (i) élaboration d'un nouveau guide personnalisé Populations et parcs ; (ii) programme de sensibilisation utilisant le théâtre et la performance pour enseigner ce qu'est la gestion communautaire des ressources naturelles ; et (iii) audit intensif des compétences identifiant les lacunes d'apprentissage, qui empêchent les entreprises locales de participer à l'économie de l'aire protégée. Ce projet de trois ans impliquait 30 aires protégées dans tout le pays et 1400 personnes. Il s'agit d'un bon exemple d'un partenariat entre un programme mené par le gouvernement, qui détermine les impératifs de la gestion des ressources du pays ; initié par un donateur consentant qui partage la même vision ; et mis en œuvre par une ONG spécialisée dans l'offre d'éducation et de formation pertinentes au niveau local. Ces approches d'apprentissage uniques sont désormais institutionnalisées, et le Southern African Wildlife College organise des formations accréditées de gestion communautaire des ressources naturelles.

Source : <http://www.resourceafrica.org/directory/background.html>

Encadré 5.6

Partenariats pour la gestion du tourisme : étude de cas du Service des Forêts des États-Unis



Friends of Marble Creek Campground est une organisation de bénévoles, créée pour maintenir un campement dans la forêt nationale Mark Twain (États-Unis) qui devait être démantelé en 2006. © Erin Seekamp

Le Service des forêts des États-Unis gère la plus grande partie des terres publiques des États-Unis d'Amérique (155 forêts nationales et 20 prairies). Certaines parties des terres du Service des forêts sont administrées comme des aires protégées, ce qui génère divers bénéfices comme la conservation de la biodiversité, les activités récréatives de plein air et les paysages, et sont très populaires auprès des touristes. Ces dernières années, du fait des contraintes de budget et de personnel et du souhait d'accroître l'engagement du public dans la gestion des forêts, le Service des forêts s'est appuyé davantage sur ses partenaires, qui ont délaissé les activités complémentaires pour réaliser des tâches essentielles à la mission. Le Service a engagé des coordinateurs de partenariat et des coordinateurs bénévoles à chaque niveau, et a créé un Bureau national des partenariats en 2003, afin de diffuser les lignes directrices, les outils et les techniques des partenariats, ainsi que l'information générale auprès de son personnel.

Malgré cet engagement institutionnel visant à renforcer la culture du partenariat de l'institution, une étude récente a souligné que le niveau de soutien administratif envers les partenariats variait selon les forêts nationales et les districts des gardes forestiers. L'initiative individuelle des employés conditionne souvent l'étendue du partenariat. Selon cette étude, les motivations pour s'engager avec des partenaires incluent : la promotion de la gestion responsable, le renforcement de la confiance dans l'organisme (si l'on considère que c'est le devoir d'un organisme de gestion des terres publiques), le sentiment d'accomplissement personnel, etc. Ces résultats suggèrent que l'embauche stratégique d'individus ayant ces motivations et cette initiative personnelle serait un avantage.

La diversité des attitudes et des motivations parmi les communautés locales adjacentes a conduit le personnel du Service des forêts à utiliser différentes approches en termes de partenariat. Certains districts forestiers situés à proximité d'endroits où se trouve un grand nombre de bénévoles actifs (ce qui inclut les zones urbaines engagées et les zones de destination des services avec un tourisme et des taux de propriété de résidences secondaires importants) ont signé un partenariat avec une organisation « parapluie » qui forme et affecte les bénévoles intéressés à des projets spécifiques. D'autres districts forestiers, souvent dans des zones rurales où le tourisme et le taux de propriété de résidences secondaires sont faibles, ont décidé stratégiquement de s'engager dans des partenariats avec des groupes bien organisés, afin de rationaliser les efforts de l'organisme et l'impact du partenariat.

Il est essentiel que les gestionnaires du tourisme dans les organismes gouvernementaux et le secteur privé, qui envisagent de mobiliser des ressources limitées en développant des partenariats, fassent passer le message suivant : il faut garantir que le travail lié au partenariat - comprenant la formation et le temps passé à travailler avec les partenaires, mais aussi le recrutement et l'entretien de la relation - soit activement comptabilisé, représenté dans les missions de chaque poste, et reconnu par des mesures d'incitation et de la reconnaissance. Cela permettra de justifier ce type de travail, qui demande beaucoup de temps et d'efforts de la part des employés.

Sources : Seekamp & Cervený 2010 ; Seekamp et al., 2011 ; McCreary et al., 2012 ; Seekamp et al., 2013.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Veiller à ce que tout le travail lié au partenariat soit officiellement comptabilisé et reconnu, notamment le temps passé à recruter les partenaires et à entretenir des relations avec eux.

Gérer les revenus et les coûts du tourisme pour obtenir des avantages en matière de conservation

6



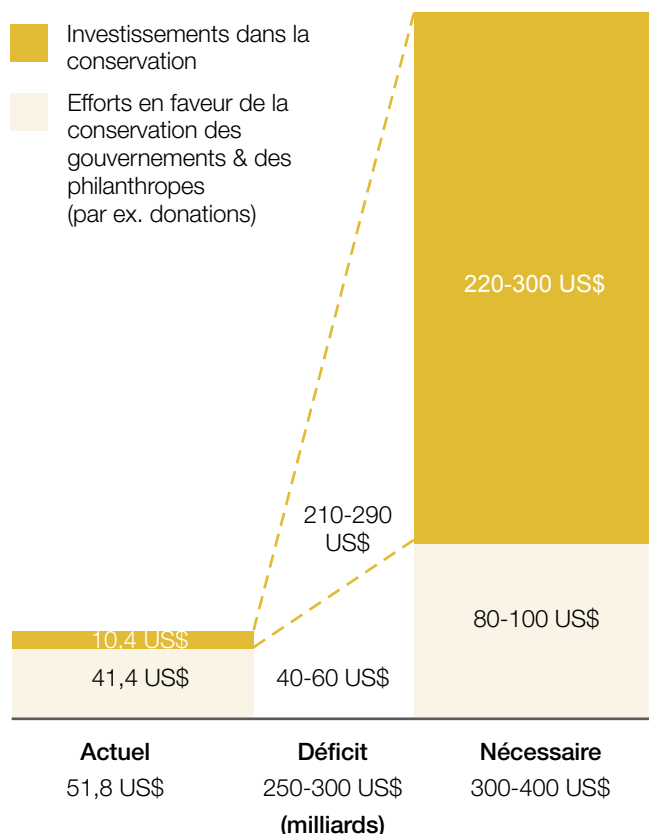
6.1 Le déficit de financement de la conservation de la biodiversité

L'objectif principal de toute aire protégée est la conservation de la biodiversité. Le tourisme, lorsqu'il est approprié, peut aider les aires protégées à financer des activités permettant d'atteindre cet objectif. Ce chapitre souligne la nécessité croissante qu'ont les aires protégées d'aller au-delà des sources de financement traditionnelles pour atteindre leurs objectifs de conservation, et comment des revenus touristiques peuvent être générés à partir des aires protégées. Il met en évidence la gamme d'options disponibles et la manière dont elles sont appliquées, et fournit des exemples et des avis de professionnels pertinents à l'échelle mondiale. Il met l'accent sur le fait que le tourisme est une option parmi d'autres mécanismes de financement disponibles pour les organismes de gestion des aires protégées. Plusieurs possibilités pour générer et gérer les revenus issus de l'offre de services touristiques sont débattues.

Puis les options pour générer des revenus directement à partir du tourisme au niveau du site sont analysées, aux côtés d'initiatives de réduction des coûts qui génèrent de meilleurs gains d'efficacité pour les aires protégées et les aident ainsi à réduire leurs besoins financiers. Enfin, le chapitre se conclut par une discussion sur les avantages économiques au sens large du tourisme.

Les faibles niveaux de financement pour la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées sont une préoccupation universelle (UNEP-WCMC & UICN, 2016). Il est de plus en plus fréquent que les organismes de gestion des aires protégées n'aient pas les fonds suffisants pour soutenir des activités optimales de gestion de la conservation, et la plupart des gouvernements ne financent pas entièrement les aires

Schéma 6.1. Comblant le déficit de financement de la conservation



Source : Adapté de Huwiler et al., 2014.

protégées (Buckley, 2003b ; Eagles et al., 2012 ; Mitchell et al., 2013 ; Weaver & Lawton, 2017). De nombreuses aires protégées sont encore fortement dépendantes des affectations budgétaires gouvernementales (Bovarnick et al., 2010), et même dans les pays développés, les budgets des aires protégées sont sous pression car les gouvernements réduisent le financement nécessaire pour équilibrer les comptes nationaux (Forum des parcs, 2012). Par conséquent, les réseaux d'aires protégées connaissent une pression croissante pour renforcer les sources de revenus privés existantes, développer et diversifier de nouvelles sources de revenus (Watson et al., 2014). Le schéma 6.1 illustre l'ampleur du déficit de financement de la conservation. Les sources gouvernementales et philanthropiques traditionnelles dominent le paysage actuel du financement de la conservation, cependant il faudrait multiplier cette somme au moins par deux, et multiplier par 20 ou 30 les investissements du secteur privé dans la conservation pour atteindre les objectifs de conservation.

Le besoin évident de combler ce déficit significatif a encouragé le domaine du financement de la conservation à mettre au point une liste d'options de plus en plus longue pour générer des revenus au-delà des seuls revenus touristiques. Le tableau 6.1 fournit une brève typologie des types de mécanismes disponibles pour financer les aires protégées.

Le tourisme n'est qu'une option parmi d'autres basées sur le marché permettant de générer des revenus, et n'offre pas automatiquement des bénéfices tangibles pour la conservation (Encadré 6.1). La diversification des sources de revenus est importante pour garantir que les budgets des aires protégées soient protégés des chocs externes, comme les crises financières ou autres événements qui découragent les visiteurs payants.

6.2 Générer des revenus touristiques à partir des droits d'entrée

Les mécanismes de financement basés sur le marché, comme les droits d'entrée des utilisateurs, peuvent fournir un moyen de rendre la gestion des aires protégées plus efficace, équitable et durable sur le plan environnemental. Ils peuvent aider à financer les aires protégées (Tableau 6.2). De nombreux pays (comme le Canada ou l'Afrique du Sud) ont diversifié leur financement des aires protégées, en commençant à faire payer des droits d'entrée aux visiteurs, tour-opérateurs et investisseurs pour l'utilisation des services et des installations (van Sickle & Eagles, 1998 ; Spenceley, 2004). En général, cette évolution est causée par des changements dans les priorités gouvernementales de l'utilisation des fonds publics (Spenceley et al., 2017a). Les droits d'entrée sont un mécanisme pour les autorités de gestion des aires protégées permettant de capter certains des bénéfices financiers du tourisme qui reviennent souvent principalement au secteur privé, et qui peuvent être utilisés pour gérer des sites hautement fréquentés, restaurer des zones endommagées (Kibira, 2014), ainsi que pour la gestion générale. Cependant, la plupart des aires protégées ont besoin de diverses sources de financement, et les droits d'entrée touristiques doivent être utilisés pour compléter et non remplacer les budgets gouvernementaux centraux.

Les revenus générés par le tourisme peuvent être associés avec l'argent provenant d'autres sources pour financer des activités, comme :

- L'entretien et développement des infrastructures (par ex. routes, sentiers, débarcadères, toilettes, signalétique, etc.) ;
- Le partage communautaire des bénéfices (par ex. pour les infrastructures sociales, la santé, l'éducation et l'eau) ;

Tableau 6.1. Mécanismes de financement pour les aires protégées

1. Flux externes	2. Mécanismes basés sur le marché	3. Mécanismes pour faire des économies
- Budgets des gouvernements - Financements bi/multilatéraux de donateurs - Fonds fiduciaires environnementaux - Entreprise de biodiversité ou Fonds Challenge - Impôts et subventions destinés à l'environnement - Amendes environnementales - Transferts fiscaux entre les secteurs - Déductions fiscales pour les donations - Donations individuelles - Donations d'entreprises - Échanges dettes contre nature	2a. Revenus touristiques	- Co-gestion avec le secteur privé, des organisations non-gouvernementales ou des communautés - Partenariats public-privé - Collaboration basée sur l'activité - Bénévoles et stagiaires
	- Droits d'entrée - Redevances de concessions - Droits d'activités - Taxes sur le tourisme - Taxe sur l'hébergement - Taxe sur l'amarrage et l'atterrissage	
	2b. Utilisateur d'extraction des ressources	
	- Foresterie et produits-bois - Bioprospection - Pêche - Biosécurité - Taxe sur la chasse - Agriculture	
	2c. Services écosystémiques	
	- Carbone - Qualité de l'eau - Réglementation sur le flux de l'eau	
	2d. Compensations relatives à la biodiversité	
	- Mariculture - Pétrole/gaz - Infrastructures	

Source : Rylance & Barois, 2016

Encadré 6.1**Relier les dépenses du tourisme aux résultats de conservation**

Il est fréquent dans les aires protégées, surtout celles gérées par des organismes gouvernementaux, que les revenus générés par le tourisme n'aillent pas toujours directement dans les activités de gestion de l'aire protégée. Dans certains cas, des autorités gouvernementales dépendantes du budget génèrent des revenus qui sont ensuite reversés dans un budget gouvernemental consolidé. Dans d'autres cas, seule une partie des revenus générés est reversée aux aires protégées, ou est retardée par la comptabilité gouvernementale et les processus budgétaires, ce qui impacte l'efficacité de la gestion. Avant de commencer à développer le tourisme dans une aire protégée, il est important de s'assurer que les accords de gouvernance autour de la tarification, de la perception, des rapports et de la retenue des revenus soient clairs. Les touristes et les opérateurs touristiques privés sont souvent plus disposés à payer s'ils savent clairement comment leurs contributions auront un impact direct sur la conservation de la biodiversité. En outre, les communautés sont plus susceptibles de soutenir le tourisme si elles sont capables de voir le lien tangible entre fréquentation et amélioration des impacts socio-économiques.



Signalétique sur le site du Patrimoine mondial de la vallée de Mai (Seychelles), expliquant de quelle manière les droits d'entrée aident aussi à soutenir la conservation sur le site du Patrimoine mondial de l'atoll d'Aldabra. © Andrew Rylance

Tableau 6.2. Types et valeurs des différents droits d'entrée touristiques pour les SANParks (Afrique du Sud)

Source de revenus	Montant en monnaie locale (ZAR) (année écoulée mars 2012) (en milliers)	Équivalent US\$ (en milliers)	% du revenu touristique total
Activités de détail par SANParks	147 600	19 021	16,4%
Boutiques et restaurant	27 190	3 504	3,0%
Station essence	120 411	15 517	13,4%
Tourisme	452 930	58 369	50,5%
Hébergement	381 771	49 199	42,5%
Safaris	30 277	3 902	3,4%
Randonnées guidées	24 550	3 164	2,7%
Autres activités liées au tourisme	16 332	2 105	1,8%
Concessions touristiques	66 636	8 587	7,4%
Location d'installations au détail et restaurants	25 758	3 319	2,9%
Redevances de concession pour l'hébergement	40 878	5 268	4,6%
Taxe pour la conservation et droits d'entrée	214 044	27 584	23,9%
Revenus de la « Wild Card » (frais d'entrée annuels)	25 356	3 268	2,8%
Taxe pour la conservation	184 696	23 802	20,6%
Droits d'entrée	3 992	514	0,4%
Autres	16 198	2 087	1,8%
Loyers perçus	10 915	1 407	1,2%
Services rendus (par ex. services techniques)	5 283	681	0,6%
TOTAL	897 408	115 649	

Source : Adapté de SANParks, 2012.

Encadré 6.2

Utiliser un événement récréatif pour promouvoir une aire protégée transfrontalière : Desert Knights (Namibie)

Desert Knights est un événement de sept jours comprenant du VTT nocturne et une journée de canoë dans le Parc transfrontalier du |Ai|Ais– Richtersveld, en Namibie. Il a été conçu pour promouvoir les activités touristiques transnationales dans les aires de conservation transfrontalières. Le ministre de l'Environnement et du Tourisme de Namibie a entamé un processus de recrutement de concessions en 2011, au nom du Conseil de gestion commun. Toutefois, cet événement n'ayant pas d'expérience sur le marché et les coûts d'exploitation étant inconnus, les opérateurs privés n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les frais minimum fixes. Depuis, Namibia Wildlife Resorts, l'organisme para-étatique namibien chargé de la gestion du tourisme dans les aires protégées, a été chargé par le Conseil de gestion commun d'exploiter l'événement en leur nom. Cet événement a fonctionné en phase pilote pendant 2 ans, en 2011 et 2012, ce qui a permis de tester la logistique et la demande du marché, et des journalistes et exploitants ont été invités à participer et à faire connaître l'événement. Pour l'événement de 2014, 100 touristes s'étaient inscrits dans les 2 semaines suivant l'ouverture des réservations, et il a été décidé à partir de 2015 que 2 événements auraient lieu chaque année. L'organisation de ces événements est motivée par le désir de promouvoir les aires de conservation transfrontalières auprès des touristes et des tour-opérateurs, plutôt que par une optique de génération de revenus.

Source : Spenceley, 2014b



- La gestion de la conservation en général, ou dans des zones où le tourisme a lieu et où la préservation de l'habitat est requise ; et
- Le marketing et la promotion de la destination.

Dans une zone de conservation transfrontalière en Afrique australe, les courses d'aventure annuelles (par ex. les Desert Knights, le Tour de Tuli, le Tour de Pafuri) sont surtout utilisées pour faire connaître ces destinations, plutôt que pour générer des revenus (Encadré 6.2) Vous trouverez plus d'informations sur le tourisme transfrontalier dans les Lignes directrices de l'UICN pour des meilleures pratiques sur la conservation transfrontalière (Vasiljević et al., 2015).

Un bon exemple de la façon dont les droits d'entrée touristiques peuvent être utilisés efficacement pour la gestion de la conservation en Mongolie est fourni dans l'encadré 6.3 Un peu plus loin dans ce chapitre, un autre exemple en Namibie est présenté, dans lequel un mécanisme efficace de partage des avantages est créé pour soutenir les initiatives de développement communautaire grâce au financement généré par une infrastructure d'hébergement touristique.

Droits d'entrée

Les droits d'entrée sont les droits que payent les visiteurs pour accéder à l'aire protégée. Ils peuvent être établis à un taux fixe,

Encadré 6.3

Utiliser le tourisme pour financer la gestion des aires protégées : le Parc national d'Hustai (Mongolie)



Chevaux de Przewalski dans le Parc national d'Hustai (gauche). Un camp de touristes doté d'installations alimentées par l'énergie solaire (droite).
© Dashpurev Tserendeleg

Situé à 95 km de la capitale Ulaanbaatar, le Parc national de Hustai est l'une des 99 aires protégées de Mongolie, et une réserve de biosphère de l'UNESCO. Il a été désigné aire spécialement protégée par le gouvernement de Mongolie en 1993, après une tentative de réintroduction du cheval de Przewalski (*Equus przewalskii*), également connu sous le nom de takhi. Le cheval de Przewalski est le seul cheval sauvage encore vivant, et était considéré comme éteint à l'état sauvage dans les années 1960. Aujourd'hui, le Parc national d'Hustai soutient une population de 340 individus en liberté, la plus importante au monde dans une seule zone.

En 2003, l'ONG de défense de la conservation Hustai National Park Trust a passé un accord avec le gouvernement de Mongolie pour prendre en charge les responsabilités de gestion du Parc, ce qui en fait le seul parc national de Mongolie géré par une ONG. Le Parc national d'Hustai n'a jamais été financé par des fonds publics ; plus de 80% des revenus totaux du parc sont issus du tourisme. Les sources des revenus touristiques incluent les droits d'entrée, les frais d'hébergement, la randonnée à cheval et les souvenirs. Les 20% de revenus restants sont générés par les activités de recherche, notamment l'éco-volontariat et les stages étudiants, ainsi que les donations et les intérêts des prêts à taux réduits. Les prêts à taux réduits sont accordés à des individus vivant dans la zone tampon du Parc national d'Hustai, afin d'encourager les éleveurs locaux à créer des entreprises génératrices de revenus autres que dans le secteur de l'élevage traditionnel, comme par exemple des activités touristiques basées sur les communautés, la culture de potagers et la fabrique de feutre.

Ce modèle a permis au parc d'avoir un profit net, ce qui a indirectement contribué à la réussite des activités centrales de conservation dans le Parc national d'Hustai. L'observation soutenue de la vie sauvage par exemple indique un nombre croissant d'espèces importantes dans le parc, ce qui montre le succès des programmes de lutte contre le braconnage et de réintroduction du cheval de Przewalski. En outre, un nombre croissant d'espèces sauvages peut également contribuer favorablement à l'expérience globale des touristes. Les technologies alternatives intégrées dans les infrastructures touristiques et l'administration et le centre de recherche du Parc national d'Hustai (par ex. des panneaux solaires pour produire l'eau chaude des douches) permettent également de faire des économies.

La construction initiale du parc et des infrastructures touristiques ont requis des investissements considérables, qui ont été obtenus auprès du gouvernement des Pays-Bas, d'une ONG hollandaise, et de la Fondation pour la préservation et la protection du cheval de Przewalski. La réussite et la stabilité de ce modèle de financement actuel a permis à la direction du Parc d'envisager d'améliorer les infrastructures touristiques en utilisant des matériaux écologiques, tout en préservant la capacité et la qualité du tourisme et en améliorant l'accessibilité. Enfin, cet exemple démontre le succès d'une ONG dans la gestion d'une aire protégée, la génération de revenus issus du tourisme et d'autres activités, et la réalisation de ses objectifs budgétaires.

Sources : Tserendeleg, 2013 ; Parc national d'Hustai, 2017.



Portes d'entrée et installations à destination des visiteurs au Parc forestier national de Zhangjiajie, Site du Patrimoine mondial de Wulingyuan. © Yu-Fai Leung



Signalétique de droits d'entrée au Parc national de Yosemite, États-Unis. © Yu-Fai Leung

ou variable en fonction de la résidence (par ex. les ressortissants étrangers payent plus), du revenu ou d'autres facteurs. Ils peuvent inclure une taxe pour la conservation (un supplément qui soutient directement la conservation dans l'aire protégée), ou des passes à accès multiple pour encourager la répétition des visites. Les mécanismes par lesquels les droits d'entrée sont appliqués varient selon le pays et la dynamique socio-politique en vigueur.

Une comparaison des différents niveaux de droits d'utilisateurs pour certaines aires protégées dans le monde est disponible dans le tableau 6.3. Les droits d'entrée varient en valeur, et selon que c'est un tarif fixe pour tous, ou un tarif fonction du domicile du visiteur, ou un tarif fonction du moyen de transport. Les prix peuvent être fixés selon la demande (c.-à-d. fixés à partir d'une étude rigoureuse sur ce que les visiteurs sont prêts à payer), ou selon le niveau permettant d'atteindre les objectifs de gestion, comme limiter la fréquentation lors des périodes sensibles de reproduction ou encourager les résidents locaux à visiter l'aire. Individuellement, les aires protégées peuvent fixer leur propre droit d'entrée ou mettre en place d'autres droits d'utilisateurs, ou il peut également y avoir des frais fixés par les réglementations nationales (par ex. au Mozambique). Dans certains pays, les droits d'entrée sont fixés selon un ticket saisonnier permettant de bénéficier de réductions pour plusieurs entrées dans une seule aire protégée, ou dans toutes les aires protégées du pays (par ex. la Wild Card des Parc nationaux d'Afrique du Sud). En règle générale, plus la stratégie de tarification est compliquée, plus le processus de rapprochement des paiements et la rédaction des rapports seront compliqués et prendront du temps.

La décision de faire payer des droits d'entrée élevés, faibles ou nuls dépend des objectifs de conservation que les gestionnaires d'aires protégées se sont fixés (Encadré 6.4). La décision peut être basée sur la volonté de :

- **Recouvrer les coûts** : Faire payer des droits d'entrée pour recouvrer les coûts de mise en œuvre de l'activité, comme les coûts d'entretien des sentiers de randonnée.

Tableau 6.3. Comparaison des droits d'entrée dans les aires protégées

Pays	Aire protégée	Droits d'entrée (adulte)
Équateur	Parc national des Galapagos	• Les droits d'entrée dépendent de l'âge et de la nationalité • Résidents internationaux : La plupart payent 100 US\$ • Résidents nationaux : 6 US\$
Indonésie	Parc national de Komodo	• Résidents internationaux : 150 000 IDR par jour (Lun-Sam) (11 US\$) • Résidents internationaux : 225 000 IDR par jour (Dim, jours fériés) (16 US\$) • Résidents nationaux : 5 000 IDR par jour (0,4 US\$)
Afrique du Sud	Parc national de Kruger	• Résidents internationaux : 328 ZAR par jour (23 US\$) • Résidents régionaux (Communauté de développement d'Afrique australe) : 164 ZAR par jour (11,5 US\$) • Citoyens/résidents : 82 ZAR par jour (5,8 US\$)
Royaume-Uni	Parc national du Lake District	• Gratuit
États-Unis	Parc national des Everglades	• Véhicule privé 25 US\$ (pour 7 jours) • Moto : 20 US\$ (pour 7 jours) • Piéton/cycliste : 8 US\$ (pour 7 jours)
Zimbabwe	Site du Patrimoine mondial des chutes Victoria	• Résidents internationaux : 30 US\$ • Résidents régionaux (Communauté de développement d'Afrique australe) : 20 US\$ • Résidents nationaux : 7 US\$

Sources :

- Équateur : <https://www.galapagosislands.com/travel/transportation/entry-fees.html>. Accédé le 9 novembre 2017.
- Indonésie : <http://uberscubakomodo.com/komodo-national-park-fee/>. Accédé le 5 novembre 2017.
- Afrique du Sud : <https://www.sanparks.org/parks/kruger/tourism/tariffs.php>. Accédé le 5 novembre 2017.
- États-Unis : <https://www.nps.gov/ever/planyourvisit/fees.htm>. Accédé le 5 novembre 2017.
- Zimbabwe : <https://victoriafalls24.com/blog/2017/01/23/2015-zimbabwe-national-parks-fees/>. Accédé le 5 novembre 2017.

- **Générer des profits** : L'excès de revenus peut être utilisé pour financer des activités de conservation supplémentaires, ou constituer une réserve budgétaire qui pourra être utilisée soit en période de crise financière (c.-à-d. baisse du tourisme), soit en cas d'impacts écologiques inattendus (par ex. blanchissement des coraux).
- **Financer des activités traditionnelles de conservation** : Si les affectations budgétaires actuelles ne couvrent pas les activités de conservation quotidiennes sur le site, ou en tant que un moyen pour croiser les subventions avec d'autres aires protégées.
- **Générer des opportunités pour les entreprises locales** : Une réduction des droits ou taxes pour stimuler davantage la fréquentation peut offrir plus d'avantages aux communautés locales.
- **Promouvoir l'apprentissage** : Utiliser le tourisme pour sensibiliser la population sur l'importance de la protection de la nature.
- **Gérer les visiteurs** : Des droits d'entrée plus élevés pour réduire la surfréquentation et/ou les dommages écologiques, ce qui implique des droits d'entrée suffisamment élevés pour influencer le comportement des visiteurs (Lindberg, 2001).

Pour équilibrer ces différentes motivations, il est important de déterminer de quelle manière la tarification des droits d'entrée contribue à atteindre les objectifs de gestion de conservation de l'aire protégée, et lorsque cela n'est pas approprié. Une aire protégée par exemple peut vouloir limiter le nombre de touristes réalisant une activité spécifique du fait de son impact relatif. Cela pourrait justifier d'augmenter le tarif pour limiter la demande. À l'inverse, la priorité peut être d'encourager les enfants locaux à passer du temps avec leurs familles dans la nature, ce qui justifierait un tarif moins élevé.



Des visiteurs prenant leurs décisions de voyage selon les informations fournies à un centre des visiteurs au Parc national de Yosemite, Californie, États-Unis. © Yu-Fai Leung

Encadré 6.4

Variations des droits d'entrée en République unie de Tanzanie

Les trois organismes de gestion des aires protégées en République unie de Tanzanie - The Wildlife Division/Tanzania Wildlife Management Authority, Tanzania National Parks, et Ngorongoro Crater Conservation Authority - ont des grilles tarifaires très différentes. Malgré la variation dans la qualité des attractions naturelles et culturelles et la norme des installations touristiques (ce qui se reflète dans les différents tarifs), le fait que les trois organismes se concurrencent surtout sur les tarifs fait aujourd'hui débat. Les critiques estiment que ces organismes devraient plutôt collaborer sur les tarifs afin de garantir une augmentation générale des revenus touristiques et une meilleure conservation des aires protégées dans le pays dans son ensemble.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Réaliser une évaluation financière systématique de l'aire protégée (ou plus largement du système d'aires protégées) avant de fixer les droits d'entrée. Analyser les conditions, les revenus et les coûts actuels, et utiliser les informations pour peser les différentes options afin de déterminer le tarif, par ex. en fonction du statut de résidence, de l'âge ou de la popularité du site, ou d'une combinaison d'éléments.

Catégories	Wildlife Division/TAWA			Frais TANAPA						NCCA
	Réserves animales		WMA	Parcs nationaux						NC
	S, I, G, M	Autres réserves	Ensemble	Ser	Kil	Ar, Ta, Man	Kat	Gomb	Mah	
Adulte non-citoyen	50	30	10	50	70	45	30	100	80	60
Enfant non-citoyen	30	15	5	30	20	15	10	20	20	20
Adulte citoyen	2,5	1	1	30	35	22,5	15	50	40	7
Enfant citoyen	1,5	0,5	0	10	10	7,5	5	10	10	

Tarifs exprimés en dollars US. Acronymes : WMA = Zones de gestion de la faune sauvage, NC = Cratère de Ngorongoro ; S = Selous ; I = Ikogoro ; G = Grumeti ; M = Maswa ; Ser = Serengeti ; Kil = Kilimanjaro ; Ar = Arusha ; Ta = Tarangire ; Man = Lac Manyara ; Kat = Katavi, Mikumi, Ruaha, Rubondo, Saadani, Kitulo, Mkomazi, et Udzungwa ; Gomb = Gombe ; Mah = Mahale.

Source : Spenceley et al., 2017b.

Encadré 6.5

Taxes pour les activités d'observation des gorilles dans le Parc national des volcans (Rwanda)

Les revenus touristiques au Rwanda issus des activités d'observation des gorilles des montagnes dans le Parc national des volcans constitue la plus grande source de devises du pays (200 millions US\$ annuellement). En outre, l'activité génère des opportunités d'emplois pour les communautés adjacentes au Parc national des volcans. L'encadré 2.1 (chapitre 2) décrit brièvement les nombreux avantages du tourisme lié aux gorilles des montagnes. Cet encadré est axé sur les permis aux visiteurs et les taxes sur les activités des visiteurs.

Les visiteurs sont prêts à payer 1500 US\$ pour passer même de courtes périodes de temps en présence des gorilles, du fait de cette expérience unique. Il n'existe plus qu'environ 700 gorilles des montagnes à l'état sauvage, et seuls 20 000 permis de visiteurs sont disponibles chaque année. Dans de tels cas, les revenus du tourisme et la politique tarifaire générale peut être de :

- Fournir des fonds importants pour soutenir les efforts en faveur de la conservation des autorités de gestion de l'aire protégée ;
- Réguler le volume de visiteurs, préserver l'expérience des visiteurs et éviter les perturbations de la faune sauvage ; et
- Fournir des motivations aux populations locales afin qu'elles valorisent (plutôt qu'exploitent) les ressources naturelles (citons par ex. les braconniers devenus guides touristiques dans la région des volcans de Virunga au Rwanda).

Sources : Spenceley et al., 2010 ; Nielsen & Spenceley, 2011 ; Maekawa et al., 2013 ; Spenceley, 2014a.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Tester auprès des touristes et des tour-opérateurs combien ils sont prêts à payer pour chaque taxe aux usagers. Évaluer les frais par rapport à ceux d'autres aires protégées locales et régionales possédant des attractions similaires et entrant en concurrence pour les mêmes visiteurs.

Les taxes d'activité touristique

Ce sont des taxes directement liées à des activités récréatives touristiques spécifiques, et qui incluent le prix des services (par ex. randonnées guidées, safaris), de permis (par ex. de randonnée ou d'escalade) et d'hébergement (alimentation et logement). Elles peuvent être exigées à la place ou en plus des droits d'entrée. Dans certains cas, il peut être plus efficace et acceptable pour les touristes de payer une seule taxe pour l'accès à une série d'activités, plutôt que de demander fréquemment des petits paiements.

La quantité d'argent issue de ce type de taxes peut être réservée pour l'amélioration de l'expérience des visiteurs, ou pour soutenir les objectifs de conservation de l'aire protégée (Encadré 6.5).

Selon une étude récente, l'une des approches les plus utilisées pour renseigner la fixation des droits d'entrée était l'application d'approches d'évaluation contingente avec des études relatives au consentement à payer, même si les droits réels sont influencés par d'autres facteurs. Les études relatives au consentement à payer révèlent souvent que les voyageurs sont : (i) disposés à payer pour visiter les aires protégées ; et (ii) disposés à payer plus que le tarif établi. Ces études par exemple ont révélé les faits suivants (adapté de Spenceley et al., 2017a) :

- Dans l'aire de conservation d'Annapurna (Népal), il a été rapporté que les visiteurs étaient prêts à payer un droit d'entrée de 69 US\$, alors que le tarif réel est de 27 US\$ (Baral et al., 2008).
- Dans le Parc national de Komodo (Indonésie), les touristes étaient prêts à payer plus de dix fois le droit d'entrée actuel (Walpole et al., 2001).
- Dans le parc transfrontalier de Kgalagadi (Botswana et Afrique du Sud), une étude a révélé que les taxes pour la conservation pouvaient être augmentées jusqu'à +115 % (Dikgang and Muchapondwa, 2017).
- Dans le Parc marin national de Bonaire (Antilles hollandaises), le consentement à payer moyen pour un accès annuel allait de 61 US\$ à 134 US\$, alors que le prix réel

était de seulement 10 US\$. Selon les prévisions, le doublement du prix d'entrée de 10 US\$ n'aurait virtuellement aucun impact sur les taux de fréquentation (Thur, 2010).

Les touristes sont davantage susceptibles d'augmenter leur consentement à payer s'ils connaissent l'impact des taxes aux usagers sur la conservation. Les gestionnaires d'aires protégées ont tout à fait raison d'utiliser les points d'entrée et/ou sites Internet pour informer les visiteurs de ce qui est fait des droits d'entrée. Le site Internet du Parc national des Galapagos (Équateur) fournit un exemple très clair et détaillé (<https://www.galapagosislands.com/travel/transportation/entry-fees.html>).

En résumé, la décision de mettre en place des taxes et autres frais dépend d'un certain nombre de facteurs :

- Le déficit de financement actuel de l'aire protégée, afin d'améliorer la protection de la biodiversité dans la zone.
- Les objectifs de gestion globaux du site, afin de déterminer le caractère approprié de chaque taxe pour atteindre les objectifs.
- Le consentement du marché à accepter les taxes proposées, selon la popularité et la localisation du site.
- L'environnement politique et social, afin de déterminer le mécanisme et le niveau les plus acceptables.
- L'état actuel de développement du site, ainsi que la capacité à développer, réaliser et surveiller l'impact des initiatives.

6.3 Générer des revenus touristiques à partir des concessions

Partenariats & concessions public-privé

Les partenariats public-privé sont des accords formels entre l'organisme de gestion de l'aire protégée et le secteur privé, dans lesquels le partenaire privé est en mesure de fournir un produit ou un service touristique particulier de qualité et d'efficacité supérieures, permettant ainsi aux gestionnaires d'aires protégées de se focaliser sur leurs rôles centraux. Le « secteur privé » peut être une entreprise commerciale, une ONG ou une

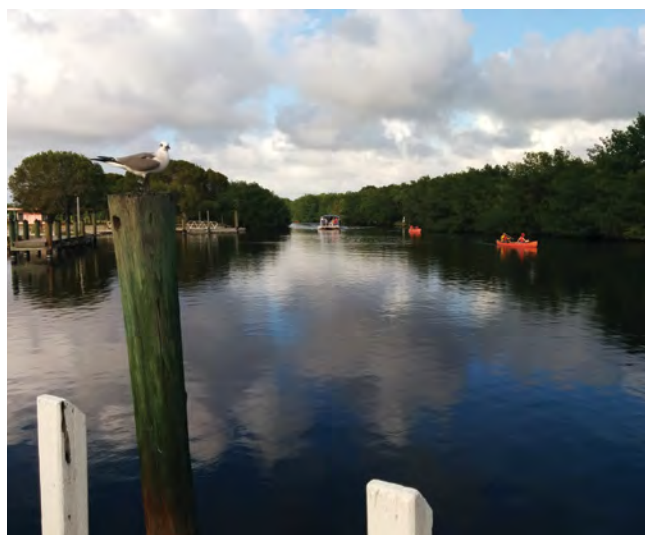
Tableau 6.4. Type de concessions et processus en Nouvelle-Zélande

Concession	Définition	Processus	Exemples :
Permis	Garanti jusqu'à 10 ans, basé sur l'activité	Généralement non précisé, de 5 à 45 jours travaillés pour les applications simples (jusqu'à 65 jours travaillés pour les applications complexes)	Guides (inclus la randonnée, le tramping, l'escalade, la chasse, la pêche, le vélo, le kayak et le canoë)
Licence	Garantie jusqu'à 10 ans non-notifiée, ou 30 ans notifiée*	Soit l'approche non-notifiée soit l'approche notifiée (ci-dessous) s'applique	Location d'un bâtiment appartenant au Département, ou location d'équipements récréatifs
Bail	Garanti jusqu'à 30 ans ; implique un intérêt ou une utilisation exclusive de la terre	Notifié : 85 jours travaillés si aucune candidature reçue (jusqu'à 140 jours travaillés si candidatures reçues mais sans audience, ou 160 jours travaillés si candidatures reçues avec audience)	Structures fixes (hôtels, aéroports, cafés, structures de saut à l'élastique, installations de télécommunications)
Contrat de servitude	Jusqu'à 30 ans pour les services ou l'accès	Peut être notifié ou non-notifié	Routes, pipelines, canalisations d'eau, lignes de télécommunications

* En Nouvelle-Zélande, « notifié » signifie que le Département de la conservation a communiqué son intention de financer une concession dans les journaux locaux ou nationaux, et le public a le droit de faire acte de candidature, et peut demander le droit de parler des candidatures lors d'une audience.



Point de départ d'un chemin de randonnée sous-marine avec un panneau d'informations à destination des visiteurs dans la baie de Trunk, St John, Parc national des îles Vierges, îles Vierges américaines. © Yu-Fai Leung



Un membre du personnel du parc national aide des touristes dans un centre pour visiteurs/boutique dans le Parc national des îles Vierges, îles Vierges américaines. © Yu-Fai Leung

organisation communautaire. Les concessions sont un type de partenariat public-privé, et un moyen important d'engager le secteur privé dans la conservation des aires protégées (Thompson et al., 2014). Les accords de concessions pour les entreprises opérant dans les aires protégées peuvent être structurés en partenariats public-privé, baux, licences, permis ou contrats de servitude. (Tableau 6.4). Ces accords juridiques stipulent les conditions générales principales, comme la durée, le type d'opération, les conditions environnementales et les taxes, qui régiront le fonctionnement de l'entreprise (Spenceley et al., 2017b). Les redevances de concessions sont un type de taxe aux usagers car les concessionnaires payent pour avoir le droit exclusif d'utiliser l'aire protégée pour réaliser leur activité. Une concession peut impliquer la fourniture de services comme l'hébergement, la nourriture et la boisson, les activités récréatives, les programmes éducatifs et interprétatifs, et la marchandise de détail (Eagles et al., 2009).

Les concessionnaires peuvent offrir de nombreuses opportunités intéressantes pour aider les organismes de gestion du parc à gérer efficacement le tourisme et à atteindre leurs

objectifs de conservation. Les redevances de concessions et les revenus locatifs peuvent contribuer à financer les aires protégées, et des concessions bien gérées peuvent avoir des résultats positifs en offrant une expérience de qualité aux visiteurs. Dans les pays en développement, des bonnes pratiques pour les activités de concessions peuvent offrir un lien essentiel entre les communautés locales, le développement rural et la conservation. Dans les pays développés, les opérations des concessions fournissent des revenus qui permettent de justifier les investissements dans la conservation des aires protégées (USNPS, 2017a).

Il peut être utile, pour les organismes de gestion des aires protégées, d'accorder des concessions au secteur privé lorsque des entreprises à but lucratif ont pour activité centrale des opérations touristiques commerciales, et sont en position d'assumer les risques et responsabilités, et, par comparaison avec l'organisme de gestion de l'aire protégée, ont :

- Plus de capacités pour s'adapter facilement aux conditions et aux besoins du marché, qui changent constamment ;

- Plus de flexibilité dans les contrats de travail ;
- Plus de liberté pour innover et répondre rapidement ;
- Plus d'accès au capital et à d'autres fonds pour les infrastructures ;
- Plus de liberté dans la fixation des niveaux de prix ; et
- Moins de contraintes bureaucratiques (Eagles et al., 2009 ; Buckley, 2010a).

Trois grandes Lignes directrices pour les concessions touristiques dans les aires protégées ont été publiées et constituent des ressources extrêmement utiles pour toute aire protégée qui envisage cette option : Tourism concession in protected natural areas, rédigé par le PNUD (Thompson et al., 2014) ; Introduction to Tourism Concessioning: 14 Characteristics of Successful Programs, rédigé par le Groupe de la Banque mondiale (Spenceley et al., 2016) ; et Guidelines

for tourism partnerships and concessioner protected areas, publié par la Convention sur la diversité biologique (Spenceley et al., 2017b).

Diverses taxes peuvent être perçues auprès d'un concessionnaire, notamment les taxes aux usagers, les garanties de performance, les taxes pour la maintenance et les amendes pour manquement aux obligations. Parmi celles-ci, les redevances de concessions sont le principal outil de génération de revenus. Elles sont fréquemment utilisées et peuvent être fixées à un tarif forfaitaire. C'est la façon la plus simple de faire payer un concessionnaire, car l'alternative - un taux glissant basé sur les revenus - implique le suivi et le calcul des profits, des revenus et du nombre de touristes, ce qui n'est pas toujours facile. Le risque d'un tarif forfaitaire pour un concessionnaire est qu'il doit payer ce tarif, qu'il réalise un profit ou non. D'un autre côté, le concessionnaire peut augmenter régulièrement son activité

Encadré 6.6

Contrats de concession touristique dans les Parcs nationaux d'Afrique du Sud

En Afrique du Sud, les concessions permettent aux opérateurs privés de construire et d'exploiter des infrastructures touristiques au sein des parcs nationaux, par le biais d'un contrat. Le concessionnaire paye pour utiliser une zone de terre définie ainsi que tout bâtiment existant déjà sur cette zone, pour une période déterminée (en général 20 ans). Dans le cas où des bâtiments existent déjà, le concessionnaire les utilise, les rénove ou en construit de nouveaux aux fins de son activité. En échange du droit d'occupation et d'utilisation commerciale des installations, le concessionnaire a un certain nombre d'obligations en termes de conditions financières, de gestion environnementale, d'objectifs sociaux, d'autonomisation, et autres. La violation de l'une de ces obligations entraîne des pénalités sous-tendues par des garanties d'exécution et, en dernier recours, la résiliation du contrat, les actifs étant reversés à SANParks (l'organisme para-étatique responsable de la gestion des parcs nationaux).

La redevance de concession annuelle est plus élevée que : (i) une location minimum telle que déterminée par l'accord pour l'année de la concession ; ou (ii) une redevance de concession annuelle calculée, basée sur le pourcentage offert de revenu brut pour l'année de la concession. À la fin du contrat, le concessionnaire abandonne sans frais la zone de concession, tous les biens physiques, et tout autre droit ou intérêt à SANParks.

Pour SANParks, les bénéfices de cet accord sont la possibilité de : attirer du capital, exploiter les compétences économiques du secteur privé, transférer les risques économiques au secteur privé, créer de l'emploi et améliorer l'image de SANParks en faisant une bonne utilisation de ses ressources. Il est arrivé que des concessionnaires inexpérimentés surenchérisent, mais étaient contractuellement liés à leurs prévisions. Augmenter le poids relatif de la capacité technique d'exécution permet d'éviter la nomination d'exploitants non-pertinents.

Sources : Varghese, 2008 ; SANParks, 2012.



Un membre du personnel du parc national aide des touristes dans un centre pour visiteurs/boutique dans le Parc national des îles Vierges, îles Vierges américaines. © Yu-Fai Leung

tout en gardant le même tarif annuel - ce qui sera avantageux pour lui, mais moins pour l'organisme de gestion. Il peut arriver que les concessionnaires réalisent des profits significatifs, tandis que l'organisme de gestion de l'aire protégée ne perçoit qu'une infime partie des taxes. Les concessionnaires peuvent également verser une partie de leurs revenus nets en plus du tarif forfaitaire afin de diminuer le risque encouru pour les deux parties (Wyman et al., 2011). L'encadré 6.6 fournit un exemple de la façon dont les contrats de concession sont gérés dans les Parcs nationaux d'Afrique du Sud.

Outre les questions commerciales essentielles liées aux concessions dans les parcs, les impacts sur l'économie locale peuvent être considérables pour ce qui a trait au partage des revenus, à l'implication des entreprises locales et à l'emploi :

- **Partage des revenus avec les communautés** : Les plans de gestion et les accords de concessions peuvent préciser toute option de partage des revenus entre communautés locales et concessionnaires privés (Spenceley, 2014a).
- **Implication des entreprises locales** : Les processus de contrats de concession peuvent accorder aux entreprises

locales un statut « soumissionnaire préférentiel ». De même, les concessionnaires peuvent être encouragés à soutenir les entreprises locales et à renforcer les chaînes locales de l'offre et de la valeur (Spenceley, 2014a).

- **Emploi dans les communautés locales** : Les organismes de gestion de l'aire protégée peuvent demander aux concessionnaires d'employer des membres des communautés locales ou même d'engager les communautés locales dans leur ensemble pour exploiter la concession (Wyman et al., 2011).

Les concessions sont généralement supervisées par un petit groupe de personnel spécialisé de l'aire protégée, ayant une connaissance des opérations touristiques commerciales, et travaillant avec le personnel des opérations de l'aire protégée et les décideurs afin de gérer et d'octroyer les opportunités de concessions. La gestion et l'octroi des concessions peuvent prendre un temps significatif au personnel. Le tableau 6.5 démontre l'échelle et l'envergure du travail de concessions pour divers organismes de gestion d'aires protégées, par rapport au revenu généré.

Tableau 6.5. Exemples d'échelle et d'envergure de concessions dans cinq pays

Caractéristiques	Pays/ organisme				
	Service des Parcs nationaux américains	Parks Canada	Département de la conservation de Nouvelle-Zélande	Namibie	Organisme de gestion du Parc marin de La Grande Barrière (Australie)
Nombre de concessions	600 contrats plus 6000 autorisations d'utilisation commerciale	2752 baux, licences, licences commerciales	3700 dont 43% sont liés à des entreprises	45	940 (environ) permis touristiques
Revenus des concessions	60 millions US\$	8,2 millions CAD\$ (6,7 millions US\$)	14,3 millions NZ\$ (10,5 millions US\$) (du tourisme et autres concessions)	419 millions N (31,5 millions US\$)	8 millions AU\$ (6,4 millions US\$) (environ) par une taxe de gestion environnementale
Nombre d'employés gérant des concessions (équivalent temps plein)	200 (40 au siège)	30	25	3	22
Calendrier pour traiter les petites concessions	2 ans (à l'exclusion des changements de plan)	3-6 mois	65 jours (2 mois)	3-12 mois	8-10 semaines ; 4 mois pour traiter un processus de manifestation d'intérêt
Calendrier pour traiter les grandes concessions	2 ans (à l'exclusion des changements de plan)	Effort de 60 jours (non-continu)	160 jours travaillés (5 mois)	12-24 mois	L'approbation pour les grands projets (ex. : pontons) peut être bien plus longue.
Structure (centralisée ou décentralisée)	Centralisée, plus de 3 millions US\$	Offre	Centres de traitement régionaux	Centralisée	Application sur la base du premier arrivé, premier servi ; opportunités plafonnées par le biais de la manifestation d'intérêt
Mécanisme d'attribution préférentielle	Offre	Centralisée pour questions à grande échelle, décentralisée pour concessions plus petites, et pour la gestion et le suivi de la relation	Réception des candidatures du secteur privé	Octroi direct aux communautés, offre, enchères et directement avec les candidats	Processus et gestion des contrats centralisés ; personnel de terrain chargé de la conformité

Sources : Adapté de Thompson, 2009 ; Thompson, 2014.

6.4 Générer des revenus touristiques à partir de la philanthropie

Donations d'individus et d'entreprises

Les touristes dans les aires protégées représentent potentiellement un important bassin de donateurs pour la conservation. Les gestionnaires peuvent leur faciliter la tâche en leur permettant de donner pour une cause spécifique (c.-à-d. un projet de conservation), ou de protéger une espèce spécifique ; dans les deux cas, les donateurs reçoivent généralement des informations régulières sur le changement apporté par leur contribution. En 2003, le gouvernement des Maldives a créé le projet pour la conservation de l'écosystème de l'atoll (avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds pour l'environnement mondial), afin de déclarer la totalité de l'atoll de Baa (1200 km²) réserve de biosphère de l'UNESCO (la première du pays). Ce projet a créé un fonds pour la gestion de la réserve de biosphère. Une majorité des complexes hôteliers de l'atoll de Baa se sont engagés à verser une contribution annuelle pour soutenir les projets qui encouragent la conservation de l'environnement et les opportunités de moyens d'existence durables, par le biais de pratiques d'embauches. En outre, une partie des revenus générés par les activités dépendantes de l'écosystème, comme la plongée, les permis d'accès aux visiteurs et la vente de souvenirs, sont versés pour les efforts en faveur de la conservation au sein de l'atoll (Ferretti, 2012 ; MEE-RoM, 2012 ; VCTS, 2017). Il s'agit là d'un bon exemple de programme de donation bien planifié. En revanche, si l'argent issu de la philanthropie des touristes est mal géré, cela entraîne : l'échec des projets, la corruption, le manque de transparence, des promesses non-tenues et des divisions au sein de la communauté locale (Goodwin et al., 2009 ; Honey, 2011).

Dans certains pays, les dons des entreprises peuvent être déductibles des impôts, et les aires protégées peuvent en bénéficier (Goodwin et al., 2009). Aux Seychelles, l'organisme de gestion des parcs nationaux a signé des partenariats avec plusieurs entreprises touristiques qui agissent pour la conservation, notamment en finançant la recherche, en recueillant et en offrant des données de suivi biologiques, et en achetant des équipements (par ex. bouées d'amarrage, toilettes, signalétique) (Spenceley et al., 2016). Les entreprises peuvent directement donner 0,25% de leurs revenus imposables à une organisation accréditée de la conservation au titre du paiement de la responsabilité sociale de l'entreprise.

En outre, les touristes peuvent verser leurs donations aux aires protégées par le biais des entreprises touristiques. Au Brésil par exemple, l'entreprise hôtelière Marriott International a signé un accord en 2008 avec l'État d'Amazonie pour conserver 1,4 million d'acres de forêt tropicale dans la réserve de Juma. Cette initiative soutient l'emploi, l'éducation et la santé pour 2000 résidents de la réserve, qui à leur tour protègent la forêt tropicale de l'exploitation illégale du bois et de l'agriculture illégale. Les clients du Marriott sont encouragés à donner à ce programme par le biais d'un site Internet, et dans les hôtels (Goodwin et al., 2009).

Un autre exemple est le fonds Wilderness Wildlife Trust (WWT), une organisation à but non-lucratif financée par Wilderness Safaris, un opérateur éco-touriste en Afrique australe. Une partie du prix de chaque safari est versée au WWT, et 100% de ces fonds vont à des projets approuvés par le fonds WWT. En 2009, des stations de recherche ont été établies au Botswana autour de trois camps pour offrir un soutien logistique, de la nourriture et la maintenance des véhicules. Entre 2013 et 2014, environ 411 000 US\$ ont été dépensés pour la recherche et le suivi de la conservation de la biodiversité au Botswana

(Wilderness Holdings, 2014), et les résultats des études ont été partagés avec le département de la vie sauvage du Botswana afin de renseigner la prise de décision dans le delta de l'Okavango (Spenceley & Snyman, 2017).

6.5 Initiatives pour faire des économies et améliorer l'efficacité

Cette section présente les options où le tourisme peut soutenir la réduction des coûts ou l'amélioration des actions de gestion.

Sous-traitance de la gestion du tourisme

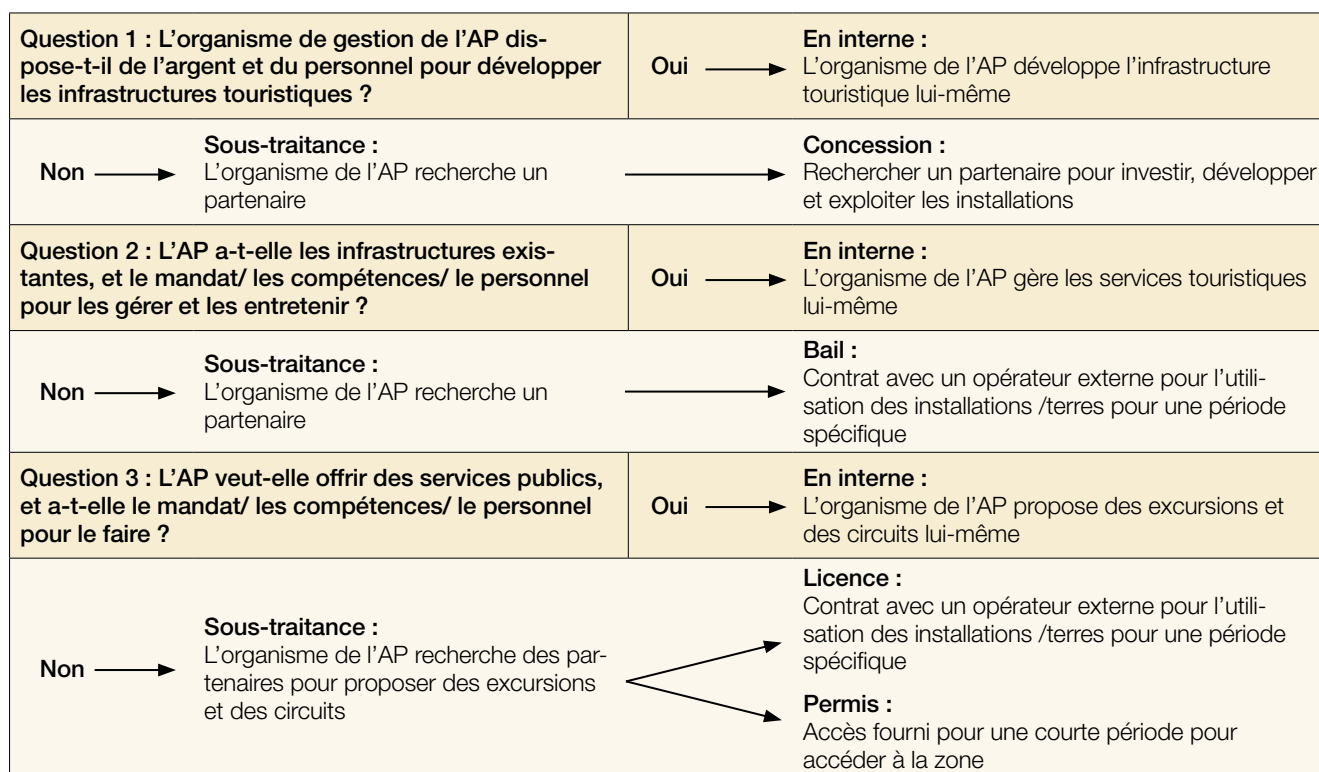
Toutes les aires protégées ne peuvent ou ne doivent pas exploiter leur propre programme touristique. En effet, dans certains cas, il peut être plus efficace pour l'organisme de gestion de l'aire protégée de sous-traiter les concessions touristiques, les licences ou les permis, plutôt que de faire les opérations en interne (Spenceley et al., 2017b). Dans certains cas, des circonstances autres que des restrictions juridiques peuvent imposer que l'organisme de gestion de l'aire protégée cède les opérations touristiques à un autre organisme. Dans ces situations, il est fréquent que les opérations soient sous-traitées.

La sous-traitance à une entreprise commerciale, un groupe communautaire ou une organisation non-gouvernementale a des avantages et des inconvénients, tout comme le fait de le faire en interne au sein de l'organisme de gestion de l'aire protégée (Spenceley et al., 2017b). En interne, le personnel de l'organisme de gestion de l'aire protégée réalise et finance le service. Pour cela, l'organisme doit fonctionner comme une entreprise. Les installations et le personnel de l'aire protégée offrent des services aux visiteurs, et l'organisme fonctionne comme un service public (Spenceley et al., 2017b). Pour la sous-traitance, l'aire protégée engage une tierce partie pour fournir un service. Cela peut être préférable lorsque l'organisme de gestion de l'AP n'a pas l'expertise pour fournir un service, lorsqu'il manque de financement ou des capacités légales pour développer ces capacités en interne, le transfert des droits sur les terres à d'autres organisations peut soulager les organismes publics de contraintes de ressources en matière de budget, capacités ou expertise (Eagles, 2002).

Les organismes de l'AP peuvent utiliser le schéma 6.2 comme aide pour prendre leur décision quant à la réalisation en interne/en externe des opérations touristiques.

La complexité de la sous-traitance exige un personnel qualifié, bien formé, et l'organisme de gestion de l'AP doit posséder des capacités et compétences suffisantes pour gérer et coordonner les divers processus liés à la concession (Spenceley et al., 2017b). Des spécialistes externes peuvent également être utilisés pour soutenir des études préparatoires spécifiques requises, par ex. des spécialistes juridiques ou des courtiers en placement. Ils doivent également établir des accords contractuels clairs avec les entités engagées. Un exemple réussi d'accord contractuel au Pérou est illustré dans l'encadré 6.7. Parmi les éléments du contrat devant être inclus citons (Spenceley et al., 2017b) :

- Nature et portée des droits de concession (par ex. zone géographique, travaux, services, niveaux d'exclusivité)
- Conditions préalables d'entrée en vigueur
- Durée du contrat
- Nature des intérêts propriétaires des parties dans les actifs de concession (par ex. droit d'utiliser une zone ou infrastructure)
- Entretien des actifs de concession (entretien des routes)
- Droits payables (y compris processus d'ajustements et de révisions)

Schéma 6.2. Sous-traiter ou faire en interne : les trois questions pour orienter la prise de décision

- Garanties de performance (par ex. niveaux de services, occupations)
- Suivi, évaluation, avec les Indicateurs clés de performance et les modèles de listes de vérification de conformité des contrats
- Politiques d'assurance
- Limitations de la responsabilité et indemnisation de l'organisme de l'AP
- Force majeure (c.-à-d. dommages ou destructions dus à des forces échappant au contrôle des parties)
- Impacts environnementaux pendant la construction, l'exploitation et la commission
- Droits d'attribuer des droits de concession à des tierces parties
- Restrictions/conditions sur le transfert de la concession
- Restrictions/conditions sur les transactions des parties en rapport
- Contributions socio-économiques (par ex. au niveau local : équité, emploi, appel d'offres et projets sociaux)
- Changement de la législation
- Processus de rupture et d'annulation
- Dispositions sur la résolution des litiges
- Circonstances où une tierce partie/ l'organisme de l'AP reprend le contrôle de l'opération ; et
- Taxes et autres questions fiscales

Les avantages et les inconvénients de la sous-traitance dans le domaine du tourisme doivent être étudiés avec attention avant toute décision. Il convient également de prendre en compte la tendance des gouvernements à préférer des prérogatives économiques au détriment de la conservation, et un concessionnaire ou un autre entrepreneur peut souvent contourner les gestionnaires d'aires protégées et faire pression sur des responsables de haut niveau, afin de faire approuver un développement des installations, avoir plus accès à d'autres parties de l'aire protégée, ou autoriser de nouvelles infrastructures

comme des zones d'observation ou des routes. De telles pressions peuvent avoir des impacts énormes en faussant le budget de l'aire protégée et les priorités de la conservation.

Partage de services avec les opérateurs touristiques

Les opérateurs touristiques privés au sein des aires protégées ont un intérêt direct à améliorer l'efficacité financière de la gestion de l'aire protégée. Ils supportent également un certain nombre de types de coûts similaires à ceux de l'équipe de gestion de l'AP.

Il existe donc des opportunités de partager les ressources ou les coûts afin de réduire le prix unitaire pour chaque organisation. Des exemples déjà appliqués dans des AP incluent :

- Une utilisation conjointe des installations de maintenance des voitures et des bateaux, afin de réduire les coûts fixes engendrés par l'exploitation d'un garage et l'emploi de mécaniciens ;
- Aligner le planning des sous-traitants sur les périodes où les gestionnaires de l'AP et les opérations privées ont besoin du même service, ce qui réduit le coût pour chacun ;
- Réaliser des formations conjointes du personnel sur des sujets comme le tourisme et l'application des lois ;
- Associer des commandes, afin d'obtenir des réductions liées aux économies d'échelle, ce qui est particulièrement efficace pour les AP isolées ; et
- Partager le transport du personnel, afin de réduire les coûts de combustible et les impacts environnementaux.

Collaboration basée sur l'activité

Il peut y avoir une série d'activités pour lesquelles les opérateurs touristiques sont prêts à collaborer avec les équipes des AP afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation. Il peut s'agir d'activités qui stimulent la performance de la gestion de l'AP, et donc améliorent la qualité du produit touristique dans

l'AP et le succès économique potentiel de l'opérateur touristique. Des exemples de cette forme de collaboration incluent :

- Des opérateurs touristiques signalant des activités illégales au sein de l'AP, agissant ainsi comme un réseau plus large d'application des lois ;
- La promotion conjointe d'activités touristiques spéciales qui ont lieu dans l'AP, comme des événements sportifs ; et
- La mise en place d'une approche collective envers l'engagement communautaire et la sensibilisation autour de la contribution de l'AP aux moyens de subsistance locaux, ou l'implication des enfants dans la conservation.

Volontourisme

Le volontourisme est une tendance en pleine croissance : les touristes choisissent de visiter un lieu spécifique dans l'objectif d'apporter une contribution positive à la destination. En conséquence, plusieurs organisations à but caritatif ou commercial sont nées et proposent ce type d'expérience. Les aires protégées peuvent profiter de cette tendance en offrant des opportunités à des volontaires désireux de s'engager dans des activités de conservation, soit en payant un droit soit sans aucun coût, pour suppléer le personnel (pour plus d'informations, voir le Chapitre 2).

Encadré 6.7

Des contrats avec les opérateurs touristiques réussis : Le Centre de recherche de Tambopata et la Réserve nationale de Tambopata (Pérou)

Le partenariat entre le tour-opérateur Rainforest Expeditions, le Centre de recherche de Tambopata (TRC), et le Service national des aires protégées protégées par l'État du Pérou (SERNANP) est un exemple d'alliance public-privé réussie qui encourage la conservation et le tourisme. Un contrat de concession d'éco-tourisme a été signé entre Rainforest Expeditions et le SERNANP en 2006, pour l'accès et l'utilisation d'une petite zone de la réserve nationale de Tambopata, au sud-est du Pérou, dans la jungle amazonienne. Ce contrat est renouvelable tous les 20 ans.

En 1989, Eduardo Nycander et Kurt Holle ont créé le Centre de recherche de Tambopata (TRC) pour faire de l'éco-tourisme et mener des recherches sur la conservation des aras (le projet Ara de Tambopata). En 1992, ils ont créé l'entreprise d'éco-tourisme à but lucratif Rainforest Expeditions ; le TRC était son premier gîte. Actuellement, l'entreprise possède deux autres gîtes, dont l'un exploité avec une communauté locale.



Gîte du centre de recherche de Tambopata © Rainforest Expeditions

Le TRC est un gîte de 18 chambres. Il a été construit pour accueillir des touristes et des chercheurs, et pour protéger les falaises d'argile situées à proximité, utilisées par plusieurs espèces d'aras, et qui constituent le plus grand site connu de ce type. Le gîte est situé dans une zone où l'on peut voir des titis gris (*Callicebus moloch*), des écureuils (plusieurs espèces), des capucins bruns (*Cebus apella*), des hurleurs roux (*Alouatta seniculus*) et des singes-araignée communs (*Ateles paniscus*), des capybaras (*Hydrochoerus capybara*), des caïmans (plusieurs espèces), des agoutis ponctués (*Dasyprocta punctata*) et des pécaris à lèvres blanches (*Tayassu pecari*). L'échelle réduite des infrastructures et des opérations, ainsi que la présence permanente de chercheurs et de guides naturalistes font du TRC un excellent endroit pour observer la vie sauvage de l'Amazonie.

L'accord conclu entre Rainforest Expeditions et l'État péruvien inclut :

- **La recherche scientifique et autres publications** : Depuis ses débuts, Rainforest Expeditions soutient la recherche scientifique, notamment pour les Psittacidae (perroquets), en accordant des financements pour les volontaires du projet Macaw Tambopata.
- **La création d'emplois directs et indirects et la formation** : Rainforest Expeditions recrute en priorité du personnel issu des communautés autochtones dans la région voisine de Madre de Dios. Rainforest Expeditions réalise des formations annuelles dans l'entretien ménager, le service de restauration, la cuisine, ou encore pour les guides et capitaines, ce qui permet au personnel de s'améliorer en permanence et de se spécialiser dans ces domaines.
- **Les bonnes pratiques environnementales** : Rainforest Expeditions respecte les normes et les réglementations de la réserve nationale, et s'engage à soutenir la gestion de sa conservation.
- **Promotion de la réserve nationale** : En faisant la promotion de l'éco-tourisme dans les médias, Rainforest Expeditions diffuse la valeur de la diversité biologique et culturelle dans la région de Madre de Dios, et notamment dans la réserve nationale de Tambopata.

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Stipuler un soutien envers des pratiques durables et les objectifs de conservation de l'aire protégée, dans les contrats avec les opérateurs touristiques.

6.6 Avantages économiques au sens large et leur lien avec les résultats en matière de conservation

Enfin, même sans être une option génératrice de revenus ou intéressante en termes d'économies, il est important de prendre en compte au sens large les avantages économiques du tourisme, car en dernier recours ces avantages - s'il est reconnu qu'ils proviennent des aires protégées - peuvent se traduire par un soutien accru du public envers la conservation. Dans les zones présentant des alternatives économiques limitées, un tourisme bien géré peut réduire les tensions liées à des taux élevés de chômage. Pour maximiser les avantages économiques au sens large, il convient de garantir que la part la plus élevée possible des revenus touristiques reste dans l'économie locale, et que le plus grand nombre d'opportunités économiques liées au tourisme soient disponibles en priorité aux communautés locales.

En Afrique australe notamment, la génération de bénéfices économiques pour les communautés locales est une condition préalable à la durabilité des aires protégées en Afrique (Hoon, 2004 ; Musumali et al., 2007). De nombreuses études montrent que lorsque les communautés bénéficient du tourisme et/ou des aires protégées, les populations ont des attitudes plus positives envers les aires protégées (Infield, 1988 ; Gillingham & Lee, 1999 ; Alexander, 2000 ; Mehta & Heinen, 2001 ; Sekhar, 2003) et le développement du tourisme (Bauer, 2003 ; Lepp, 2007 ; Chandralal, 2010 ; Snyman, 2014) (Encadré 6.8).

La mesure dans laquelle les organismes de gestion ou les aires protégées individuelles peuvent et doivent se reposer sur le tourisme comme source de financement de la conservation fait l'objet de débat. La réponse varie grandement selon l'accessibilité, les facteurs du marché, et des considérations politiques (Encadré 6.9, page suivante). Par exemple, les organismes d'AP dans les pays en développement les plus pauvres, où la plupart des visiteurs sont des touristes originaires de pays plus riches, et où des mécanismes pratiques directs existent pour faire payer l'entrée ou les activités, il peut s'avérer plus équitable et plus efficace, pour au moins certains des coûts de gestion de la conservation, de les faire payer par le biais des droits d'entrée. Dans ces situations, cependant, il peut s'avérer irréaliste de s'attendre à ce que les droits d'entrée couvrent une grande partie des coûts. Il existe un grand nombre d'options de financement non-touristiques, sur le site et au niveau national, dont le choix dépendra du type d'aire protégée et de ses activités possibles (voir aussi chapitre 1).

En Afrique du Sud, le gouvernement a demandé à l'organisme de gestion des parcs nationaux (SANParks) de gagner une partie plus importante de son budget à partir de sources touristiques plutôt que de sources gouvernementales (Tableau 6.6). Est-ce bon ou mauvais ? S'appuyer de façon trop importante sur les droits d'entrée fragilise n'importe quelle aire protégée face aux récessions inhérentes du tourisme international. À cet égard, la diversification des revenus est donc essentielle. En outre, si les budgets limités des organismes dépendants des droits d'entrée sont utilisés pour financer des infrastructures onéreuses pour les visiteurs dans quelques aires protégées fortement fréquentées qui génèrent la plupart des revenus, cela pourrait réduire les sommes consacrées à la gestion de la

Encadré 6.8

Partage des avantages économiques à l'échelle de la communauté : Le camp Damaraland et Torra Conservancy (Namibie)



Images du camp Damaraland, Namibie. © Wilderness Safaris et Dana Allen



MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Conclure des accords avec les concessionnaires pour employer un certain nombre de personnel local, dépenser localement lorsque possible, et engager des entreprises locales comme fournisseurs de services.

Le partage des avantages économiques issus du tourisme avec les communautés locales peut être un excellent moyen de gagner leur soutien. Wilderness Safaris, un opérateur éco-touriste privé, a signé plusieurs partenariats de partage des bénéfices avec les communautés dans ses opérations en Afrique australe. Citons par exemple le partenariat d'entreprise mixte entre Torra Conservancy et le camp Damaraland de Wilderness Safaris en Namibie.

Plus de 320 000 US\$ ont été payés par le camp Damaraland pour la conservation au cours de la période 2005-2011. Rien qu'en 2013, plus de 70 000 US\$ ont été payés sous forme de baux, services de blanchisserie et entretien des routes. Le camp Damaraland emploie 30 personnes, dont 77% viennent du secteur de la conservation. Le site de conservation en lui-même emploie environ 9 résidents locaux dans l'administration et la gestion, et le concessionnaire de chasse au trophée emploie du personnel temporaire lors de la saison de la chasse. En outre, le personnel dépense ses salaires au sein de la communauté, et a des personnes à charge, ce qui offre un important apport complémentaire d'argent dans l'économie locale.

Source : Rylance & Spenceley, 2014.

Tableau 6.6. Sources de revenus pour les Parcs nationaux d'Afrique du Sud en 2016

Type de revenus	ZAR (en milliers)	Équivalent US\$ (en milliers)	% du revenu
Revenus issus des opérations de change			
Tourisme, vente au détail, concessions et autres	1 497 892	95 044	51,6%
Ventes - faune et flore	48 791	3 096	1,7%
Autres revenus d'exploitation	37 134	2 356	1,3%
Intérêts et royalties perçus	37 189	2 360	1,3%
Revenu total issu des opérations de change	1 621 006	102 856	55,8%
Revenus non-issus des opérations de change			
<i>Revenus de transfert</i>			
Subventions du gouvernement et autres financements	1 265 772	80 315	43,6%
Donations	16 936	1 075	0,6%
Revenu total non-issu des opérations de change	1 282 708	81 390	44,2%
Revenu total	2 903 714	184 246	100,0%
Taux de change : US\$: ZAR, au 1 ^{er} juin 2016 : 15,76			

Source : Parcs nationaux d'Afrique du Sud, 2016.

conservation dans ses autres aires protégées. Les disparités dans les revenus touristiques générés par chaque aire protégée au sein d'un même pays peuvent être considérables. Comme nous l'avons remarqué précédemment, dans de nombreux pays les revenus issus des aires protégées gérées par le gouvernement vont au Trésor public au lieu de rester au sein de l'aire protégée ou du réseau, et d'être utilisés pour les opérations et l'amélioration des infrastructures. Cependant, dans le cas où le financement du gouvernement pour la gestion de la conservation est inadéquat, les revenus touristiques s'avèrent être un supplément utile aux budgets centraux réguliers.

6.7 Meilleures pratiques

- Réaliser une évaluation financière systématique de l'aire protégée (ou d'un système plus vaste d'aires protégées) avant de fixer les droits d'entrée. Analyser les conditions, les revenus et les coûts actuels, et utiliser l'information pour peser les différentes options afin de déterminer le tarif, par ex. en fonction du statut de résidence, de l'âge ou de la popularité du site, ou d'une combinaison d'éléments.
- Tester auprès des touristes et des tour-opérateurs combien ils sont prêts à payer pour chaque taxe aux usagers. Évaluer les taxes par rapport à celles d'autres aires protégées locales et régionales possédant des attractions similaires et qui se font concurrence pour les mêmes visiteurs.
- Stipuler un soutien envers des pratiques durables et des objectifs de conservation de l'aire protégée, dans les contrats avec les opérateurs touristiques.
- Conclure des accords avec les concessionnaires pour employer un certain nombre de personnel local, dépenser localement lorsque possible, et engager des entreprises locales comme fournisseurs de services.

Encadré 6.9

Financer la gestion du tourisme dans le Parc national de Corbett (Inde)

Le Parc national de Corbett, créé en 1936, est le plus ancien parc national d'Asie du Sud. Lorsque le programme indien de conservation des espèces phares « Project Tiger » a été lancé en 1973, le Parc national de Corbett est devenu l'une des premières réserves de tigres d'Inde. Situé dans les collines de l'Himalaya, ce Parc est réputé pour la beauté spectaculaire de ses paysages, la densité élevée de sa population de tigres (*Panthera tigris tigris*) et la diversité remarquable de l'avifaune.

Au sein de ce Parc, situé sur les rives de la rivière Ramganga, existent un gîte forestier de 33 chambres à Dhikala, et d'autres gîtes plus petits dans des endroits comme Gairal et Sarpduli. En l'absence de financement dédié à la gestion du tourisme, il était très difficile de préserver ces gîtes. En 2001, la gestion du parc a mis en place une taxe de ménage de 2 US\$ par chambre, ce qui a permis de générer 20 000 US\$ par an. Cependant, cette somme était encore trop faible pour permettre une bonne gestion des gîtes. En 2005, les taxes de ménage ont été doublées et étendues aux dortoirs et lits supplémentaires, ce qui a permis de générer environ 75 000 US\$ par an. L'utilisation de ces fonds était réglementée et réservée pour les activités spécifiques liées au tourisme, comme les consommables, les meubles, l'éclairage, le combustible, les salaires et les urgences. En 2009, le Parc national de Corbett a reçu la récompense de « Parc national pour des touristes le mieux préservé » de la part du ministère indien du Tourisme.

Conformément à la loi indienne de protection de la vie sauvage telle qu'amendée (1972), et aux Lignes directrices sur l'écotourisme publiées par l'organisme national de conservation du tigre, le Parc national de Corbett a créé la Fondation pour le tigre de Corbett, agissant au titre d'institution pour venir en aide à la conservation du tigre. Le gouvernement a autorisé l'utilisation des revenus touristiques générés par le Parc pour la Fondation pour le tigre de Corbett nouvellement créée, qui devrait recevoir près de 500 000 US\$ par an. Ces fonds sont utilisés pour financer la protection, la gestion de l'habitat, la gestion du tourisme, le bien-être du personnel et les activités de développement communautaire. D'autres fondations pour la conservation du tigre, plus petites, ont été créées dans 44 autres réserves de tigres en Inde.

Conformément à la loi indienne de protection de la vie sauvage telle qu'amendée (1972), et aux Lignes directrices sur l'écotourisme publiées par l'organisme national de conservation du tigre, le Parc national de Corbett a créé la Fondation pour le tigre de Corbett, agissant au titre d'institution pour venir en aide à la conservation du tigre. Le gouvernement a autorisé l'utilisation des revenus touristiques générés par le Parc pour la Fondation pour le tigre de Corbett nouvellement créée, qui devrait recevoir près de 500 000 US\$ par an. Ces fonds sont utilisés pour financer la protection, la gestion de l'habitat, la gestion du tourisme, le bien-être du personnel et les activités de développement communautaire. D'autres fondations pour la conservation du tigre, plus petites, ont été créées dans 44 autres réserves de tigres en Inde.

Source : NTCA, 2012 ; Parc national de Corbett, 2017.



Observation des tigres au Parc national de Corbett. © Rajiv Bharti

Le futur du tourisme dans les aires protégées

7



© Daniela Cajiao

7.1 Le tourisme peut contribuer à atteindre des objectifs fondamentaux de conservation

Pourquoi le tourisme est-il aussi important pour les décideurs et les gestionnaires d'aires protégées ? Il est vrai qu'il peut parfois générer des impacts négatifs qui compromettent les valeurs de conservation des aires protégées. Cependant, s'il est géré durablement, il offre une motivation puissante pour soutenir la conservation de la nature et fournir un soutien politique et financier aux aires protégées.

Les expériences des visiteurs sont fondamentales pour l'objectif de la plupart des aires protégées, et des normes de durabilité élevées peuvent assurer l'excellence du tourisme sans compromettre l'intégrité écologique, tout en générant des revenus cruciaux. Comme nous l'avons noté au début de l'ouvrage, pour que le tourisme dans les aires protégées soit durable, il doit, en premier lieu, contribuer à la conservation de la nature sur le long terme, et non brièvement ou sporadiquement. Le tourisme durable offre des opportunités pour promouvoir la conservation de la nature et les valeurs culturelles associées dans les aires protégées - valeurs qui font partie de la définition même du terme.

L'objectif des présentes Lignes directrices est d'améliorer la compréhension du tourisme dans les aires protégées de façon théorique et pratique, afin de garantir sa contribution envers les objectifs principaux de conservation des aires protégées, sans leur porter préjudice. Ce n'est pas toujours facile - c'est le défi de la durabilité. Ce chapitre de conclusion étudie brièvement la place du tourisme durable dans le monde économique actuel, s'interroge sur certaines tendances futures essentielles auxquelles les gestionnaires d'aires protégées doivent se préparer, et offre des suggestions sur la façon dont les gestionnaires peuvent interpréter ou mettre en œuvre les recommandations sur les meilleures pratiques contenues dans cet ouvrage.

7.2 Le tourisme durable amorce une ère nouvelle

D'un point de vue global, l'importance du tourisme durable dans les aires protégées est de plus en plus soulignée sur la scène mondiale (Spenceley, 2017). Par exemple en 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution reconnaissant la contribution du tourisme durable pour l'éradication de la pauvreté, le développement des communautés et la protection de la biodiversité (Résolution A/RES/69/233). Cette même année, la Convention sur la diversité biologique a invité les parties à « renforcer les capacités des parcs nationaux et sous-nationaux, et des organismes de gestion des aires protégées (...) s'engager dans des partenariats avec l'industrie du tourisme afin de contribuer financièrement et techniquement à la création, l'exploitation et la maintenance des aires protégées, par des outils appropriés comme les concessions ou les partenariats public-privé. . » (CDB, 2014). Nous avons également remarqué que le tourisme durable est pertinent pour plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En outre, l'un des six accents du Cadre de programmes décennal de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) porte sur le tourisme durable, et sa mission est d'encourager des changements dans les activités touristiques qui encouragent la durabilité. Enfin, 2017 a été déclarée par les Nations Unies « Année internationale du tourisme durable pour le développement », afin de souligner le rôle du tourisme dans : (i) la croissance économique durable ; (ii) l'intégration sociale, l'emploi et la réduction de la pauvreté ; (iii) l'utilisation efficace des ressources, la protection environnementale et le changement climatique ; (iv) les valeurs culturelles, la diversité et le patrimoine ; et (v) la compréhension mutuelle, la paix et la sécurité (OMT, 2018). Tous ces thèmes sont liés à la durabilité du tourisme et de la fréquentation dans les aires protégées, et au rôle que le tourisme peut jouer en tant qu'outil pour promouvoir la conservation de la biodiversité dans les aires protégées (Spenceley, 2017).



Des touristes attendant le lever du soleil au Parc national du mont Nemrut, Turquie. © Mei Yee Yan

7.3 Tendances futures

Si l'on pense à l'avenir, il existe encore des questions essentielles auxquelles les organismes de conservation de la nature et les gestionnaires d'aires protégées doivent réfléchir, lorsqu'ils identifient, évaluent et gèrent le tourisme dans leurs aires protégées.

Croissance démographique et augmentation de la consommation

Avec une population humaine mondiale en hausse, nous assisterons à une demande croissante de tourisme dans les aires protégées. Alors que, dans certaines régions du monde, la fréquentation dans les aires protégées varie (par ex. Canada et Japon), elle augmente régulièrement dans de nombreux autres pays (Pergams & Zaradic, 2006 ; Shultis & More, 2011). Les besoins en opportunités récréatives et en activités physiques augmenteront près des villes où vit la majeure partie de la population, avec notamment la création de nouvelles aires protégées urbaines (Trzyna, 2014). Par exemple, le nouveau Parc urbain national Rouge à Toronto, Canada, répond spécifiquement aux besoins de conservation de la biodiversité et d'activités récréatives dans un contexte métropolitain (Parks Canada, 2013).

Les gestionnaires d'aires protégées devront réfléchir au futur du tourisme dans un monde pouvant compter entre 9 et 10 milliards d'habitants d'ici 2050, avec une demande croissante de consommation des ressources. Les gestionnaires devront également répondre à une question d'éthique de base : doivent-ils encourager les voyages vers des aires protégées éloignées, dans un monde où la consommation de matières et d'énergie menace de dépasser - ou peut-être dépasse-t-elle déjà - les limites de notre planète ?

Urbanisation

Dans un monde de plus en plus urbanisé, de nombreuses préoccupations se font entendre sur le fait que les citadins, et les jeunes en général, sont déconnectés de la nature (Trzyna, 2014). On a déjà beaucoup écrit sur ce problème - le « trouble déficitaire en nature » - qui semblait sérieux, mais anecdotique, toutefois on ignore aujourd'hui son étendue et sa profondeur (Dickinson, 2013). Dans tous les cas, l'urbanisation offre l'occasion de créer ce que l'on appelle les « villes-nature », où les aires protégées et les espaces verts sont intégrés dans tout le paysage urbain. Par exemple, la ville-État de Singapour - l'un des endroits les plus densément peuplés au monde - poursuit ses efforts pour associer développement urbain et nature depuis les années 1960. Son slogan : « Singapour : la ville dans un jardin » se traduit par un réseau impressionnant de sentiers et de chemins qui permettent aux habitants de marcher, faire du vélo ou du jogging entre divers espaces verts sans quitter les zones boisées. Singapour intègre également la nature dans ses espaces verticaux. Plusieurs immeubles très hauts ont installé des toits verts et des jardins suspendus intérieurs, pour diminuer l'accumulation de la chaleur en milieu urbain. Tout cela fait partie d'une planification consciente pour intégrer autant de nature que possible dans l'environnement urbain <http://biophiliccities.org/>. La croissance des villes donne également aux organismes de gestion des aires protégées une possibilité d'établir des partenariats potentiels avec des entreprises technologiques, afin de créer des produits qui encouragent les résidents urbains à s'impliquer avec les aires protégées et leurs valeurs naturelles/culturelles, aussi bien physiquement que virtuellement.



Infrastructure touristique dans un environnement complexe au sein du Géoparc mondial UNESCO Songshan © Yu-Fai Leung

Autres évolutions démographiques et juridiques

La démographie mondiale évolue rapidement, avec d'importantes conséquences pour le tourisme durable. L'augmentation rapide d'une classe moyenne significative (ainsi qu'une classe supérieure en plein essor) dans des pays très peuplés (comme la Chine et l'Inde) entraîne des dizaines de millions de touristes internationaux supplémentaires potentiels. En 2017 par exemple, l'industrie touristique en Asie a explosé, en se basant sur la force des revenus croissants des citoyens chinois, ce qui a entraîné un bond dans les voyages de loisirs à l'étranger. Une prévision des contributions directes du tourisme pour les projets économiques de la région en 2025 est de quasiment +6% (Corben, 2017). Dans certains pays, la reconnaissance croissante des droits des femmes et le développement des opportunités économiques pour les femmes et les filles placent également celles-ci sur les rangs des voyageurs potentiels.

La façon dont les revenus sont distribués dans le monde est bien sûr un phénomène complexe, et toute généralisation doit être envisagée avec précaution. Cependant, une étude récente prévoit que, d'ici à 2035, la mesure globale standard de l'inégalité des revenus continuera à décliner, en partie du fait de la croissance économique rapide dans les économies émergentes (comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine), avec « des augmentations majeures dans le bassin potentiel de consommateurs mondiaux, les gains nets les plus importants se situant dans les économies en développement et émergentes » (Hellebrandt & Mauro 2015 : 1). Si cela est avéré, cela aura des conséquences énormes sur le montant des revenus discrétionnaires disponibles au niveau mondial et que les populations peuvent potentiellement dépenser dans le tourisme.



L'écosystème antarctique menacé par le changement climatique est observé par des touristes. © Daniela Cajiao

Encadré 7.1

Tourisme et changement climatique dans les aires naturelles protégées du Pérou : évaluation des impacts potentiels et lignes directrices pour l'adaptation

Connu pour la richesse de son histoire naturelle et culturelle, le Pérou a attiré plus de 2,8 millions de touristes en 2012, générant plus de 3,2 milliards US\$ et 1 million d'emplois. A cheval sur trois régions géographiques, le Pérou abrite 80% des types climatiques mondiaux et 84 des 114 zones de vie. Les projections de modèles climatiques créées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoient des changements dans les températures et dans les précipitations moyennes, ainsi qu'une variabilité atmosphérique accrue, dans les décennies à venir. Pour le Pérou, les impacts économiques négatifs potentiels du changement climatique pourraient être de l'ordre de 10 milliards US\$.

Grâce à des fonds du gouvernement allemand, le Projet d'investissement public et d'adaptation au changement climatique (IPACC) a fourni des ressources aux décideurs politiques, afin d'évaluer les coûts et avantages potentiels des impacts du changement climatique dans certains secteurs prioritaires, et d'orienter les critères d'investissement public pour l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques au Pérou. L'un des secteurs prioritaires était l'industrie du tourisme associée aux 77 aires protégées du Pérou. Les risques identifiés pour les aires protégées incluent : les impacts sur la faune et la flore (qui sont la principale raison d'être du tourisme), les augmentations du nombre de vecteurs de maladies tropicales affectant la santé humaine, la déglaciation dans les couloirs touristiques de haute montagne, les variations du niveau de la mer, les dommages portés aux infrastructures des centres de soutien, et des pénuries d'approvisionnement alimentaire.

En réponse, le projet IPACC a rédigé des lignes directrices pour les projets d'investissement public dans les aires protégées marines et côtières, afin de réduire la sensibilité ou d'améliorer la capacité adaptative des ressources et des installations face au changement climatique, et d'apporter des bénéfices sociaux positifs. Par exemple, les nouvelles installations touristiques potentiellement exposées à de fortes pluies devront être construites dans des endroits éloignés des glissements de terrain possibles, afin de réduire les risques de réparations coûteuses et les menaces à la sécurité du visiteur. Outre la protection des infrastructures et la planification d'un développement résilient, les lignes directrices offrent également des stratégies de gestion des visiteurs et des ressources. En identifiant les coûts environnementaux, sociaux et économiques possibles du changement climatique dans les aires protégées péruviennes, les critères liés au climat peuvent être intégrés dans la planification et l'exécution des projets d'investissement public. Ces considérations réduisent les dommages liés au changement climatique, encouragent la conservation de la biodiversité et protègent les économies locales dépendantes du tourisme dans les aires protégées.

Sources : BMUB, 2015 ; IPACC, 2017

MEILLEURE PRATIQUE EN LUMIÈRE

Utiliser les meilleures projections climatiques et connaissances scientifiques dans le domaine de l'adaptation pour faire des recommandations simples à destination des décideurs, afin d'aborder des problèmes à grande échelle comme le changement climatique.

Par ailleurs, les populations autochtones et les communautés locales affirment de plus en plus leurs droits, et dans certains endroits ils obtiennent une reconnaissance juridique de leurs droits fonciers : cela affectera également les aires protégées et le tourisme qui s'y déroule. Les exemples présentés dans cet ouvrage incluent l'aire protégée de Ni'inihi Njik (Fishing Branch) sur le territoire Yukon, Canada (Encadré 5.4) et l'aire conservée par la communauté de Thembang Bapu (Inde) (Encadré 5.3).

Changement climatique

Toutes ces tendances qui nous menacent sont l'effet du changement climatique mondial. Il reste encore beaucoup d'incertitudes, mais une chose est sûre : le changement climatique prévu affectera la demande touristique et les attractions touristiques (Buckley & Foushee, 2012). D'après les prévisions, la fréquentation dans les aires protégées se modifiera en même temps que les attractions touristiques changeront (de par leur saison, leur nature et leur qualité : par ex. raccourcissement des saisons pour les activités liées à la neige, et altération des écosystèmes pour l'observation de la vie sauvage). Alors que les événements climatiques extrêmes induits par le changement climatique augmenteront en fréquence et en intensité (par ex. incendies catastrophiques, inondations, ouragans), les dommages infligés aux ressources naturelles et culturelles des aires protégées et à leurs infrastructures touristiques seront probablement plus fréquents. Citons comme exemple récent les ouragans dévastateurs de 2017, qui ont infligé des pertes considérables aux aires protégées et à l'industrie touristique dans certaines régions des Caraïbes.

L'industrie touristique elle-même contribue significativement aux émissions annuelles de gaz à effet de serre, notamment à cause du transport, et doit être un acteur essentiel de toutes les stratégies d'atténuation du changement climatique. Les évaluations doivent prendre en compte la vaste gamme d'impacts liés aux voyages internationaux long-courriers et aux voyages domestiques court-courriers. Toutes les stratégies d'atténuation impliquant des réductions de possibilités de déplacement affecteront le tourisme dans les aires protégées (Encadré 7.1).

Autres impondérables

Certaines conséquences du changement global sont vraiment nouvelles et dépassent notre capacité de prédiction. Le terrorisme, par définition, tombe dans cette catégorie. Les

terroristes ciblent souvent spécifiquement les touristes et les sites touristiques populaires (« les cibles faciles »), pour des raisons stratégiques, mais souvent les victimes des attaques terroristes incluent des touristes un peu par hasard. Personne ne peut prévoir de façon infaillible quand et où les terroristes frapperont, mais les gestionnaires d'aires protégées peuvent inclure dans leurs plans de sécurité des stratégies pour se défendre contre le terrorisme et y répondre (Fagel & Hesterman, 2017). Comment, et à quel point, le terrorisme modifie le tourisme et les tendances en matière de voyage, est une vaste question. Les preuves se contredisent sur ces questions, mais il est évident que les attaques terroristes d'envergure ont des effets à long terme sur les choix de voyages que font les touristes.

Un autre fait à signaler est l'émergence récente et inattendue d'un tourisme lié à une « liste de choses à voir/faire avant de mourir », ou le tourisme de la dernière chance : il s'agit de déplacements dans l'intention précise de voir des lieux, y compris des aires protégées, avant qu'ils ne soient détruits ou irrémédiablement altérés par le changement climatique, ou de voir des espèces sauvages avant qu'elles ne disparaissent (Muller et al., 2013). Une autre incertitude est le futur du transport dont dépend le tourisme : comment les personnes voyageront-elles vers et au sein des aires protégées dans un monde post-énergies fossiles ?

Le futur nous apportera de nouvelles technologies que nous ne pouvons prévoir à l'heure actuelle. Ces technologies pourront peut-être permettre aux touristes dans les aires protégées d'avoir des informations d'une façon nouvelle pour planifier leurs voyages, prévoir leurs visites afin qu'elles coïncident avec les événements naturels désirés (par ex. migrations d'espèces sauvages ou pontes d'oiseaux), se connecter virtuellement avec des amis et la famille sur leur expérience, et améliorer la sûreté.

Les préférences récréatives dans les aires protégées changeront sans nul doute au fil du temps, et seront affectées par divers facteurs, comme le vieillissement de la population, l'immigration, les opportunités de voyage, les moyens d'accès physique, la richesse et l'accès à l'information et à la technologie.

7.4 Conclusions

Le tourisme dans les aires protégées génère des impacts qui nécessitent d'être identifiés, évalués et gérés, afin d'atteindre les objectifs de conservation. Cependant, en encourageant les visiteurs à venir dans les aires protégées, nous pouvons générer



Visiteurs se prenant en photo avec des chevaux sauvages sur une plage du Cape Lookout National Seashore, Caroline du Nord, États-Unis. © Yu-Fai Leung

Tableau 7.1. Résumé des exemples de meilleures pratiques dans les présentes Lignes directrices

Source	Meilleure pratique
Questions de planification et politiques	
Encadré 2.7 Soutenir le tourisme durable dans les aires protégées dotées d'une politique : l'étude de cas du Botswana	Encourager les politiques nationales sur le tourisme qui remplissent l'approche du triple résultat : exiger que les activités touristiques de l'aire protégée contribuent explicitement à la conservation de la nature ; génèrent des bénéfices économiques pour les organismes de gestion des aires protégées et les communautés locales ; et assument la responsabilité et minimisent les impacts sociaux négatifs.
Encadré 3.3 Une conception pour améliorer la protection et créer des expériences inspirantes pour les visiteurs : Wadi El-Hitan—site du Patrimoine mondial de la vallée des baleines (Égypte)	Choisir des matériaux pour la conception et la construction du site basés sur des sources qui minimisent les dommages et présentent des propriétés comme la durabilité, la recyclabilité, la disponibilité et la durabilité. Inclure une conception qui maintient la culture locale et le paysage physique et respecte les conditions climatiques ; et utiliser des espèces de plantes natives pour l'aménagement paysager et le contrôle naturel des insectes.
Encadré 3.4 Brève histoire de la capacité de charge touristique	Appliquer des cadres de gestion basés sur les normes et s'appuyant sur les valeurs de l'aire protégée, les objectifs de gestion et leurs indicateurs et normes associés, afin de renseigner le défi de la gestion d'une AP, qui est de trouver un équilibre entre fréquentation et conservation.
Encadré 3.5 Planification et zonage dans le Parc national du Grand canyon (États-Unis)	Utiliser des outils et des techniques de gestion de l'utilisation par les visiteurs qui se renforcent et se complètent.
Encadré 4.5 Suivi des visiteurs à l'aide de techniques multiples : Parc sauvage Willmore (Canada)	Coordonner et intégrer le suivi des impacts environnementaux et sociaux, avec des technologies appropriées et un financement suffisant.
Encadré 4.6 Suivi des modèles d'expériences des visiteurs au parc Průhonice (République tchèque)	Comprendre quelles valeurs sont protégées, et le contexte opérationnel, avant de choisir un outil ou une pratique de gestion des visiteurs.
Encadré 4.15 Critères du Conseil mondial du tourisme durable	Suivre les lignes directrices sur le tourisme et la biodiversité adoptées au niveau international qui offrent un cadre pour la politique, la planification, la gestion et la surveillance du tourisme et de ses impacts.
Encadré 5.1 La gestion communautaire du Programme de conservation des aires protégées (COMPACT)	Garantir que toute planification des sites pour le tourisme dans les aires protégées suit un processus de base en quatre étapes : (i) une évaluation environnementale et sociale de base, qui renseigne (ii) un modèle conceptuel, lequel est à son tour utilisé pour concevoir un (iii) plan de site et (iv) un système de suivi et d'évaluation qui oriente les ajustements nécessaires pour la gestion du site.
Encadré 5.4 Planification et gestion coopératives dans l'aire protégée de Ni'inlii Njik (Fishing Branch) (Yukon, Canada)	Élaborer des plans de gestion du tourisme en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les populations autochtones et les communautés locales affectées et le secteur privé du tourisme.
Encadré 7.1 Tourisme et changement climatique dans les aires naturelles protégées du Pérou : évaluation des impacts potentiels et lignes directrices pour l'adaptation	Utiliser les meilleures projections climatiques et connaissances scientifiques dans le domaine de l'adaptation pour faire des recommandations simples à destination des décideurs, afin d'aborder des problèmes à grande échelle comme le changement climatique.
Questions de communauté et de communication	
Encadré 2.4 Relier biodiversité et moyens de subsistance : Un partenariat durable aire protégée-communauté	Soutenir l'offre de services touristiques basés sur les communautés et liés au marché. Envisager des partenariats entre les entreprises communautaires et le secteur privé pour améliorer les chances de succès commercial.
Encadré 2.9 Partenariats avec les acteurs de la santé : Parks Victoria, Medibank Australia, et la Fondation australienne pour le cœur (Australie)	Réimaginer des activités récréatives dans les aires protégées comme une façon de répondre aux besoins des communautés et à des objectifs sociaux plus vastes, comme ceux liés à la santé et au bien-être humains.
Encadré 4.1 Bénévoles dans les parcs, comme scientifiques et moniteurs citoyens	Exploiter les compétences et l'enthousiasme des volontaires par le biais de la science grand public et d'autres programmes pour réaliser des activités de gestion nécessaires ; mais il est essentiel de veiller à fournir une supervision et un contrôle qualité adéquats.
Encadré 4.10 Communiquer sur le Patrimoine mondial auprès des visiteurs : Parc national de Gunung Mulu (Malaisie)	Donner aux touristes une vue d'ensemble sur les questions de gestion dans l'aire protégée, en les connectant à des problématiques similaires dans le monde et, lorsqu'approprié, aux initiatives internationales en faveur de la conservation.
Encadré 4.11 Centres d'interprétation dans le réseau national d'aires naturelles protégées au Pérou	Être stratégique sur les valeurs de l'aire protégée qui sont soulignées dans les programmes d'éducation environnementale et d'interprétation, et les harmoniser avec les objectifs et buts généraux de l'aire protégée et/ou le réseau dont elle fait partie.

Tableau 7.1 suite

Source	Meilleure pratique
Encadré 4.12 Histoire participative : Engager les visiteurs grâce à une interprétation basée sur les connaissances et les compétences (Canada)	Passer de programmes d'interprétation et d'éducation environnementale qui relaient simplement les informations à des programmes qui impliquent les visiteurs et les jeunes de façon émotionnelle, et les connectent aux valeurs que l'aire protège.
Encadré 5.2 Renforcement des capacités pour les communautés dans les zones tampons	Évaluer les capacités des communautés locales à proposer des services touristiques, et veiller à ce qu'une modélisation économique adéquate ait été réalisée avant les investissements.
Encadré 5.6 Partenariats pour la gestion du tourisme : étude de cas du Service des Forêts des États-Unis	Veiller à ce que tout le travail lié au partenariat soit officiellement comptabilisé et reconnu, notamment le temps passé à recruter les partenaires et à entretenir les relations avec eux.
Questions financières	
Encadré 2.5 Développer des compétences économiques par le biais de partenariats	Renforcer la formation en compétences de développement et gestion des entreprises, pour l'offre de services touristiques basés sur les communautés, et inclure des membres des communautés locales, des représentants d'ONG et des gestionnaires d'aires protégées dans la formation.
Encadré 4.13 Utilisation des données issues des études de marché et de l'expérience marketing par Parks Canada	Avoir une forte compréhension des différentes composantes, grâce à la recherche et à l'analyse, avant de s'engager dans des stratégies marketing.
Encadré 6.4 Variations des droits d'entrée en République unie de Tanzanie	Réaliser une évaluation financière systématique de l'aire protégée (ou plus largement du système d'aires protégées) avant de fixer les droits d'entrée. Analyser les conditions, les revenus et les coûts actuels, et utiliser les informations pour peser les différentes options afin de déterminer le tarif, par ex. en fonction du statut de résidence, de l'âge ou de la popularité du site, ou d'une combinaison d'éléments.
Encadré 6.5 Taxes pour les activités d'observation des gorilles dans le Parc national des volcans (Rwanda)	Tester auprès des touristes et des tour-opérateurs combien ils sont prêts à payer pour chaque taxe aux usagers. Évaluer les taxes par rapport à celles d'autres aires protégées locales et régionales possédant des attractions similaires et entrant en concurrence pour les mêmes visiteurs.
Encadré 6.7 Des contrats réussis avec les opérateurs touristiques : Le Centre de recherche de Tambopata et la Réserve nationale de Tambopata (Pérou)	Stipuler un soutien envers des pratiques durables et les objectifs de conservation de l'aire protégée, dans les contrats avec les opérateurs touristiques.
Encadré 6.8 Partage des avantages économiques à l'échelle de la communauté : Le Camp Damaraland et Torra Conservancy (Namibie)	Conclure des accords avec les concessionnaires pour employer un certain nombre de personnel local, dépenser localement lorsque possible, et engager des entreprises locales comme fournisseurs de services.

un plaidoyer et un soutien plus importants pour la conservation. Dans de nombreux cas, le tourisme est essentiel pour la création et la gestion d'aires protégées. La discussion et les meilleures pratiques sélectionnées dans ce volume (tableau 7.1) offrent un cadre conceptuel pour mieux comprendre le tourisme dans les aires protégées et les conseils pratiques et les outils sur les meilleures pratiques à destination des gestionnaires. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais d'un échantillon des meilleures pratiques tirées d'études de cas présentées dans le présent ouvrage. Cette liste fait partie du portefeuille mondial des meilleures pratiques du tourisme pour la conservation de la biodiversité et la durabilité (par ex. Fédération EUROPARC, 2012 ; CDB, 2007 ; CDB, 2015).

Comment ces recommandations doivent-elles être interprétées et mises en œuvre ? Seulement si elles sont appropriées au contexte national et local et aux conditions actuelles. Les décideurs politiques et les gestionnaires doivent réaliser des évaluations exhaustives avant de prendre des décisions, afin de garantir que tous les facteurs influents soient pris en compte. Ces recommandations peuvent être largement appliquées, car elles sont basées sur des expériences menées dans le monde entier, mais chaque aire protégée possède un caractère unique. Les gestionnaires doivent évaluer leurs situations individuelles, anticiper l'évolution des conditions, et mettre en œuvre les recommandations en conséquence.

Enfin, ils doivent surveiller les conditions, documenter les changements, et faire des ajustements qui s'imposent. Ils doivent fixer des objectifs réalistes à court, moyen et long terme, afin d'évaluer les avancées vers la conservation des valeurs naturelles, y compris la diversité biologique, et promouvoir des expériences de grande qualité pour les visiteurs. Des mesures d'incitation peuvent encourager la société au sens large à prendre des décisions qui soutiennent ces objectifs.

Tout au long du présent ouvrage, nous sommes sans cesse revenus au défi de la durabilité : l'utilisation des meilleures pratiques pour minimiser les impacts négatifs du tourisme et maximiser les impacts positifs. Le tourisme durable dans les aires protégées est à la fois un processus et un objectif, et les gestionnaires doivent le mettre en œuvre en même temps que tendre vers lui. C'est un engagement à long terme.

Rien de cela n'aura lieu sans une communication efficace et des partenariats entre tous les détenteurs de droits et les parties prenantes des aires protégées. Il est essentiel de créer une discussion, un débat et au final de générer un vaste soutien et des mesures afin d'atteindre les objectifs de conservation des aires protégées. Nous espérons que les présentes Lignes directrices serviront à cet égard de catalyseur.

Glossaire

Activités récréatives

Activités pratiquées par les visiteurs dans les aires protégées, à des fins de plaisir, de défi physique ou mental, d'enrichissement, d'apprentissage, ou d'une association de tous ces éléments.

Aire protégée

Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés.

Application des lois, contraignante et non-contraignante

Dans les aires protégées, l'application non-contraignante des lois implique des mesures de gestion non-punitives qui encouragent les visiteurs à suivre les règles, comme la signalétique, les instructions verbales, etc. L'application contraignante des lois implique des mesures punitives pour les violations sérieuses, comme des sanctions, amendes et arrestations.

Biodiversité

La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Cadre de gestion du tourisme dans les aires protégées en trois volets

Cadre qui inclut le spectre des possibilités récréatives, la capacité de charge touristique, les limites de changements acceptables, les indicateurs et les normes de qualité, afin de : (i) formuler des objectifs de gestion pour l'ensemble de l'aire protégée et des normes de qualité du tourisme ; (ii) suivre ces indicateurs ; et (iii) prendre des mesures de gestion afin de corriger tout défaut.

Capacité de charge touristique

Nombre maximum de personnes qui peuvent visiter une destination touristique (ici, une aire protégée) en même temps, sans causer la destruction du milieu physique, économique et socio-culturel et une baisse inacceptable de la satisfaction des visiteurs.

Catégories d'aires protégées

Un ensemble de six catégories définies par l'UICN, permettant de classer une aire protégée selon ses principaux objectifs de gestion. Cependant, de nombreuses aires protégées sont divisées en zones, chacune pouvant avoir un objectif de gestion différent servant l'objectif principal global.

Certification

Évaluation volontaire d'une tierce-partie sur la conformité d'une entreprise du secteur du tourisme dans les aires protégées à un ensemble de normes, et notamment à des objectifs spécifiques de durabilité.

Co-marketing

Une forme de marketing où l'organisme de gestion de l'aire protégée travaille avec des partenaires pour promouvoir des opportunités touristiques qui bénéficieront à toutes les parties.

Communauté

Groupe social de toute taille, dont les membres résident dans une localité spécifique, partagent un gouvernement et peuvent avoir un/des patrimoine(s) culturel(s) et historique(s) commun(s). Cela peut aussi faire référence à un groupe d'individus qui interagissent au sein de leur environnement immédiat, affichent une certaine cohésion et continuité au fil du temps, et présentent des caractéristiques comme l'interaction sociale, l'intimité, les engagements moraux, les relations polyvalentes et la réciprocité.

Communauté locale ; communauté hôte

Communauté(s) de résidents vivant à proximité (parfois à l'intérieur) d'une aire protégée. Communauté locale et communauté hôte sont synonymes.

Compétences, de planification

Les compétences et les aptitudes nécessaires pour intégrer le tourisme, la fréquentation et autres objectifs de gestion de l'aire protégée, ainsi que la manière dont l'aire protégée peut encourager le développement économique dans une zone locale.

Compétences, opérationnelles

Les compétences et les aptitudes nécessaires pour gérer professionnellement l'activité quotidienne du tourisme et la fréquentation dans les aires protégées.

Compétences, stratégiques

Les compétences et les aptitudes nécessaires pour avoir une vision à long terme sur le rôle d'une aire protégée, et son intégration avec les besoins et les attentes à l'échelle locale, régionale, nationale et même internationale.

Comptage des visiteurs

Nombre de visiteurs individuels entrant ou quittant une aire protégée, quelle que soit la durée du séjour.

Concentration d'utilisation ; dispersion d'utilisation

La concentration d'utilisation est une stratégie où les gestionnaires cherchent à limiter les impacts négatifs d'une utilisation particulière des visiteurs en la réduisant à une partie relativement réduite de l'aire protégée. La dispersion d'utilisation est l'inverse : une tentative de réduire les impacts négatifs en étalant l'utilisation sur une zone plus vaste, soit par l'encouragement soit par la régulation.

Concession, concessionnaires

Un accord contractuel accordé par l'autorité de gestion de l'aire protégée, qui donne à une entité (généralement une entreprise à but lucratif) le droit exclusif de proposer des services spécifiés dans une aire protégée. Cette entité est désignée sous le nom de concessionnaire.

Contexte de l'aire protégée

Les conditions politiques, socio-culturelles, environnementales et de gouvernance, au sens large, dans lesquelles a lieu la gestion du tourisme dans les aires protégées.

Demarketing

Stratégie par laquelle les gestionnaires d'aires protégées découragent la demande touristique pour un lieu ou un service particulier, afin de réduire les impacts environnementaux ou d'améliorer les expériences des visiteurs.

Demande touristique

Nombre total de personnes qui voyagent réellement ou souhaitent voyager vers une aire protégée particulière.

Dépenses des visiteurs

Dépenses totales de consommation effectuées par un visiteur, ou au nom d'un visiteur, pour acquérir des biens et services pendant son voyage et son séjour dans l'aire protégée.

Détenteurs de droits

Personnes ou organisations socialement dotées de droits juridiques ou coutumiers sur des terres, de l'eau et des ressources naturelles.

Développement durable

Développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Droits d'entrée

Prix que les visiteurs payent simplement pour entrer dans l'aire protégée.

Durabilité

Pour une aire protégée, condition de sa persistance sur une longue durée, en préservant ses valeurs naturelles et culturelles essentielles intactes même si elles ne sont pas nécessairement inchangées.

Durcissement

Stratégie où les gestionnaires interviennent pour améliorer la résilience des ressources des aires protégées afin d'orienter les impacts des visiteurs. Le durcissement peut être physique, par la création d'une surface dure pour absorber les impacts physiques directs des activités des visiteurs (par ex. le revêtement d'un sentier fréquenté), ou métaphorique, auquel cas les gestionnaires « durcissent l'expérience » des visiteurs, en les informant de leur impact négatif sur les conditions de ressources du fait de leur utilisation, afin qu'ils soient incités à réduire leurs impacts.

Écotourisme

Voyage responsable dans des aires naturelles afin de conserver l'environnement et soutenir le bien-être des populations locales ; il implique interprétation et éducation.

Enquêtes sur le consentement à payer

Type de sondages où il est demandé aux personnes interrogées de spécifier le montant qu'elles sont prêtes à payer pour voir qu'un type d'action est mené (ou non), ou que certaines conditions sont maintenues, dans une aire protégée.

Éthique de la conservation

État d'esprit dans lequel une personne soutient la préservation de la nature et ses valeurs culturelles associées car il/elle est convaincu(e) que c'est la bonne chose à faire. L'un des objectifs du tourisme durable dans les aires protégées est d'encourager une éthique de la conservation.

Évaluation d'impact environnemental

Analyse formelle qui décrit une proposition de projet ou d'évolution, anticipe les impacts environnementaux importants et leur signification, facilite la consultation et la participation publiques, suggère des méthodes d'atténuation appropriées, et renseigne le processus de prise de décisions, le suivi et les audits postérieurs au projet.

Évaluation de l'impact social

Analyse officielle des conséquences sociales susceptibles de se produire du fait d'une politique, d'une mesure ou d'une évolution spécifique dans le contexte de la législation pertinente.

Évaluation environnementale stratégique

Évaluation officielle des effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme et de ses alternatives.

Expérience des visiteurs

« Interaction complexe entre des personnes et leurs états internes, l'activité qu'elles réalisent, et l'environnement naturel et social dans lequel elles se trouvent » (Borrie & Roggenbuck, 1998, p.115). Pour le tourisme dans les aires protégées, une expérience des visiteurs de qualité (satisfaisante) est le « produit » recherché.

Financement durable

Financement fiable et durable des aires protégées.

Fournisseur de tourisme

Individu ou organisation activement engagé dans la facilitation de l'utilisation du visiteur dans une aire protégée.

Géoparcs mondiaux

Réseau international d'aires protégées dans lequel les sites et les paysages d'importance géologique significative sur le plan international sont gérés pour atteindre simultanément leur protection, l'éducation et le développement durable.

Gestion des visiteurs

Processus de suivi de l'utilisation des visiteurs dans une aire protégée.

Gestionnaire d'aire protégée

Un professionnel ou une autre partie prenante travaillant dans le secteur du tourisme dans les aires protégées. Ce terme inclut les administrateurs, les gestionnaires et les planificateurs qui peuvent travailler pour, et avec, des organismes gouvernementaux, des organisations non-gouvernementales, des groupes de communautés locales, des propriétaires privés ou d'autres entités.

Gouvernance

Prise de décision sur les principes, lois, politiques, règles et la gestion quotidienne du tourisme et de l'utilisation des visiteurs en soutien des objectifs des aires protégées.

Heures des visiteurs

Durée totale, en heures, passée par les visiteurs dans l'aire protégée.

Indicateurs et normes de qualité

Aspects mesurables de l'environnement naturel et social pouvant être définis en termes de qualité supérieure ou moindre, permettant ainsi le suivi des changements pour cette norme de qualité. Les indicateurs de qualité reflètent l'essence des objectifs de gestion. Ils peuvent être pensés comme des procurations quantifiables des objectifs de gestion. Les normes de qualité définissent la condition minimum acceptable des variables de l'indicateur.

Infrastructures

Toute partie de l'environnement construit utilisée pour faciliter le tourisme dans une aire protégée, comme les routes, les centres pour visiteurs, les kiosques à informations, etc.

Interprétation

Processus de communication qui crée des liens émotionnels et intellectuels entre le public et les significations inhérentes à la ressource.

Jours des visiteurs

Nombre total de jours passés dans l'aire protégée par les visiteurs.

La maîtrise, critique

Dans le contexte éducatif des aires protégées, capacité à maîtriser et à comprendre quelque chose dans ses fondements idéologiques.

La maîtrise, culturelle

Capacité à comprendre quelque chose dans son contexte culturel.

La maîtrise, fonctionnelle

Capacité à comprendre la signification littérale des termes techniques.

L'échelle des attitudes envers l'impact du tourisme

Mesure des impacts sociaux du tourisme dans les aires protégées qui teste les effets de nombreuses variables - comme le lieu de résidence, l'ampleur de la dépendance de la communauté vis-à-vis des revenus touristiques, etc. - sur les attitudes des résidents envers le tourisme.

Législation

Lois et accords juridiques offrant des ensembles de règles applicables et de responsabilités qui définissent les actions et les activités permises ou non dans des circonstances et des lieux particuliers au sein de l'aire protégée.

Les limites de changement acceptables

Cadre de gestion établissant des limites mesurables aux changements anthropiques dans les aménagements naturels et sociaux des aires protégées, et les utilisent pour créer des stratégies de gestion appropriées afin de maintenir ou de restaurer des conditions acceptables.

Liste de choses à voir/faire avant de mourir, ou le « tourisme de la dernière chance »

Voyager dans l'intention précise de voir des lieux, y compris des aires protégées, avant qu'ils ne soient détruits ou irrémédiablement altérés par le changement climatique, ou de voir des espèces sauvages avant qu'elles ne disparaissent.

Manuel de commercialisation

Un guide pas à pas pour les gestionnaires d'aires protégées sur la manière de passer des marchés avec des opérateurs touristiques à but lucratif.

Marketing

Forme spécialisée de communication, chargée de créer et de communiquer des messages qui ont de la valeur pour les consommateurs, les clients et plus globalement la société.

Marketing, expérience

Forme de marketing du tourisme dans les aires protégées, dans lequel les visiteurs sont impliqués dans la création et la réalisation d'une expérience dans l'aire protégée.

Marketing, relation

Forme de marketing du tourisme dans les aires protégées, prenant la forme de relations à long terme et mutuellement bénéfiques entre les organismes de gestion de l'aire protégée et les groupes de parties prenantes. Il encourage des relations internes positives et favorables au sein d'une organisation de gestion d'une aire protégée.

Marketing, social

Forme de marketing du tourisme dans les aires protégées qui établit la priorité sur les résultats qui profiteront à la société et à l'individu.

Meilleures pratiques

Stratégies, techniques et méthodes ayant fait leurs preuves, et qui sont les façons les plus efficaces de gérer le tourisme dans les aires protégées. Les meilleures pratiques peuvent changer avec le temps, à mesure que de nouvelles connaissances entraînent des améliorations. Les meilleures pratiques sont des manifestations de savoir-faire technique, ainsi que des attitudes, des efforts et des engagements des gestionnaires, d'organismes du secteur touristique, des communautés et des touristes eux-mêmes qui utilisent avec succès le tourisme comme un moyen pour atteindre les objectifs de conservation des aires protégées.

Nuits des visiteurs

Nombre de personnes restant dormir dans une aire protégée.

Parties prenantes

Personnes ou organisations ayant des intérêts et des préoccupations directes ou indirectes sur des terres, de l'eau et des ressources naturelles, mais qui ne possèdent pas nécessairement d'autorisation juridiquement ou socialement reconnue vis-à-vis d'elles.

Patrimoine culturel

Expression des modes de vie mis en place par une communauté et transmis de génération en génération, comprenant notamment les coutumes, pratiques, lieux, objets, expressions et valeurs artistiques. On l'exprime souvent comme étant soit « intangible » (par ex. les coutumes, les langues), soit « tangible » (par ex. les objets physiques) (Conseil international des monuments et sites). Le patrimoine fait spécifiquement référence à la condition d'avoir été transmis par les générations passées, d'être maintenu dans le présent, et d'être transmis aux générations futures.

Patrimoine naturel

Somme totale des éléments de la biodiversité, des écosystèmes, de la géologie, et des autres composantes abiotiques de la Terre qui ne sont pas le résultat de l'action humaine. Le patrimoine fait spécifiquement référence à la condition d'avoir été transmis par les générations passées, d'être maintenu dans le présent, et d'être transmis aux générations futures.

Point photographique

Endroit d'où des photographies sont prises régulièrement pour suivre les changements dans les impacts des visiteurs.

Politiques

Principes d'action adoptés ou proposés par des organisations, y compris tous les niveaux de gouvernement, entreprises, ONG, organisations de la société civile ou individus.

Populations autochtones

Populations qui, en vertu d'une continuité historique avec les sociétés pré-invasions et pré-coloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se considèrent distinctes des autres secteurs des sociétés aujourd'hui dominantes sur ces territoires.

Principe de précaution

Un principe de prise de décision qui affirme : « là où les connaissances sont limitées et où il n'y a pas de certitude scientifique concernant la menace d'une dégradation grave ou irréversible de l'environnement ; cette incertitude ne doit pas servir de prétexte pour ne pas prendre de mesures pour empêcher cette dégradation » (Lausche, 2011).

Publication dans le Journal officiel

Le fait d'être publié dans le Journal officiel d'un gouvernement, c'est à dire de passer sous la juridiction d'un gouvernement civil. Une aire protégée publiée dans le journal officiel est régie par la loi civile statutaire (par opposition, par exemple, au fait d'être régie par les lois traditionnelles d'une communauté).

Rationnement

Utilisation d'un système officiel (par ex. loterie ou grille tarifaire) afin de restreindre une utilisation particulière des visiteurs.

Redevances de concession

Taxes aux usagers que les concessionnaires payent pour avoir le droit exclusif d'utiliser l'aire protégée dans l'optique de réaliser leur activité. Elles peuvent prendre la forme d'une taxe directe, de garanties de performance, de taxes pour la maintenance et d'amendes pour manquement aux obligations.

Renforcement des capacités

Processus par lequel les personnes acquièrent les moyens (les capacités) d'atteindre un ensemble d'objectifs ou d'accomplir avec succès un projet.

Réserves de biosphère

Aires protégées formant un réseau international d'écosystèmes supervisé par l'UNESCO, et qui encouragent la conservation de la biodiversité et son utilisation durable, ainsi que les approches interdisciplinaires pour comprendre et gérer les changements et les interactions entre les systèmes écologiques et sociaux.

Sites du Patrimoine mondial

Réseau international d'aires protégées, créé par la Convention sur le patrimoine mondial, qui vise à inclure les exemples les plus exceptionnels de patrimoine naturel et culturel dans le monde.

Sites Ramsar

Système international de zones humides protégées, reconnues comme ayant une importance à l'échelle mondiale dans le cadre de la Convention Ramsar. (Ramsar est le nom de la ville en Iran où la Convention a été adoptée).

Spectre des possibilités récréatives

Cadre de gestion permettant de comprendre la gamme de relations et d'interactions entre les visiteurs, les aménagements et les expériences désirées.

Sport vert

Faire du sport en présence de la nature, ou s'adonner à des activités récréatives basées sur la nature.

Stratégie de marque

L'utilisation d'une image, d'un thème, d'un logo ou d'un autre élément d'identification (ou une combinaison des éléments cités) pour symboliser une aire protégée, à des fins de promotion du tourisme.

Stratégies et Plans d'action nationaux pour la diversité biologique

Principaux instruments d'exécution de la Convention sur la diversité biologique au niveau national, les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la diversité biologique présentent l'engagement de chaque partie contractante envers la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et incluent cet engagement dans tous les secteurs de l'économie nationale et le cadre politique.

Suivi

Effort coordonné pour surveiller les conditions actuelles et évaluer l'efficacité des actions de gestion dans une aire protégée.

Tarif à plusieurs niveaux

Système qui implique la mise en place de tarifs en fonction de l'âge du visiteur, de son lieu de résidence et d'autres facteurs, afin d'attirer certains types de visiteurs que l'aire protégée essaye particulièrement à atteindre.

Tarif préférentiel

Système de fixation des tarifs en fonction de la demande, comme par ex. faire payer davantage pour un site de campement au bord d'un lac, ou pendant la haute saison.

Taxes aux usagers

Taxes payées par les visiteurs pour prendre part à une activité (comme une randonnée avec un guide) ou faire une utilisation particulière des installations ou des ressources de l'aire protégée (comme le fait de rester dans un campement).

Tourisme

Activités des personnes voyageant et restant dans des endroits hors de leur milieu habituel, ne pouvant excéder un an consécutif, à des fins de loisir, d'activité économique et autres.

Tourisme basé sur la nature

Formes de tourisme qui utilisent les ressources naturelles de façon sauvage ou non-développées. Le tourisme basé sur la nature consiste à voyager dans l'optique de profiter de zones naturelles non-développées, ou de la vie sauvage.

Tourisme durable

Tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés locales.

Touriste

Un visiteur (domestique, à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières) dont le voyage dans une aire protégée inclut une nuitée.

Transport durable

Initiatives qui essaient de minimiser la consommation énergétique, les émissions de carbone et l'empreinte des infrastructures du transport dans les aires protégées, tout en offrant une expérience de qualité au visiteur.

Triple résultat

Mesure du succès d'un effort donné, pas seulement en mesurant son rendement économique, mais aussi la valeur environnementale et sociale qu'il crée. Avec cette approche du triple résultat, le tourisme dans les aires protégées est celui qui : (i) contribue à la conservation de la nature (valeur environnementale) ; (ii) génère des avantages économiques aux propriétaires/organismes de gestion des aires protégées, afin de les aider à supporter les coûts de gestion, et fournit des opportunités de moyens d'existence durables dans les communautés locales (valeur économique) ; et (iii) contribue à l'enrichissement de la société et de la culture (valeur sociale).

Types de gouvernance

Les catégories sous lesquelles les organismes de gestion des aires protégées sont regroupés. Les quatre types de gouvernance principaux pour les aires protégées sont : (i) les AP régies par les gouvernements ; (ii) sous gouvernance partagée ; (iii) les AP régies par des acteurs privés (y compris les ONG) ; et (iv) zones et territoires régis par les populations autochtones et les communautés locales. Pour chaque type, la responsabilité du tourisme peut être déléguée à un autre organisme de gestion, ou sous-traitée à des opérateurs privés.

Utilisation des visiteurs

Toute activité réalisée par les visiteurs dans une aire protégée.

Valeurs, aire protégée

Caractéristiques physiques ou conditions d'expérience jugées importantes pour l'identité d'une aire protégée.

Valeurs universelles exceptionnelles

Valeurs spécifiques reconnues par la Convention sur le patrimoine mondial comme étant les raisons d'attribution du statut de site du Patrimoine mondial, et qui sont considérées comme étant importantes pour l'humanité toute entière.

Visiteur

Dans le contexte des aires protégées, un visiteur est une personne qui visite les terres et les eaux de l'aire protégée pour les buts pour lesquels l'aire est mandatée. Un visiteur n'est pas payé pour être dans l'aire protégée, et ne vit pas en permanence dans l'aire protégée. Les buts mandatés pour l'aire sont souvent récréatifs, éducatifs ou culturels.

Volontourisme

Programmes organisés par lesquels les visiteurs viennent dans une aire protégée spécialement pour travailler sur une activité qui soutient ses objectifs de conservation.

Zone ; zonage

Une partie d'une aire protégée gérée pour un objectif spécifique. Par exemple, une aire protégée peut avoir une zone où les activités récréatives motorisées sont interdites, tout en ayant également une zone où elles sont permises. Le zonage utilisé de cette façon crée une gamme d'opportunités touristiques et récréatives. De façon plus générale, les aires protégées sont parfois constituées d'une zone centrale avec un degré élevé de restrictions en termes d'activités humaines afin d'encourager la protection de la nature, entourée d'une zone tampon où les restrictions sont moins strictes.

Auteurs contributeurs

Nom de famille	Prénom	Pays/territoire de résidence	Sections de chapitre (*Coordinateur de chapitre)	Encadrés
<i>Barborak</i>	James	États-Unis	6	
<i>Bhartari</i>	Rajiv	Inde		5.3, 6.9
<i>Borges</i>	Maria Ana	Suisse		2.5
<i>Bricker</i>	Kelly	États-Unis		4.15
<i>Bride</i>	Ian	Royaume-Uni	4	
<i>Buckley</i>	Ralf	Australie	4, 6, 7	2.11, 4.14
<i>Bushell</i>	Robyn	Australie		2.9
<i>Carbone</i>	Giulia	Suisse		2.5, 3.2
<i>Cervený</i>	Lee	États-Unis		5.6
<i>Chao</i>	Chih-Liang	Taiwan, Province de Chine		2.4
<i>Chávez</i>	Jorge	Pérou		4.11, 6.7
<i>Chen</i>	Mei-Hui	Taiwan, Province de Chine		2.4
<i>Damjanović</i>	Ivana	Serbie		2.8
<i>de Urioste-Stone</i>	Sandra	États-Unis	5	
<i>Eagles</i>	Paul F. J.	Canada	1, 2, 6	
<i>Epler Wood</i>	Megan	États-Unis		5.2
<i>Halpenny</i>	Elizabeth	Canada	3*, 4*	4.13
<i>Hawkins</i>	Donald	États-Unis		2.3
<i>Holle</i>	Kurt	Pérou		6.7
<i>Hübner</i>	Anna	Allemagne		4.7
<i>Hvenegaard</i>	Glen	Canada	2*, 7*	4.14
<i>King</i>	Delphine M.	Kenya		2.2
<i>King</i>	Lisa M.	Malaisie		4.10
<i>Larson</i>	Lincoln	États-Unis		2.10
<i>Leung</i>	Yu-Fai	États-Unis	1*, 2, 3*, 4*, 7	4.4, 4.14
<i>Lu</i>	Dau-Jye	Taiwan, Province de Chine		2.4
<i>Manning</i>	Robert	États-Unis	3, 4	3.4, 3.5
<i>Massyn</i>	Peter J.	Afrique du Sud	6	
<i>McCool</i>	Stephen	États-Unis	1, 2, 5	
<i>Medhi</i>	Kamal	Inde		5.3
<i>Miller</i>	Anna	États-Unis		4.2, 4.4

Nom de famille	Prénom	Pays/territoire de résidence	Sections de chapitre (*Coordinateur de chapitre)	Encadrés
<i>Milstein</i>	Mark	États-Unis		5.2
<i>Monteiro</i>	Luis	République tchèque		4.6
<i>Moreira</i>	Jasmine C.	Brésil		2.6
<i>Mucha</i>	Debbie	Canada		4.5
<i>Ndebele</i>	Dani	Afrique du Sud		5.5, 6.8
<i>Newsome</i>	David	Australie		2.6
<i>Ng</i>	Young	RAS de Hong Kong, Chine		2.6
<i>Notarianni</i>	Marcello	Italie	6	
<i>Paleczny</i>	Dan	Canada		3.3, 5.4
<i>Paleczny</i>	Jake	Canada		4.12
<i>Paxton</i>	Midori	Thaïlande	6	
<i>Rafiq</i>	Mohammad	Royaume-Uni		2.2
<i>Ran</i>	Jianghua	Chine		4.9
<i>Riedmiller</i>	Sibylle	République unie de Tanzanie		2.2
<i>Rylance</i>	Andrew	Royaume-Uni	6	6.1
<i>Salenieks</i>	Therese	Canada	3*, 4*	4.1
<i>Seekamp</i>	Erin	États-Unis		5.6
<i>Snyman</i>	Susan	Afrique du Sud	5, 6	5.5, 6.8
<i>Spenceley</i>	Anna	Afrique du Sud	1, 2*, 3, 5*, 6*, 7	1.1, 2.1, 3.1, 3.4, 4.14, 4.15, 6.2, 6.4, 6.5, 6.6
<i>Thompson</i>	Andy	Nouvelle-Zélande	6	
<i>Tserendeleg</i>	Dashpurev	Mongolie		6.3
<i>Val</i>	Erik	Canada		5.4
<i>Vishnevskaya</i>	Alexandra	Kazakhstan		4.8
<i>Walden-Schreiner</i>	Chelsey	États-Unis	4, 6	2.7, 4.3, 4.4, 4.15, 5.1, 6.3, 7.1
<i>Woodward</i>	Dilya	Kazakhstan		4.8
<i>Wu</i>	Chengzhao	Chine		4.9
<i>Zhang</i>	Xiaoping	Chine		4.9

Références

- Ackoff, R.L. (1996). 'On Learning and the Systems that Facilitate It'. *Center for Quality of Management Journal* 5(2):27–35.
- AFCD (Département de l'Agriculture, des pêches et de la conservation, gouvernement de la RAS Hong Kong) (2017). 'Hong Kong UNESCO Global Geopark'. http://www.geopark.gov.hk/en_index.htm. Accédé le 15 février 2017.
- Alexander, S. (2000). 'Resident Attitudes toward Conservation and Black Howler Monkeys in Belize: the Community Baboon Sanctuary'. *Environmental Conservation* 27(4):341–350. <https://doi.org/10.1017/S0376892900000394>.
- Appleton, M.R. (comp.) (2016). *A Global Register of Competences for Protected Area Practitioners*. (Registre mondial des compétences pour les praticiens des aires protégées) Gland, Suisse : UICN. Rapport technique des aires protégées, Série n°2. <https://portals.iucn.org/library/node/46292>. Accédé le 28 mars 2018. [Disponible en français : <https://portals.iucn.org/library/node/47591>]
- Araripe Geopark (2005). Application Dossier for Nomination. Ceará, Brazil: Governo do Estado do Ceará. Crato.
- Armstrong, E.K. et Kern, C.L. (2011). 'Demarketing Manages Visitor Demand in the Blue Mountains National Park'. *Journal of Ecotourism* 10(1):21–37. <https://doi.org/10.1080/14724040903427393>
- Ashley, C. et Barnes J. (1996). *Wildlife Use for Economic Gain: The Potential for Wildlife to Contribute to Development in Namibia*. DEA Research Discussion Paper No. 12. Windhoek, Namibie : Ministère de l'Environnement et du Tourisme.
- Augar, N. et Fluker, M. (2015). 'Towards Understanding User Perceptions of a Tourist-based Environmental Monitoring System: An Exploratory Case Study'. *Asia Pacific Journal of Tourism Research* 20:1081–1093. <https://doi.org/10.1080/10941665.2014.962554>
- Aylward, B. (2004). 'The Actual and Potential Contribution of Nature Tourism in Zululand: Considerations for Development, Equity and Conservation', Dans : B. Aylward and E. Lutz (éds.), *Nature Tourism, Conservation, and Development in KwaZulu-Natal, South Africa*, pp. 3–40. Washington, DC : Banque mondiale.
- Bagri, A., McNeely, J. et Vorhies, F. (1998). 'Biodiversity and Impact Assessment'. Document présenté lors de l'atelier de l'UICN sur la biodiversité et l'évaluation de l'impact, Christchurch, Nouvelle-Zélande, 21-22 avril.
- Baral, N., Stern, M.J. et Bhattarai, R. (2008). 'Contingent Valuation of Ecotourism in Annapurna Conservation Area, Nepal: Implications for Sustainable Park Finance and Local Development'. *Ecological Economics* 66(2–3):218–227. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2008.02.004>
- Bauer, H. (2003). 'Local Perceptions of Waza National Park, Northern Cameroon'. *Environmental Conservation* 30(2):175–181. <https://doi.org/10.1017/S037689290300016X>
- Beaumont, N. (2001). 'Ecotourism and the Conservation Ethic: Recruiting the Uninitiated or Preaching to the Converted?' *Journal of Sustainable Tourism* 9(4):317–341.
- Biggs, D., Turpie, J., Fabricius, C. et Spenceley, A. (2011). 'The Value of Avitourism for Conservation and Job Creation—An Analysis from South Africa'. *Conservation and Society* 9(1):80–90. <https://doi.org/10.4103/0972-4923.79198>
- Bintoora, A.K. (2014). Communication personnelle. Organisme de gestion de la vie sauvage d'Ouganda.
- BIP (Biodiversity Indicators Partnership) (2017). 'Biodiversity Indicators Partnership'. <https://www.bipindicators.net>. Accédé le 15 février 2017.
- Blaikie, P. (2006). 'Is Small Really Beautiful? Community-based Natural Resource Management in Malawi and Botswana'. *World Development* 34:1942–1957. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2005.11.023>
- Blom, A. (2000). 'The Monetary Impact of Tourism on Protected Area Management and the Local Economy in Dzanga–Sangha (Central African Republic)'. *Journal of Sustainable Tourism* 8:175–189. <https://doi.org/10.1080/09669580008667357>
- BMUB (Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire) (2015). 'Public Investment and Climate Change Adaptation (IPACC)'. <http://www.giz.de/en/worldwide/13314.html>. Accédé le 15 février 2017.
- Borrie, W.T. et Roggenbuck, J.W. (1998). 'Describing the Wilderness Experience at Juniper Prairie Wilderness Using Experience Sampling Methods'. Dans : D.L. Kulhavy and M.H. Legg (éds.), *Wilderness and Natural Areas in Eastern North America*, pp. 165–172. Nacogdoches, TX : université d'Etat Stephen F Austin.
- Borrie, W.T., McCool, S.F. et Stankey, G.H. (1998). 'Protected Area Planning Principles and Strategies'. Dans : K. Lindberg, M.E. Wood et D. Engeldrum (éds.), *Ecotourism: a Guide for Planners and Managers* (Vol. 2), pp. 133–154. North Bennington, VT : Société pour l'écotourisme.

- Borrie, W.T., Christensen, N.A., Watson, A.E., Miller, T.A. et McCollum, D. (2002). 'Public Purpose Recreation Marketing: a Focus on the Relationships between the Public and Public Lands'. *Journal of Park and Recreation Administration* 20:49–68.
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B. Broome, N.P., Phillips A. et Sandwith, T. (2013). *Governance of Protected Areas: From Understanding to Action*. (Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action) Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées n°20. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/29138>. Accédé le 28 mars 2018.
- Bottema, M.J.M. et Bush, S.R. (2012). 'The Durability of Private Sector-Led Marine Conservation: a Case Study of Two Entrepreneurial Marine Protected Areas in Indonesia'. *Ocean and Coastal Management* 61:38–48. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2012.01.004>
- Boudreaux, K. et Nelson, F. (2011). 'Community Conservation in Namibia: Empowering the Poor with Property Rights'. *Economic Affairs* 31(2):17–24. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0270.2011.02096.x>
- Bovarnick, A., Fernandez Baca, J., Galindo, J. et Negret, H. (2010). *Financial Sustainability of Protected Areas in Latin America and the Caribbean: Investment Policy Guidance*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement et The Nature Conservancy.
- Brooks, C. (2013). Communication personnelle. Botswana, Coordinateur de la gestion intégrée des ressources naturelles, Programme régional pour l'environnement de l'Afrique australe.
- Brown, G., Koth, B., Kreag, G. et Weber, D. (2006). *Managing Australia's Protected Areas: Review of Visitor Management Models, Frameworks and Processes*. Gold Coast, Queensland : Centre de recherche coopératif sur le tourisme durable..
- Brown, J. et Hay-Edie, T. (2013). *COMPACT: Engaging Local Communities in the Stewardship of World Heritage*. New York : PNUD.
- Buckley, L.B. et Foushee, M.S. (2012). 'Footprints of Climate Change in U.S. National Park Visitation'. *International Journal of Biometeorology* 56:1173–1177. <https://doi.org/10.1007/s00484-011-0508-4>
- Buckley, R.C. (2003a). 'Ecological Indicators of Tourist Impacts in Parks'. *Journal of Ecotourism* 2(1):54–66. <https://doi.org/10.1080/14724040308668133>
- Buckley, R.C. (2003b). 'Pay to Play in Parks: An Australian Policy Perspective on Visitor Fees in Public Protected Areas'. *Journal of Sustainable Tourism* 11(1):56–73. <https://doi.org/10.1080/09669580308667193>
- Buckley, R.C. (éd.) (2004). *Environmental Impacts of Ecotourism*. Wallingford, Royaume-Uni : CABI.
- Buckley, R.C. (2009). *Ecotourism: Principles and Practices*. Wallingford, Royaume-Uni : CABI.
- Buckley, R.C. (2010a). *Conservation Tourism*. Wallingford, Royaume-Uni : CABI.
- Buckley, R.C. (2010b). 'Safaris Can Help Conservation'. *Nature* 467:1047. <https://doi.org/10.1038/4671047d>
- Buckley, R.C. (2011). 'Tourism and Environment'. *Annual Review of Environment and Resources* 36:397–416. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-041210-132637>
- Buckley, R.C. (2012a). 'Tourism, Conservation and the Aichi Targets'. *Parks* 18(2):12–19. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2012.PARKS-18-2.RB.en>
- Buckley, R.C. (2012b). 'Sustainable Tourism: Research and Reality'. *Annals of Tourism Research* 39(2): 528–546. <https://doi.org/10.1016/j.annals.2012.02.003>
- Buckley, R.C. (2014). 'Protecting Lemurs: Ecotourism'. *Science* 344:358.
- Burdge, R.J. et Vanclay, F. (1995). 'Social Impact Assessment'. Dans : F. Vanclay et D.A. Bronstein (éds.), *Environment and Social Impact Assessment*, pp. 31-66. New York : John Wiley.
- Bush, G., Hanley, N. et Colombo, S. (2008) 'Measuring the Demand for Nature-based Tourism in Africa: a Choice Experiment Using the "Cut-off" Approach'. Discussion Paper 2008-6, Stirling, Royaume-Uni : Stirling Economics, université de Stirling.
- Bushell, R. et Bricker, K. (2017). 'Tourism in Protected Areas: Developing Meaningful Standards'. *Tourism and Hospitality Research* 17(1):106–120. <https://doi.org/10.1177/1467358416636173>
- Bushell, R. et McCool, S.F. (2007). 'Tourism as a Tool for Conservation and Support of Protected Areas: Setting the Agenda' Dans : R. Bushell et P.F.J. Eagles (éds.) *Tourism and Protected Areas: Benefits beyond Boundaries*, pp. 12–26. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9780851990224.0012>
- Cable, S. et Watson, A.E. (1998). *Recreation Use Allocation: Alternative Approaches for the Bob Marshall Wilderness Complex*. Research Note RMRS-RN-1. Ogden, Utah : Service des forêts des États-Unis, station de recherche des Rocheuses.

- Cabral, N.R.A.J. et Mota, T.L.N.G. (2010). 'Geoconservação em Áreas Protegidas: o Caso do GeoPark Araripe-CE'. *Natureza & Conservação* 8(2):184–186. <https://doi.org/10.4322/natcon.00802013>
- CaGBC (Conseil du bâtiment durable du Canada) (2017). 'LEED'. <http://www.cagbc.org/>. Accédé le 15 février 2017.
- Cassie, L.T. et Halpenny, E.A. (2003). 'Volunteering for Nature: Motivations for Participating in a Biodiversity Conservation Volunteer Program'. *World Leisure Journal* 45(2):38–50. <https://doi.org/10.1080/04419057.2003.9674315>
- CDB (Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique) (2004). Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme. Montréal : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique <http://www.cbd.int/tourism/guidelines.shtml>. Accédé le 15 février 2017.
- CDB (2007). Gestion du tourisme et de la diversité biologique : Manuel de l'utilisateur des lignes directrices de la CDB sur la diversité biologique et le développement du tourisme. Montréal : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. <https://www.cbd.int/doc/programmes/tourism/tourism-manual-en.pdf>. Accédé le 15 février 2017.
- CDB (2014). 'Décision XII/11 : Biodiversité et développement du tourisme. Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Pyeongyang, République de Corée, 6-17 octobre. <https://www.cbd.int/decision/cop/default.shtml?id=13374>. Accédé le 15 février 2017.
- CDB (2015). Tourism Supporting Biodiversity: A Manual on Applying the CBD Guidelines on Biodiversity and Tourism Development. Montréal : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. <https://www.cbd.int/tourism/doc/tourism-manual-2015-en.pdf>. Accédé le 15 février 2017.
- Chandralal, K. (2010). 'Impacts of Tourism and Community Attitudes towards Tourism: A Case Study in Sri Lanka'. *South Asian Journal of Tourism and Heritage* 3(2):41–49.
- Chase, S.K. et Levine, A. (2016). 'A Framework for Evaluating and Designing Citizen Science Programs for Natural Resources Monitoring'. *Conservation Biology* 30(3):456–466. <https://doi.org/10.1111/cobi.12697>
- Children in the Wilderness (2017). 'Children in the Wilderness'. <http://www.childreninthewilderness.com>. Accédé le 15 février 2017.
- CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) (2018). 'Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage'. <https://www.cms.int/en/legalinstrument/cms>. Accédé le 26 octobre 2018.
- CMSC-PNUE (Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE) et UICN (2016). Rapport Planète protégée 2016. Cambridge, Royaume-Uni, et Gland, Suisse : CMSC-PNUE et UICN. <https://www.protectedplanet.net/c/protected-planet-report-2016>. Accédé le 15 février 2017.
- CMSC-PNUE (2017). 'Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE'. <https://www.unep-wcmc.org/>. Accédé le 15 février 2017.
- Coad, L., Campbell, A., Miles, L. et Humphries, K. (2008). 'The Costs and Benefits of Protected Areas for Local Livelihoods: a Review of the Current Literature'. Cambridge, Royaume-Uni : Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE. <https://www.biodiversitylibrary.org/bibliography/57966#/summary>. Accédé le 28 mars 2018.
- Cole, D.N. (1989). *Wilderness Campsite Monitoring Methods: a Sourcebook*. General Technical Report INT-259. Ogden, Utah : Service des forêts des États-Unis, station de recherche intermontagneuse. <https://doi.org/10.2737/INT-GTR-259>
- Cole, D.N. (2004). 'Wilderness Experiences: What Should We be Managing for?' *International Journal of Wilderness* 10(3):25–27.
- Collins, D. (2007). 'Bridge Stirs the Waters in Machu Picchu'. BBC News. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/6292327.stm>. Accédé le 15 février 2017.
- Conrad, C.T. et Daoust, T. (2008). 'Community-based Monitoring Frameworks: Increasing the Effectiveness of Environmental Stewardship'. *Environmental Management* 41(3):358–66. <https://doi.org/10.1007/s00267-007-9042-x>
- Convention de Ramsar (Convention de Ramsar sur les zones humides) et OMT (Organisation mondiale du tourisme) (2012). *Destination Wetlands: Supporting Sustainable Tourism*. Gland, Suisse et Madrid, Espagne : Secrétariat de la Convention de Ramsar et OMT. <http://sdt.unwto.org/publication/destination-wetlands-supporting-sustainable-tourism>. Accédé le 15 février 2017.
- Corben, R. (2018). 'Upbeat Outlook for ASEAN Tourism Growth'. <https://www.voanews.com/a/upbeat-outlook-for-asean-tourism-growth/3677824.html>. Accédé le 8 avril 2018.
- Curtin, S. (2010). 'Managing the Wildlife Tourism Experience: The Importance of Tour Leaders'. *International Journal of Tourism Research* 12:219–236. <https://doi.org/10.1002/jtr.747>
- Dabrowski, P. (1994). 'Tourism for Conservation, Conservation for Tourism'. *Unasylva* 45(1):42–44.

- Daniels, M.L. et Marion, J.L. (2006). 'Visitor Evaluations of Management Actions at a Highly Impacted Appalachian Trail Camping Area'. *Environmental Management* 38(6):1006–1019. <https://doi.org/10.1007/s00267-004-0368-3>
- Deery, M., Jago, L. et Fredline, L. (2012). 'Rethinking Social Impacts of Tourism Research: A New Research Agenda'. *Tourism Management* 33:64–73. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2011.01.026>
- de Vasconcellos Pegas, F., Coghlan, A., Stronza, A. et Rocha, V. (2013). 'For Love or for Money? Investigating the Impact of an Ecotourism Programme on Local Residents' Assigned Values Towards Sea Turtles'. *Journal of Ecotourism* 12(2):90–106. <https://doi.org/10.1080/14724049.2013.831099>
- DFID (Département pour le développement international du Royaume-Uni) (1998) *Changing the Nature of Tourism*. Londres : DFID.
- Diaz, D. (2001). *The Viability and Sustainability of International Tourism in Developing Countries*. Rapport au symposium sur les services touristiques, 22-23 février 2001. Genève : Organisation mondiale du commerce.
- Dickinson, E. (2013). 'The Misdiagnosis: Rethinking "Nature-deficit Disorder"'. *Environmental Communication* 7(3):315–335.
- Dickinson, J. et Bonney, R. (2012). *Citizen Science: Public Participation in Environmental Research*. Ithaca, NY : Comstock. <https://doi.org/10.1080/17524032.2013.802704>
- Dikgang, J. et Muchapondwa, E. (2017). 'The Determination of Park Fees in Support of Benefit Sharing in Southern Africa'. *Tourism Economics* 23(6):1165–1183. <https://doi.org/10.1177/1354816616655254>
- Drumm, A. (2007). 'Tourism-based Revenue Generation for Conservation'. Dans : R. Bushell et P.F.J. Eagles (éds.), *Tourism and Protected Areas: Benefits beyond Boundaries*, pp. 191–209. Wallingford, Royaume-Uni : CABI.
- Dudley, N. (éd.) (2008). *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*. Gland, Suisse : UICN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2008.PAPS.2.en>. Accédé le 1 avril 2018.
- Dudley, N., Shadie, P. et Stolton, S. (2013). *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories Including IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognising Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types*. Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées No. 21. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/30018>. Accédé le 1 avril 2018.
- Dzhanyspayev, A.D. (2006). 'Almaty Reserve'. Dans : A.A. Ivashenko (éd.), *Nature Reserves and National Parks of Kazakhstan*, pp.62–81. Almaty, Kazakhstan : Almatykitap.
- Eagles, P.F.J. (2002). 'Trends in Park Tourism: Economics, Finance and Management'. *Journal of Sustainable Tourism* 10(2):132–153. <https://doi.org/10.1080/09669580208667158>
- Eagles, P.F.J. (2014) 'Fiscal Implications of Moving to Tourism Finance for Parks: Ontario Provincial Parks'. *Managing Leisure* 19(1):1–17. <https://doi.org/10.1080/13606719.2013.849503>
- Eagles, P.F.J. et McCool, S.F. (2002). *Tourism in National Parks and Protected Areas: Planning and Management*. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9780851995892.0000>
- Eagles, P.F.J., Bowman, M.E. et Tao, C.-H.T. (2001). *Guidelines for Tourism in Parks and Protected Areas of East Asia*. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/7934>. Accédé le 28 mars 2018.
- Eagles, P.F.J., McCool, S.F. et Haynes, C. (2002). *Sustainable Tourism in Protected Areas: Guidelines for Planning and Management*. Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées No8. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/8024>. Accédé le 28 mars 2018. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2002.PAG.8.en>
- Eagles, P.F.J., Baycetch, C.M., Chen, X., Dong, L., Halpenny, E., Kwan, P.B., Lenuzzi, J.J., Wang, X., Xiao, H. et Zhang, Y. (2009). *Guidelines for Planning and Management of Concessions, Licenses and Permits for Tourism in Protected Areas*. Waterloo, Ontario: Programme de gestion et de planification du tourisme, université de Waterloo..
- Eagles, P., Romagosa, F., Buteau-Duitschaeffer, W., Havitz, M., Glover, T. et McCutcheon, B. (2012). 'Good Governance in Protected Areas: An Evaluation of Stakeholders' Perceptions in British Columbia and Ontario Provincial Parks'. *Journal of Sustainable Tourism* 21(1):60–79. <https://doi.org/10.1080/09669582.2012.671331>
- Ellis, G.D. et Rossman, J.R. (2008). 'Creating Value for Participants through Experience Staging: Parks, Recreation, and Tourism in the Experience Industry'. *Journal of Park and Recreation Administration* 26(4):1–20.
- Esparon, M.C. (2013). 'The Role of Certification in Advancing the Sustainable Tourism Agenda: a Case Study of the ECO Certification Scheme in the Wet Tropics World Heritage Area (WTWHA)'. Thèse de doctorat. Townsville, Queensland : université James Cook.
- Esteves, A.M., Franks, D. et Vanclay, F. (2012). 'Social Impact Assessment: The State of the Art'. *Impact Assessment and Project Appraisal* 30:34–42. <https://doi.org/10.1080/14615517.2012.660356>

- Fagel, M.J. et Hesterman, J. (2017). *Soft Targets and Crisis Management: What Emergency Planners and Security Professionals Need to Know*. Boca Raton, Floride : CRC Press.
- Fawcett, K. (2009). Communication personnelle. Directeur, Karisoke Research Centre, 16 septembre.
- Fédération EUROPARC (2010). *Joining Forces: How the European Charter for Sustainable Tourism in Protected Areas is Successfully Implementing the Convention on Biological Diversity Guidelines for Biodiversity and Tourism Development*. <http://www.europarc.org/wp-content/uploads/2015/05/2010-Joining-Forces-ECST.pdf>. Accédé le 28 mars 2018.
- Fédération EUROPARC (2012). *Practical, Profitable, Protected: A Starter Guide to Developing Sustainable Tourism in Protected Areas*. Grafenau, Allemagne : Fédération EUROPARC. <https://portals.iucn.org/library/node/28972>. Accédé le 28 mars 2018.
- Fédération EUROPARC (2018) 'Become a Sustainable Destination - Charter Part I'. <http://www.europarc.org/sustainable-tourism/become-a-sustainable-destination-charter-part-i/>. Accédé le 28 février 2018.
- Ferretti, E.L. (2012). 'Atoll Ecosystem-based Conservation of Globally Significant Biological Diversity in the Maldives' Baa Atoll: GEF Project'. Terminal Evaluation Report. <http://erc.undp.org/evaluationadmin/manageevaluation/viewevaluationdetail.html?evalid=5571>. Accédé le 15 février 2017.
- Feynan Ecolodge (2017). 'Feynan Ecolodge'. <http://ecohotels.me/Feynan>. Accédé le 5 novembre 2017.
- Filipović, D., Gosar, A., Koderman, M. et Đurđić, S. (2017). 'Tourism in protected areas of nature in Serbia and Slovenia'. Belgrade : université de Belgrade, faculté de Géographie. https://www.researchgate.net/publication/321127222_Tourism_in_Protected_Areas_of_Nature_in_Serbia_and_Slovenia. Accédé le 13 septembre 2018.
- Follett, R. et Strezov, V. (2015). 'An Analysis of Citizen Science Based Research: Usage and Publication Patterns'. *PLoS ONE* 10(11):e0143687. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0143687>
- Fondation des NU (2017). 'What We Do: Global Sustainable Tourism Council'. <http://www.unfoundation.org/what-we-do/campaigns-and-initiatives/global-sustainable-tourism-council>. Accédé le 15 février 2017.
- Fondation Planeterra (2015). 'Multilateral Investment Fund Projects'. <http://www.planeterra.org/multilateral-investment-fund-projects-pages-75.php>. Accédé le 7 octobre 2015.
- Font, X., Epler Wood, M., Black, R. et Crabtree, A. (2007). 'Sustainable Tourism Certification Marketing and Its Contribution to SME Market Access'. Dans : R. Black et A. Crabtree (éds.), *Quality Assurance and Certification in Ecotourism*, pp. 147–163. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9781845932374.0147>
- Galaski, K. (2015). Communication personnelle. Responsable Programme et Opérations, Amériques, et Directeur technique, projet MIF/BID, fondation Planeterra.
- GGN (Réseau mondial des géoparcs) (2018). 'Global Network of National Geoparks'. <http://www.globalgeopark.org/>. Accédé le 26 octobre 2018.
- Gillingham, S. et Lee, P. (1999). 'The Impact of Wildlife-related Benefits on the Conservation Attitudes of Local People around the Selous Game Reserve, Tanzania'. *Environmental Conservation* 26(3):218–228. <https://doi.org/10.1017/S0376892999000302>
- Gitzen, R.A., Millsaugh, J.J., Cooper, A.B. et Licht, D.S. (2012). *Design and Analysis of Long-term Ecological Monitoring Studies*. Cambridge, Royaume-Uni : Presses universitaires de Cambridge. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139022422>
- GIZ (Agence de coopération internationale allemande pour le développement) (2014). 'Tourism as a Part of Integrated Development Planning and Nature Conservation' [brochure]. Eschborn, Allemagne : GIZ.
- GIZ (2015a). 'Integrated Nature Conservation and Sustainable Management of Natural Resources in Phong Nha-Ke Bang National Park'. <http://www.giz.de/en/worldwide/18650.html>. Accédé le 15 février 2017.
- GIZ (2015b). 'Phong Nha-Ke Bang National Park Region: Nature Conservation and Sustainable Management of Natural Resources'. <http://www.pnkb-quangbinh.org.vn/>. Accédé le 15 février 2017.
- Goodwin, H. McCombes, L. et Eckardt, C. (2009). 'Advances in Travel Philanthropy: Raising Money through the Travel and Tourism Industry for Charitable Purposes'. WTM Responsible Tourism Day Report No. 2.
- Graefe, A., Vaske, J. et Kuss, F. (1984). 'Social Carrying Capacity: An Integration and Synthesis of Twenty Years of Research'. *Leisure Sciences* 8:275–295. <https://doi.org/10.1080/01490408609513076>
- Greer, D. et Cipolletta, C. (2006). 'Western Gorilla Tourism: Lessons Learnt from Dzanga-Sangha'. *Gorilla Journal* 33:16–19.
- Groupe de travail sur les compétences (2002). *Compétences: Report of the Competencies Working Group*. Albany : Département du service civil de l'État de New York.

- Groves, C. et Game, E.T. (2016). *Conservation Planning: Informed Decisions for a Healthier Planet*. Greenwood Village, CO : Roberts & Co.
- GSTC (Conseil mondial pour un tourisme durable) (2017a). 'Global Sustainable Tourism Council'. <http://www.gstcouncil.org>. Accédé le 15 février 2017.
- GSTC (2017b). "GSTC Industry Criteria Formally Released". <https://www.gstcouncil.org/en/about/news/1315-gstc-industry-criteria-formally-released.html>. Accédé le 15 février 2017.
- Gutzwiller, K.J. (1995). 'Recreational Disturbance and Wildlife Communities'. Dans : R.L. Knight et K.J. Gutzwiller (éds.), *Wildlife and Recreationists: Coexistence through Management and Research*, pp. 169–182. Washington, DC : Island Press.
- Haaland, H. et Aas, Ø. (2010). 'Ecotourism Certification—Does it Make a Difference? a Comparison of Systems from Australia, Costa Rica and Sweden'. *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism* 10(3):375–385. <https://doi.org/10.1080/15022250.2010.486262>
- Hachileka, E. (2003). 'Sustainability of Wildlife Utilization in the Chobe District, Botswana'. *South African Geographical Journal* 85(1):50–57. <https://doi.org/10.1080/03736245.2003.9713784>
- Hall, C.M. et McArthur, S. (1998). *Integrated Heritage Management: Principles and Practices*. Londres, Royaume-Uni : The Stationery Office.
- Hall, C.M., Scott, D. et Gössling, S. (2013). 'The Primacy of Climate Change for Sustainable International Tourism'. *Sustainable Development* 21:112–121. <https://doi.org/10.1002/sd.1562>
- Halpenny, E. (2007). 'Financing Parks through Marketing: a Case Study of Ontario Parks'. Dans : R. Bushell et P.F.J. Eagles (éds.), *Tourism and Protected Areas: Benefits beyond Boundaries*, pp. 277–300. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9780851990224.0277>
- Halpenny, E.A. et Caissie, L.T. (2003). 'Volunteering on Nature Conservation Projects: Volunteer Experience, Attitudes and Values'. *Tourism Recreation Research* 28(3):25–33. <https://doi.org/10.1080/02508281.2003.11081414>
- Ham, S. (2011). 'The Ask—Or Is It the Offer?' Dans : M. Honey (éd.), *Travelers' Philanthropy Handbook*, pp. 141–149. Washington, DC : Centre pour des voyages responsables.
- Harris, R. (2002). 'The Tale of the Little Penguins and the Tourists—Making Tourism Sustainable in Phillip Island Nature Park'. Dans : T. Harris, T. Griffin et P. Williams (éds.), *Sustainable Tourism: a Global Perspective*, pp. 238–251. Amsterdam : Elsevier Butterworth-Heinemann. <https://doi.org/10.1016/B978-0-7506-8946-5.50019-8>
- Hayes, M.C., Peterson, M.N., Heinen-Kay, J. et Brian Langerhans, R. (2015). 'Tourism-related Drivers of Support for Protection of Fisheries Resources on Andros Island, The Bahamas'. *Ocean and Coastal Management* 106:118–123. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2015.01.007>
- Hellebrandt, T. et Mauro, P. (2015). 'The Future of Worldwide Income Distribution'. PIIE Working Paper 15-7. <https://piie.com/publications/working-papers/future-worldwide-income-distribution>. Accédé le 8 avril 2018.
- Hill, G.H., Cable, T.T. et Scott, D. (2010). 'Wildlife-based Recreation as Economic Windfall: a Rhetorical Analysis of Public Discourse on Birding'. *Applied Environmental Education and Communication* 9:224–232. <https://doi.org/10.1080/1533015X.2010.530888>
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J. (2006). *Evaluating Effectiveness: a Framework for Assessing the Management of Protected Areas* (2nd ed.). (Evaluation de l'efficacité : un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées) Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées No14. Gland, Suisse : UICN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2005.PAG.14.en> [Disponible en français : <https://portals.iucn.org/library/node/9255>]
- Honey, M. (éd.) (2011). *Travelers' Philanthropy Handbook*. Washington, DC : Centre pour des voyages responsables.
- Hoon, P. (2004). 'Impersonal Markets and Personal Communities? Wildlife, Conservation and Development in Botswana'. *Journal of International Wildlife Law & Policy* 7(3):143–160. <https://doi.org/10.1080/13880290490883223>
- Hornback, K.E. et Eagles, P.F.J. (1999). *Guidelines for Public Use Measurement and Reporting at Parks and Protected Areas*. Cambridge, Royaume-Uni : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/7545>. Accédé le 28 mars 2018.
- HPHP (Parcs en bonne santé, populations en bonne santé) (2017). 'Healthy Parks Healthy People Central'. <http://www.hphp-central.com>. Accédé le 15 février 2017.
- Huang, Y.W. (2011). 'Ecotourism Development and Promotion in Taiwan: Perspective on the Role and Actions of the State'. *Journal of National Park* 21(1):1–22.
- Hübner, A. Phong, L.T. et Châu, T.S.H. (2014). 'Good Governance and Tourism Development in Protected Areas: The Case of Phong Nha-Ke Bang National Park, Central Vietnam'. *Koedoe* 56(2). <https://doi.org/10.4102/koedoe.v56i2.1146>

- Huwylar, F., Käppeli, J., Serafimova, K., Swanson, E. et Tobin, J. (2014). *Conservation Finance: Moving beyond Donor Funding towards an Investor-driven Approach*. Gland, Suisse : WWF, Crédit Suisse, et McKinsey & Company.
- Hvenegaard, G.T. (2011). 'Potential Conservation Benefits of Wildlife Festivals'. *Event Management* 15(4):373–386.
- Hvenegaard, G.T., Halpenny, E.A. et McCool, S. (2012). 'Protected Area Tourism and the Aichi Targets'. *Parks* 18(2): 6–11.
- INC (Institut national de la culture) (2005). *Plan maestro del santuario historico de Machupicchu*. Cusco, Peru: Institutio Nacional de Cultura, Institutio Nacional de Recursos Naturales y Dirección Regional de Cusco.
- Infield, M. (1988). 'Attitudes of a Rural Community towards Conservation and a Local Conservation Area in Natal, South Africa'. *Biological Conservation* 45(1):21–46. [https://doi.org/10.1016/0006-3207\(88\)90050-X](https://doi.org/10.1016/0006-3207(88)90050-X)
- IPACC (2017). 'The IPACC Project'. <http://www.ipacc.pe/qsomos.html>. Accédé le 15 février 2017.
- iSimangaliso Wetland Park (2017). 'iSimangaliso – Caring for the Coast'. <https://isimangaliso.com/newsflash/isimangaliso-caring-for-the-coast/>. Accédé le 8 avril 2018.
- ISO (Organisation internationale de normalisation) (2015). 'ISO 18065:2015'. http://www.iso.org/iso/catalogue_detail.htm?cs-number=61250. Accédé le 15 février 2017.
- IVUMC (Conseil interorganismes de gestion de l'utilisation des visiteurs) (2016). *Visitor Use Management Framework: a Guide to Providing Sustainable Outdoor Recreation* (Edition One). Denver, CO : IVUMC. <https://visitorusemanagement.nps.gov/VUM/Framework>. Accédé le 15 février 2017.
- IVUMC (2017). 'Interagency Visitor Use Management Council'. <http://visitorusemanagement.nps.gov/>. Accédé le 15 février 2017.
- Jager, E. et Halpenny, E.A. (2012). 'Supporting the CBD Aichi Biodiversity Conservation Targets through Park Tourism: a Case Study of Parks Canada's Visitor Experience Programme'. *Parks* 18(2):78–91. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2012.PARKS-18-2.EJ.en>
- Jager, E., Sheedy, C., Gertsch, F., Phillips, T. et Danchuk, G. (2006). 'Managing for Visitor Experiences in Canada's National Heritage Places'. *Parks* 16(2):18–24.
- Kajala, L. (2013). 'Visitor Monitoring in Finnish National Parks and ASTA Visitor Information System'. Document présenté lors de l'Atelier sur le suivi des visiteurs dans les Parcs nationaux, aéroport de Gardemoen, Norvège.
- Kajala, L., Almk, A., Dahl, R., Dikšaitė, L., Erkkonen, J., Fredman, P., Jensen, F., Søndergaard, F., Karoles, K., Sievänen, T., Skov-Petersen, H., Vistad, O.I. et Wallsten, P. (2007). *Visitor Monitoring in Nature Areas: a Manual based on Experiences from the Nordic and Baltic Countries*. Stockholm, Suède : Agence suédoise de protection de l'environnement/TemaNord. <https://www.naturvardsverket.se/Documents/publikationer/620-1258-4.pdf>. Accessed 18 November 2017.
- Kibira, G. (2014). 'The Economic Implications of Conservation in Serengeti National Park on Adjacent Local Communities in Tanzania'. Rapport d'avancement de thèse de doctorat, School of Economics, université de Cape Town.
- King, L. (2013). 'Communicating the World Heritage Brand: Building Appreciation and Commitment to the World Heritage Concept'. Dans : P. Figgis, A. Leverington, R. Mackay et P. Valentine (éds.), *Keeping the Outstanding Exceptional: The Future of World Heritage in Australia*. Sydney : Australian Committee for IUCN. <https://portals.iucn.org/library/node/10426>. Accédé le 26 octobre 2018.
- King, L., McCool, S., Fredman, P. et Halpenny, E. (2012). 'Protected Area Branding Strategies to Increase Stewardship among Park Constituencies'. *Parks* 18(2):54–63. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2012.PARKS-18-2.LMK.en>
- Knight, R.L. et Cole, D.N. (1995). 'Wildlife Responses to Recreationists'. Dans : R.L. Knight et K.J. Gutzwiller (éds.), *Wildlife and Recreationists: Coexistence through Management and Research*, pp. 51–70. Washington, DC : Island Press.
- Koss, R., Miller, K., Wescoth, G., Bellgove, A., Encadréshall, A., McBurnie, J., Bunce, A., Gilmour, P. et Lerodiaconou, D. (2009). 'An Evaluation of Sea Search as a Citizen Science Programme in Marine Protected Areas'. *Pacific Conservation Biology* 15:116–127.
- Kothari, A. (2008). 'Protected Areas and People: The Future of the Past'. *Parks* 17(2):23–34.
- Krippendorf, J. (1987). *The Holiday Makers: Understanding the Impact of Leisure and Travel*. Oxford : Heinemann.
- Krug, K., Abderhalden, W. et Haller, A. (2003). 'User Needs for Location-based Services in Protected Areas: Case Study Swiss National Park'. *Information Technology and Tourism* 5: 235–242. <https://doi.org/10.3727/109830503108751162>
- LaFranchi, H. (2001). 'Machu Picchu's Slide'. *Christian Science Monitor* 93(112):7.
- Lankford, S.V. et Howard, D.R. (1994). 'Developing a Tourism Impact Attitude Scale'. *Annals of Tourism Research* 21:121–139.

- Larson, L.R. et Poudyal, N.C. (2012). 'Developing Sustainable Tourism through Adaptive Resource Management: a Case Study of Machu Picchu, Peru'. *Journal of Sustainable Tourism* 20(7):917–938.
- Lausche, B. (2011). *Guidelines for Protected Areas Legislation*. IUCN Environmental Policy and Law Paper No. 81. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/9869>. Accédé le 15 février 2017.
- Leménager T., King, D., Elliott, J., Gibbons, H. et King, A. (2014). 'Greater than the Sum of Their Parts: Exploring the Environmental Complementarity of State, Private and Community Protected Areas'. *Global Ecology and Conservation* 2:238–247. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2014.09.009>
- Lemieux, C.J., Eagles, P.F.J., Slocombe, D.S., Doherty, S.T., Elliott, S.J. et Mock, S.E. (2012). 'Human Health and Well-being Motivations and Benefits Associated with Protected Area Experiences: An Opportunity for Transforming Policy and Management in Canada'. *Parks* 18(1):71–85.
- Lepp, A. (2002). 'Uganda's Bwindi Impenetrable National Park: Meeting the Challenges of Conservation and Community Development through Sustainable Tourism'. Dans : R. Harris, T. Griffin et P. Williams (éds.), *Sustainable Tourism: a Global Perspective*, pp. 211–220. Amsterdam : Elsevier Butterworth-Heinemann. <https://doi.org/10.1016/B978-0-7506-8946-5.50017-4>
- Lepp, A. (2007). 'Residents' Attitudes toward Tourism in Bigodi Village, Uganda'. *Tourism Management* 28:876–885. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2006.03.004>
- Leung, Y.-F. (2012). 'Recreation Ecology Research in East Asia's Protected Areas: Redefining Impacts?' *Journal for Nature Conservation* 20(6):349–356. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2012.07.005>
- Leung, Y.-F., Marion, J.L. et Farrell, T.A. (2008). 'Recreation Ecology in Sustainable Tourism and Ecotourism: a Strengthening Role'. Dans : S.F. McCool et R.N. Moisey (éds.), *Tourism, Recreation and Sustainability: Linking Culture and the Environment* (2nd ed.), pp. 19–37. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9781845934705.0019>
- Liddle, M.J. (1997). *Recreation Ecology*. Dordrecht, Netherlands : Kluwer Academic.
- Lindberg, K. (1998). 'Economic Aspects of Ecotourism'. Dans : K. Lindberg et M.E. Wood (éds.), *Ecotourism: a Guide for Planners and Managers* (Vol. 2), pp. 87–117. North Bennington, Vermont : Société pour l'écotourisme.
- Lindberg, K. (2001). *Taxes aux usagers des aires protégées : Résumé*. Rapport préparé pour le projet « Générer des revenus grâce à l'écotourisme pour les aires marines protégées au Belize ». Fondation Summit et Société internationale pour l'écotourisme.
- Liu, S.G. (2013). 'Government and Local People are Not Enemies but Friends, Brilliant Outcomes of Ecotourism in Pintung'. http://travel.udn.com/mag/travel/storypage.jsp?f_ART_ID=87332#ixzz2Q23clK2w. Accessed 20 March 2013.
- Lucas, R.C. (1964). 'Wilderness Perception and Use: The Example of the Boundary Waters Canoe Area'. *Natural Resources Journal* 3:394–411.
- Lucas, R.C. (1982). 'Recreation Regulations—When are They Needed'? *Journal of Forestry* 80(3):148–151.
- Lucas, R.C. (1983). 'The Role of Regulations in Recreation Management'. *Western Wildlands* 9(2):6–10.
- Lucey, W.P. et Barraclough, C.L. (2001). *a User Guide to Photopoint Monitoring Techniques for Riparian Areas—Field Test Edition*. Kimberley, BC : Aqua-Tex Scientific Consulting Ltd.
- Macfie, E.J. et Williamson, E.A. (2010). *Best Practice Guidelines for Great Ape Tourism*. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/9636>. Accédé le 28 mars 2018.
- Maekawa, M., Lanjouw, A., Rutagarama, E. et Sharp, D. (2013). 'Mountain Gorilla Tourism Generating Wealth and Peace in Post-conflict Rwanda'. *Natural Resources Forum* 37(2):127–137. <https://doi.org/10.1111/1477-8947.12020>
- Magole, L.I. et Magole, L. (2011). 'Revisiting Botswana's High-value, Low-volume Tourism'. *Tourism Analysis* 16(2):203–210.
- Maller, C., Townsend, M., St Leger, L., Hendersen-Wilson, C., Pryor, A., Prosser, L. et Moore, M. (2009). 'Healthy Parks, Healthy People: The Health Benefits of Contact with Nature in a Park Context'. *The George Wright Forum* 26(2):51–83.
- Manidis Roberts Consultants (1996). 'Developing a Tourism Optimisation Management Model (TOMM): a Model to Monitor and Manage Tourism on Kangaroo Island' (Rapport provisoire de consultation). Adelaide : Commission pour le tourisme en Australie du Sud.
- Manning, R. (2004). 'Recreation Planning Frameworks'. Dans : M.J. Manfredo, J.J. Vaske, B.L. Bruyere, D.R. Field et P.J. Brown (éds.), *Society and Natural Resources: a Summary of Knowledge*, pp. 83–96. Jefferson, Missouri : Modern Litho.
- Manning, R. (2007). *Parks and Carrying Capacity: Commons without Tragedy*. Washington, DC : Island Press.
- Manning, R. (2011). *Studies in Outdoor Recreation* (3rd ed.). Corvallis : Presses universitaires de l'Etat d'Oregon.

- Manning, R., Lawson, S., Newman, P., Hallo, J. et Monz, C. (2014). *Sustainable Transportation in the National Parks*. Lebanon, New Hampshire : Presses universitaires de Nouvelle-Angleterre.
- Manning, R., Anderson, L. et Pettengill, P. (2017). *Managing Outdoor Recreation: Case Studies in the National Parks* (2nd ed.). Cambridge, Massachusetts : CABI. <https://doi.org/10.1079/9781786391025.0000>
- Marion, J.L. et Reid, S. (2007). 'Minimizing Visitor Impacts to Protected Areas: The Efficacy of Low Impact Education Programmes'. *Journal of Sustainable Tourism* 15(1):5–27. <https://doi.org/10.2167/jost593.0>
- Marion, J.L. et Wimpey, J. (2011). *Informal Trail Monitoring Protocols: Denali National Park and Preserve*. Blacksburg, Virginia : Institut d'études géologiques des États-Unis, Centre de recherche sur la vie sauvage de Patuxent, unité de terrain Virginia Tech. https://profile.usgs.gov/myscience/upload_folder/ci2012Feb2415041636429DENA%20Trails%20Final%20Rpt.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- Mathieson, A. et Wall, G. (1982). *Tourism: Economic, Physical and Social Impacts*. Londres : Longman.
- Mbaiwa, J.E. (2005). 'The Problems and Prospects of Sustainable Tourism Development in the Okavango Delta, Botswana'. *Journal of Sustainable Tourism* 13(3):203–227. <https://doi.org/10.1080/01434630508668554>
- Mbaiwa, J.E. et Stronza, A.L. (2011). 'Changes in Resident Attitudes towards Tourism Development and Conservation in the Okavango Delta, Botswana'. *Journal of Environmental Management* 92(8):1950–1959. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2011.03.009>
- McCool, S.F. (1996). 'Limits of Acceptable Change: a Framework for Managing National Protected Areas: Experiences from the United States'. Document présenté lors de l'atelier sur la gestion des impacts dans les Parcs marins, Kuala Lumpur, Malaisie, 13-14 août.
- McCool, S.F. (2006). 'Managing for Visitor Experiences in Protected Areas: Promising Opportunities and Fundamental Challenges'. *Parks* 16(2):3–9.
- McCool, S.F. et Cole, D.N. (comps.) (1997). *Proceedings—Limits of Acceptable Change and Related Planning Processes: Progress and Future Directions*. Ogden, Utah : Service des forêts des États-Unis, station de recherche intermontagneuse. http://www.fs.fed.us/rm/pubs_int/int_gtr371.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- McCool, S.F. et Moisey, R.N. (2008). 'Introduction: Pathways and Pitfalls in the Search for Sustainable Tourism'. Dans : S.F. McCool et R.N. Moisey (éds.), *Tourism, Recreation and Sustainability* (2nd ed.), pp. 1–16. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9781845934705.0001> <https://doi.org/10.4324/9780203496039.ch1>
- McCool, S.F., Clark, R.N. et Stankey, G.H. (2007). *An Assessment of Frameworks Useful for Public Land Recreation Planning*. General Technical Report PNW-GTR-705. Portland, Oregon : Service des forêts des États-Unis, station de recherche Pacifique Nord-ouest. http://www.fs.fed.us/pnw/pubs/pnw_gtr705.pdf. Accédé le 15 février 2017. <https://doi.org/10.2737/PNW-GTR-705>
- McCool, S., Hsu, Y.C. Rocha, S.B., Sæþórðsdóttir, A.D., Gardner, L. et Freimund, W. (2012). 'Building the Capability to Manage Tourism as Support for the Aichi Target'. *Parks* 18(2):92–106. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2012.PARKS-18-2.SM.en>
- McCreary, A., Seekamp, E., Cervený, L.K. et Carver, A. (2012). 'Natural Resource Agencies and Their Motivations to Partner: The Public Lands Partnership Model'. *Leisure Sciences* 34(5):470–489. <https://doi.org/10.1080/01490400.2012.714707>
- McKeever, P. (2010). 'Communicating Geoheritage: An Essential Tool to Build a Strong Geopark Brand'. Dans : *Abstracts of the 4th International UNESCO Conference on Geoparks*, 9–15 avril 2010, Langkawi, Malaisie.
- McNeely, J.A., Thorsell, J.W. et Ceballos-Lascurain, H. (1992). *Guidelines: Development of National Parks and Protected Areas for Tourism*. Rapport technique PNUE-IE/CAP No. 13. Madrid : OMT et PNUE.
- McNeilage, A. (1996). 'Ecotourism and Mountain Gorillas in the Virunga Volcanoes'. Dans : V.J. Taylor et N. Dunstone (éds.), *The Exploitation of Mammal Populations*, pp. 334–344. Londres : Chapman & Hall. https://doi.org/10.1007/978-94-009-1525-1_19
- MEE-RoM (Ministère de l'Environnement et de l'Energie, République des Maldives) (2012). 'President Launches the Baa Atoll UNESCO Biosphere Reserve, Office and Baa Atoll Conservation Fund'. <http://www.environment.gov.mv/v1/news/president-launches-the-baa-atoll-unesco-biosphere-reserve-office-and-baa-atoll-conservation-fund/>. Accédé le 15 février 2017.
- Mehta, J. et Heinen, J. (2001). 'Does Community-based Conservation Shape Favourable Attitudes among Locals? An Empirical Study from Nepal'. *Environmental Management* 28(2):165–177. <https://doi.org/10.1007/s002670010215>
- Melenhorst, E., Tapaninen, M. et Ferdinandova, V. (2013). *Sustainable Tourism Management in the Transboundary Areas of the Dinaric Arc Region: Manual for Planning, Development and Monitoring of Tourism in the Protected Areas of the Dinaric Arc*. Gland, Suisse : UICN.

- Miljkovic, O. et Zivkovic, L. (2012). 'Possibilities for the development of ecotourism in protected areas of Western Serbia'. *Journal of the Geographical Institute Jovan Cvijic SASA* 62(3):65-80. <http://doi:10.2298/ijgi1203065m>
- Miller, A.B., Leung, Y.-F. et Lu, D.-J. (2012). 'Community-based Monitoring of Tourism Resources as a Tool for Supporting the Convention on Biological Diversity Targets: a Preliminary Global Assessment'. *Parks* 18(2):120-134. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2012.PARKS-18-2.AM.en>
- Miller, G. et Twining-Ward, L. (2005). *Monitoring for a Sustainable Tourism Transition: The Challenge of Developing and Using Indicators*. Wallingford, Royaume-Uni : CABI.
- Mishra, C., Madhusudan, M.D. et Datta, A. (2006). 'Mammals of the High Altitudes of Western Arunachal Pradesh, Eastern Himalaya: An Assessment of Threats and Conservation Needs'. *Oryx* 40(1):29-35.
- Mitchell, B.A., Stolton, S., Bezaury-Creel, J., Bingham, H.C., Cumming, T.L., Dudley, N., Fitzsimons, J.A., Malleret-King, D., Redford, K.H. et Solano, P. (2018). *Guidelines for Privately Protected Areas*. Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 29. Gland, Suisse : UICN.
- Mitchell, J. et Ashley, C. (2010). *Tourism and Poverty Reduction: Pathways to Prosperity*. Londres : Earthscan.
- Mitchell, R., Wooliscroft, B. et Higham, J. (2013). 'Applying Sustainability in National Park Management: Balancing Public and Private Interests Using a Sustainable Market Orientation Model'. *Journal of Sustainable Tourism* 21(5):695-715. <https://doi.org/10.1080/09669582.2012.737799>
- Monz, C., Roggenbuck, J., Cole, D., Brame, R. et Yoder, A. (2000). 'Wilderness Party Size Regulations: Implications for Management and a Decision Making Framework'. Dans : D.N. Cole, S.F. McCool, W.T. Borrie et J. O'Loughlin (comps.), *Wilderness Science in a Time of Change Conference—Volume 4*, pp. 265-273. Ogden, Utah : Service des forêts aux États-Unis, Station de recherche des Rocheuses. <https://www.fs.usda.gov/treesearch/pubs/22036>. Accédé le 28 mars 2018..
- Moore, A.W. (1991). 'Planning for Ecotourism in Protected Areas'. Dans : J.A. Kusler (éd.), *Ecotourism and Research Conservation*, pp. 563-574. Merida, Mexique, et Miami Beach, Floride : Symposium international sur l'écotourisme et la conservation des ressources.
- Moreira, J. (2011). *Geoturismo e Interpretacao Ambiental*. Ponta Grossa, Brazil : Editora UEPG.
- Muller, D.K., Lundmark, L. et Lemelin, R.H. (2013). *New Issues in Polar Tourism*. New York : Springer.
- Musumali, M., Larsen, T. et Kaltenborn, B. (2007). 'An Impasse in Community Based Natural Resource Management Implementation: The Case of Zambia and Botswana'. *Oryx* 41(3):306-313.
- NAI (National Association for Interpretation) (2018). 'About Interpretation'. <http://www.interpnet.com/>. Accédé le 8 avril 2018.
- Needham, M.D. et Rollins, R. (2009). 'Social Science, Conservation, and Protected Areas Theory'. Dans : P. Dearden et R. Rollins (éds.), *Parks and Protected Areas in Canada: Planning and Management* (3rd ed.), pp. 135-167. Don Mills, ON : Presses universitaires d'Oxford.
- Newsome, D., Moore, S.A. et Dowling, R.K. (2013). *Natural Area Tourism: Ecology, Impacts and Management* (2nd ed.). Bristol, Royaume-Uni : Channel View.
- Ng, Y.C.Y. (2011). 'Geoparks and Geotourism: a Management Approach to Conserve Valuable Geological Heritage in China and the Hong Kong Special Administrative Region'. Thèse de doctorat. Sydney : université de Sydney.
- Nielsen, H. et Spenceley, A. (2011). 'The Success of Tourism in Rwanda: Gorillas and More'. Dans : P. Chunhjan-Pole et M. Angwafo (éds.), *Yes Africa Can: Success Stories from a Dynamic Continent*, pp. 231-249. Washington, DC : Banque mondiale.
- Nilsen, P. et Tayler, G. (1997). 'A Comparative Analysis of Protected Area Planning and Management Frameworks'. Dans : S.F. McCool et D.N. Cole (comps.), *Proceedings—Limits of Acceptable Change and Related Planning Processes: Progress and Future Directions*, pp. 49-57. Ogden, Utah : Service des forêts aux États-Unis, station de recherche des Rocheuses. <https://www.fs.usda.gov/treesearch/pubs/23910>. Accédé le 28 mars 2018.
- NTCA (Autorité nationale pour la conservation du tigre) (2012). 'NTCA Comprehensive Guidelines for Tiger Conservation and Tourism'. http://www.moef.nic.in/assets/Comprehensive_Guidelines_NTCA.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- OMT (Organisation mondiale du tourisme des NU) (2004). *Indicators of Sustainable Development for Tourism Destinations: A Guidebook*. Madrid : OMT.
- OMT (2010). *Tourism and Biodiversity—Achieving Common Goals towards Sustainability*. Madrid : OMT.
- OMT (2017). *UNWTO Tourism Highlights: 2017 Edition*. Madrid : OMT.
- OMT (2018). *UNWTO Tourism Highlights: 2018 Edition*. Madrid : OMT.

- OMT et PNUE (2005). *Making Tourism More Sustainable: A Guide for Policy-Makers*. Madrid et Paris : OMT et PNUE.
- OMT et UNESCO (2017). 'Muscat Declaration on Tourism and Culture: Fostering Sustainable Development'. http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/muscat_declaration_0.pdf. Accédé le 22 janvier 2018.
- O'Sullivan, E.L. et Spangler, K.J. (1998). *Experience Marketing: Strategies for the New Millennium*. State College, PA : Venture Publishing.
- Pam Wight and Associates (2001). *Best Practices in Natural Heritage Collaborations: Parks and Outdoor Tourism Operators*. Ottawa : Commission canadienne du tourisme.
- Parc de la zone humide d'iSimangaliso (2017). 'iSimangaliso – Caring for the Coast'. <https://isimangaliso.com/newsflash/isimangaliso-caring-for-the-coast/>. Accédé le 8 avril 2018.
- Parc national de Corbett (2017). 'Corbett National Park'. <http://www.corbettnationalpark.in>. Accédé le 15 février 2017.
- Parc national d'Hustai (2017). 'Hustai National Park'. <http://www.hustai.mn>. Accédé le 15 février 2017.
- Parc national de Yosemite (2015). 'Visitor Use and Impact Monitoring'. <http://www.nps.gov/yose/naturescience/visitor-use-monitoring.htm>. Accédé le 15 février 2017.
- Parc Průhonice (2017). 'Průhonice Park and Castle'. <http://www.parkpruhonice.cz/>. Accédé le 15 février 2017.
- Parcs nationaux d'Afrique du Sud (2016). 'SANParks Annual Report, 2015/16'. Pretoria : Parcs nationaux sud-africains.
- Park, L.O., Manning, R.E., Marion, J.L., Lawson, S.R. et Jacobi, C. (2008). 'Managing Visitor Impacts in Parks: a Multi-Method Study of the Effectiveness of Alternative Management Practices'. *Journal of Park and Recreation Administration* 26(1):97–121.
- Parks Canada (2013). 'Parks Canada Guiding Principles and Operational Policies' <http://www.pc.gc.ca/eng/docs/pc/poli/princip/index.aspx>. Accédé le 15 février 2017.
- Parks Forum (2012). *Exploring Revenue Models for Parks Agencies. Report of the Proceedings of the Parks Forum Innovative Revenue Models Workshop*. Melbourne : Parks Forum.
- Parks Victoria (2017). 'Sea Search'. <http://parkweb.vic.gov.au/get-involved/volunteer/sea-search>. Accédé le 15 février 2017.
- Partenariat des mesures de la conservation (2013). 'Normes ouvertes pour la pratique de la conversation, Version 3.0/Avril 2013'. <http://cmp-openstandards.org/download-os/>. Accédé le 28 mars 2018.
- Pedersen, A. (2002). *Managing Tourism at World Heritage Sites: a Practical Manual for World Heritage Site Managers*. World Heritage Manuals Series No. 1. Paris : Centre sur le Patrimoine mondial de l'UNESCO. <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-113-2.pdf>. Accédé le 28 mars 2018.
- Pegas, F.D.V. et Stronza, A. (2008). 'Ecotourism Equations: Do Economic Benefits Equal Conservation?' Dans : A. Stronza et W.H. Durham (éds.), *Ecotourism and Conservation in the Americas*, pp. 163–176. Wallingford, Royaume-Uni : CABI. <https://doi.org/10.1079/9781845934002.0163>
- Pergams, O.R. et Zaradic, P.A. (2006). 'Is Love of Nature in the U.S. Becoming Love of Electronic Media? 16-Year Downtrend in National Park Visits Explained by Watching Movies, Playing Video Games, Internet Use and Oil Prices'. *Journal of Environmental Management* 80:387–393. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2006.02.001>
- Pine, J. et Gillmore, J.H. (1999). *The Experience Economy: Work is Theatre & Every Business a Stage*. Cambridge, MA : Presses de la Harvard Business School.
- Plumptre, A.J., Kayitare, A., Ranier, H., Gray, M., Munanura, I., Barakabuye, N., Asuma, S., Sivha, M. et Namara, A. (2004). 'The Socio-Economic Status of People Living Near Protected Areas in the Central Albertine Rift'. *Albertine Rift Technical Reports* 4. . New York : Société pour la conservation de la vie sauvage.
- PNUD/Programme de petits financements du FEM (Programme des Nations Unies pour le développement / Fonds pour l'environnement mondial) (2012). 'Community Action. Global Impact'. https://sgp.undp.org/index.php?option=com_content&view=article&id=103&Itemid=165#UvjT2vZkL0P. Accédé le 15 février 2017.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et CMS (Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) (2006). 'Wildlife Watching and Tourism: A Study on the Benefits and Risks of a Fast Growing Tourism Activity and Its Impacts on Species'. Bonn, Allemagne : Secrétariat PNUE/CMS. http://www.cms.int/sites/default/files/document/ScC14_Inf_08_Wildlife_Watching_E_0.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- Powell, R.B. et Ham, S.H. (2008). 'Can Ecotourism Interpretation Really Lead to Pro-Conservation Knowledge, Attitudes and Behaviour? Evidence from the Galapagos Islands'. *Journal of Sustainable Tourism* 16(4):467–489. <https://doi.org/10.2167/jost797.0> <https://doi.org/10.1080/09669580802154223>

- Powell, R., Kellert, S. et Ham, S. (2009). 'Interactional Theory and the Sustainable Nature-based Tourism Experience'. *Society and Natural Resources* 22(8):761–776. <https://doi.org/10.1080/08941920802017560>
- Pretty, J. (2005). *The Earthscan Reader in Sustainable Agriculture*. Londres : Earthscan.
- Price, K. et Daust, D. (2009). 'Making Monitoring Manageable: a framework to Guide Learning'. *Canadian Journal of Forest Research* 39(10):1881–1892. <https://doi.org/10.1139/X09-101>
- Reck, G.K., Cajiao, D., Coloma, A., Cardenas, S. et Celi, J.T. (2015). *Visitor Management in Protected Areas: Developing an Adaptive Methodology to Ensure the Conservation of both Natural and Social Capital*. Quito : ECOLAP-USFQ.
- Reid, S.E. et Marion, J.L. (2004). 'Effectiveness of a Confinement Strategy for Reducing Campsite Impacts in Shenandoah National Park'. *Environmental Conservation* 31(4):274–282. <https://doi.org/10.1017/S0376892904001602>
- Rodrigues, A. (2012). 'Concessions Contract Management and Monitoring in Niassa Reserve, Mozambique'. Dans : A. Spenceley, R. Casimiro et J. Barborak (éds.), *Concessions Tourism Opportunities in Conservation Areas and Maximizing Rural Development: Lessons and the Way Forward for Mozambique and Other Southern African Countries*. Maputo, Mozambique, 19–22 mars 2012. Procès-verbal de la réunion, rapport pour le Programme SPEED de l'USAID.
- Roman, G., Dearden, P. et Rollins, R. (2007). 'Application of Zoning and "Limits of Acceptable Change" to Manage Snorkelling Tourism'. *Environmental Management* 39(6):819–830. <https://doi.org/10.1007/s00267-006-0145-6>
- Romagosa, F., Eagles, P.F.J. et Lemieux, C.J. (2015). 'From the Inside Out to the Outside Dans : Exploring the Role of Parks and Protected Areas as Providers of Human Health and Well-being'. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism* 10:70–77. <https://doi.org/10.1016/j.jort.2015.06.009>
- RSCN (Société royale pour la conservation de la nature) (2017) 'The Royal Society for the Conservation of Nature'. <http://www.rscn.org.jo/>. Accédé le 15 février 2017.
- Rylance, A. et Barois, H. (2016). *National Level Sustainable Financing Plan for Protected Areas in Seychelles*. Victoria : Gouvernement des Seychelles, Programmes des NU pour le développement, et Unité de coordination des programmes du Fonds pour l'environnement mondial.
- Rylance, A. et Spenceley, A. (2014). 'Creating Luxury Ecotourism with the Local Community, Case Study'. Endevo : GIZ.
- SANParks (Parcs nationaux d'Afrique du Sud) (2012). 'Annual Report.' <http://www.sanparks.org/assets/docs/general/annual-report-2012.pdf>. Accédé le 15 février 2017.
- SANParks (n.d.). 'Concessions Operations Manual'. Revision 1.
- Sassa, K., Fukuoka, H., Wang, F. et Wang, G. (éds.) (2005). *Landslides: Risk Analysis and Sustainable Disaster Management*. Berlin : Springer. <https://doi.org/10.1007/3-540-28680-2>
- Seekamp, E. et Cerveny, L.K. (2010). 'Examining U.S. Forest Service Recreation Partnerships: Institutional and Relational Interactions'. *Journal of Park and Recreation Administration* 28(4):1–15.
- Seekamp, E., Cerveny, L.K. et McCreary, A. (2011). 'Institutional, Individual and Socio-cultural Dimensions of Partnerships: a Cultural Domain Analysis of USDA Forest Service Recreation Partners'. *Environmental Management* 48(3):615–630. <https://doi.org/10.1007/s00267-011-9695-3>
- Seekamp, E., Barrow, L.A. et Cerveny, L.K. (2013). 'The Growing Phenomenon of Partnerships: a Survey of Personnel Perceptions'. *Journal of Forestry* 111(6):412–419.
- Sekhar, N. (2003). 'Local People's Attitudes towards Conservation and Wildlife Tourism around Sariska Tiger Reserve, India'. *Journal of Environmental Management* 69:339–347. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2003.09.002>
- Sewell, W.R.D., Dearden, P. et Dumbrell, J. (1989). 'Wilderness Decision Making and the Role of Environmental Interest Groups: a Comparison of the Franklin Dam, Tasmania and South Moresby, British Columbia'. *Natural Resources Journal* 29(1):147–169.
- Sheail, J. (2010). *Nature's Spectacle: The World's First National Parks and Protected Areas*. Londres : Earthscan.
- Shelby, B. et Heberlein, T.A. (1986). *Carrying Capacity in Recreation Settings*. Corvallis : Presses universitaires de l'Etat d'Oregon.
- Shih, J.F. (2011). 'The Government Sector Development of Knowledge Structure of Community-based Ecotourism ; Take Shirding Community in Kending National Park as an Example'. Thèse de maîtrise. Kaohsiung, Taiwan : université nationale de Kaohsiung.
- SHSD (Ecole de la santé et du développement social) (2008). 'Healthy Parks, Healthy People: The Health Benefits of Contact with Nature in a Park Context'. Melbourne : université de Deakin. http://dro.deakin.edu.au/view/DU:30010146?print_friendly=true. Accédé le 15 février 2017.

- Shultis, J. et More, T. (2011). 'American and Canadian National Park Agency Responses to Declining Visitation'. *Journal of Leisure Research* 43:110–132. <https://doi.org/10.1080/00222216.2011.11950228>
- Sindiyo, D.M. et Pertet, F.N. (1984). 'Tourism and Its Impact on Wildlife Conservation in Kenya'. *UNEP Industry and Environment* 7(1):14–19.
- Snyman, S. (2013). 'High-end Ecotourism and Rural Communities in Southern Africa: a Socio-Economic Analysis'. Mémoire de thèse. Le Cap : université de Cape Town, School of Economics.
- Snyman, S. (2014). 'Partnerships between Private Sector Ecotourism Operators and Local Communities in the Okavango Delta, Botswana: a Case Study of the Okavango Community Trust and Wilderness Safaris Partnership'. *Journal of Ecotourism* 13(2–3):110–127. <https://doi.org/10.1080/14724049.2014.980744>
- Sparkes, C. et Woods, C. (2009). *Linking People to Landscape: The Benefit of Sustainable Travel in Countryside Recreation and Tourism*. N.p.: Agence de développement de l'Angleterre de l'Est.
- Spenceley, A. (2004). 'Responsible Nature-based Tourism Planning in South Africa and the Commercialisation of Kruger National Park.' Dans : D. Diamantis (éd.), *Ecotourism: Management and Assessment*. Londres : Thomson Learning.
- Spenceley, A. (éd.) (2008). *Responsible Tourism: Critical Issues for Conservation and Development*. Londres : Earthscan.
- Spenceley, A. (2014a). 'Benefit Sharing from Natural Heritage: Examples and Challenges from Africa'. Présentation lors du Symposium d'Inkasa, Le Cap, Afrique du Sud, avril.
- Spenceley, A. (2014b). 'Tourism Concession Guidelines for Transfrontier Conservation Areas in SADC'. Rapport au GIZ, 28 novembre.
- Spenceley, A. (2016). 'Evaluation of Tourism Development within Protected Areas Managed by the Seychelles National Park Authority'. Rapport final au PNUD.
- Spenceley, A. (2017). 'Tourism and Protected Areas: Comparing the 2003 and 2014 IUCN World Parks Congress'. *Tourism and Hospitality Research* 17(1):8–23. <https://doi.org/10.1177/1467358415612515>
- Spenceley, A. et Bien, A. (2013). 'Ecotourism Standards: International Accreditation and Local Certification and Indicators'. Dans : R. Ballantyne et J. Packer (éds.), *International Handbook on Ecotourism*, p. 404. Cheltenham, Royaume-Uni : Edward Elgar. <https://doi.org/10.4337/9780857939975.00038>
- Spenceley, A. et Casimiro, R. (2012) 'Tourism Concessions in Protected Areas in Mozambique: Manual for Operators and Concessionaires'. Rapport pour le Programme SPEED de l'USAID.
- Spenceley, A. et Snyman, S. (2017). 'Can a Wildlife Tourism Company Influence Conservation and the Development of Tourism in a Specific Destination?' *Tourism and Hospitality Research* 17(1):52–67. <https://doi.org/10.1177/1467358416634158>
- Spenceley, A., Habyalimana, S., Tusabe, R. et Mariza, D. (2010). 'Benefits to the Poor from Gorilla Tourism in Rwanda'. *Development Southern Africa* 27(5):647–662. <https://doi.org/10.1080/0376835X.2010.522828>
- Spenceley, A., Kohl, J., McArthur, S., Myles, P., Notarianni, M., Paleczny, D., Pickering, C., Turner, K., Bhutia, P. et Worboys, G. L. (2015). 'Visitor management'. Dans : G. Worboys, M. Lockwood, A. Kothari, S. Feary et I. Pulsford (éds.), *Protected Area Governance and Management*, pp. 715–750. Canberra : Presses universitaires nationales d'Australie. <https://doi.org/10.22459/PAGM.04.2015> https://doi.org/10.26530/OAPEN_569111
- Spenceley, A., Nevill, H., Coelho, C.F. et Souto, M. (2016). *An Introduction to Tourism Concessioning: 14 Characteristics of Successful Programs*. Groupe de la Banque mondiale.
- Spenceley, A., Rylance, A. et Laiser, S. (2017a). 'Protected area entrance fees in Tanzania: The search for competitiveness and value for money'. *Koedoe* 59(1) a 1442. <https://doi.org/10.4102/koedoe.v59i1.1442>.
- Spenceley, A., Snyman, S. et Eagles, P. (2017b). *Guidelines for Tourism Partnerships and Concessions for Protected Areas: Generating Sustainable Revenues for Conservation and Development*. Rapport au Secrétariat à la Convention sur la diversité biologique et à l'UICN. <https://www.cbd.int/tourism/doc/tourism-partnerships-protected-areas-print.pdf>.
- Stankey, G.H. et Baden, J. (1977). *Rationing Wilderness Use: Methods, Problems, and Guidelines*. Research Paper INT-192. Ogden, Utah : Service des forêts des États-Unis, station de recherche intermontagneuse. <https://doi.org/10.5962/bhl.title.69016>
- Stankey, G.H., Cole, D.N., Lucas, R.C., Petersen, M.E. et Frissell, S.S. (1985). *The Limit of Acceptable Change (LAC) System for Wilderness Planning*. General Technical Report INT-176. Ogden, Utah : Service des forêts des États-Unis, station de recherche intermontagneuse. <https://doi.org/10.5962/bhl.title.109310>
- Steven, R., Castley, J.G. et Buckley, R. (2013). 'Tourism Revenue as a Conservation Tool for Threatened Birds in Protected Areas'. *PLOS One* 8(5): e62598: 1–7.
- Stolton, S., Redford, K.H. et Dudley, N. (2014). *The Futures of Privately Protected Areas*. Gland, Suisse : UICN.

- Stuart-Hill, G. (2011). 'Event Book - A Tool for Everyone'. *Conservation and the Environment in Namibia* 2011:14–15.
- Stuart-Hill, G., Diggle, R., Munali, B., Tagg, J. et Ward, D. (2005). 'The Event Book System: a Community-based Natural Resource Monitoring System from Namibia'. *Biodiversity and Conservation* 14(11):2611–2631. <https://doi.org/10.1007/s10531-005-8391-0>
- Sun, D. et Walsh, D. (1998). 'Review of Studies on Environmental Impacts of Recreation and Tourism in Australia'. *Journal of Environmental Management* 53:323–338. <https://doi.org/10.1006/jema.1998.0200>
- Swearingen, T.C. et Johnson, D.R. (1995). 'Visitors' Responses to Uniformed Park Employees'. *Journal of Park and Recreation Administration* 13(1):73–85.
- Sweeting, J.E.N., Bruner, A.G. et Rosenfield, A.B. (1999). *The Green Host Effect—An Integrated Approach to Sustainable Tourism and Resort Development*. CI Policy Papers. Washington, DC : Conservation International.
- Telfer, D.J. et Sharpley, R. (2008). *Tourism and Development in the Developing World*. New York : Routledge.
- Thakadu, O.T. (2005). 'Success Factors in Community based Natural Resources Management in Northern Botswana: Lessons from Practice'. *Natural Resources Forum* 29(3):199–212. <https://doi.org/10.1111/j.1477-8947.2005.00130.x>
- Therivel, R. et Thompson, S. (1996). 'Strategic Environmental Assessment and Nature Conservation'. Rapport à English Nature.
- Therivel, R., Wilson, E., Thompson, S., Heaney, D. et Pritchard, D. (1992). *Strategic Environmental Assessment*. Londres : Earthscan.
- Thompson, A. (2009). *Scan of Concessions Systems and Best Practice: The United States, Canada, Australia, Namibia and New Zealand's Fisheries Management System*. Wellington, Nouvelle-Zélande : Département de la conservation.
- Thompson, A., Massyn, P.J., Pendry, J. et Pastorelli, J. (2014). *Tourism Concessions in Protected Natural Areas: Guidelines for Managers*. New York : Programme pour le développement des NU.
- Thresher, P. (1981). 'The Economics of a Lion'. *Unasyiva* 33(134):34–35.
- Thur, S.M. (2010). 'User Fees as Sustainable Financing Mechanisms for Marine PAs: An Application to the Bonaire National Marine Park'. *Marine Policy* 34(1):63–69. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2009.04.008>
- TIES (Société internationale pour l'écotourisme) (2013). 'Botswana Committed to Sustainability: Fifteen Camps and Lodges Now Ecotourism Certified'. <https://www.ecotourism.org/news/botswana-sustainability-camps-and-lodges-ecotourism-certified>. Accédé le 15 février 2017.
- TNC (The Nature Conservancy) (2013). *Practitioner's Quick Guide for Marine Conservation Agreements*. Narragansett, Rhode Island : The Nature Conservancy, équipe marine mondiale.
- Trzyna, T. (2014). *Urban Protected Areas: Profiles and Best Practice Guidelines*. (Aires protégées urbaines : profils et lignes directrices des meilleures pratiques). Lignes directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées No22. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/node/44644>. Accédé le 28 mars 2018.
- Tserendeleg, D. (2013). 'Tourism Development of Hustai National Park of Mongolia'. Document présenté lors du premier Congrès sur les Parcs d'Asie, Sendai, Japon, 13-17 novembre.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (2017a). 'Gunung Mulu National Park'. <http://whc.unesco.org/en/list/1013>. Accédé le 15 février 2017.
- UNESCO (2017b). 'Malaysia'. <http://whc.unesco.org/en/statesparties/my>. Accédé le 6 octobre 2015.
- Université de York (2012). 'Stepping Stones to the North: "Citizen Science" Reveals that Protected Areas Allow Wildlife to Spread in Response to Climate Change'. <http://www.york.ac.uk/news-and-events/news/2012/research/stepping-stones/>. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) (2010). 'Communicating for Success: Ensuring MPAs are Valued'. http://www.cectalksnature.org/_literature_125750/MPA_Communications_Planning_Handbook. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2012a). *IUCN Conservation Outlook Assessments—Guidelines for their Application to Natural World Heritage Sites*. Gland, Suisse : UICN. http://cmsdata.iucn.org/downloads/guidelines_iucn_conservation_outlook_assessments_08_12.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2012b). *Siting and Design of Hotels and Resorts: Principles and Case Studies for Biodiversity Conservation*. Gland, Suisse : UICN. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2012-013.pdf>. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2014). 'Brief—IUCN Conservation Outlook Assessments'. https://cmsdata.iucn.org/downloads/brief_iucn_conservation_outlook_assessments_0812.pdf. Accédé le 15 février 2017.

- UICN (2017a). 'IUCN Global Protected Areas Programme'. <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/iucn-global-protected-areas-programme>. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2017b). 'IUCN—World Heritage Outlook'. <http://www.worldheritageoutlook.iucn.org/>. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2017c). 'Key Biodiversity Areas'. <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/wcpa/what-we-do/biodiversity-and-protected-areas/key-biodiversity-areas>. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2017d). 'IUCN Green List'. http://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_quality/gpap_greenlist/. Accédé le 15 février 2017.
- UICN (2017e). 'World Heritage Outlook: Jiuzhaigou Valley Scenic and Historic Interest Area'. http://www.worldheritageoutlook.iucn.org/search-sites/-/wdpaid/en/67732?p_auth=rVuYfCOy. Accédé le 8 novembre 2017.
- UICN Botswana (2002). Stratégie nationale du Botswana sur l'écotourisme. Rapport final. http://www.ub.bw/ip/documents/2002_Botswana%20National%20Ecotourism%20Strategy.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- UICN-CMAP (2007). 'Guidelines for Applying the Precautionary Principle to Biodiversity Conservation and Natural Resource Management'. Tel qu'approuvé par la 67e réunion du Conseil de l'UICN, 14–16 mai 2007. http://cmsdata.iucn.org/downloads/In250507_ppguidelines.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- USNPS (Service des Parcs nationaux des États-Unis) (1997). *VERP: The Visitor Experience and Resource Protection (VERP) Framework—A Handbook for Planners and Managers*. Denver, Colorado : Centre de services de Denver du USNPS. https://www.fs.fed.us/cdt/carrying_capacity/verphandbook_1997.pdf. Accédé le 15 février 2017.
- USNPS (2017a). 'NPS Commercial Services'. <http://www.concessions.nps.gov/>. Accédé le 15 février 2017.
- USNPS (2017b). 'NPS Transportation Program—Best Practices'. http://www.nps.gov/transportation/best_practices.html. Accédé le 15 février 2017.
- Uwingeli, P. (2009). Communication personnelle, directeur du Parc, Parc national des Volcans, 3 novembre.
- van Sickel, K. et Eagles, P. (1998). 'Budgets, Pricing Policies and User Fees in Canadian parks' Tourism'. *Tourism Management* 19(3):225–235. [https://doi.org/10.1016/S0261-5177\(98\)00017-X](https://doi.org/10.1016/S0261-5177(98)00017-X)
- Varghese, G. (2008). 'Public–private Partnerships in South African National Parks'. Dans : Spenceley, A. (éd.), *Responsible Tourism: Critical issues for Conservation and Development*, pp. 69–83. Londres : Earthscan.
- Vasilijević, M., Zunckel, K., McKinney, M., Erg, B., Schoon, M. et Rosen Michel, T. (2015). *Transboundary Conservation: a Systematic and Integrated Approach*. Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées No. 23. Gland, Suisse : UICN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2015.PAG.23.en>
- VCTS (Vista Company and Travel Services Pvt. Ltd.) (2017) 'Baa Atoll, Maldives: UNESCO World Biosphere Reserve'. http://vis-tamaldives.com/baa_atoll.aspx. Accédé le 15 février 2017.
- Virunga National Park (2018). 'About Virunga'. <http://visitvirunga.org/about-virunga/>. Accédé le 8 avril 2018.
- Wagar, J.A. (1964). The Carrying Capacity of Wild Lands for Recreation. Forest Science Monograph 7. Washington, DC : Société des forestiers américains.
- Waithaka, J., Wong, M., Ranger, J. et Halpenny, E.A. (2012). 'Conserving Biodiversity through Parks Canada's Volunteer Program'. *Parks* 18(2):64–77. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2012.PARKS-18-2.JW.en>
- Walker, G.J. et Chapman, R. (2003). 'Thinking Like a Park: The Effects of Sense of Place, Perspective-taking, and Empathy on Pro-environmental Intentions'. *Journal of Park and Recreation Administration* 21(4):71–86.
- Walmsley, S.F. et White, A.T. (2003). 'Influence of Social, Management and Enforcement Factors on the Long-term Ecological Effects of Marine Sanctuaries'. *Environmental Conservation* 30:388–407. <https://doi.org/10.1017/S0376892903000407>
- Walpole, M., Goodwin, H.J. et Ward, K.G.R. (2001). 'Pricing Policy for Tourism in PAs: Lessons from Komodo National Park, Indonesia'. *Conservation Biology* 15(1):218–227. <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2001.99231.x>
- Watson, J., Dudley, N., Segan, D. et Hockings, M. (2014). 'The Performance and Potential of Protected Areas'. *Nature* 515:67–73. <https://doi.org/10.1038/nature13947>
- Wearing, S., Archer, D. et Beeton, S. (2007). *The Sustainable Marketing of Tourism in Protected Areas: Moving Forward*. Queensland, Australie : Sustainable Tourism CRC.
- Weaver, D.B. (2013). 'Protected Area Visitor Willingness to Participate in Site Enhancement Activities'. *Journal of Travel Research* 52(3):377–391. <https://doi.org/10.1177/0047287512467704>

- Weaver, D. et Lawton, L. (2017). 'A New Visitation Paradigm for Protected Areas'. *Tourism Management* 60:140–146. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2016.11.018>
- Weber, W. (1987). *Ruhengeri and its Resources: An Environmental Profile of the Ruhengeri Prefecture, Rwanda*. Kigali, Rwanda : Projet de gestion et d'analyse des ressources de Ruhengeri.
- Wegner, A., Lee, D. et Weiler, B. (2010). 'Important "Ingredients" for Successful Tourism/Protected Area Partnerships: Partners' Policy Recommendations'. *Service Industries Journal* 30:1643–1650. <https://doi.org/10.1080/02642060903580672>
- Whittaker, D. et Shelby, B. (2008). *Allocating River Use: a Review of Approaches and Existing Systems for River Professionals*. Missoula, Montana: River Management Society. <http://www.river-management.org/river-allocation>. Accédé le 15 février 2017.
- Whittaker, D., Shelby, B., Manning, R., Cole, D. et Haas, G. (2011). 'Capacity Reconsidered: Finding Consensus and Clarifying Differences'. *Journal of Park and Recreation Administration* 29(1):1–20.
- Wigboldus, S., Nell, A., Brouwer, H. et van der Lee, J. (2010). *Making Sense of Capacity Development*. Wageningen, Pays-Bas : Wageningen UR Centre for Development Innovation.
- Wilderness Holdings (2013). 'Integrated Annual Report for the Year Ended 28 February 2013'. <http://www.wilderness-group.com/system/assets/142/original/Wilderness%20IR%202013%20-%20Web.pdf?1375184197>. Accédé le 15 février 2017.
- Wilderness Holdings (2014). 'Integrated Annual Report for the Year Ended 28 February 2014'. http://www.wilderness-group.com/investor_centre/presentations/annual_reports. Accédé le 8 avril 2018.
- Wisansing, J. (2008). 'Towards Community Driven Tourism Planning: a Critical Review of Theoretical Demands and Practical Issues'. *AU-GSB e-Journal* 1(1):47–59.
- Worboys, G., Lockwood, M., Kothari, A., Feary, S. et Pulsford, I. (éds.) (2015). *Protected Area Governance and Management*. Canberra : Presses universitaires nationales australiennes. <https://doi.org/10.22459/PAGM.04.2015>; https://doi.org/10.26530/OAPEN_569111
- Wyman, M., Barborak, J.R., Inamdar, N. et Stein, T. (2011). 'Best Practices for Tourism Concessions in Protected Areas: a Review of the Field'. *Forests* 2:913–928. <https://doi.org/10.3390/f2040913>
- Wynveen, C., Bixler, R. et Hammitt, W.E. (2007). 'Law Enforcement Perception and Changes in the United States Park Service: Urban Proximity and Level of Enforcement Practices'. *Annals of Leisure Research* 10:532–549. <https://doi.org/10.1080/11745398.2007.9686780>
- Zeppel, H. et Muloin, S. (2008). 'Conservation Benefits of Interpretation on Marine Wildlife Tours'. *Human Dimensions of Wildlife* 13:280–294. <https://doi.org/10.1080/10871200802187105>



Dr Yu-Fai Leung est professeur et directeur du programme d'études supérieures au Département des parcs, des activités récréatives et de la gestion du tourisme à la Faculté des ressources naturelles, université de Caroline du Nord, États-Unis. Il est également professeur adjoint au département de géographie et de gestion des ressources à l'université chinoise de Hong Kong, RAS Hong Kong, Chine. Ses recherches portent sur la planification durable et la gestion des activités récréatives, du tourisme et des autres usages des visiteurs dans les aires protégées. Il se focalise particulièrement sur l'écologie récréative et le suivi des usages/impacts des visiteurs. Il utilise également la technologie et le suivi géospatial comme outils d'engagement public et de renforcement des capacités. Il est actif dans les programmes de recherche, d'éducation et de formation en Amérique, Asie, Australie et Europe. Il est membre de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées, et du Groupe de spécialistes sur les aires protégées urbaines (tous deux rattachés à la CMAP). Voir : go.ncsu.edu/leung.



Dr Anna Spenceley est consultante en tourisme spécialisée dans le tourisme durable, et travaille principalement dans les zones de grande biodiversité dans les pays en développement. Anna est présidente du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, membre du Conseil du Conseil mondial pour un tourisme durable, membre honoraire de l'université de Brighton et chercheuse senior à l'université de Johannesburg. Elle siège au conseil éditorial du Journal of Sustainable Tourism et du Journal Koedoe. Elle a édité le livre « Critical issues for Conservation and Development » et a co-édité « Evolution and Innovation in Wildlife Conservation » et « Tourism and Poverty Reduction ». Voir www.anna.spenceley.co.uk, annaspenceley.wordpress.com et www.slideshare.net/AnnaSpenceley.



Dr. Glen Hvenegaard est professeur de sciences environnementales et de géographie à l'université d'Alberta, Canada. Ses recherches portent sur la dynamique de la conservation de l'écotourisme (par ex. les festivals autour de la vie sauvage, l'observation des oiseaux ou des baleines, le tourisme dans les aires protégées), la biogéographie (par ex. les oiseaux dans des milieux agricoles, les espaces verts, les oiseaux de rivage, les indicateurs écologiques) et l'éducation environnementale (par ex. le travail de terrain, l'interprétation dans les parcs, les formations d'études indépendantes, les formations d'expédition). Il est membre de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées (rattaché à la CMAP), et membre de LEAD International (Leadership pour l'environnement et le développement). Glen Hvenegaard a grandi dans une région rurale de l'Alberta du Sud, et a développé un attachement pour sa région du Buffalo Lake Moraine, au sud de Camrose.



Dr. Ralf Buckley préside la chaire internationale de recherche en écotourisme à l'université de Griffith, Australie (www.griffith.edu.au/centre/icer). Ecologiste et scientifique environnemental, il focalise ses recherches sur le rôle de l'écotourisme dans la conservation. Il a participé à 750 publications, dont 12 livres et plus de 200 articles publiés ; H index 57, >11 500 citations. Ralf Buckley est/a été président actuel/ancien, ou membre d'organismes consultatifs nationaux et internationaux, enquêtes parlementaires, comités d'audit et de récompenses sur la biodiversité, le tourisme, le Patrimoine mondial et la conservation. Il est un ancien boursier Fulbright senior, et un scientifique international et un professeur invité distingué et de l'Académie chinoise des sciences. Il est membre de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, et ancien membre du Groupe de spécialistes sur le tourisme et les aires protégées (rattaché à la CMAP).



UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE

SIÈGE MONDIAL
rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tél: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
www.iucn.org

